



DOSSIER DE DEMANDE DE CLASSEMENT DE LA VALLÉE DU PRESSOIR EN RÉSERVE NATURELLE RÉGIONALE



Projet porté par la Communauté de Communes du
Thouarsais à l'attention de la Région Nouvelle-Aquitaine

Mars 2024



Pour citer ce document :

Communauté de Communes du Thouarsais, 2024. Dossier de demande de classement de la Vallée du Pressoir en Réserve Naturelle Régionale. 185 p.

Dossier établi par la Communauté de Communes du Thouarsais, service « Biodiversité, Eau, Espaces Naturels »

Rédaction : Sandra CERCLET (*Gestionnaire des Espaces Naturels Sensibles*), et Didier PONCET (*Conservateur du patrimoine géologique et mégalithisme*) pour la partie 1.3.2

Relecture : Delphine MAISONNEUVE (*Directrice des services Développement Durable*), Axel MARTIN (*Chargé de mission Biodiversité*), Anthony RARD (*Médiateur scientifique*), Didier PONCET

Photo de couverture : Axel MARTIN

Photographies : Communauté de Communes du Thouarsais, sauf mention contraire

Cartographies : Sandra CERCLET, Frédéric FRAUDEAU (*Technicien SIG*), Deux-Sèvres Nature Environnement et société ROY



Service Biodiversité, Eau, Espaces Naturels

7, rue Anne Desrays
79100 Thouars

 05 49 66 42 18

 biodiversite@thouars-communaute.fr

 www.thouars-communaute.fr

Table des matières

1.Présentation de la Vallée du Pressoir	1
1.1.Localisation du site	1
1.2.Statuts et limites du site.....	3
1.2.1.Création d'un périmètre initial et son évolution.....	3
1.2.2.Délimitation cadastrale.....	6
1.2.3.Périmètres réglementaires, de protections et d'inventaires.....	11
1.2.4.Plan Local d'Urbanisme et Plan de Prévention des Risques inondation.....	16
1.3.Contexte.....	21
1.3.1.Climat et météorologie	21
1.3.2.Géologie, géomorphologie et pédologie.....	23
1.3.3.Hydrographie et qualité des eaux.....	26
1.3.4.Paysage.....	28
1.3.5.Usages passés.....	29
1.3.6.Usages actuels	31
1.3.7.Fréquentation et aménagements.....	36
1.3.8.Pressions et menaces.....	40
2.Évaluation patrimoniale	44
2.1.Les habitats.....	44
2.1.1.Inventaires des habitats.....	44
2.1.2.Description des habitats	50
2.1.3.Évolution et enjeux de conservation des habitats.....	53
2.2.La flore	55
2.2.1.Inventaires floristiques	55
2.2.2.Description des espèces végétales patrimoniales.....	56
2.2.3.Évolution et enjeux de conservation des espèces végétales.....	61
2.3.La faune.....	63
2.3.1.Inventaires, descriptions et enjeux de conservation des espèces faunistiques.....	63
2.4.La fonge et les lichens	95
2.5.Patrimoine géologique.....	95
3.Réglementation	96
3.1.Actuelle réglementation de l'ENS de la Vallée du Pressoir.....	96
3.2.Future réglementation de la RNR Vallée du Pressoir	97

4. Gestion	104
4.1. Présentation du gestionnaire actuel : la Communauté de Communes du Thouarsais.....	104
4.2. Historique de gestion de la Vallée du Pressoir	105
4.3. La gestion actuelle de l'ENS de la Vallée du Pressoir et son évaluation	106
4.4. La gestion future de la RNR Vallée du Pressoir.....	112
5. Le projet de classement en Réserve Naturelle Régionale	117
5.1. Synthèse des enjeux écologiques	117
5.2. Motivation de la demande	118
5.3. Connaissance et acceptabilité du projet de réserve par la population locale.....	120
5.4. Soutien de la Région Nouvelle - Aquitaine lors de la phase de pré-classement.....	126
5.5. Avis d'opportunité du Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel.....	128
6. Références bibliographiques.....	133
7. Annexes	137
Annexe 1 : Délibération du Conseil général des Deux-Sèvres pour la création et délégation d'une zone de préemption au sein de l'ENS de la Vallée du Pressoir à la Communauté de Communes du Thouarsais (1998)	137
Annexe 2 : Fiche de la ZNIEFF 1 n° 540003520 « Vallée du Pressoir ».....	139
Annexe 3 : Arrêté ministériel du site inscrit « Cascade de la Gouraudière ou du Pommier » du 6 décembre 1932	153
Annexe 4 : Notice de classement du monument historique du Château du Pressoir	155
Annexe 5 : Liste et statut des espèces floristiques patrimoniales à la Vallée du Pressoir observées jusqu'en 2015 (CCT, 2016)	157
Annexe 6 : Rapport d'observation des bryophytes et des lichens dans la Vallée du Pressoir, par Jean-Michel HOUMEAU.....	160
Annexe 7 : Liste et statut des espèces de coléoptères observées dans la Vallée du Pressoir entre 1995 et 2014	166
Annexe 8 : Plaquette de présentation de l'ENS de la Vallée du Pressoir réalisée par le département des Deux-Sèvres (2013)	167
Annexe 9 : Plaquette de présentation de l'ENS de la Vallée du Pressoir réalisée par le service BEEN de la CCT (2018)	168
Annexe 10 : Avis n° 2022-34 du Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel de Nouvelle-Aquitaine sur le projet de création de la RNR de la Vallée du Pressoir	169
Annexe 11 : Résultats d'analyses de la qualité de l'eau du ruisseau du Pressoir en amont et en aval à la suite de l'activité de la carrière ROY pour les années de 2020, 2021 et 2022.....	172
Annexe 12 : Résultats des suivis des retombées de poussières dans l'environnement dans le cadre de l'activité de la carrière ROY pour les années de 2020, 2021 et 2022.....	178

Table des figures

Figure 1: Localisation de la Vallée du Pressoir en Nouvelle Aquitaine (rond rouge)	1
Figure 2: Localisation de la Vallée du Pressoir dans les Deux-Sèvres (79)	2
Figure 3: Localisation de la Vallée du Pressoir par rapport aux principales villes, voies de circulation et rivières	2
Figure 4: Construction du périmètre initial du projet de RNR de la Vallée du Pressoir	4
Figure 5: Localisation du périmètre initial et du périmètre proposé au classement en RNR	5
Figure 6: Parcellaire et régime foncier du périmètre initial de la Vallée du Pressoir	7
Figure 7: Bilan du suivi des retours de propriétaires au projet de RNR	8
Figure 8: Carte de suivi des retours des propriétaires pour le projet de RNR	9
Figure 9: Division cadastrale du territoire de la Vallée du Pressoir	10
Figure 10: Localisation du périmètre de l'ENS et de la ZNIEFF 1 de la Vallée du Pressoir	12
Figure 11: La Cascade de Pommiers ou de la Gouraudière	13
Figure 12: Le Château du Pressoir, ses ruines (en haut, © Ministère de la Culture) et en cours de rénovation (en bas, © La Nouvelle République)	14
Figure 13: Cartographie des zones de protection des sites inscrits	15
Figure 14: Cartographie du zonage réglementaire du PLUi pour la Vallée du Pressoir	18
Figure 15: Cartographie du zonage réglementaire du PPRI pour la Vallée du Pressoir	20
Figure 16: Carte des moyennes de la température (à gauche) et des précipitations (à droite) en Deux-Sèvres sur la période 1971-2000 (méthode Aurelhy)	21
Figure 17: Diagramme ombrothermique de Thouars sur la période 1981-2010	22
Figure 18: Cartographie des caractéristiques géologiques de la Vallée du Pressoir	24
Figure 19: Cartographie de la topographie de la Vallée du Pressoir	25
Figure 20: Le ruisseau du Pressoir en fond de vallée	27
Figure 21: Paysage de la Vallée du Pressoir vu depuis le plateau	28
Figure 22: La Vallée du Pressoir au début du XXème siècle avec le Château du Pressoir et le ruisseau (© Inconnu)	29
Figure 23: La Cascade de Pommiers au début du XXème siècle (© Inconnu)	30
Figure 24: L'anatomie d'un crinoïde (en haut) et les restes fossilisés d'entroques présents au Champ des Étoiles (en bas)	30
Figure 25: Terrain de motocross à l'entrée nord de la Vallée du Pressoir	32
Figure 26: Chantier nature lors d'un débroussaillage d'une pelouse avec partenariat avec DSNE en 2020	34
Figure 27: Parcours Terra Aventura sur la Vallée du Pressoir	35
Figure 28: Profils horaires par jour depuis le début de l'année 2022 au niveau de l'entrée nord	37
Figure 29: Différents équipements présents dans la Vallée du Pressoir (de haut en bas et de gauche à droite) : le totem ENS avec le panneau de présentation, la barrière anti-voiture, l'observatoire avec la table de lecture, les escaliers d'accès à la cascade, une chicane avec un panneau d'information et signalétique d'accès	38
Figure 30: Cartographie des chemins, aménagements et équipements présents au sein de la Vallée du Pressoir	39
Figure 31: Pâturage caprin au sein des enclos avec un rappel de la réglementation affiché sur les cabanes à la Vallée du Pressoir	41
Figure 32: Traces de feux sur une station d'Orpin à cinq étamines (<i>Sedum pentandrum</i>) et exemple de collecte de divers déchets	42
Figure 33: La Cascade de Pommiers à sec en juillet 2022. © Radio France - Fanny Bouvard	43

Figure 34: Restes de bout de bois, pierres, coquilles d'escargots pétrifiés par du calcaire issu de source pétrifiante à la Vallée du Pressoir	45
Figure 35: Cartographie des habitats de l'ENS de la Vallée du Pressoir en 2018-2019 (DSNE, 2019)	48
Figure 36: Cartographie de l'état de colonisation des pelouses par les ligneux sur l'ENS de la Vallée du Pressoir (DSNE, 2019)	54
Figure 37: Les 8 espèces végétales prioritaires sur l'ENS de la Vallée du Pressoir (© Stéphane BARBIER)	57
Figure 38: <i>Orchis x angusticruris</i> en Vallée du Pressoir le 20 mai 2019. (© Stéphane BARBIER)	58
Figure 39: Cartographie de la flore patrimoniale sur l'ENS de la Vallée du Pressoir en 2018-2019 (DSNE, 2019)	60
Figure 40: Tarier pâtre (<i>Saxicola rubicola</i>), espèce protégée, classée quasi-menacée sur la liste rouge régionale et nicheuse sur la Vallée du Pressoir	69
Figure 41: Richesse spécifique des oiseaux par point d'écoute dans la Vallée du Pressoir en 2021 et 2022	73
Figure 42: Évolution des mares du terail de la Gouraudière en décembre 2008, mai 2012 et août 2022 (de haut en bas)	76
Figure 43: Couleuvre vipérine (<i>Natrix maura</i>) observée à la Vallée du Pressoir en 2022	77
Figure 44: Xénope lisse (<i>Xenopus laevis</i>)	78
Figure 45: Azuré du serpolet (<i>Maculinea arion</i>), © Paulin MERCIER	84
Figure 46: Localisation des espèces patrimoniales d'orthoptères de l'ENS de la Vallée du Pressoir en 2022	92
Figure 47: Grand capricorne (<i>Cerambyx cerdo</i>)	94
Figure 48: Pictogrammes réglementaires présents sur les différents panneaux d'accueil et d'information aux entrées de la Vallée du Pressoir	96
Figure 49: Conditions d'accès réglementaire au sein du périmètre de la future RNR de la Vallée du Pressoir	103
Figure 50: Communes du territoire de la Communauté de Communes du Thouarsais	105
Figure 51: Les deux plans de gestion de la Vallée du Pressoir sur les périodes de 2006 à 2010 et de 2016 à 2020	108
Figure 52: Taux de réalisation de l'ensemble des objectifs opérationnels du plan de gestion de l'ENS de la Vallée du Pressoir	112
Figure 53: Cartographie des enjeux écologiques cumulés de la Vallée du Pressoir	118
Figure 54: Localisation de la Vallée du Pressoir (cercle rouge) d'après la carte des hotspots de biodiversité en la Nouvelle – Aquitaine obtenues via ABF (à gauche) et zoom des mailles affichant un niveau d'enjeu maximum en noir (à gauche) (©Région Nouvelle-Aquitaine et OBV)	119
Figure 55: Affiche avec un QR code pour accéder au questionnaire qui a été diffusée directement sur internet ainsi qu'au niveau des entrées des quatre ENS du Thouarsais, comme ici à l'entrée nord de la Vallée du Pressoir (à droite)	123
Figure 56: Mots cités par les participants de l'étude de perception pour définir l'ENS de la Vallée du Pressoir. Plus la taille du mot est grande, plus ce mot a été cité.	124
Figure 57: Différents articles parus dans la presse locale le 20 février 2022 dans le Courrier de l'Ouest (haut à gauche) et le 18 octobre 2022 dans la Nouvelle-République (bas à gauche et droite)	125
Figure 58: Visite de Guillaume RIOU avec le Président de la CCT, Bernard PAINEAU, et Emmanuel CHARRÉ le vice-président en charge de l'aménagement du territoire et de l'habitat et conseiller régional, à la Cascade de Pommiers	126

Figure 59: Article de presse dans le Courrier de l'Ouest à la suite d'une lettre ouverte d'un habitant du Thouarsais	127
Figure 60: Exemple de restauration d'une pelouse pionnière des dalles rocheuses avant (en haut) et après (en bas) en 2022	128
Figure 61: Zonage du terrain de motocross lors de l'organisation d'une compétition	130
Figure 62: Localisation de la sonde « b1 » de mesure des retombées de poussières la plus proche de la Vallée du Pressoir	133

Table des tableaux

Tableau 1: Régime foncier de la Vallée du Pressoir selon l'évolution du périmètre	6
Tableau 2: Paramètres climatiques de la commune de Thouars sur la période 1971-2000	22
Tableau 3: Bilan des relevés des éco-compteurs de 2005 à 2019	37
Tableau 4: État de colonisation des pelouses par les ligneux sur l'ENS de la Vallée du Pressoir en 2018-2019 (d'après DSNE, 2019)	40
Tableau 5: Habitats observés en 2018 et/ou 2019 sur l'ENS « Vallée du Pressoir » (79)	46
Tableau 6: Abondance absolue (m²) et relative (%) de chacun des habitats observés en 2018 et/ou 2019 sur l'ENS « Vallée du Pressoir »	50
Tableau 7: Espèces végétales patrimoniales observées en 2018 et/ou 2019 sur l'ENS « Vallée du Pressoir »	55
Tableau 8: Espèces végétales exotiques envahissantes observées en 2018 et 2019 par DSNE sur le site ENS « Vallée du Pressoir »	62
Tableau 9: Mammifères patrimoniaux présents sur la Vallée du Pressoir lors des inventaire de 1999 et 2002	63
Tableau 10: Liste des mammifères « terrestres » observés lors de l'inventaire de 2020 (DSNE, 2020)	64
Tableau 11: Liste des espèces de mammifères potentiellement présentes sur la Vallée du Pressoir (DSNE, 2020)	65
Tableau 12: Liste et statuts des espèces contactées sur la Vallée du Pressoir en 2020 (DSNE, 2020)	67
Tableau 13: Liste des espèces d'oiseaux observées sur l'ENS de la Vallée du Pressoir depuis 2005	70
Tableau 14: Liste et statut des espèces d'amphibiens et reptiles au sein de la Vallée du Pressoir et ses alentours immédiats depuis 1998	74
Tableau 15: Amphibien exotique envahissant observé dans la Vallée du Pressoir	78
Tableau 16: Liste et statut des espèces de poissons présents dans les cours d'eau autour de la Vallée du Pressoir en 1999 et 2005	79
Tableau 17: Liste et statuts des espèces de rhopalocères observées dans la vallée du Pressoir entre 1999 et 2019	81
Tableau 18: Liste des espèces patrimoniales de rhopalocères et leurs grands types d'habitats associés	84
Tableau 19: Liste des espèces d'hétérocères et de leurs statuts en fonction des cortèges et sous-cortèges identifiés dans la Vallée du Pressoir	86
Tableau 20: Liste et catégorie de vulnérabilité des orthoptères l'ensemble de l'ENS de la Vallée du Pressoir en 2022	90
Tableau 21: Liste et statuts des espèces d'Odonates observés sur la Vallée du Pressoir	93

Tableau 22: Liste et statut des coléoptères patrimoniaux présents dans la Vallée du Pressoir (2014).....	94
Tableau 23: Modalités de gestion de l'ENS "Vallée du Pressoir" d'après le plan de gestion 2016-2020.....	109
Tableau 24: Niveau d'atteinte des objectifs opérationnels du plan de gestion 2016-2020 de l'ENS de la Vallée du Pressoir.....	111
Tableau 25: Tableau de synthèse des enjeux écologiques de la Vallée du Pressoir et leurs menaces.....	115
Tableau 26: Limites du statut ENS face aux avantages d'un classement en RNR.....	118
Tableau 27: Organisation des groupes de travail sur la réglementation et leur participant ...	120

1. Présentation de la Vallée du Pressoir

1.1. Localisation du site

La Vallée du Pressoir est située en région Nouvelle-Aquitaine dans le nord du département des Deux-Sèvres, sur les communes de Saint-Jacques-de-Thouars en rive droite du ruisseau du Pressoir, de Sainte-Radegonde commune déléguée de Thouars, en rive gauche et de Mauzé-Thouarsais, commune déléguée de Thouars, au sud. Située à 3 km à l'ouest de Thouars, 87 km de Niort et 77 km de Poitiers, la vallée est bornée entre le Thouet au nord et la Carrière de la Gouraudière au sud. Son accès est possible en voiture puis à pied à partir de la chaussée de Pommiers à Thouars et via le lieu-dit « Le Grand Parut » à Sainte Radegonde.



Figure 1: Localisation de la Vallée du Pressoir en Nouvelle Aquitaine (rond rouge)



Figure 2: Localisation de la Vallée du Pressoir dans les Deux-Sèvres (79)

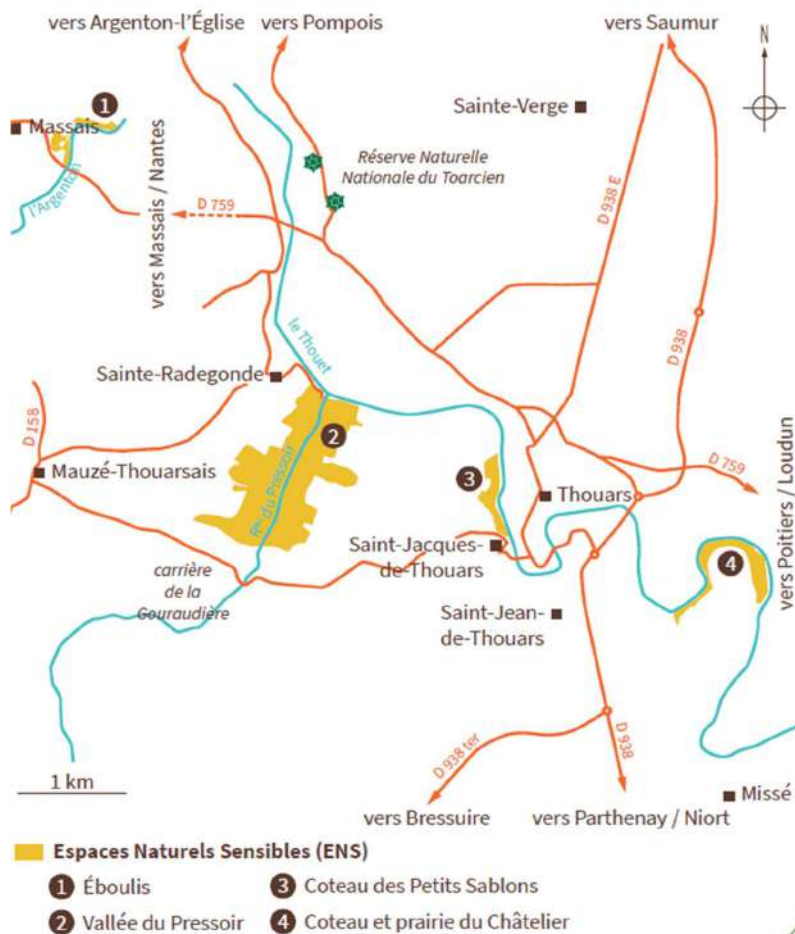


Figure 3: Localisation de la Vallée du Pressoir par rapport aux principales villes, voies de circulation et rivières

1.2. Statuts et limites du site

1.2.1. Création d'un périmètre initial et son évolution

Le périmètre du projet de la future Réserve Naturelle Régionale de la Vallée du Pressoir a été défini à partir du périmètre actuel de la zone d'observation de l'Espace Naturel Sensible (ENS) de la Vallée du Pressoir, actuellement géré par la Communauté de Communes du Thouarsais (CCT). Le périmètre actuel de l'ENS peut être étendu en cherchant une continuité écologique optimale avec les autres enjeux de conservation à proximité immédiate (Figure 4).

Trois grands enjeux sont identifiés à proximité de l'ENS :

- I. La présence d'habitats d'intérêts communautaires avec des espèces floristiques protégées et à enjeux (*Ophioglossum azoricum*, *Gagea bohemica*, *Sedum pentandrum*, *Asplenium septentrionale*, *Aspidium obovatum billotii*, etc) ;
- II. La présence de 67 % des amphibiens du département au niveau du terroir de la Gouraudière (cf. partie 2.3.1) ;
- III. La continuité écologique des habitats selon la trame verte et bleue.

L'ensemble de ces zones constitue un réservoir de biodiversité à l'échelle régionale. Ce périmètre d'étude initial a été réduit en fonction des accords obtenus de la part des propriétaires concernés par ce projet.

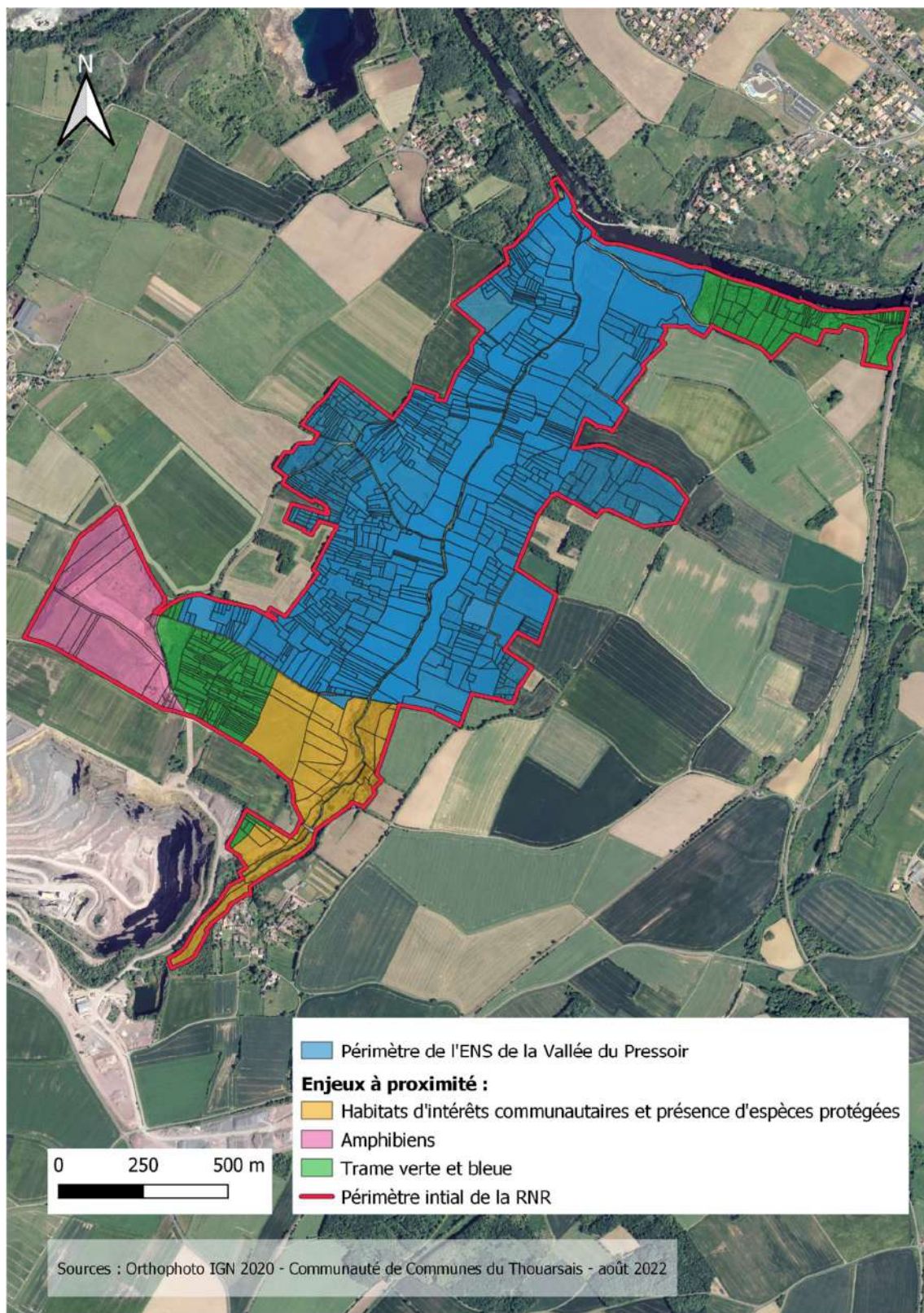
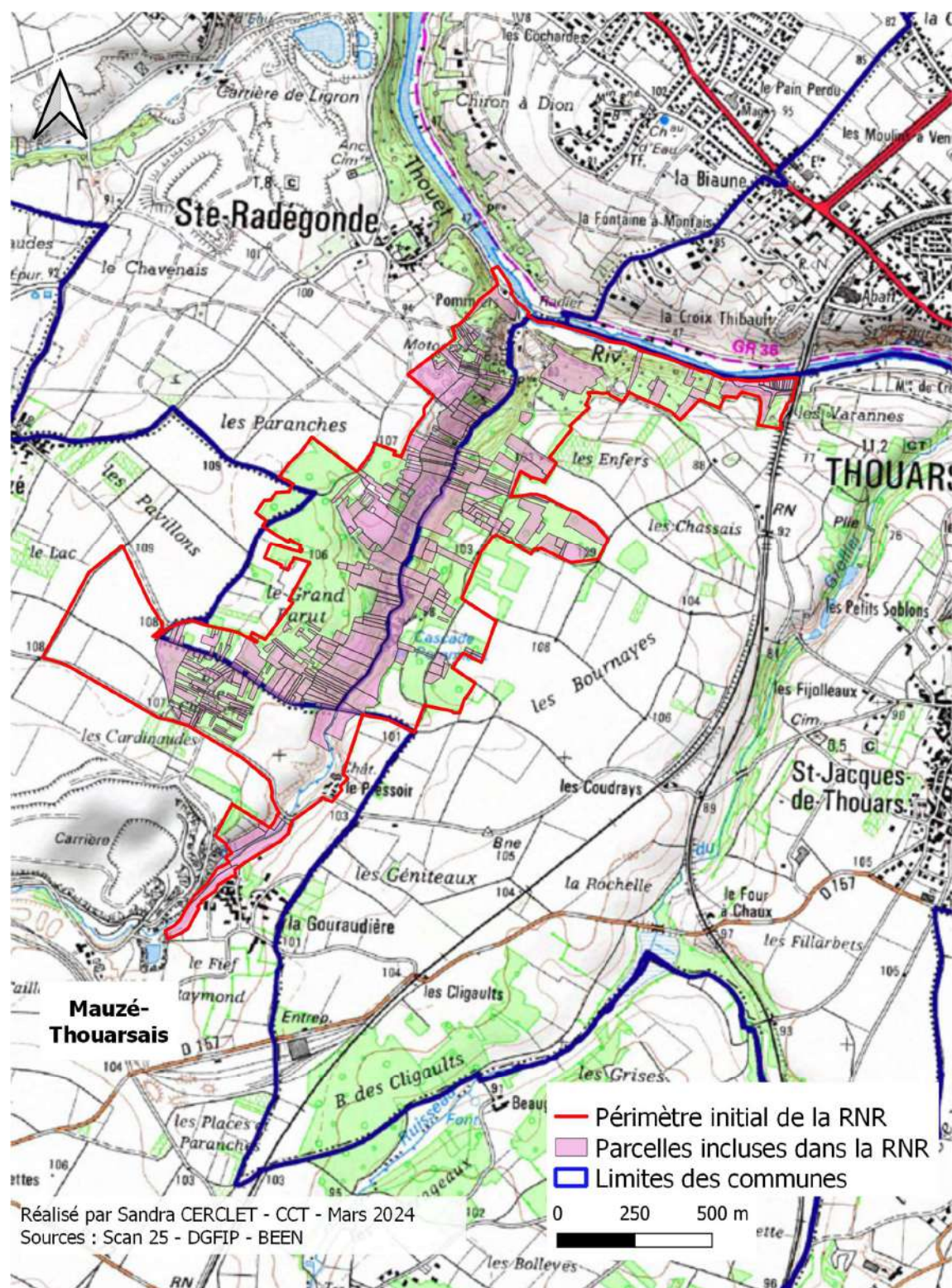


Figure 4: Construction du périmètre initial du projet de RNR de la Vallée du Pressoir



1.2.2. Délimitation cadastrale

Le régime foncier dans la Vallée du Pressoir est principalement constitué de propriétés privées (Figure 6). La Communauté de Communes du Thouarsais représente malgré tout un propriétaire important dans le fond de vallée et au niveau des bois en bordure du Thouet au lieu-dit « Les Varannes » (Tableau 1).

Tableau 1: Régime foncier de la Vallée du Pressoir selon l'évolution du périmètre

Propriétaires	Périmètre initial du projet RNR		Périmètre proposé au classement RNR (avec accord des propriétaires)	
	Nombre de parcelles	Surface totale (ha)	Nombre de parcelles	Surface totale (ha)
Communauté de Communes du Thouarsais	117	28,20	113	27,60
Commune de Saint-Jacques-de-Thouars	1	0,12	1	0,12
Commune de Thouars (Sainte Radegonde et Mauzé-Thouarsais)	6	1,22	2	1,06
Privé	805	120,46	210	28
TOTAL	928	150	326	57

Du fait de l'absence de remembrement et du nombre important de propriétaires, le site est fortement morcelé. Le périmètre RNR est constitué de **326 parcelles** ce qui correspond à une superficie moyenne de **0,17 ha par parcelle**.

À la suite de différents temps d'échanges avec les propriétaires et usagers concernés par le périmètre défini initialement (cf. partie 5.3), ce sont 90 propriétaires privés qui nous ont donné leur accord écrit inclure leur parcelle au sein du périmètre du projet de RNR sur 331 propriétaires sollicités. L'ensemble des accords reçus par les propriétaires ont permis de définir un premier périmètre (Figure 8). Cependant, parmi eux, 20 sont en indivision pour lesquelles nous n'avons pas reçu l'accord de tous les propriétaires connus. De plus, plusieurs parcelles trop isolées ont été retirées du périmètre final à la demande de la Région pour une meilleure lisibilité et gestion des limites de la future réserve (Figure 5). **Le nombre de propriétaire final est de 65** pour une surface totale de **57 hectares**.

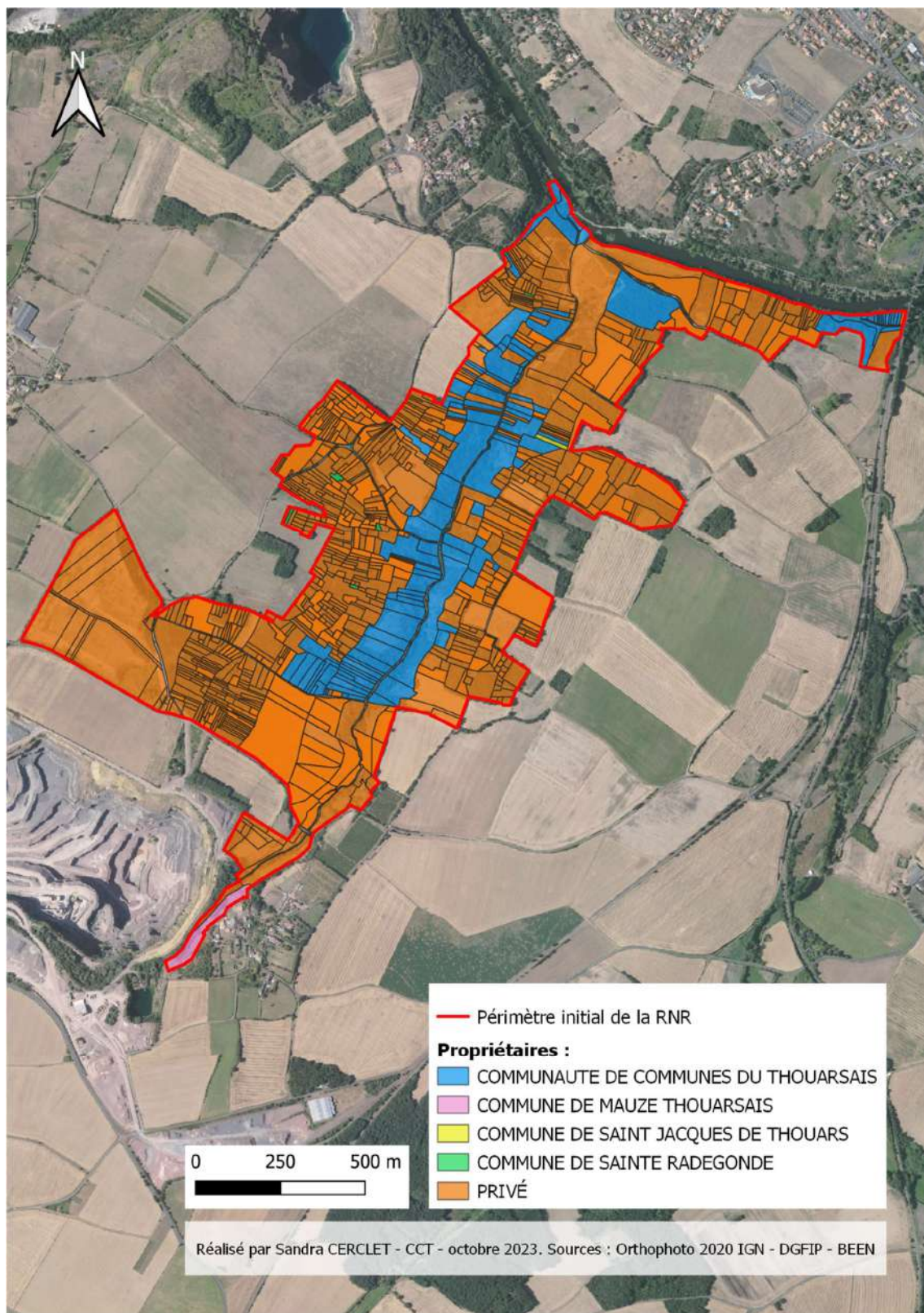


Figure 6: Parcellaire et régime foncier du périmètre initial de la Vallée du Pressoir

Plusieurs difficultés ont été rencontrées lors de la sollicitation des propriétaires. D'une part, les données officielles du cadastre ont un retard d'actualisation de 3 ans, ainsi, des ventes et changements de propriétaires ont pu avoir lieu sans que nous le sachions. D'autre part, beaucoup de ces parcelles sont tombées dans l'oubli, principalement parce qu'il n'y a pas eu de suivi des successions chez les notaires ou encore parce que les propriétaires sont éloignés ou décédés (n=9). Certains propriétaires n'ont pas pu être sollicités car aucune coordonnée n'apparaissait dans le registre cadastral (n=14). Enfin, sur 344 courriers envoyés pour présenter le projet aux propriétaires, 33 courriers nous ont été retournés pour un défaut d'adresse ou de destinataire. À noter que 3 propriétaires recensés habitent à l'étranger et nous n'avons pas réussi à créer un contact. À la suite des échanges de présentation du projet, 14 propriétaires nous ont notifié leur refus, principalement pour des raisons de crainte de restrictions évolutives. Pour le reste, nous restons en attente d'un retour malgré plusieurs relances par mail ou courrier (n=173). Enfin à la suite d'échanges, 65 parcelles ont été retirées du périmètre initial. Il s'agit principalement des parcelles agricoles et du terroir de la Gouraudière où un projet de panneaux photovoltaïques au sommet devrait voir le jour (Figure 8). Concernant la zone de circuit du Motoclub Thouarsais, au nord de la vallée, il a été convenu la mise en place d'une convention de gestion avec la CCT, mais non soumis au cadre réglementaire de la future réserve.

En somme, ce sont 104 personnes pour qui nous avons obtenu un retour sur ce projet, sur lesquelles 90 ont donné leur accord écrit, ce qui représente **86% de réponses favorables**.

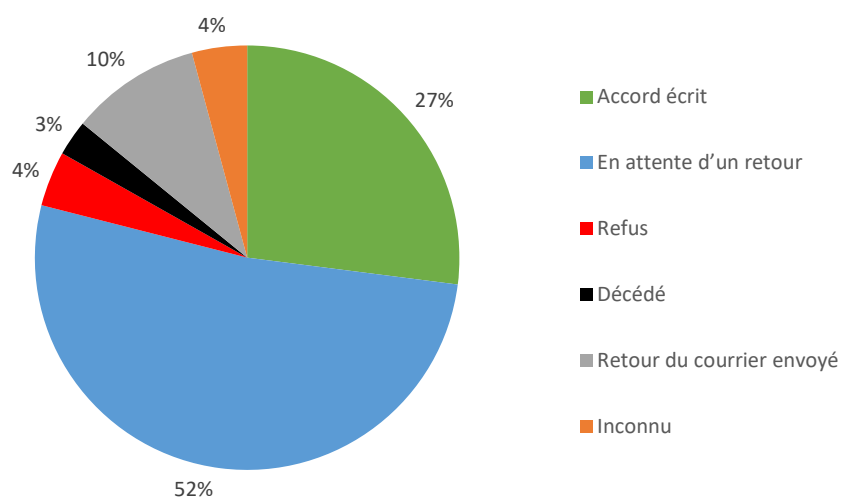


Figure 7: Bilan du suivi des retours de propriétaires au projet de RNR

Le morcellement des parcelles ne permet pas de distinguer correctement les références cadastrales à cette échelle (Figure 9), ainsi des agrandissements par zones et la liste des propriétaires avec les références cadastrales et leurs accords sont fournis dans des documents annexes à ce dossier.

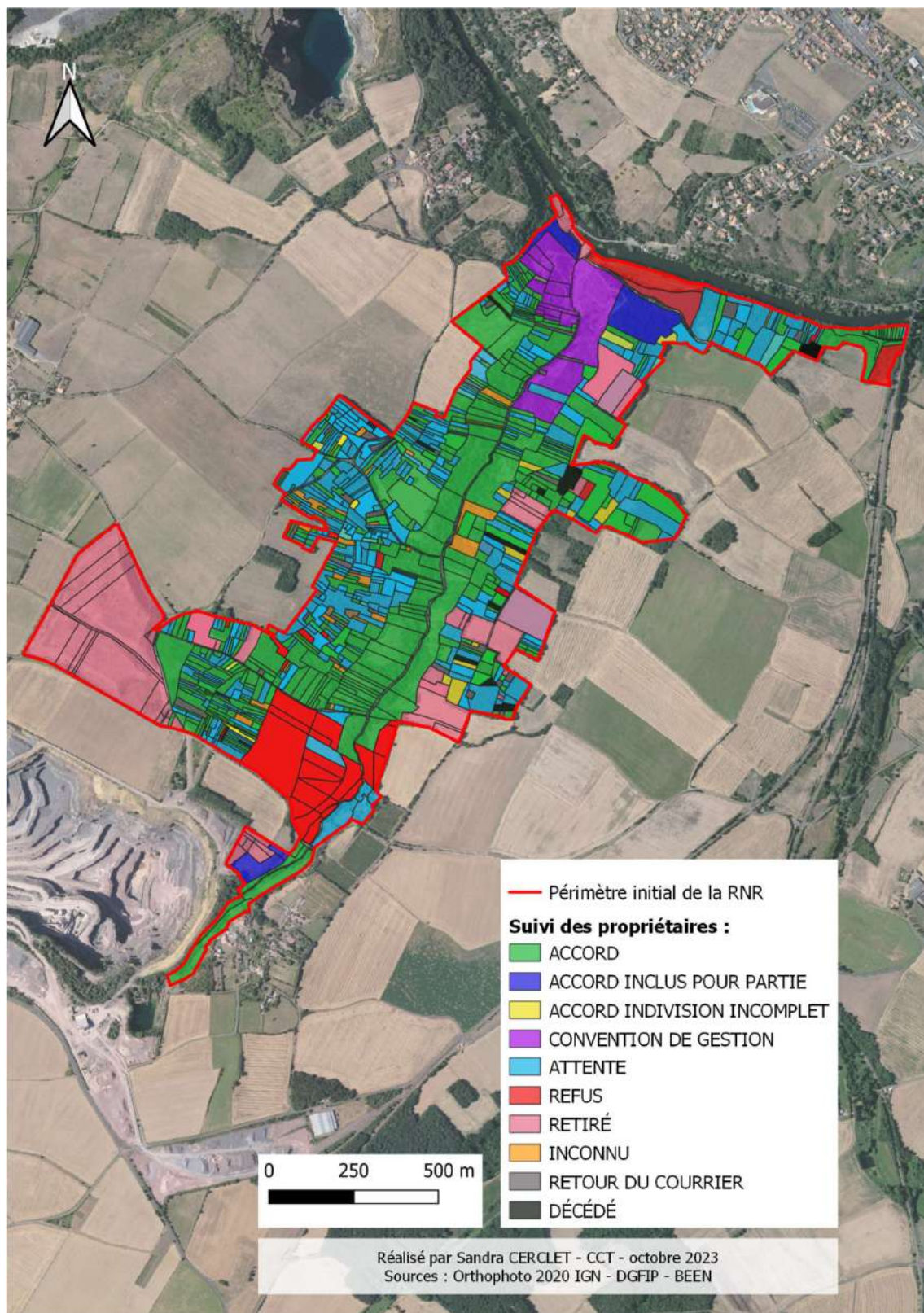


Figure 8: Carte de suivi des retours des propriétaires pour le projet de RNR

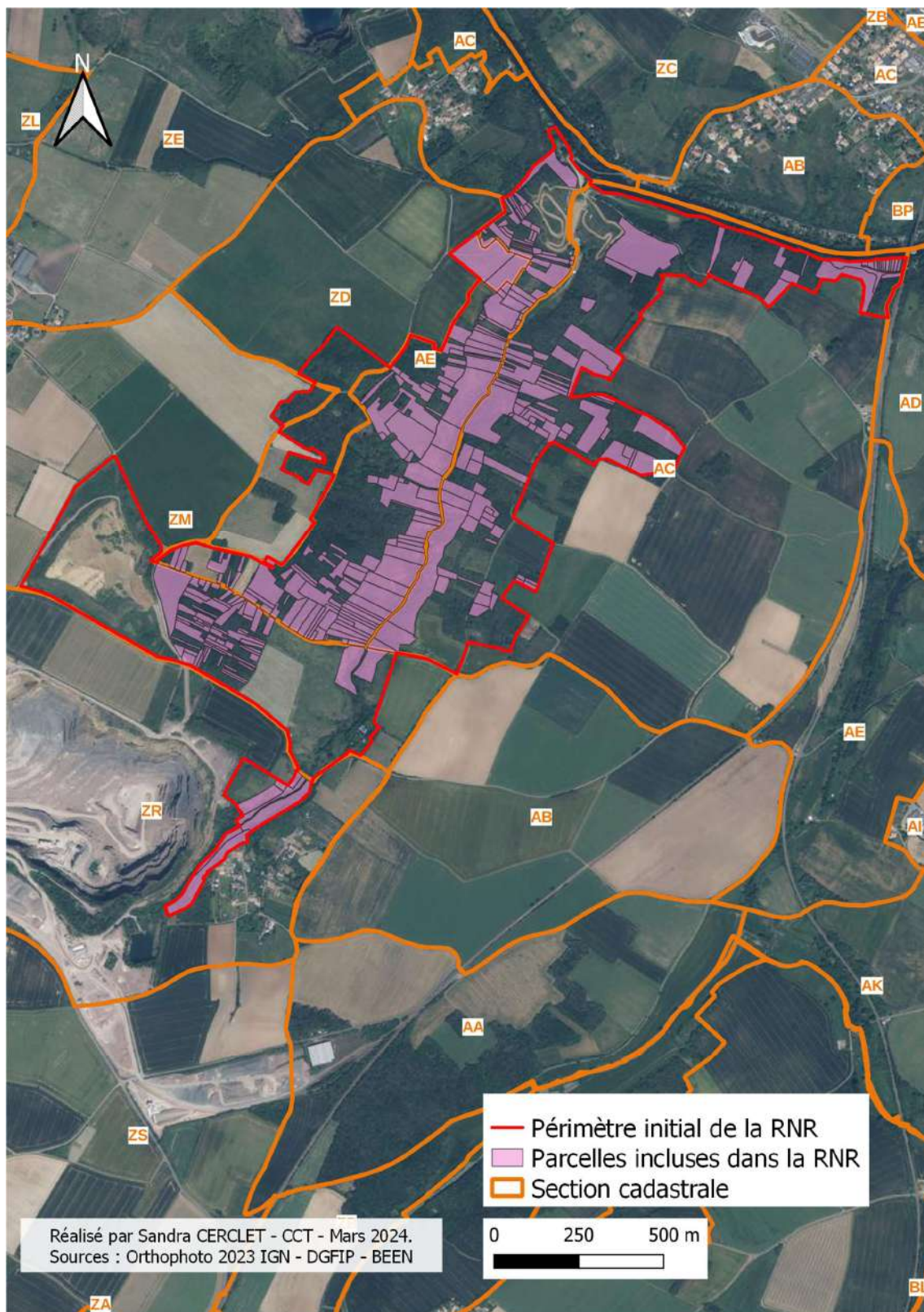


Figure 9: Division cadastrale du territoire de la Vallée du Pressoir

1.2.3. Périmètres réglementaires, de protections et d'inventaires

En 1978, des prospections ont permis de mettre en avant les enjeux écologiques des pelouses présentes au sein de la vallée. Ces observations ont permis de classer une première zone en **Zone Naturelle d'Intérêt Écologique, Faunistique et Floristique (ZNIEFF) de type 1 n°540003520** pour une superficie de 24,23 hectares. Il a été reconnu un intérêt botanique exceptionnel, sur le plan floristique et phytocénotique, ainsi qu'un intérêt entomologique de très haut niveau mais nécessitant davantage de prospections. L'intérêt géologique du site est également remarqué (Annexe 2).

Par la suite, en 2013, la Vallée du Pressoir est officiellement classée comme **Espace Naturel Sensible (ENS)** par le département des Deux-Sèvres. Aujourd'hui, l'ENS représente une superficie de 104 ha et se divise en deux zones :

- **la zone d'intervention** (30 ha) : il s'agit de la zone d'action de l'ENS où les parcelles appartiennent à la CCT. Des actions de restauration, d'entretien et d'ouverture au public sont donc menées depuis plusieurs années (aire de stationnement, sentier pédestre, tables de lectures, etc). Cette zone est vouée à s'agrandir selon les opportunités de maîtrise foncière. La majorité du parcellaire de la CCT se concentre tout le long du ruisseau ;
- **la zone d'observation** (74 ha) est un périmètre de veille écologique englobant la zone d'intervention et le périmètre de préemption institué par le conseil départemental (Annexe 1). Elle s'étend sur les boisements périphériques et comprend aussi le terrain de motocross situé au nord du site. Les opportunités de maîtrise foncière sont cependant délicates à cause du fort morcellement des parcelles de la vallée.

Lors du PLUi de 2016 à 2019, la quasi-totalité des boisements de la vallée bénéficiaient du statut d'Espaces Boisés Classés ce qui interdisait leur destruction. La révision du PLUi en 2020 a retiré ce statut des boisements permettant de nouveau leur exploitation.

En 2022, l'ensemble des parcelles appartenant à la CCT le long du ruisseau du Pressoir et celles longeant le Thouet au lieu-dit « Les Varannes », ont été classées « **Havre de Paix pour la Loutre d'Europe** » en partenariat avec le Syndicat Mixte de la Vallée du Thouet (SMVT) et Deux-Sèvres Nature Environnement (DSNE). Cette labellisation de la part de la Société Française pour l'Étude et la Protection des Mammifères (SFEPM) permet de contribuer à la préservation des milieux aquatiques favorables pour la loutre et sensibiliser le grand public sur sa présence.

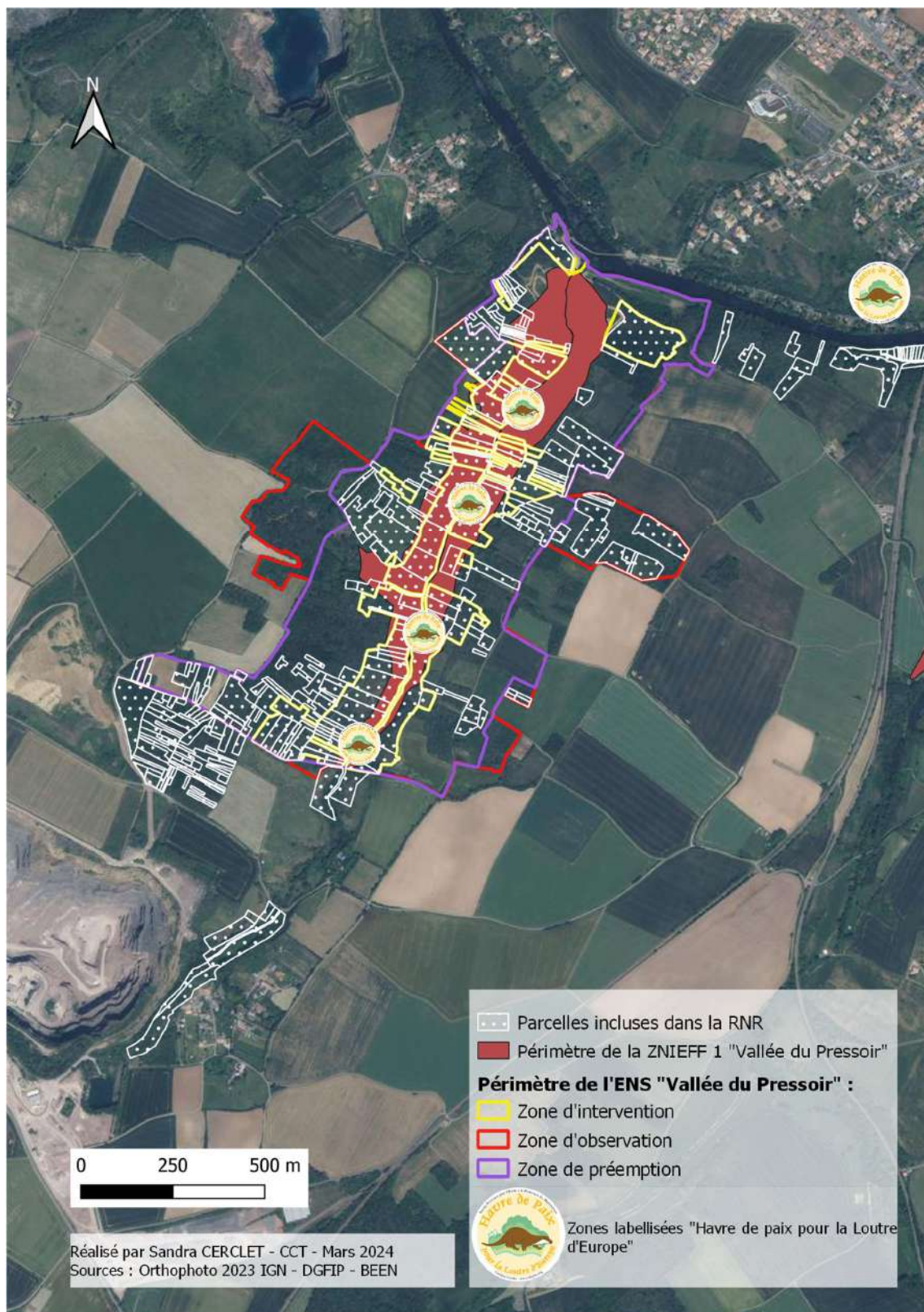


Figure 10: Localisation du périmètre de l'ENS et de la ZNIEFF 1 de la Vallée du Pressoir

Au-delà de son patrimoine naturel, la Vallée du Pressoir abrite également deux autres sites inscrits. **La Cascade de la Gouraudière ou de Pommiers** est un site naturel inscrit par arrêté ministériel du 6 décembre 1932 (Annexe 3). Le périmètre de protection du site s'étend sur environ 150 m en amont de la cascade (jusqu'à la limite entre les communes de Sainte-Radegonde et de Mauzé-Thouarsais) et sur 300 m en aval. Seule une parcelle cadastrée AC 161 de 7 200 m² du site inscrit n'appartient pas à la Communauté de Communes du Thouarsais.

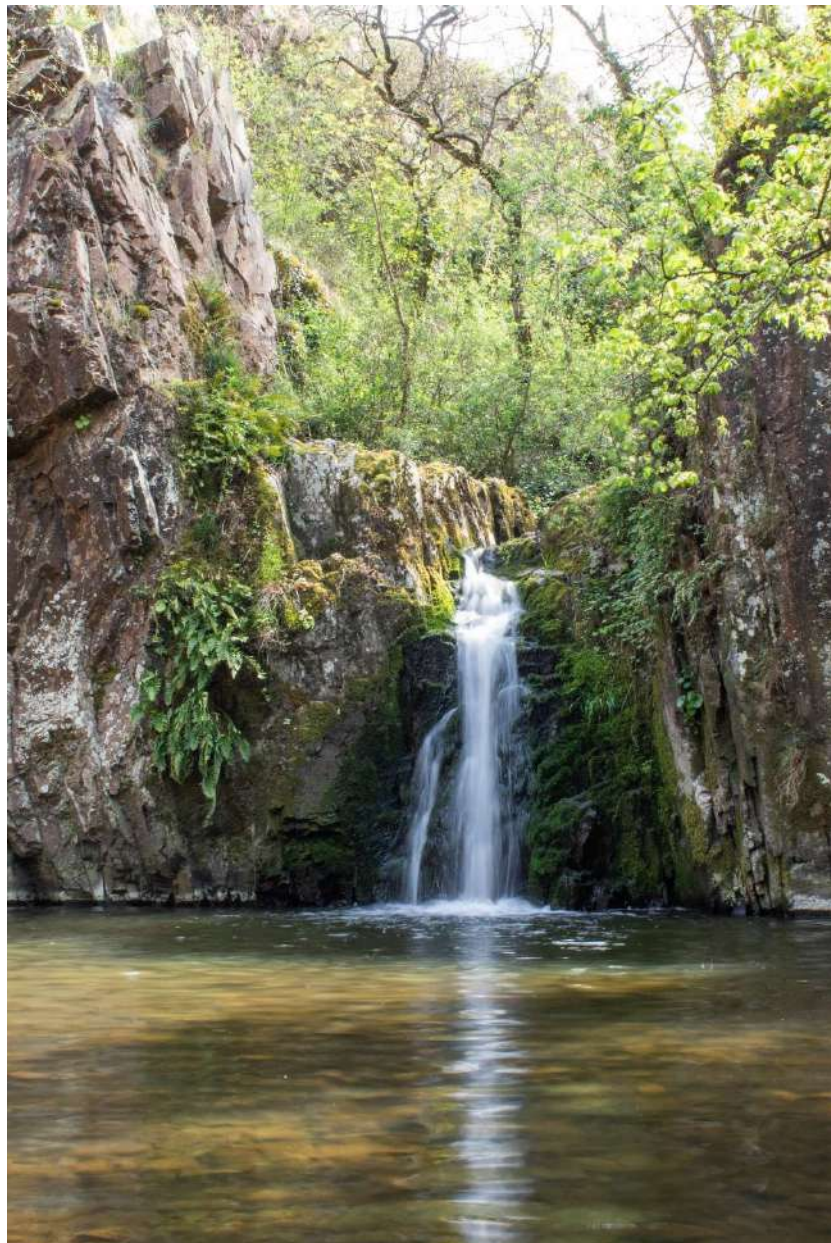


Figure 11: La Cascade de Pommiers ou de la Gouraudière

Le second site inscrit correspond aux ruines du **Château du Pressoir**, inscrites à l'inventaire supplémentaire des monuments historiques depuis le 9 septembre 1933 (Annexe 4). De ce fait, elles bénéficient d'un périmètre de protection de 500 m de rayon. Le secteur ainsi protégé s'étend depuis la « Cascade de Pommiers » jusqu'à la carrière de la Gouraudière. Ce périmètre entraîne l'obligation pour les propriétaires concernés de solliciter l'autorisation préfectorale préalablement à tous travaux de construction nouvelle, de démolition, de déboisement, de transformation ou de modification de nature à affecter l'aspect des lieux. Ce château pour partie du 12^{ème} siècle est en cours de rénovation par son propriétaire.



Figure 12: Le Château du Pressoir, ses ruines (en haut, © Ministère de la Culture) et en cours de rénovation (en bas, © La Nouvelle République)

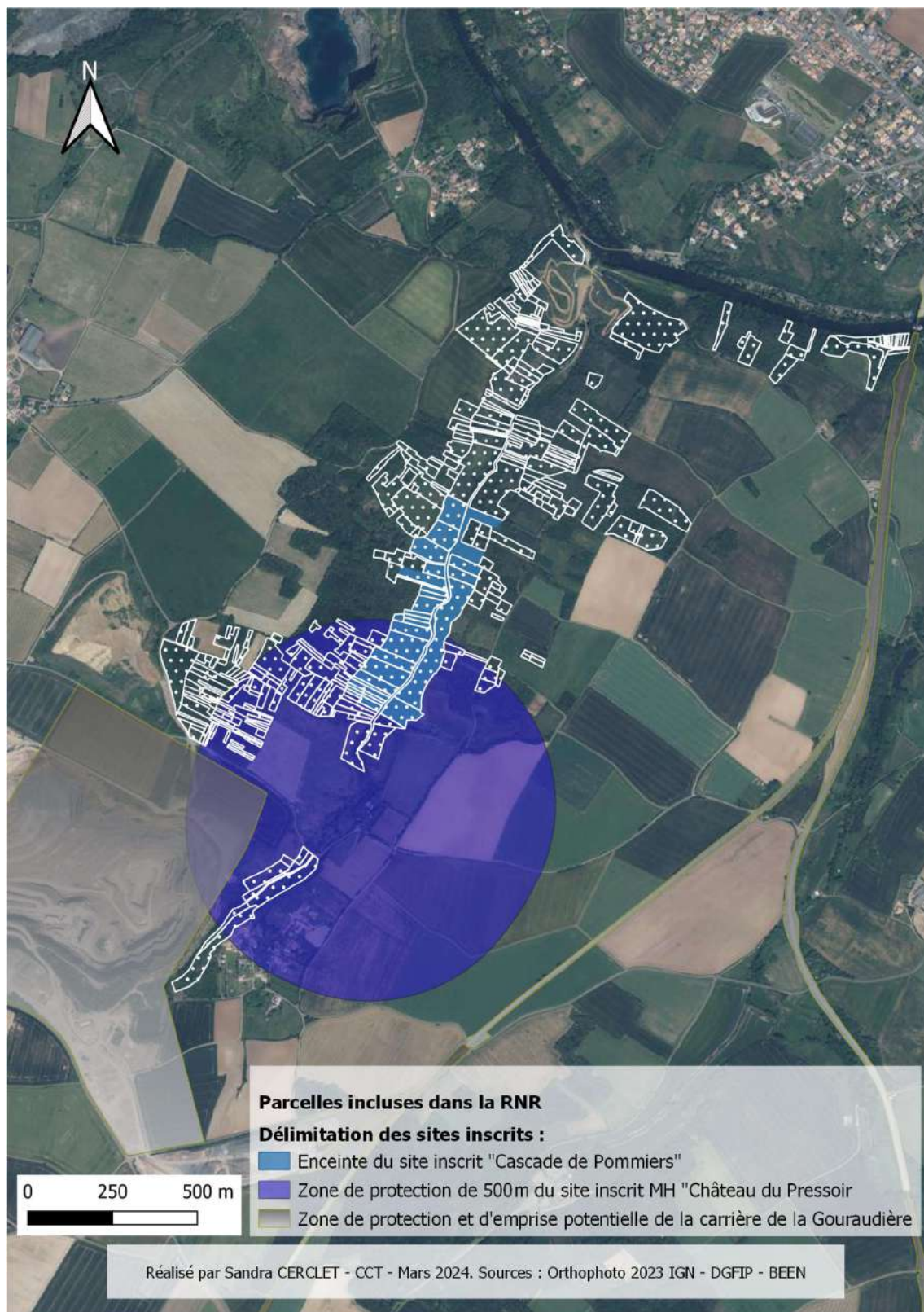


Figure 13: Cartographie des zones de protection des sites inscrits

1.2.4. Plan Local d'Urbanisme et Plan de Prévention des Risques inondation

L'actuel Plan Local d'Urbanisme (PLU) est entré en vigueur le 4 février 2020 et a été modifié le 8 février 2022. Il est intercommunal, c'est-à-dire qu'il régit l'ensemble du territoire de la Communauté de Communes du Thouarsais. Le site « Vallée du Pressoir » est principalement situé dans la zone N du PLUi identifiant une zone naturelle et forestière. Plus précisément, elle est divisée en cinq secteurs :

- **Np : zone naturelle recouvrant les espaces à protéger pour leur qualité paysagère ou écologique et caractérise les réservoirs de biodiversité remarquables de la trame verte et bleue.** Cette zone correspond au périmètre de l'ENS qui regroupe la zone de plateau jusqu'au cœur de la vallée, les aménagements légers (tels que sentiers piétonniers, objets mobiliers destinés à l'accueil du public, etc.) lorsqu'ils sont nécessaires à la gestion, la mise en valeur, et, le cas échéant, l'ouverture au public de la zone sont ici autorisés.
- **N : zone naturelle, caractérise les réservoirs de biodiversité complémentaires et certains corridors de la trame verte et bleue.** Cette zone concerne ici les parcelles agricoles situées à proximité immédiate de la vallée. De façon plus globale, ce secteur correspond également aux espaces naturels plus ordinaires à préserver, qui peuvent être qualifiés d'espaces agricoles ou urbains et comprend également les écarts et hameaux isolés au sein des espaces naturels.
- **NI : zone d'équipement de loisirs et de sport** de taille modérée. Cette zone correspond aux parcelles liées à l'activité de motocross ainsi qu'à l'ancienne auberge de Pommiers et son parking. Le règlement du PLUi indique notamment que les occupations et utilisations du sol suivantes sont admises sous réserve de s'intégrer dans le paysage environnant et d'être compatibles avec le principe de protection du caractère naturel de la zone dont :
 - l'aménagement, la réhabilitation et l'extension des constructions existantes, y compris avec changement de destination, sous réserve qu'elles soient à usage d'activités sportives, de loisirs, culturelles ou touristiques ;
 - les aires de jeux et de sports ouvertes au public visé à l'article R.442-2-a du Code de l'Urbanisme ;
 - les aménagements légers (tels que sentiers piétonniers, objets mobiliers destinés à l'accueil du public, etc.) lorsqu'ils sont destinés à la gestion, la mise en valeur et à l'ouverture au public de la zone ;

- **Npv : correspond ici au terroir de la Gouraudière** et caractérise des secteurs de taille et de capacité d'accueil limitées pouvant accueillir des centrales photovoltaïques ;
- **Nd : correspond ici au Château du Pressoir** et caractérise des secteurs de taille et de capacité d'accueil limitées au sein de la zone naturelle. Il identifie les grandes propriétés et leur parc, afin de permettre la valorisation du potentiel bâti dans une logique de préservation et de mise en valeur du patrimoine bâti.

D'autres zones concernent les alentours de la Vallée du Pressoir :

- **la zone A** recouvre les espaces agricoles, strictement réservés à cette activité ;
- **la zone Ac**, qui correspond ici à la Carrière ROY et caractérise des secteurs de taille et de capacité d'accueil limitées correspondant aux sites de carrières existants sur le territoire ;
- **la zone Aeol** qui correspond au secteur présentant un potentiel pour le développement de l'éolien ;
- **la zone Av** qui caractérise les secteurs classés en Appellation d'Origine Contrôlée (AOC) viticole qui constituent un terroir de qualité unique pour le développement de la viticulture sur le territoire. Ce secteur vise à les protéger (AOC Anjou, AOC Anjou village et AOC Saumur) ;
- **la zone Ay** qui caractérise des secteurs de taille et de capacité d'accueil limitées correspondant à des sites d'activités existants ou projetés (Silos, entreprises de transformation, artisans...) pour lesquels il convient de permettre un développement ou un minimum d'évolution, tout en restant compatible avec la vocation agricole de la zone.

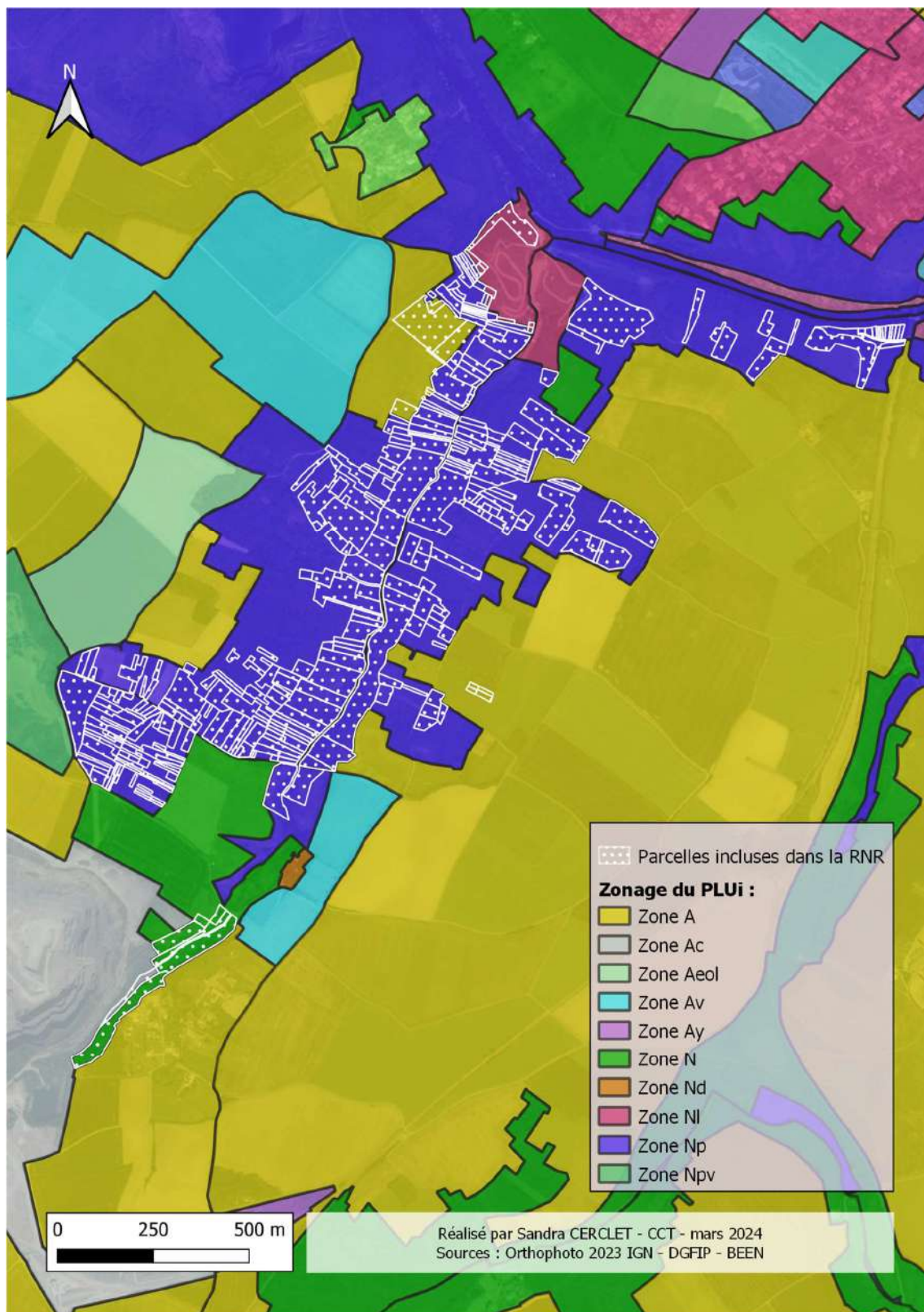


Figure 14: Cartographie du zonage réglementaire du PLUi pour la Vallée du Pressoir

Le Plan de Prévention du Risque inondation (PPRi) est un document réglementaire, élaboré par l'État, qui vise à maîtriser les implantations de constructions et d'activités humaines dans les zones exposées à un aléa. Il a pour vocation d'organiser l'espace afin de permettre les activités humaines en tenant compte de l'aléa qui peut survenir.

Il comprend notamment un zonage et un règlement qui précise zone par zone, les implantations ou activités humaines, interdites ou autorisées, sous réserve du respect d'un certain nombre de précautions définies dans le règlement.

L'établissement du Plan de Prévention du Risque Inondation de la Vallée du Thouet dans le département des Deux-Sèvres a été approuvé le 13 novembre 2008.

Le règlement précise les mesures de prévention, de protection et de sauvegarde qui doivent être prises sur l'ensemble des territoires des communes concernées, inondables ou non par la crue de référence, par les collectivités publiques dans le cadre de leurs compétences, ainsi que celles qui peuvent incomber aux particuliers. Certaines de ces mesures ont un caractère obligatoire en fonction de la nature du risque, d'autres sont de simples recommandations. Le PPRi vaut servitude d'utilité publique. À ce titre, il doit être annexé aux Plans Locaux d'Urbanisme (PLU), lorsqu'ils existent, conformément aux articles R.123.14 et R.126-1 du Code de l'Urbanisme.

La partie nord du ruisseau du Pressoir est située dans la zone réglementaire du PPRi sur plus de 250 m. Par conséquent, les actions mises en place sur cette partie du site devront prendre en compte ce risque. La mise en place d'aménagements, tels que des panneaux directionnels notamment, devra prendre en compte l'utilisation de matériaux insensibles à l'eau sous la cote de référence.

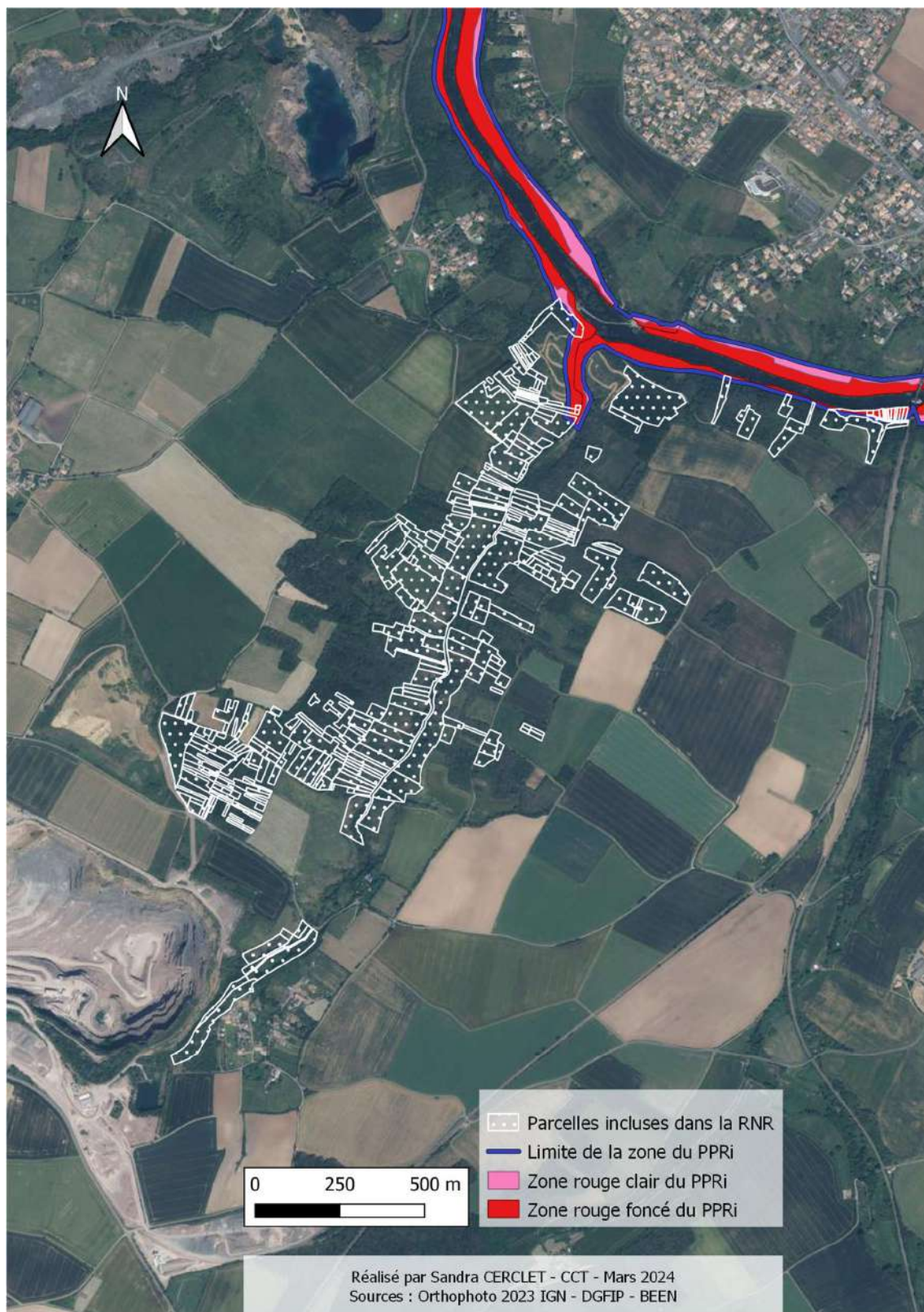


Figure 15: Cartographie du zonage réglementaire du PPRi pour la Vallée du Pressoir

1.3. Contexte

1.3.1. Climat et météorologie

Le Thouarsais est sous l'influence d'un climat océanique de type altéré (Joly *et al.*, 2010). Il s'agit d'une transition entre le climat océanique, les climats de montagne et le climat semi-continental. Ce climat se caractérise par des écarts de température entre l'hiver et l'été plus importants que sur le littoral et la pluviométrie y est plus faible. Malgré tout, le Thouarsais se distingue par une température plus basse que dans le Niortais et de faibles précipitations par rapport au reste du département des Deux-Sèvres. À titre de comparaison, la pluviométrie est deux fois plus faible dans le Thouarsais que dans la Gâtine Poitevine, située à 50 km.

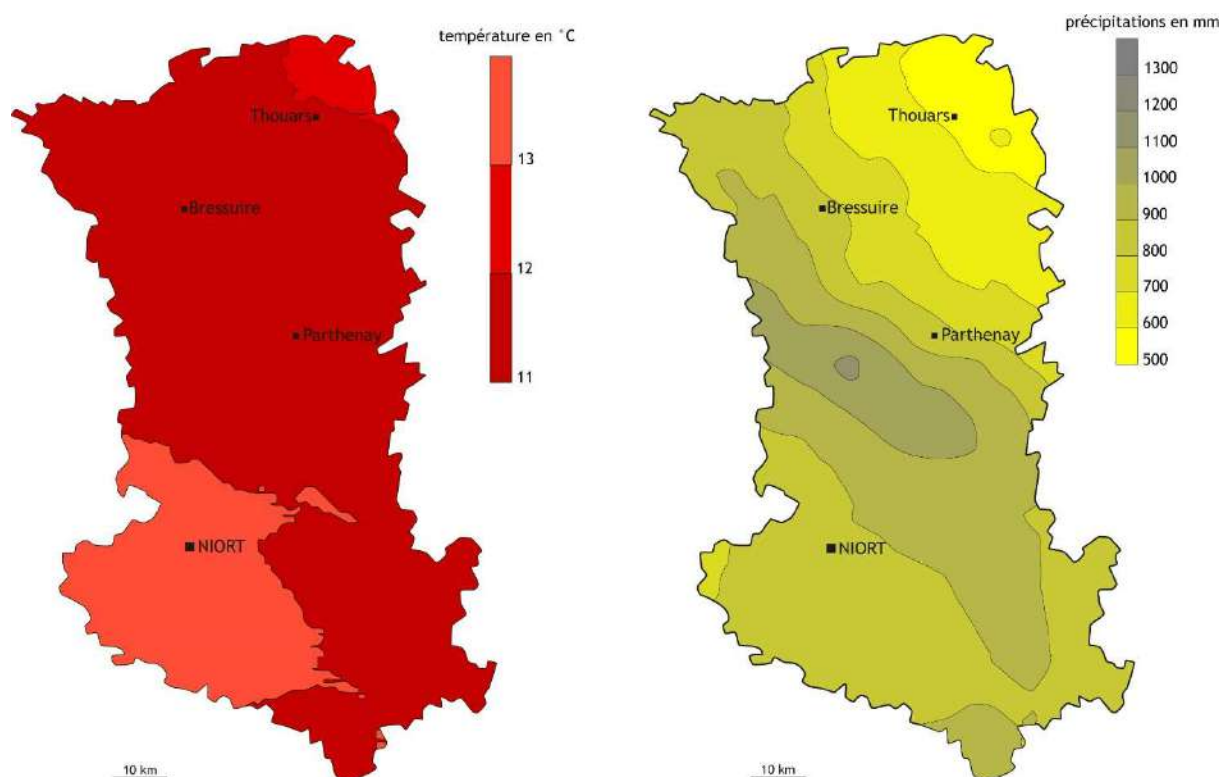


Figure 16: Carte des moyennes de la température (à gauche) et des précipitations (à droite) en Deux-Sèvres sur la période 1971-2000 (méthode Aurelhy)

Les principales variables attachées au climat thouarsais présentées ci-dessous sont issues de la station météorologique de Thouars, située à proximité immédiate de la Vallée du Pressoir.

Tableau 2: Paramètres climatiques de la commune de Thouars sur la période 1971-2000

Moyenne annuelle de la température (T)	11,8°C
Nombre de jours avec T < -5°C	2,1 jours
Nombre de jours avec T > 30°C	5,3 jours
Amplitude thermique annuelle	15,3°C
Cumuls annuels de précipitation	652 mm
Nombre de jours de précipitation en janvier	11,1 jours
Nombre de jours de précipitation en juillet	6,7 jours

Ainsi, à Thouars, d'après les variations mensuelles des températures et des précipitations compilées dans le diagramme ombrothermique (type Gaussen), il n'y a pas de période de sécheresse et les mois les plus froids sont globalement les plus pluvieux.

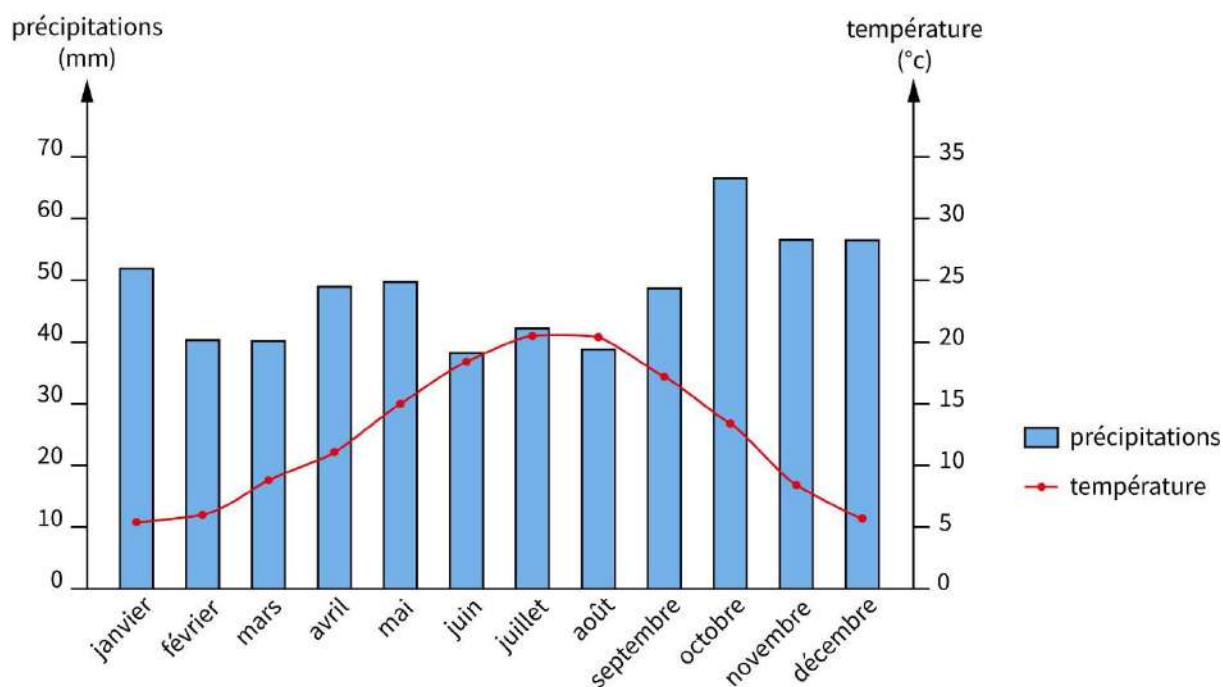


Figure 17: Diagramme ombrothermique de Thouars sur la période 1981-2010

Cependant, ces observations sont aujourd'hui à nuancer avec le réchauffement climatique actuel. Ces variables évoluent avec des températures moyennes qui augmentent et une pluviométrie qui diminue (ORACLE Nouvelle-Aquitaine, 2018). En 2022, le ruisseau du Pressoir et la Cascade de Pommiers ont été à sec à partir de la mi-juin. Le Thouet a quant à lui atteint son niveau d'eau de septembre dès le mois de juillet. Le Thouarsais a été classé en niveau d'alerte maximal de crise face à la situation de sécheresse nationale par arrêté préfectoral du 22 juillet 2022, interdisant notamment toute irrigation agricole.

1.3.2. Géologie, géomorphologie et pédologie

La Vallée du Pressoir est située dans la zone où le socle cadomo-varisque du Massif armoricain, à l'ouest, disparaît sous la couverture sédimentaire du Bassin parisien, à l'est (Dhoste *et al.*, 1987 ; Joubert *et al.*, 2000a). De haut en bas, elle recoupe deux principaux ensembles (Legendre *et al.*, 1989 ; Joubert *et al.*, 2000b) :

- en position interfluve, le Jurassique inférieur et moyen. Il comprend le Pliensbachien (grès et calcaires gréseux), le Toarcien (calcaires argileux et marnes) et l'Aalénien (calcaires à silex), ce dernier étant surmonté par des argiles de décalcification à silex résiduels ;
- sur les versants, le complexe volcano-plutonique de Cholet – Thouars (Cambrien moyen) représenté par le microgranite de Thouars associé à des roches basiques sombres (dolérites, gabbros) et, au niveau de la confluence du ruisseau avec le Thouet, les micaschistes du Groupe des Mauges (Précambrien).

Cette vallée, de direction moyenne NNE-SSW, est étroite et encaissée. Elle a de 100 à 200 m de large au maximum et le dénivelé entre le plateau et le talweg avoisine une cinquantaine de mètres. Avec son tracé rectiligne, elle évoque un canyon limité par des versants très pentus voire des escarpements où apparaissent çà et là quelques replats. Sa morphologie particulière tient aux caractéristiques du matériau dans lequel le ruisseau a creusé son lit : le microgranite de Thouars, riche en quartz et à grain très fin, est extrêmement résistant à l'érosion linéaire (i.e. cours d'eau) et à l'érosion latérale (i.e. ruissellements). De fait, les versants n'évoluent que par la chute de blocs anguleux, de taille variable, préparés par un réseau dense de fractures (failles, diaclases) dont la direction est subperpendiculaire à celle de la vallée. Ces fractures, particulièrement bien exprimées à l'aplomb de la Cascade de Pommiers (elles sont d'ailleurs à l'origine du ressaut morphologique ayant généré la cascade) sont des récurrences de l'accident de Ligrón, de direction N115°E.

Enfin, les sols développés au-dessus du substratum granitique sont sablo-limoneux, très peu épais voire squelettiques, ce qui a permis l'installation de pelouses sèches calcifuges. Néanmoins, les ruissellements superficiels depuis le plateau calcaire notamment génèrent des apports en calcium et en magnésium.

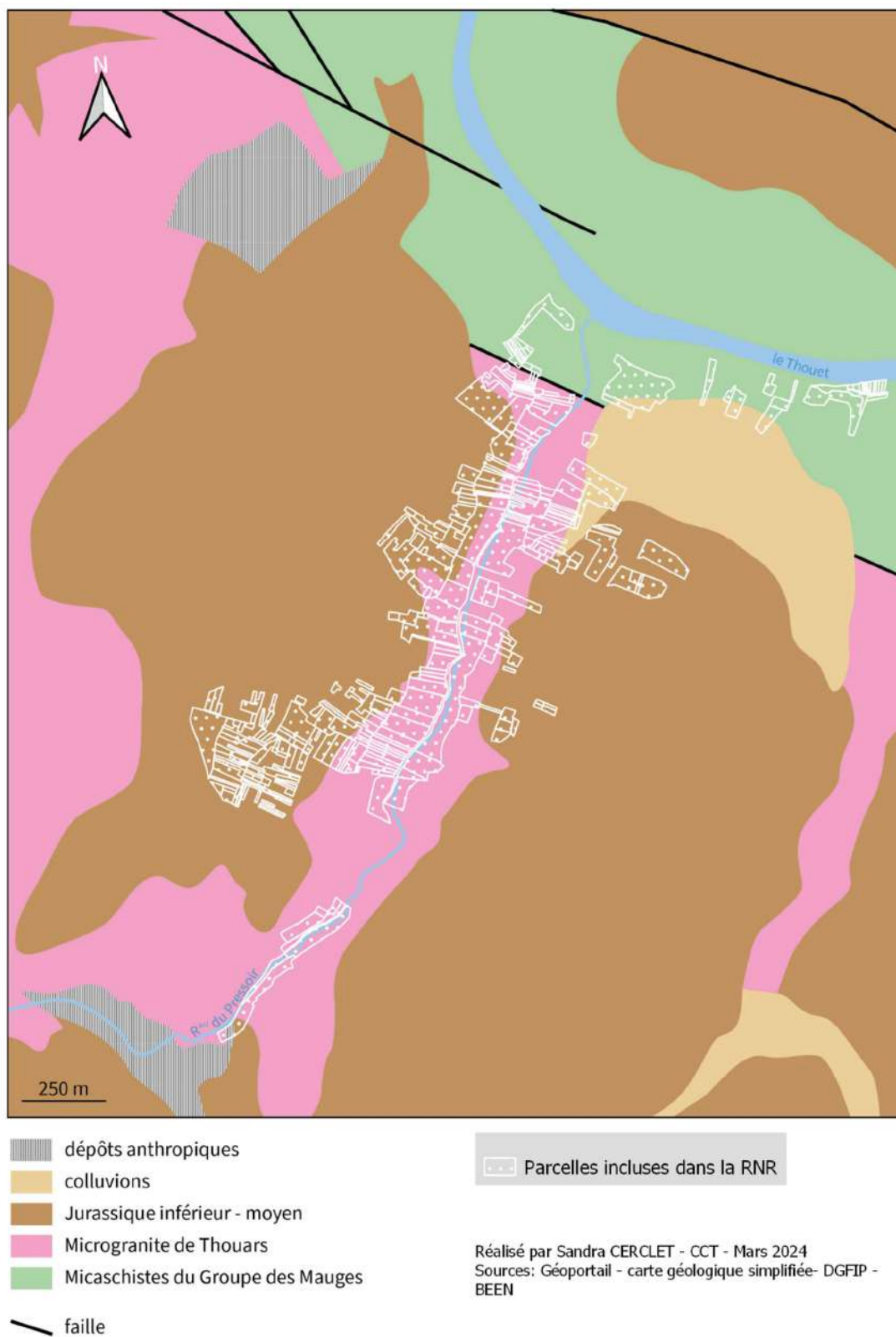


Figure 18: Cartographie des caractéristiques géologiques de la Vallée du Pressoir

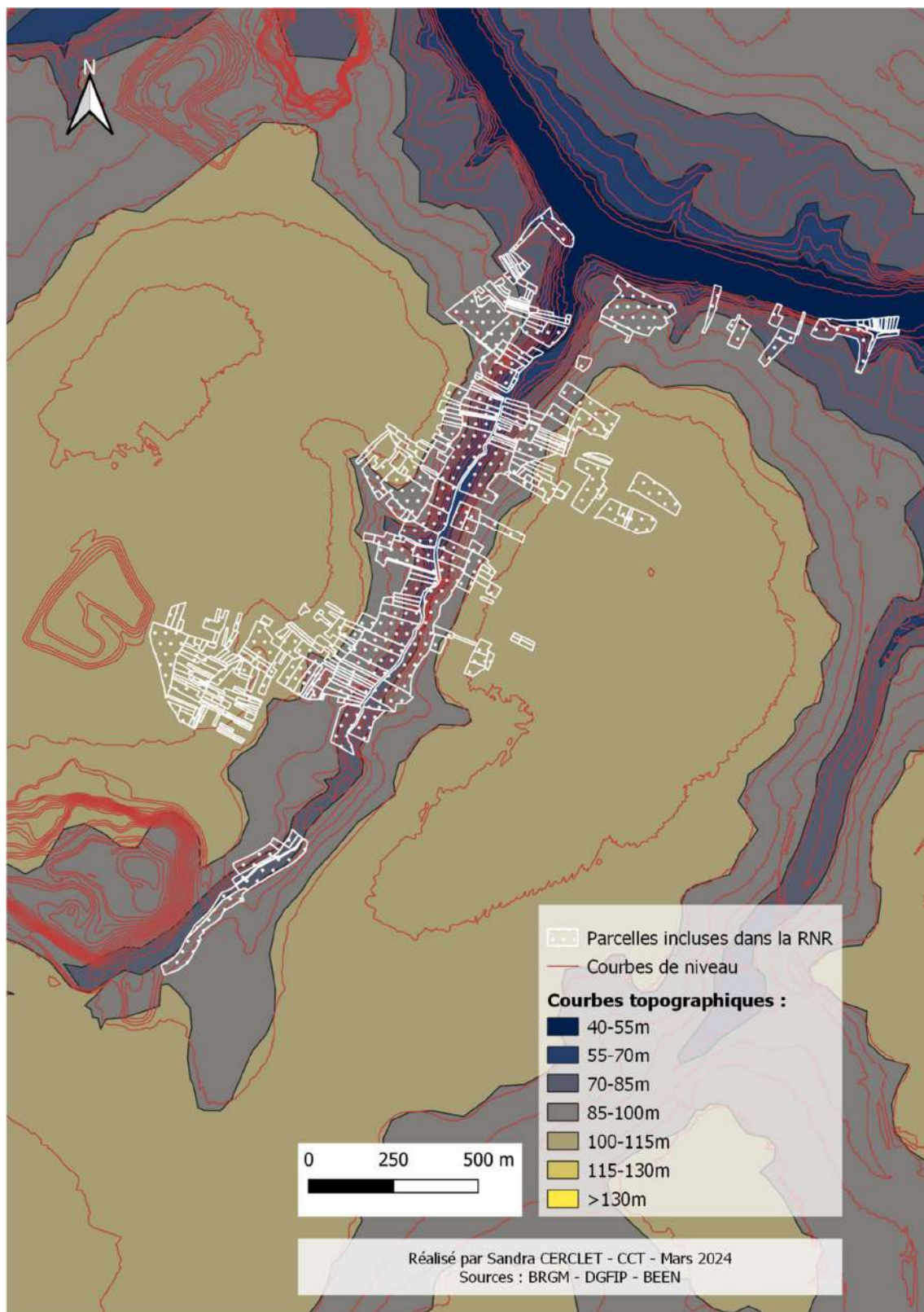


Figure 19: Cartographie de la topographie de la Vallée du Pressoir

1.3.3. Hydrographie et qualité des eaux

Le ruisseau du Pressoir, d'environ 6 km de long, est un affluent en rive gauche du Thouet, juste en aval de la ville de Thouars. Situé dans le prolongement du ruisseau de Coulonges, qui court sur une dizaine de kilomètres sur le plateau bocager du sud-ouest de Thouars, il change de nom au moment où son cours s'encaisse dans le socle rocheux en amont du château du Pressoir. Dans cette partie terminale, le ruisseau plus encaissé prend un caractère torrentiel, avec des petites chutes et cascades dont la célèbre Cascade de Pommiers. Dans cette portion, le ruisseau est profondément encaissé dans un vallon aux pentes escarpées et fortement boisées. Il présente un tracé rectiligne et court sur un fond rocheux, souvent encombré de blocs et de galets.

Les ruisseaux du Pressoir et de Coulonges coulent essentiellement sur des terrains granitiques. De ce fait, les sols ont une très faible capacité de rétention en eau, les nappes souterraines sont réduites. Les précipitations ruissellent donc rapidement vers le cours d'eau qui est essentiellement alimenté par des eaux superficielles qu'il collecte tout au long de son parcours. Il ne présente qu'un seul affluent de petite taille inférieur à 1 km avec lequel il converge au niveau du hameau de Fontenay sur la commune de Mauzé-Thouarsais.

Le débit présente un régime torrentiel et varie de manière importante durant l'année. Le niveau des eaux est au plus haut en hiver, saison où se concentre un tiers des précipitations annuelles. À l'inverse, il est au plus bas en été, période la plus sèche de l'année. La largeur et la profondeur du ruisseau sont donc très variables. Durant l'été, le ruisseau s'assèche à plusieurs endroits depuis sa source jusqu'à sa confluence avec le Thouet. En 2022, le ruisseau a subi un assec à partir de la mi-juin.

La qualité de l'eau semble se dégrader depuis plusieurs années (Launay, 2000). Les analyses réalisées en 1999 attestent d'une mauvaise qualité des eaux. Les principales causes identifiées sont alors divers intrants agricoles, des rejets de la station d'épuration de Coulonges-Thouarsais, des rejets issus d'assainissements autonomes du hameau de Fontenay, des pesticides issus de l'agriculture mais aussi de potentiels usages domestiques.

Sur le parcours du ruisseau, 10 ponts ont été édifiés. Un seul plan d'eau a été aménagé dans le lit du ruisseau, il s'agit de l'étang du Pressoir dont le seuil est situé à quelques dizaines de mètres en aval du Pressoir. L'aménagement du terrain de motocross à Pommiers et l'exploitation de la carrière de la Gouraudière ont entraîné le recouvrement du ruisseau sur des distances respectives d'environ 30 m et 50 m.

Le bassin versant du ruisseau du Pressoir couvre un territoire proche de 36 km². Cet espace est largement occupé par l'agriculture. Les surfaces boisées représentent environ 10% du bassin versant. La pression urbaine est très limitée.

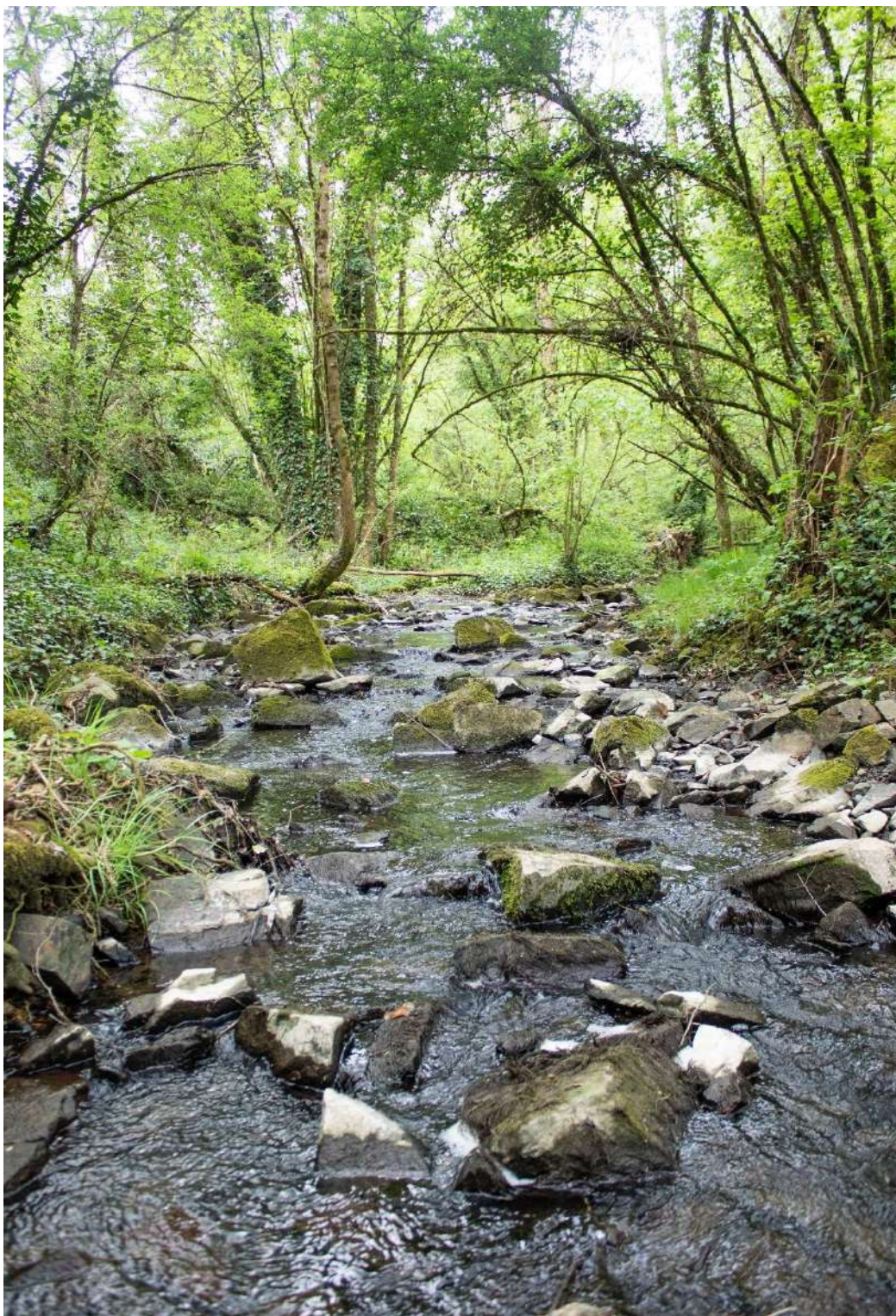


Figure 20: Le ruisseau du Pressoir en fond de vallée

1.3.4. Paysage

D'après l'inventaire des paysages de Poitou-Charentes réalisé par le Conservatoire d'Espaces Naturels (CEN) de Poitou-Charentes en 1999, la Vallée du Pressoir s'inscrit dans l'entité paysagère « les vallées » et plus précisément dans l'entité 702 : Le Thouet. « [...]des sites naturels « spectaculaires » révèlent des paysages assez extraordinaires que seules les vallées peuvent faire naître : la cascade de Pommiers et le site de Grifférus mettent en scène la roche découpée vigoureusement par les rivières. Cette expression paysagère d'une grande beauté contraste fortement avec les ambiances douces et calmes des territoires alentours. Elle apporte au secteur un accent de puissance tellurique. Le fort degré de pittoresque de ces sites motive évidemment tant les représentations que les visites. »

La Vallée du Pressoir, étroite et profonde, apparaît comme un écrin de verdure escarpé au milieu des plateaux cultivés du Thouarsais. Sa mosaïque paysagère, composée d'affleurements rocheux, de boisements et de pelouses en fait un site unique à très forte valeur paysagère. Les nombreux points de vue offerts par le relief de part et d'autre du ruisseau permettent d'apprécier la majesté du site. La traversée de la ripisylve plonge le visiteur dans une toute autre ambiance dans un paysage rendu plus intimiste et sublimé par la présence de la Cascade de Pommiers.



Figure 21: Paysage de la Vallée du Pressoir vu depuis le plateau

1.3.5. Usages passés

Les versants de la vallée étaient exploités par des éleveurs principalement en bovin et certains en ovin jusque dans les années 1950. Nettement plus ouverts, ils offraient alors de vastes prairies couvertes d'herbe rase. La présence du pâturage sur les coteaux a permis le maintien de milieux ouverts avec les affleurements rocheux nus, ce qui a favorisé la présence d'espèces végétales pionnières et potentiellement rares comme la Gagée de Bohême (*Gagea bohemica*). Par la suite, l'élevage a été petit à petit abandonné et a laissé place à la colonisation naturelle des ligneux. Les boisements spontanés sont principalement composés de chênes. Les usages ont ensuite évolué avec la présence des boisements avec de la sylviculture et de la cueillette sauvage. Le Château du Pressoir a aussi permis pendant un temps de presser le raisin des vignes qui longeaient la vallée pour produire du vin.



Figure 22: La Vallée du Pressoir au début du XXème siècle avec le Château du Pressoir et le ruisseau (© Inconnu)

La Vallée du Pressoir représentait également un espace naturel pour la promenade et de divertissement notamment pour se baigner au pied de la cascade dans le ruisseau. Son passé géologique a aussi été source d'histoires et de fouilles de fossiles au sein du « Champ des Étoiles ». Il y a 180 millions d'années, le Thouarsais était un océan tropical où vivaient de nombreuses espèces comme les crinoïdes. Les fossiles de ces échinodermes marins correspondent au pédoncule qui, séparé en plusieurs morceaux, dévoile une structure en

forme d'étoile inspirant le nom de ce lieu. Ces éléments, nommés « entroques », sont souvent les seuls restes fossilisés de ces animaux. Ces entroques se reconnaissent à leur symétrie basée sur cinq rayons, à leur canal central et à leur cassure brillante qui correspond à un clivage de calcite. Aujourd'hui, le Champ des Étoiles correspond à une prairie au nord-ouest de la vallée où l'on peut trouver d'importante quantité de ces restes fossilisés. Une légende est également associée à ce patrimoine géologique. En 555, la reine des Francs, appelée Radegonde, décide un jour de fuir l'autorité du roi, pour entrer en religion. Ce dernier, ne pouvant l'accepter, envoie plusieurs soldats à sa recherche. Dans sa fuite à travers la campagne, le long manteau de la reine s'accroche dans les broussailles. C'est alors que toutes les étoiles qui l'ornaient sont tombées. On raconte aussi que lorsque les soldats parvinrent à remonter sa trace au lieu-dit « Les Pommiers », ces mêmes arbres auraient courbé leurs branches pour cacher Radegonde. Ainsi, les soldats seraient passés sans la voir. Les crinoïdes seraient donc les étoiles disparues du manteau de Radegonde. Il était fréquent pour les familles aux alentours d'emmener leur enfant à la recherche de ces étoiles. Il faut noter que certains pèlerinages religieux en l'honneur de sainte Radegonde ont aussi eu lieu sur ce site. Cette recherche perdure aujourd'hui de manière moins importante.

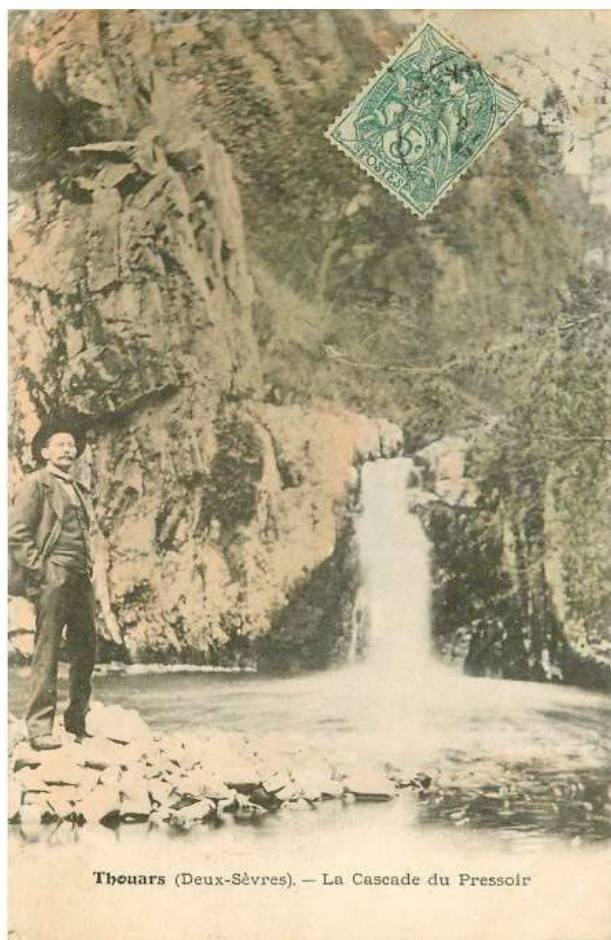


Figure 23: La Cascade de Pommiers au début du XXème siècle (© Inconnu)

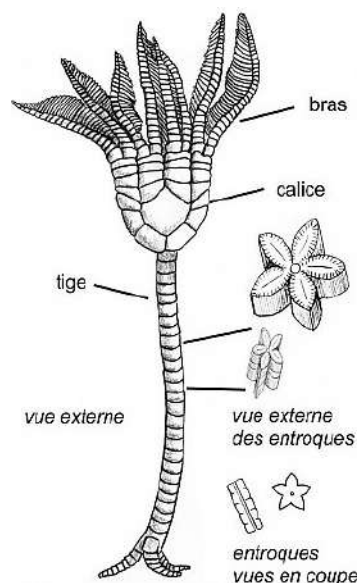


Figure 24: L'anatomie d'un crinoïde (en haut) et les restes fossilisés d'entroques présents au Champ des Étoiles (en bas)

Concernant les activités sportives, les affleurements rocheux présents sur le site ont attiré les amateurs d'escalade. Une voie a été aménagée à cet effet au début des années 1990 par une association en rive gauche du ruisseau, à mi-chemin entre la cascade de Pommiers et le terrain de motocross. L'activité n'est actuellement plus pratiquée mais l'équipement est toujours en place.

Enfin, de 2004 à 2006, le service des Sports de la CCT a organisé régulièrement des rallyes sportifs destinés aux collégiens dans et autour de la Vallée du Pressoir. Le service Biodiversité, Eau, Espaces Naturels (BEEN) était également présent en proposant en complément une course d'orientation pour sensibiliser les collégiens à la biodiversité de la vallée et à sa préservation, notamment avec du ramassage de déchets.

En 2019, une convention a été établie avec un apiculteur local pour qu'il puisse installer ses ruches au sein de la vallée. En 2022, cette convention a pris fin avec le retrait des ruches dans l'objectif de préserver les populations d'hyménoptères et diptères sauvages subissant la forte compétition alimentaire par *Apis mellifera* où les ressources alimentaires sont naturellement limitées au sein de la vallée.

1.3.6. Usages actuels

Actuellement, de multiples usages ont lieu au sein de la Vallée du Pressoir, qu'ils soient d'ordre sportif, touristique, agricole ou scientifique.

Motocross

Un terrain de Motocross a été créé au début des années 1950 et fait partie des plus importants sites de la région voués aux sports mécaniques sur environ 5 ha en milieu naturel. Il est situé de part et d'autre du ruisseau du Pressoir, à sa confluence avec le Thouet. Le Motoclub Thouarsais est le propriétaire du terrain. Une autre association, la Team Cross Thouarsais, utilise également le terrain pour réaliser des entraînements ou des championnats régionaux de motocross. Depuis 2012, le Motoclub Thouarsais applique une gestion du site avec notamment des chèvres poitevines pour entretenir les coteaux. Actuellement 2 chèvres poitevines pâturent sur le site et seront bientôt rejoint par 4 autres chèvres. Sur les terrains, le club dispose de plusieurs bâtiments issus de containers pour stocker leur matériel et faisant office d'atelier. D'autres bâtiments sont permanents et utilisés pour l'organisation des événements comme une tour de contrôle. Une réflexion est notamment en cours pour réaliser des travaux sur ces bâtis dans le but de mieux les intégrer au paysage de la vallée, notamment par l'installation de bardage en bois. L'activité du site comprend des entraînements environ 2 fois par mois d'octobre à février et l'organisation de championnats 2 fois par an en avril et juin/septembre. La capacité d'accueil des pistes est

limitée à 40 pilotes. Lors des championnats, environ 200 pilotes et 2 500 personnes sont présents, regroupant les spectateurs, bénévoles et organisateurs. Lors des événements, une surveillance est réalisée pour prévenir toute forme de pollution (fuite d'huile ou de carburant).



Figure 25: Terrain de motocross à l'entrée nord de la Vallée du Pressoir

Randonnée

Le site est parcouru par une boucle de randonnée, « la Cascade de Pommiers », longeant la berge du ruisseau et les marges du plateau de part et d'autre de la vallée sur une distance d'environ 2,5 km. Cette boucle recoupe un autre circuit de randonnée, le sentier « la Vallée du Pressoir ». Son parcours de 13 km a été établi par le Conseil Départemental des Deux-Sèvres dans le cadre des « Rando pédestre en Deux-Sèvres » et relie Sainte-Radegonde à Saint-Jacques-de-Thouars. Le site est ainsi fréquenté toute l'année par des associations de randonneurs lors d'événements organisés ou non, comme le « Mille pattes thouarsais », les « Galopins du Thouet » et « TEAM RJ 2 ». Des randonnées thématiques « nature » y sont aussi régulièrement organisées et proposées par le Service Biodiversité, Eau, Espaces Naturels (BEEN) de la CCT et ses partenaires comme le Syndicat Mixte de la Vallée du Thouet. Enfin, la pratique de la randonnée équestre est rare.

Vélo Tout Terrain (VTT)

Depuis 2013, la pratique du VTT est interdite sur les sentiers de la vallée. En effet, de nombreux VTTistes empruntent les sentiers étroits au risque d'une mauvaise chute ou d'une collision avec les promeneurs. Le passage régulier de VTTistes par ailleurs provoque une érosion du chemin, le rendant glissant à certains endroits pour les randonneurs et pouvant aussi endommager les habitats naturels présents. Malgré les interdictions et les chicanes installées sur les 4 entrées principales, la pratique du VTT est toujours présente dans la vallée sur les sentiers piétons.

Trail

L'association locale US Thouars Athlétisme organise tous les ans en septembre un trail qui passe dans la Vallée du Pressoir sur les sentiers du fond de vallée et sur les plateaux. Plusieurs parcours sont proposés et ce sont environ 300 participants qui traversent la vallée lors de l'événement.

Chasse

Le département des Deux-Sèvres est classé en Associations Communales de Chasse Agréées (ACCA) obligatoire. Ainsi le site est fréquenté par les ACCA de Sainte-Radegonde en rive gauche du ruisseau, de Saint-Jacques-de-Thouars en rive droite du ruisseau et de Mauzé-Thouarsais au sud dans le Bois de Chasserat. Les chasseurs y chassent notamment le lapin, lièvre, faisan ou encore bécasse hors des sentiers, et parcourent le fond de vallée, le long des versants et sur le plateau, de la mi-septembre à la fin février. Des battues au sanglier et au chevreuil sont régulièrement organisées dans la vallée pouvant regrouper les trois ACCA avec une centaine de chasseurs et une soixantaine de chiens. Le déterrage des blaireaux et des renards est également pratiqué ainsi que le piégeage. Des lâchés d'animaux d'élevages sont aussi pratiqués à proximité, voir à l'intérieur de la vallée. Enfin, des installations d'agrainage pour « petits gibiers » sont présentes dans certains boisements dont certaines semblent inactifs.

Pêche

La pêche dans le ruisseau du Pressoir est considérée comme anecdotique. La pêche est principalement pratiquée dans le Thouet par les adhérents des Associations Agréées pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique (AAPPMA) locales. Le Thouet figure comme un cours d'eau de 2^{ème} catégorie et la pêche de nuit n'est pas autorisée sur ce secteur.

Médiation scientifique et animation nature

Le service BEEN de la CCT, gestionnaire de l'ENS, développe depuis une vingtaine d'années des activités pédagogiques basées sur la découverte du patrimoine naturel et géologique du site. Des groupes scolaires allant de la maternelle au lycée sont ainsi accueillis, en période printanière principalement, sur les zones aménagées du site.

Des animations à destination du grand public sont aussi régulièrement organisées dans la vallée. Les thèmes abordés permettent des sorties aux différentes saisons : la Gagée de Bohême, les orchidées, les rhopalocères, etc. En période estivale, des visites guidées « nature » sont proposées deux fois par semaine sur l'ensemble des ENS du Thouarsais par la CCT et relayées par l'Office de Tourisme. Ces sorties nature sont pour certaines réalisées en partenariat avec les associations naturalistes locales comme Deux-Sèvres Nature Environnement (DSNE) et le Groupe Ornithologique des Deux-Sèvres (GODS).

Enfin, le service accueille régulièrement des groupes de l'Hôpital Nord Deux-Sèvres (Centre Médico-Psychologique et Post-cure) ou de foyers occupationnels, mais aussi des associations qui souhaitent bénéficier d'une visite commentée du site.

Ce sont en moyenne près de 15 groupes qui sont accueillis sur le site chaque année, ce qui correspond à une moyenne de 300 participants à des ateliers de terrain ou des visites commentées.



Figure 26: Chantier nature lors d'un débroussaillage d'une pelouse avec partenariat avec DSNE en 2020

Activité touristique

La Vallée du Pressoir possède son parcours de découverte via l'application Terra Aventura. Il s'agit d'une application de géocaching pour smartphone qui invite chacun à découvrir différents territoires de la Région Nouvelle-Aquitaine parmi plus de 552 itinéraires. Le parcours s'intitule « Les z'aventuriers de la vallée rose » avec pour thématique principale la géologie. Le parcours fait découvrir la vallée à l'aide de questions sur des endroits particuliers comme au Champ des Étoiles, à la cascade, le long des pelouses pâturées, au sommet des affleurements rocheux et sur les plateaux agricoles pour profiter de la vue sur les monuments historiques de Thouars. À la fin du parcours, les bonnes réponses aux questions permettent de débloquent les coordonnées de la cache secrète du personnage. Une approche ludique et interactive pour découvrir la vallée mais qui devra évoluer avec un potentiel classement en RNR. Actuellement, les données issues de cette application sont transmises à la Maison du Thouarsais (Office de tourisme) qui figure comme contact associé au parcours.

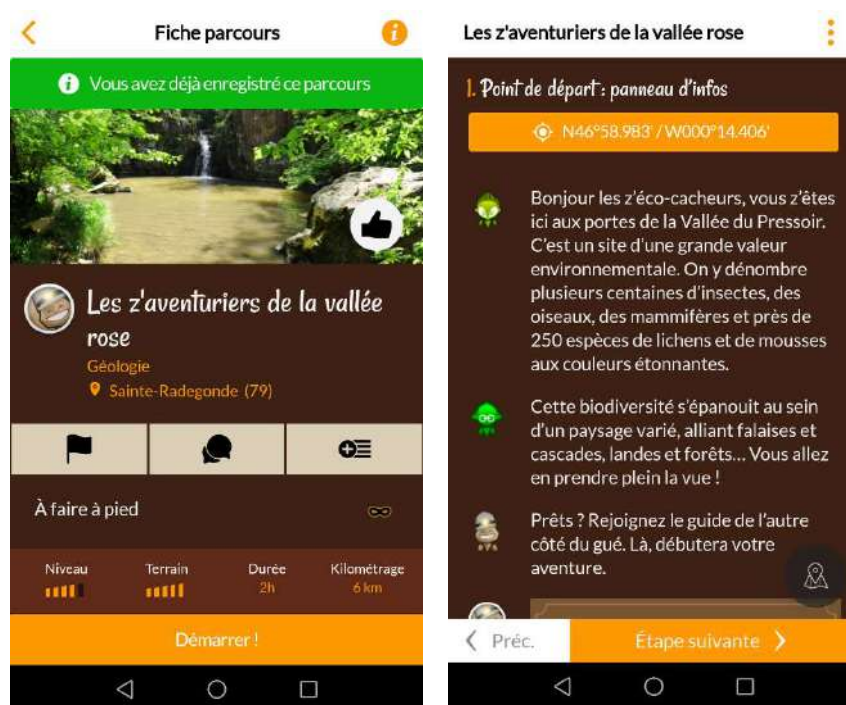


Figure 27: Parcours Terra Aventura sur la Vallée du Pressoir

Festival au Fil du Thouet

Depuis 2021, le service Culture de la CCT organise un festival « Au fil du Thouet » pendant la période estivale allant de juin à septembre. Ce festival qui allie l'art, le patrimoine et la nature propose de multiples concerts, pièces de théâtre et autres découvertes au sein de

différents lieux emblématiques de la commune de Thouars. Un événement est habituellement programmé à l'entrée de l'ENS de la Vallée du Pressoir au niveau de l'ancienne auberge de Pommiers, propriété de la CCT, en bord du Thouet. L'accès est gratuit mais avec une jauge limitée d'environ 100 personnes. Ce secteur restera en dehors du périmètre RNR.

Activité agricole et forestière

Jusque dans les années 50, les versants de la Vallée du Pressoir étaient utilisés par les agriculteurs qui venaient y faire pâturer leurs animaux. Avec la modernisation des techniques agricoles et la recherche du rendement, ces prairies, plus ou moins déclives ont été progressivement abandonnées. Actuellement l'activité agricole est quasi inexistante dans la Vallée du Pressoir, seules quelques parcelles situées en bordure du plateau ont encore un usage agricole soit pour la production de céréales (blé, colza, tournesol, etc.), soit pour la production de lait de vache par pâturage. L'ensemble des exploitants à proximité est en agriculture conventionnelle à l'exception d'un agriculteur en agriculture biologique. Ainsi, des produits phytosanitaires et autres pratiques d'amendement, engrais et ensemencement des prairies sont utilisés sur les plateaux agricoles en lisière.

Les bois situés en bordure de plateau et sur les versants, autrefois exploités pour l'usage domestique comme source d'énergie, sont de moins en moins utilisés. Des coupes restent malgré tout régulières.

1.3.7. Fréquentation et aménagements

Afin de connaître la fréquentation du site, deux éco-compteurs ont été installés en 2005 aux entrées principales du site : au nord à côté du terrain de motocross et au sud au Grand Parut. Depuis leur installation, les éco-compteurs ont semblé défectueux et ont été envoyés en réparation à de multiples reprises. Celui situé à l'entrée nord du côté du motocross a subi plusieurs crues hivernales et a été déplacé courant 2016 afin d'être à distance des crues. Cependant, le couvert végétal et l'encaissement important de la vallée bloque tous signaux de télécommunication et qui a provoqué la perte de plusieurs données transmises par télétransmission. Ce mode de transmission n'est pas adapté au site et il est actuellement suspendu. Les données sont à présent récoltées manuellement sur place tous les mois. Avec un certain nombre de disparités dans la collecte des données, la comparaison entre les années est difficile mais le cumul des données depuis 2005 permet de proposer une tendance fiable de la fréquentation de la vallée (Tableau 3).

Tableau 3: Bilan des relevés des éco-compteurs de 2005 à 2019

	Juillet 2005 — Juillet 2006	Juillet 2006 — Juillet 2007	Juillet 2007 — Juillet 2008	Juillet 2008 — Juillet 2009	Juillet 2009 — Juillet 2010	Juillet 2010 — Juillet 2011	Juillet 2011 — Juillet 2012	Juillet 2012 — Juillet 2013	Juillet 2013 — Juillet 2014	Juillet 2014 — Juillet 2015	Juillet 2015 — Juillet 2016	Juillet 2016 — Juillet 2017	Juillet 2017 — Juillet 2018	Juillet 2018 — Juillet 2019
Relevés Grand Parut	3518	1777 *	9590	9558	4697 *	4722	5063	507	2926	720	307 **	6285	3897	1875 **
Relevés motocross	7270	3583 *	14438 *	17351	16023	5733	7429	/	/	/	/	23456	24225	13416 **

* Éco-compteur en réparation pendant plusieurs mois

** Données incomplètes sur l'année, problème de télétransmission

/ Absences de données

On peut constater que le site est fréquenté toute l'année et l'accès se fait majoritairement via l'entrée nord à proximité du terrain de motocross. On peut observer des pics de fréquentation en période printanière et estivale. On compte ainsi une moyenne de 571 passages par mois de 2005 à 2018. De façon globale, la fréquentation sur le site a triplé en 18 ans. Plus précisément, au début de l'année 2022, la moyenne journalière est de 88 passages avec un jour de pointe correspondant au dimanche 17 avril avec 520 passages enregistrés sur un éco-compteur. La fréquentation est donc particulièrement importante pendant les week-ends avec un pic les dimanches après-midi (Figure 28).

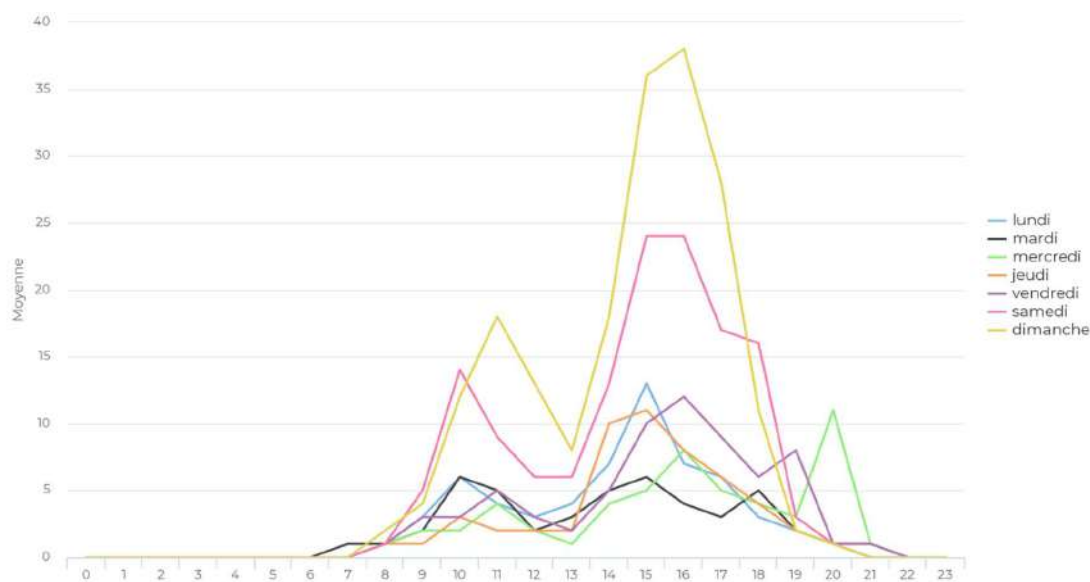


Figure 28: Profils horaires par jour depuis le début de l'année 2022 au niveau de l'entrée nord

Des aménagements ont été réalisés le long du sentier, notamment pour sécuriser certains passages (passerelles en bois, rambarde, escaliers, restauration des chemins carrossables). Des panneaux d'accueil informatifs présentant le site et sa réglementation sont présents aux deux entrées du site ainsi que deux promontoires localisés au Terril du Parut et sur la corniche surplombant la Cascade de Pommiers. Cependant, la signalisation routière pour

accéder à la Vallée du Pressoir est quasi inexistante et les panneaux d'accueil ne couvrent pas tous les sentiers d'accès possible au site. Le balisage des sentiers de randonnées autorisés est aussi très insuffisant. Ceci s'explique notamment par le fait que la majorité des sentiers traversent sans autorisation des propriétés privées ne permettant pas ainsi de les officialiser par le département par exemple.



Figure 29: Différents équipements présents dans la Vallée du Pressoir (de haut en bas et de gauche à droite) : le totem ENS avec le panneau de présentation, la barrière anti-voiture, l'observatoire avec la table de lecture, les escaliers d'accès à la cascade, une chicane avec un panneau d'information et signalétique d'accès

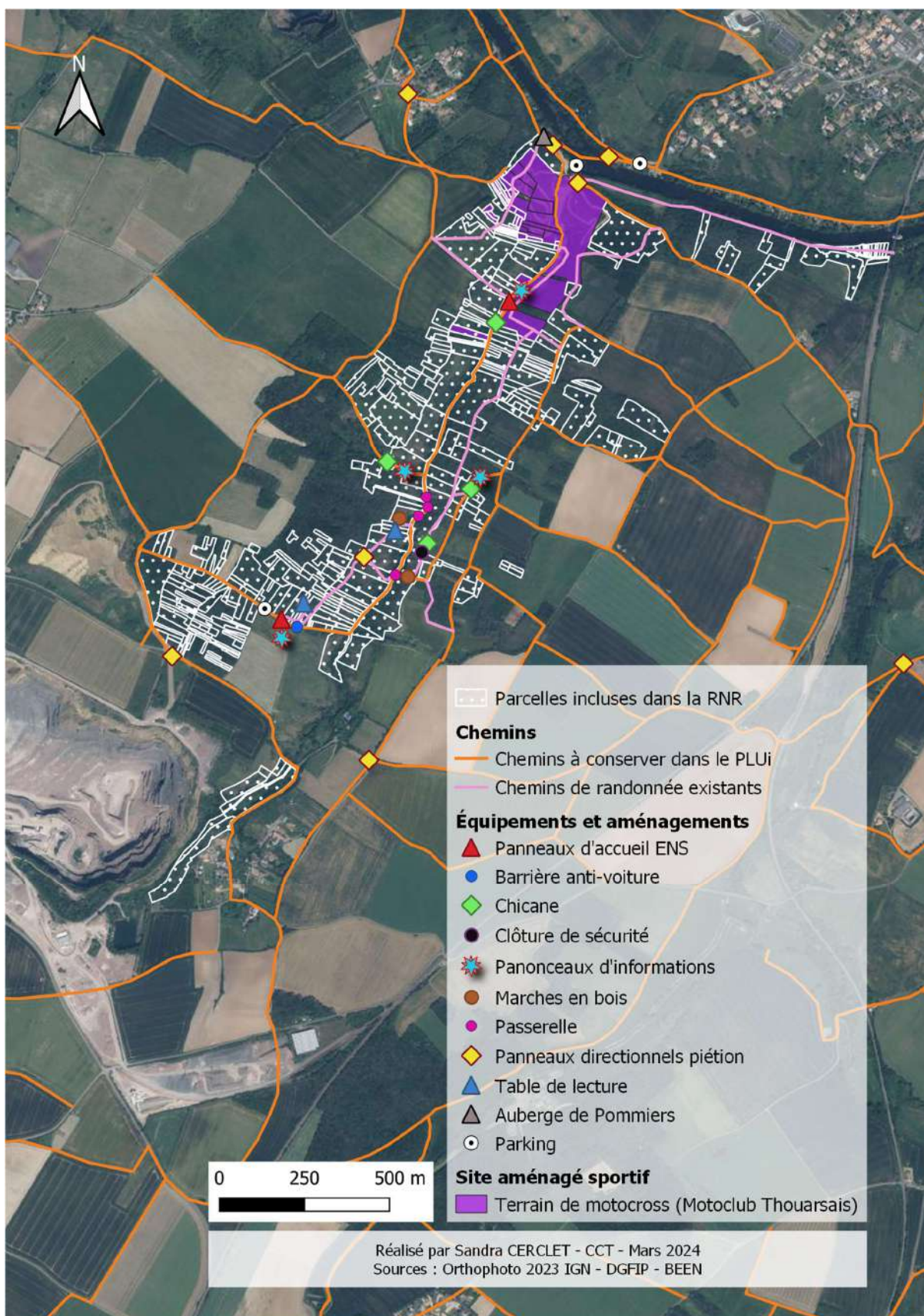


Figure 30: Cartographie des chemins, aménagements et équipements présents au sein de la Vallée du Pressoir

1.3.8. Pressions et menaces

La Vallée du Pressoir est confrontée à plusieurs menaces et pressions de différentes origines.

- **Fermeture des pelouses**

Concernant la conservation des habitats, les cortèges de pelouses représentent les habitats d'intérêts communautaires du site qui rassemblent des enjeux de préservation forts. Avec l'abandon du pâturage dans la vallée, la colonisation des ligneux sur les pelouses représente la première menace. Ainsi, ces habitats finissent par se dégrader et la flore associée ne peut plus se développer avec la fermeture du milieu. Les pelouses représentent environ 11% des habitats de la vallée et les boisements colonisent aujourd'hui 57% des pelouses (Tableau 4).

Tableau 4: État de colonisation des pelouses par les ligneux sur l'ENS de la Vallée du Pressoir en 2018-2019 (d'après DSNE, 2019)

Etat de colonisation par les ligneux	Superficie	% du site
Pelouses non colonisées	6,0 ha	5 %
Pelouses colonisées par des ligneux	5,3 ha	6 %
Fourrés et boisements	73,3 ha	71 %
Milieus non évalués (prairies, cultures, friches, etc.)	18,4 ha	18 %

- **Attaques de chiens**

Les mesures de gestion mises en place pour préserver ces pelouses, dont le pâturage, sont également mises à mal par le non-respect de la réglementation associée à l'ENS sur les propriétés de la CCT. En effet, les chiens sont admis uniquement en laisse mais force est de constater que cette règle n'est majoritairement pas respectée par les propriétaires de chiens. Les chiens non tenus en laisse ou des chiens errants sont amenés à divaguer et provoquer des attaques sur les animaux qui pâturent sur place. Depuis 2019, ce sont quatre attaques de chiens qui ont eu lieu tuant ainsi 15 chèvres et moutons au sein des enclos de pâturage. Des plaintes ont été déposées systématiquement mais classées sans suite. Ces attaques impliquent beaucoup de stress et de traumatismes pour les équipes et le cheptel. Des renforcements de clôtures sont en permanence réalisés mais semblent peu efficaces face aux intrusions de chiens. Les périodes de pâturage peuvent également se dérouler en même temps que la chasse, augmentant les risques d'attaques. Il n'est pourtant pas souhaité de remettre en cause ce mode de gestion qui est le plus adapté, efficace et écologique pour le bon maintien des pelouses.



Figure 31: Pâturage caprin au sein des enclos avec un rappel de la réglementation affiché sur les cabanes à la Vallée du Pressoir

- **Fréquentation du site**

Les différents événements qui peuvent avoir lieu au sein de la vallée dans le cadre sportif ou d'autres activités comme la chasse ne sont pas signalés en amont à la CCT, gestionnaire de l'ENS. Dès les premières années de mise en place de gestion par la CCT, des courriers et rencontres à l'attention de ces différents usagers ont été réalisés dans le but de coordonner et d'être informé réciproquement des événements. Aucune concertation n'a abouti par la suite de cette demande. Seule l'association US Thouars Athlétisme nous informe et nous inclut dans l'organisation du trail. Au-delà d'un manque de communication et de coordination, certaines pratiques continuent à avoir lieu malgré leur interdiction, comme des entraînements et événements de VTT. La circulation de motocross a également déjà été observée et notamment sur des stations floristiques fragiles au niveau d'affleurements rocheux. Concernant la pratique de la randonnée, de multiples sentiers ont été créés sans autorisation au sein de parcelles privées et continuent à être entretenus. Ainsi ce sont de nombreuses activités qui ont lieu très régulièrement dans la vallée mais celles-ci ne respectent parfois pas la réglementation ENS et ne prennent pas en compte la fragilité du site et les mesures de gestion mises en place. Il arrive ensuite de retrouver divers panneaux, marquages ou rubalises laissés dans les boisements le long des itinéraires. Toutes ces activités sont également amenées à rentrer en conflit entre-elles à cause d'un manque de communication et coordination des usagers.

- **Dégradations du site**

En plus de ces événements, la promenade ou randonnée familiale augmente de plus en plus comme l'atteste la tendance de fréquentation via les éco-compteurs. Il est malheureusement observé depuis de nombreuses années l'érosion du sentier du fond de vallée, le piétinement d'habitats et diverses incivilités comme le dépôt sauvages d'ordures de tout type, la dégradation des panneaux d'informations et des aménagements de sécurité au niveau des passerelles. La Cascade de Pommiers et les bords de falaises sont particulièrement sujets à plusieurs dégradations comme le dépôt de déchets et les feux. La baignade dans la cascade est toujours pratiquée malgré son interdiction pour des raisons sanitaires et de sécurité. Cette fréquentation génère ainsi des impacts non négligeables sur la quiétude de la faune sauvage et la dégradation d'habitats sensibles.



Figure 32: Traces de feux sur une station d'Orpin à cinq étamines (Sedum pentandrum) et exemple de collecte de divers déchets

- **Pollutions**

En lisière de la vallée, les activités agricoles intensives présentent aussi des risques de pollution sur le long terme. Avec la topographie de la vallée, les particules de pesticides sont lessivées des champs et terminent dans le ruisseau du Pressoir comme l'atteste les analyses effectuées en 1999. Les conséquences de cette pollution invisible est durable par accumulation de toxines pouvant provoquer des mutations du génome des êtres vivants et ainsi impacter la dynamique des populations. Dans ce contexte, le maintien d'habitats en bon état de conservation est indispensable pour permettre une résilience des écosystèmes. Les boisements sont notamment un atout majeur afin de filtrer la qualité de l'air et de l'eau environnante.

- **Morcellement cadastral du site**

La vallée est un site naturel très fortement morcelé par de petites parcelles. Aujourd'hui, d'un point de vue écologique, il existe une imbrication d'habitat claire. Malheureusement, il n'existe pas pour le moment de continuité cadastrale. Ainsi pour pouvoir intervenir sur une pelouse où la CCT est partiellement propriétaire, l'action d'intervention est rendue délicate et impossible sur des zones privées. Afin de limiter cette contrainte, la CCT a réalisé plusieurs achats pour essayer d'atteindre un foncier le plus continu possible. Cependant, certaines parcelles restent encore inaccessibles car le propriétaire est inconnu ou injoignable. L'objectif d'acquérir l'ensemble des centaines de parcelles de la vallée n'est pas soutenable pour la CCT. Le projet de RNR avec l'accord des propriétaires permet ainsi de pouvoir intervenir légalement sur des zones privées au sein d'un périmètre plus cohérent et large.

- **Changements climatiques**

Plus difficilement quantifiables, les changements climatiques actuels ont un impact certain et à venir dans les années qui arrivent. Les phénomènes de sécheresse risquent de s'intensifier et de durer. Le Thouarsais est déjà un secteur avec une faible pluviométrie annuelle, il est donc possible que les habitats, le ruisseau du Pressoir et le cortège d'espèces qui en dépendent se dégradent ou sinon s'adaptent.

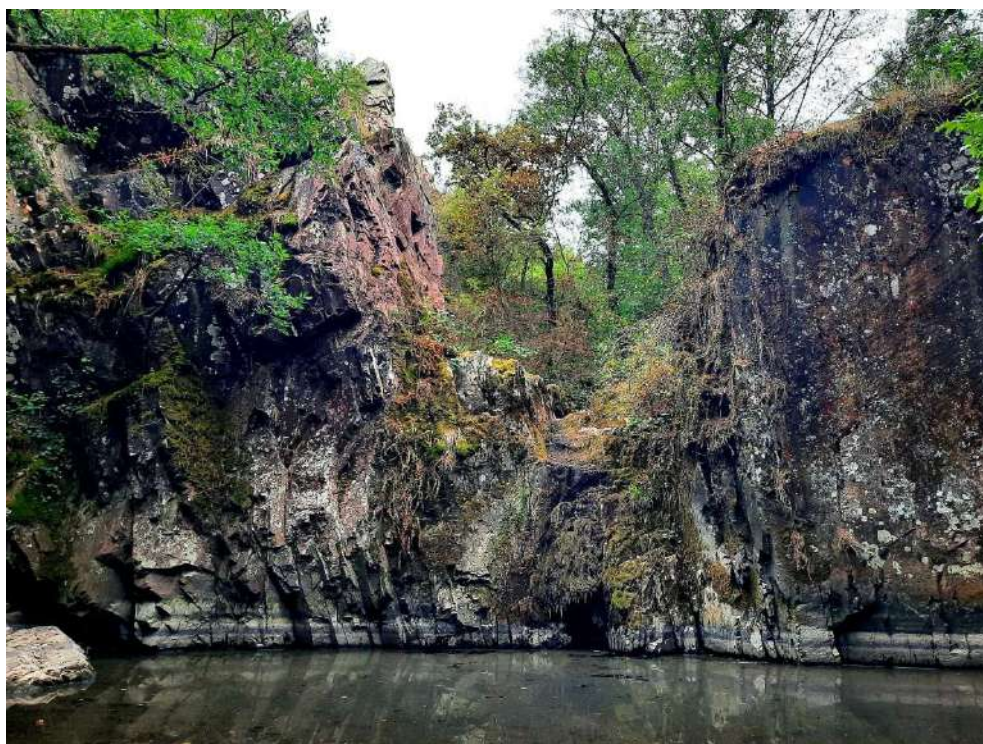


Figure 33: La Cascade de Pommiers à sec en juillet 2022. © Radio France - Fanny Bouvard

2. Évaluation patrimoniale

Le fort attrait paysager de la Vallée du Pressoir a depuis longtemps attiré les naturalistes locaux qui ont ensuite partagé leurs observations d'espèces patrimoniales. La Communauté de Communes du Thouarsais a pris le relais de façon à dresser une base de connaissance du patrimoine naturel de la vallée au travers de la réalisation de multiples inventaires. D'autres taxons ont pu être inventoriés de façon bénévole. Il a ainsi été réalisé 19 inventaires sur différents taxons à la demande de la CCT :

- 1 inventaire en 1999 : coléoptères (DSNE) ;
- 5 inventaires en 2005 : amphibiens, reptiles, odonates, flore et habitats (CERA et DSNE) ;
- 1 inventaire en 2013 : flore des pelouses pâturées (DSNE) ;
- 2 inventaires en 2014 : orthoptères et rhopalocères des pelouses pâturées (DSNE) ;
- 6 inventaires en 2019-2020 : lépidoptères (rhopalocères et hétérocères), mammifères, flore patrimoniale et habitats (DSNE) ;
- 1 inventaire en 2021-2022 : avifaune (GODS) ;
- 3 inventaires en 2022 : amphibiens, reptiles et orthoptères (CCT et DSNE).

2.1. Les habitats

La Vallée du Pressoir est constituée de trois grands ensembles :

- **le ruisseau et son lit majeur** en bas de pente qui s'écoule du sud au nord, vers le Thouet ;
- **les pentes escarpées**, représentées par une mosaïque paysagère où s'imbriquent des affleurements rocheux, des zones de pelouses et des boisements ;
- **le plateau**, dominé par un boisement de chênes accompagné de parcelles en prairies.

2.1.1. Inventaires des habitats

Les habitats ont été dans un premier temps définis et cartographiés lors d'une étude réalisée par CERA-Environnement en 2005 à l'occasion de la rédaction d'un plan de gestion spécifiquement axé sur les pelouses. En 2015, lors de la rédaction du second plan de gestion réalisé par la Communauté de Communes du Thouarsais (CCT, 2016), la cartographie des habitats n'a pas été remise à jour malgré des évolutions de végétation sur le site entre 2005 et 2015. Cette première cartographie avait l'inconvénient de ne pas faire apparaître les pelouses en cours de colonisation par des ligneux, seul l'habitat dominant était représenté (« pelouse » ou « boisement » par exemple). Dans ce site où la colonisation des pelouses par des ligneux est un enjeu majeur de gestion, il convenait de localiser les communautés intermédiaires (pelouse en cours de colonisation par les ligneux par exemple) notamment parce que ce sont des espaces où une restauration des milieux ouverts peut être entreprise avec relativement peu de moyens et pour des résultats probants. Ainsi, cette première approche a été ensuite réactualisée lors de la réalisation d'un inventaire et cartographie de la flore et des habitats par DSNE de 2018 à 2019. La

présentation suivante est issue de ce rapport d'étude et couvre uniquement la zone d'observation de l'ENS de la Vallée du Pressoir où se concentre les plus forts enjeux. À noter que les communautés végétales développées sur les sites à affleurements rocheux sont intrinsèquement complexes : sur quelques mètres se côtoient souvent des végétations des fissures (*Asplenium sp.*), des végétations de dalles (*Sedum sp.*, etc.) et des végétations de pelouses (annuelles diverses, etc.). Ainsi, des mosaïques d'habitats sont utilisées pour les représenter sur la cartographie.

Ce sont **18 habitats élémentaires** qui ont été identifiés. La plupart d'entre eux (en particulier les habitats non anthropiques) se présentent sous forme de complexes d'habitats : **44 habitats élémentaires ou complexes d'habitats** ont ainsi été cartographiés. Cette complexité rend la cartographie globale difficile à appréhender dans son ensemble ; cependant cette cartographie détaillée constitue un outil précis pour connaître les habitats et complexes d'habitats présents, et ainsi la dynamique en cours et les enjeux précis, dans un secteur donné. Une cartographie simplifiée est toutefois proposée pour faciliter la localisation des enjeux (pelouses, landes) et le repérage des zones où intervenir en priorité (pelouses colonisées par les fourrés ou les pré-bois).

Le site héberge également un milieu original : des **sources pétrifiantes** à écoulement temporaire. Elles produisent des concrétions calcaires sur les brindilles et cailloux du lit des ruisselets à proximité de leurs sources, dans la forêt rivulaire de frêne et d'aulne. Elles ont été observées tout en amont du site, à la base du coteau en rive droite, et en haut du petit vallon dans la pointe nord-ouest du site. Ces sources pétrifiantes présentent un intérêt écologique et pédagogique. Cependant en raison du caractère trop temporaire des écoulements, la végétation caractéristique de ces milieux (*Cratoneurion*) ne semble pas présente : elles ne constituent donc pas un habitat naturel distinct des boisements dans lesquels elles se trouvent, qui aurait pu être l'habitat d'intérêt communautaire 54.12, « sources d'eau dure », et ne sont donc pas représentées sur la cartographie.



Figure 34: Restes de bout de bois, pierres, coquilles d'escargots pétrifiés par du calcaire issu de source pétrifiante à la Vallée du Pressoir

Tableau 5: Habitats observés en 2018 et/ou 2019 sur l'ENS « Vallée du Pressoir » (79).

VPR = valeur patrimoniale régionale (d'après Poitou Charentes Nature, 2006) : VPR faible = *, VPR moyenne = **, VPR assez élevée = ***, VPR élevée = ****, VPR très élevée = *****

Code CORINE Biotopes + intitulé	Code Directive Habitat	VPR	Groupe d'espèces caractéristique sur le site
34.1/62.2 - Pelouses pionnières des dalles rocheuses et Végétations chasmophytiques des falaises siliceuses	8230 / 8220	****	<i>Sedum album</i> , <i>Iris germanica</i> , <i>Rumex acetosella</i> , <i>Sedum album</i> , <i>Asplenium sp.</i> , <i>Umbilicus rupestris</i> , <i>Sesamoides caerulescens</i> , <i>Plantago holostium</i>
34.32 - Pelouses calcicoles semi-arides	6210	****	<i>Bromus erectus</i> , <i>Hippocrepis comosa</i> , <i>Lotus corniculatus</i> , <i>Linum catharticum</i> , <i>Orchis simia</i> , <i>Brachypodium pinnatum</i>
34.323 - Pelouses calcicoles, faciès à brachypode	6210	****	<i>Brachypodium pinnatum</i> (dominant)
35.1/35.2 - Pelouses acidiphiles	6230	*****	<i>Rumex acetosella</i> , <i>Anthoxanthum odoratum</i> , <i>Aira caryophylla</i> , <i>Festuca cf. ovina</i> , <i>Logfia minima</i> , <i>Hypochaeris glabra</i> , <i>Micropyrum tenellum</i> , <i>Linaria pelisseriana</i>
35.1/35.2 x 31.2 - Pelouses acidiphiles x Landes sèches	4030	****	<i>Erica cinerea</i> , <i>Cytisus scoparius</i> , et cortège des pelouses acidiphiles
37.1 - Mégaphorbiaies	6430	*****	<i>Eupatorium cannabinum</i> , <i>Symphytum sp.</i> , <i>Galium aparine</i> , <i>Urtica dioica</i>
38.1/38.2 - Prairies mésophiles fauchées et/ou pâturées	-	*	<i>Arrhenatherum elatius</i> , <i>Lolium perenne</i> , <i>Plantago lanceolata</i> , <i>Daucus carota</i> , <i>Dactylis glomerata</i> , <i>Eryngium yuccifolium</i>
37.21 - Prairies humides eutrophes	-	***	<i>Agrostis stolonifera</i> , <i>Lolium sp.</i>
41.71 - Chênaies pubescentes	-	**	<i>Quercus pubescens</i> , <i>Viburnum lantana</i> , <i>Ligustrum vulgare</i> , <i>Tamus communis</i> , <i>Lithospermum purpureocaerulea</i>
44.3 - Forêts rivulaires de frêne et d'aulne	91E0*	**	<i>Alnus glutinosa</i> , <i>Fraxinus excelsior</i> , <i>Circaea lutetiana</i> , <i>Ulmus minor</i> , <i>Carex remota</i> , <i>Equisetum arvense</i> , <i>Ribes ribrum</i> , <i>Stachys sylvestris</i> ,
41.4 - Forêts de pente et ravins (faciès dégradé)	-	***	<i>Quercus robur</i> , <i>Fraxinus excelsior</i> , <i>Tilia platyphyllos</i> , <i>Acer campestre</i> , <i>Elymus caninus</i> , <i>Polystichum setiferum</i> , <i>Circaea lutetiana</i> ,
41.F1 - Ormaies rudérales	-	*	<i>Ulmus minor</i> , <i>Urtica dioica</i> , <i>Arum sp.</i> , <i>Alliaria petiolata</i> , <i>Rumex sanguineus</i> , <i>Geranium robertianum</i> , <i>Stachys sylvestris</i>
31.81 - Fourrés	-	*	<i>Prunus spinosa</i> , <i>Crataegus monogyna</i> , <i>Cornus sanguinea</i> , <i>Ligustrum vulgare</i>
82.2 - Cultures avec marges de végétation spontanée	-	*	<i>Anagallis arvensis</i> , <i>Papaver rhoeas</i> , <i>Vulpia myuros</i> , <i>Geranium pupureum</i> , <i>Fallopia convolvulus</i>
83.324 - Forêts subspontanées de Robinier	-	*	<i>Robinia pseudoacacia</i> (dominant)
86 - Bâti	-	*	-
87.1/87.2 - Friches	-	*	<i>Echium vulgare</i> , <i>Avena sp.</i> , <i>Artemisia vulgaris</i> , <i>Cirsium vulgare</i> , <i>Lactuca sp.</i> , <i>Picris echioides</i> , <i>Cichorium intybus</i>
87 - sol nu (moto-cross)	-	*	-

La Vallée du Pressoir abrite **7 habitats d'intérêt communautaire** (8230, 8220, 6210, 6210, 6230, 4030, 6430, 91E0*), ce qui est considérable.

On distingue 3 d'entre eux qui sont, **localement, en bon état de conservation** :

- **8230/8220**, les « *Pelouses pionnières des dalles rocheuses et Végétations chasmophytiques des falaises siliceuses* » (34.1/62.2) ;
- **6230**, les « *Pelouses acidiphiles* » (35.1/35.2).

Le principal facteur de dégradation de ces habitats est leur colonisation par des ligneux.

Les 4 autres sont, sur le site, **presque toujours en mauvais état de conservation** :

- **4030**, les « *Pelouses acidiphiles x Landes sèches* » (35.1/35.2 x 31.2) : c'est l'habitat « Lande » qui est d'intérêt communautaire, il n'est que très fragmentaire et paucispécifique, ponctuant des pelouses acidiphiles ;
- **6210**, les « *Pelouses calcicoles semi-arides* » (34.32) et « *Pelouses calcicoles, faciès à brachypode* » (34.323) : ces pelouses présentent le plus souvent un caractère basal (seules les espèces relativement ubiquistes des pelouses calcicoles sont présentes), et de superficie très restreinte (hormis le « champ aux étoiles »), souvent cernées par des fourrés ou pré-bois très dynamiques.
- **6430**, « *Mégaphorbiaies* » (37.1) : très localisées, ces mégaphorbiaies sont très enrichies en nutriment et paucispécifiques ;
- **91E0***, les « *Forêts rivulaires de frêne et d'aulne* » (44.3) se limitent à une bande étroite de maximum quelques mètres de part et d'autre du ruisseau du Pressoir (zone d'influence de la nappe) ; elles présentent un cortège végétal appauvri du fait de leur faible étendue.

En croisant l'éligibilité des habitats à la Directive habitats avec leur valeur patrimoniale régionale, **les milieux présentant le plus d'enjeux** - habitats d'intérêt communautaire à valeur patrimoniale régionale « élevée » ou « très élevée » - **sont 3 milieux ouverts** :

- 34.1/62.2 - Pelouses pionnières des dalles rocheuses et Végétations chasmophytiques des falaises siliceuses
- 34.32 - Pelouses calcicoles semi-arides
- 35.1/35.2 - Pelouses acidiphiles

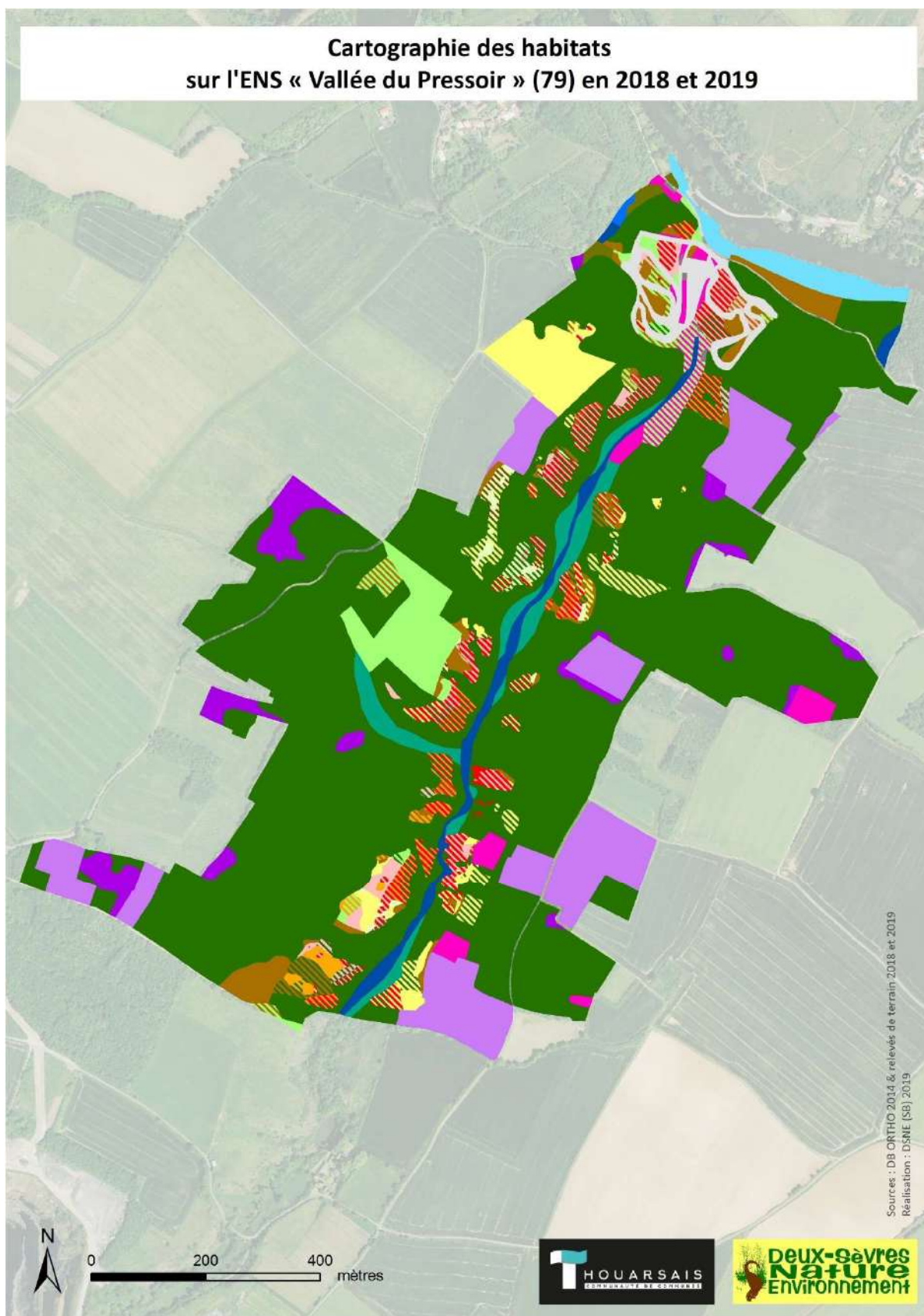


Figure 35: Cartographie des habitats de l'ENS de la Vallée du Pressoir en 2018-2019 (DSNE, 2019)

Milieux avec affleurements rocheux ou falaises :

-  34.1/62.2 - Pelouses pionnières des dalles rocheuses et Végétations chasmophytiques des falaises siliceuses
-  34.1/62.2 x 35.1/35.2 - Pelouses pionnières des dalles rocheuses et Végétations chasmophytiques des falaises siliceuses x Pelouses acidiphiles
-  34.1/62.2 x 38.1/38.2 - Pelouses pionnières des dalles rocheuses et Végétations chasmophytiques des falaises siliceuses x Prairies mésophiles
-  34.1/62.2 x 31.81 - Pelouses pionnières des dalles rocheuses et Végétations chasmophytiques des falaises siliceuses x Fourrés
-  34.1/62.2 x 41.71 - Pelouses pionnières des dalles rocheuses et Végétations chasmophytiques des falaises siliceuses x Chênaies pubescentes
-  34.1/62.2 x 34.32 - Pelouses pionnières des dalles rocheuses et Végétations chasmophytiques des falaises siliceuses x Pelouses calcicoles semi-arides
-  34.1/62.2 x 35.1/35.2 x 31.81 - Pelouses pionnières des dalles rocheuses et Végétations chasmophytiques des falaises siliceuses x Pelouses acidiphiles x Fourrés
-  34.1/62.2 x 35.1/35.2 x 41.71 - Pelouses pionnières des dalles rocheuses et Végétations chasmophytiques des falaises siliceuses x Pelouses acidiphiles x Chênaies pubescentes
-  34.1/62.2 x 34.32 x 31.81 - Pelouses pionnières des dalles rocheuses et Végétations chasmophytiques des falaises siliceuses x Pelouses calcicoles semi-arides x Fourrés
-  34.1/62.2 x 34.32 x 41.71 - Pelouses pionnières des dalles rocheuses et Végétations chasmophytiques des falaises siliceuses x Pelouses calcicoles semi-arides x Chênaies pubescentes
-  34.1/62.2 x 38.1/38.2 x 31.81 - Pelouses pionnières des dalles rocheuses et Végétations chasmophytiques des falaises siliceuses x Prairies mésophiles x Fourrés

Pelouses acidiphiles :

-  35.1/35.2 - Pelouses acidiphiles
-  35.1/35.2 x 31.81 - Pelouses acidiphiles x Fourrés
-  35.1/35.2 x 41.71 - Pelouses acidiphiles x Chênaies pubescentes

Pelouses calcicoles :

-  34.32 - Pelouses calcicoles semi-arides
-  34.32 x 31.81 - Pelouses calcicoles semi-arides x Fourrés
-  34.32 x 41.71 - Pelouses calcicoles semi-arides x Chênaies pubescentes
-  34.323 - Pelouses calcicoles, faciès à brachypode
-  34.323 x 31.81 - Pelouses calcicoles, faciès à brachypode x Fourrés
-  34.323 x 41.71 - Pelouses calcicoles, faciès à brachypode x Chênaies pubescentes

Prairies et mégaphorbiaies :

-  37.1 - Mégaphorbiaies
-  37.21 - Prairies humides eutrophes
-  38.1/38.2 - Prairies mésophiles fauchées et/ou pâturées
-  38.1/38.2 x 87.1/87.2 - Prairies mésophiles x Friches
-  38.1/38.2 x 31.81 - Prairies mésophiles fauchées et/ou pâturées x Fourrés
-  38.1/38.2 x 41.71 - Prairies mésophiles fauchées et/ou pâturées x Chênaies pubescentes

Milieux avec végétation de Lande :

-  35.1/35.2 x 31.2 - Pelouses acidiphiles x Landes sèches
-  34.1/62.2 x 35.1/35.2 x 31.2 - Pelouses pionnières des dalles rocheuses et Végétations chasmophytiques des falaises siliceuses x Pelouses acidiphiles x Landes sèches
-  35.1/35.2 x 31.2 x 38.1/38.2 - Pelouses acidiphiles x Landes sèches x Prairies mésophiles fauchées et/ou pâturées
-  35.1/35.2 x 31.2 x 31.81 - Pelouses acidiphiles x Landes sèches x Fourrés
-  35.1/35.2 x 31.2 x 41.71 - Pelouses acidiphiles x Landes sèches x Chênaies pubescentes
-  34.1/62.2 x 35.1/35.2 x 31.2 x 31.81 - Pelouses pionnières des dalles rocheuses et Végétations chasmophytiques des falaises siliceuses x Pelouses acidiphiles x Landes sèches x Fourrés
-  34.1/62.2 x 35.1/35.2 x 31.2 x 41.71 - Pelouses pionnières des dalles rocheuses et Végétations chasmophytiques des falaises siliceuses x Pelouses acidiphiles x Landes sèches x Chênaies pubescentes

Boisements et fourrés :

-  31.81 - Fourrés
-  44.3 - Forêts rivulaires de frêne et d'aulne
-  41.4 - Forêts de pente et ravins (faciès dégradé)
-  41.71 - Chênaies pubescentes
-  31.81 x 41.71 - Fourrés x Chênaies pubescentes
-  41.F1 - Ormaies rudérales
-  83.324 - Forêts spontanées de Robinier

Milieux anthropisés :

-  82.2 - Cultures avec marges de végétation spontanée
-  86 - Bâti
-  87 - sol nu (moto-cross)
-  87.1/87.2 - Friches

2.1.2. Description des habitats

La plupart des habitats étant présent à la fois sous leur forme élémentaire et en complexe, une synthèse des superficies selon ces deux états est utile pour décrire leur structure (Tableau 6) :

Tableau 6: Abondance absolue (m²) et relative (%) de chacun des habitats observés en 2018 et/ou 2019 sur l'ENS « Vallée du Pressoir »

Habitat	État	Superficie (m ²)	% de chaque état par habitat	% de l'habitat sur le site*
31.81 - Fourrés	élémentaire	23 614	51,99 %	3,27 %
	en complexes	21 806	48,01 %	
34.1/62.2 - Pelouses pionnières des dalles rocheuses et Végétations chasmophytiques des falaises siliceuses	élémentaire	384	0,74 %	2,50 %
	en complexes	51 897	99,26 %	
35.1/35.2 x 31.2 - Pelouses acidiphiles x Landes sèches	« élémentaire »	2 827	11,84 %	1,27 %
	en complexes	21 047	88,16 %	
34.32 - Pelouses calcicoles semi-arides	élémentaire	25 693	54,49 %	3,45 %
	en complexes	21 456	45,51 %	
34.323 - Pelouses calcicoles, faciès à brachypode	élémentaire	2 549	33,13 %	0,49 %
	en complexes	5 146	66,87 %	
35.1/35.2 - Pelouses acidiphiles	élémentaire	4 746	8,58 %	2,85 %
	en complexes	50 559	91,42 %	
37.1 - Mégaphorbiaies	élémentaire	775	100,00 %	0,07 %
	en complexes	0	0,00 %	
37.21 - Prairies humides eutrophes	élémentaire	14 376	100,00 %	1,36 %
	en complexes	0	0,00 %	
38.1/38.2 - Prairies mésophiles fauchées et/ou pâturées	élémentaire	27 061	65,30 %	3,25 %
	en complexes	14 379	34,70 %	
41.4 - Forêts de pente et ravins (faciès dégradé)	élémentaire	24 026	100,00 %	2,28 %
	en complexes	0	0,00 %	
41.71 - Chênaies pubescentes	élémentaire	628 363	92,73 %	61,94 %
	en complexes	49 260	7,27 %	
41.F1 - Ormaies rudérales	élémentaire	2 717	100,00 %	0,26 %
	en complexes	0	0,00 %	
44.3 - Forêts rivulaires de frêne et d'aulne	élémentaire	19 231	100,00 %	1,82 %
	en complexes	0	0,00 %	
82.2 - Cultures avec marges de végétation spontanée	élémentaire	93 653	100,00 %	8,88 %
	en complexes	0	0,00 %	
83.324 - Forêts subspontanées de Robinier	élémentaire	28 995	100,00 %	2,75 %
	en complexes	0	0,00 %	
86 - Bâti	élémentaire	614	100,00 %	0,06 %
	en complexes	0	0,00 %	
87 - sol nu (moto-cross)	élémentaire	19 147	100,00 %	1,82 %
	en complexes	0	0,00 %	
87.1/87.2 - Friches	élémentaire	13 895	65,18 %	1,67 %
	en complexes	7 422	34,82 %	
TOTAL :	élémentaire	932 667	79,33 %	100,00 %
	en complexes	242 971	20,67 %	

*en considérant une contribution moyenne de 50 % des superficies pour les habitats complexes

L'habitat dominant est la **chênaie pubescente (41.71)** : elle occupe près des 2/3 du site. 93% (63 ha) sont des chênaies élémentaires développées sur le plateau calcaire et 7% (soit 4,9 ha) sont des habitats complexes comprenant de la chênaie pubescente associée le plus souvent à des pelouses (acidiphiles comme calcicoles) de bord de plateau ou de pente, en cours d'évolution vers un pré-bois à Chêne pubescent.

Les **cultures avec marges de végétation spontanée (82.2)** sont le deuxième habitat le plus représenté, avec 9,4 ha soit 9% du site.

Tous les autres habitats suivants occupent moins de 5% du site.

Les **ormaies rudérales (41.71)** n'occupent que 27 ares dans un petit vallon situé au nord-est du site ; elles y côtoient une **mégaphorbiaie** (8 ares) en mauvais état de conservation : elle est peu diversifiée et abondamment colonisée par des espèces nitrophiles.

Les **forêts subspontanées de Robinier (83.324)**, dispersées, sont abondantes au total avec près de 3 ha couverts. Cet habitat paucispécifique est dominé par une espèce exotique envahissante, le Robinier faux-acacia (*Robinia pseudoacacia*). Il se développe avec vigueur sur les coupes à blanc de la chênaie pubescente, ses rameaux peuvent croître de plusieurs mètres par an. Quelques années après s'être installé, il constitue des peuplements arborés qui ne permettent plus au Chêne pubescent de se régénérer.

Une **forêt rivulaire de frêne et d'aulne (44.3)** occupe les rives du ruisseau du Pressoir sur une largeur le plus souvent limitée à environ 1 m de part et d'autre du ruisseau. Ce boisement linéaire est d'intérêt communautaire prioritaire.

Une **forêt de pente et ravins (41.4)** s'observe localement sur le bas des pentes, au contact de la forêt de frêne et d'aulne. En conditions optimales, ce type de boisement est d'intérêt communautaire. Ici il est trop peu étendu spatialement et la pente n'est pas suffisamment forte et longue pour que le cortège caractéristique de cet habitat d'intérêt communautaire s'exprime. Quelques espèces présentes çà et là (*Tilia platyphyllos*, *Acer campestre*, *Polystichum setiferum*) permettent toutefois de le classer parmi les boisements de pente du 41.4.

Le **sol nu du circuit de moto-cross (87)** voit s'installer quelques espèces rudérales (*Polygonum aviculare*, *Portulaca oleracea*, *Amaranthus hybridus*, *Senecio vulgaris*, *Setaria sp.*, etc.). Mais globalement, en raison du passage répété des motos et de remaniements à la pelleteuse, le sol est non végétalisé la plupart du temps. Cette zone est exclue du périmètre de la RNR.

Quelques **friches (87.1/87.2)** occupent la partie aval du site aux abords des circuits de moto-cross et dans le fond de vallon où une décharge (matériaux inertes, déchets organiques, quelques déchets plastiques) progresse lentement au détriment du boisement de pente. Ces zones sont exclues du périmètre de la RNR.

Le **bâti (86)** se limite à quelques cabanes non habitées vers le circuit de moto-cross et à une bâtisse non habitée le long de la route en aval du site, pour un total de 600 m². Ces bâtis sont exclus du périmètre de la RNR.

Le site héberge quelques **prairies mésophiles (38.1/38.2)**, gérées de diverses manières, pâturées le plus souvent. Elles occupent une superficie non négligeable de 2,7 ha, auxquels s'ajoutent 1,4 ha de complexes d'habitats comprenant de la prairie mésophile. Aucune d'entre elles ne semble relever de la directive Habitats.

Quelques **prairies humides eutrophes (37.21)** bordent le Thouet à l'extrémité aval du site. Ces prairies riches sont régulièrement fauchées et assez fortement piétinées. Elles ne présentent pas d'enjeux particuliers et ont peu de potentiel (relativement riches d'un point de vue trophique et relativement hautes topographiquement).

Les **pelouses pionnières des dalles rocheuses et végétations chasmophytiques des falaises siliceuses (34.1/62.2)** sont un des deux habitats à plus fort enjeux de ce site. Elles n'occupent que 384 m² à l'état élémentaire, mais 5,2 ha du site sont occupés par des complexes d'habitats l'hébergeant, le plus souvent avec des pelouses acidiphiles (35.1/35.2).

Les **pelouses acidiphiles (35.1/35.2)** sont le second habitat présentant le plus d'enjeux sur ce site. Elles occupent 0,47 ha à l'état élémentaire mais 5 ha à l'état de complexes d'habitats, essentiellement avec des pelouses des dalles rocheuses et végétation chasmophytiques (34.1/62.2).

Ainsi, le **complexe "34.1/62.2 x 35.1/35.2 - Pelouses pionnières des dalles rocheuses et Végétations chasmophytiques des falaises siliceuses x Pelouses acidiphiles"** est celui qui présente le plus d'enjeux biologiques sur la Vallée du Pressoir. Il abrite une flore diversifiée, avec un grand nombre d'espèces patrimoniales dont certaines particulièrement rares à l'échelle régionale voire nationale. Ce complexe occupe 4,2 ha, le plus souvent en complexe avec d'autres habitats (landes, fourrés ou chênaie pubescente).

Ce site abrite localement des **pelouses calcicoles (34.32)**, témoignant d'un plaquage de calcaire (ou de résidus carbonatés issus du plateau) sur la partie haute des coteaux. 2,6 ha sont des pelouses calcicoles élémentaires (essentiellement le "Champ des Étoiles", pelouse en mauvais état de conservation en raison d'une abondance ponctuelle d'espèces prairiales et de ligneux bien installés) et 2,1 ha sont en complexe avec des roches affleurantes, des fourrés ou des boisements. Les pelouses calcicoles du site abritent l'Orchis singe (*Orchis simia*), orchidée rare et protégée.

Les **pelouses calcicoles, faciès à brachypode (34.323)** sont une forme dégradée de l'habitat précédant par colonisation du Brachypode penné (*Brachypodium pinnatum*), graminée compétitive qui colonise densément et de manière presque irréversible les pelouses calcicoles. Cet habitat est aux 2/3 en complexe avec des fourrés ou des chênaies pubescentes. Bien que la colonisation par le brachypode ait fait perdre à ces pelouses une grande partie de leurs enjeux floristiques, une espèce hautement patrimoniale leur semble inféodée en vallée du Pressoir : le Buplèvre à tiges fines (*Bupleurum virgatum*).

Dans la précédente cartographie des habitats (CERA-Environnement 2005), une lande avait été cartographiée. Sur la base de relevés phytosociologiques, il est apparu en 2018-2019 que ces secteurs correspondaient davantage à une pelouse acidiphile ponctuée de 2 espèces de lande (*Erica cinerea* et *Erica scoparia*), ainsi que d'espèces d'ourlet acidiphile (*Teucrium scorodonia*, *Digitalis purpurea*, etc.). Le cortège herbacé pelousaire étant dominant et diversifié, cet habitat correspond

avant tout à une pelouse en complexe avec une lande, d'où l'appellation "**35.1/35.2 x 31.2 - Pelouses acidiphiles x Landes sèches**". Ce complexe ne se rencontre que sur la rive gauche en amont du site ; étant donné le caractère strictement acidiphile de certaines espèces (*Digitalis purpurea*, *Erica cinerea*), il s'agit vraisemblablement des secteurs où la roche est la plus acide et où le sol est le moins influencé par les carbonates du plateau.

2.1.3. Évolution et enjeux de conservation des habitats

Les milieux ouverts et notamment les 3 présentant le plus d'enjeux, sont menacés essentiellement par la dynamique végétale naturelle progressive d'évolution vers des boisements. On observe en effet que bon nombre de ces habitats sont en complexe avec des fourrés ou des boisements. La carte en page suivante donne un aperçu et la localisation des pelouses selon qu'elles sont colonisées ou non par des ligneux (arbrisseaux des fourrés et/ou jeunes chênes pubescents). Seulement 11,3 ha (soit 11% du site), sont encore occupés par des pelouses. Plus de la moitié d'entre elles sont colonisées par des ligneux. Si l'on ne tient compte que des pelouses de coteau qui sont celles abritant le plus d'enjeux floristiques (et que l'on ne tient donc pas compte de la vaste pelouse calcaire de plateau du « Champ aux Étoiles »), 4 ha de pelouses (soit 43% des pelouses) ne sont pas colonisés par des ligneux, contre 5,3 ha (soit 57% des pelouses) colonisées par des ligneux. Il est malheureusement impossible de dresser une comparaison avec la précédente cartographie des habitats (CERA-Environnement 2005) car les habitats complexes (pelouses x ligneux) n'y étaient pas représentés, mais rattachés soit à l'un soit à l'autre des habitats constituant le complexe.

L'activité de moto-cross en aval de la vallée permet indirectement la préservation de pelouses (abritant la Gagée de Bohème, le Plantain caréné, etc.) via la gestion par fauche régulière et de pâturage de la pelouse en rive droite. Des discussions ont ainsi été entamées entre le club, la Fédération Française de Motocyclisme et la CCT afin de savoir quelles sont les différentes possibilités d'application afin de concilier le maintien de leur activité et la protection de la pelouse d'intérêt communautaire. Il a été convenu de retirer du périmètre RNR les zones aménagées pour la pratique du motocross et de mettre en place une convention de gestion commune indépendante à la gestion RNR.

Les boisements représentent l'habitat majoritaire dans la vallée. Bien que son statut de conservation ne soit pas à risque, leur maintien (en dehors des pelouses) est nécessaire afin d'assurer des zones de refuge pour la faune sauvage et aussi participer à la bonne qualité de l'air, de l'eau et des sols. Les boisements ont une cinquantaine d'années, ce qui signifie que leur maturité sur le long terme permettra l'installation de différents cortèges d'espèces à enjeux et notamment de coléoptères saproxyliques, particulièrement vulnérables à l'échelle mondiale.

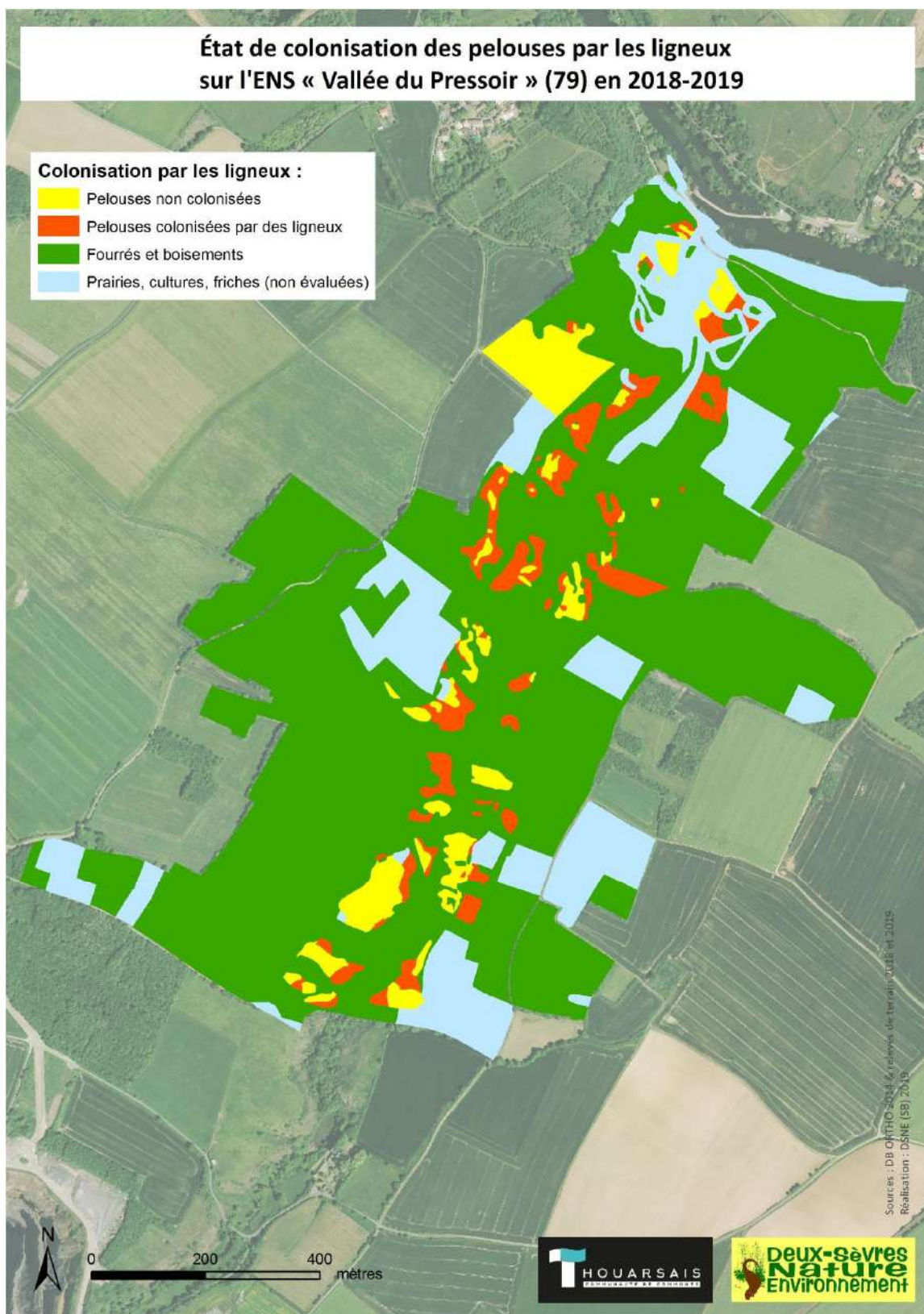


Figure 36: Cartographie de l'état de colonisation des pelouses par les ligneux sur l'ENS de la Vallée du Pressoir (DSNE, 2019)

2.2. La flore

2.2.1. Inventaires floristiques

Depuis les premières mentions de relevés floristiques au début du XXème siècle, on dénombre à ce jour environ 450 espèces végétales. En 2018 et 2019, **25 espèces patrimoniales** à statut ont été observées. 23 autres espèces patrimoniales à statut ont été signalées sur le site ou dans les cultures sur ses marges (CCT, 2016). Avec un total de **58 espèces patrimoniales présentes ou signalées dans le passé** (Annexe 5), il s'agit de **l'un des sites deux-sévriens présentant le plus d'enjeux floristiques** (avec la vallée de l'Argenton et l'étang de Beaurepaire).

Tableau 7: Espèces végétales patrimoniales observées en 2018 et/ou 2019 sur l'ENS « Vallée du Pressoir »

Noms français	Nom latin	Catégorie LRR	Statut
Ophioglosse des Açores	<i>Ophioglossum azoricum</i> C.Presl, 1845	VU	Directive habitats (annexes II et IV) ; Protection nationale ; Livre rouge national (taxon P) ; Liste Rouge Régionale
Gagée de Bohême	<i>Gagea bohemica</i> (Zauschn.) Schult. & Schult.f., 1829	EN	Protection nationale ; Livre rouge national (taxon NP) ; Liste Rouge Régionale
Orpin d'Angers	<i>Sedum andegavense</i> (DC.) Desv., 1818	EN	
Orpin à cinq étamines	<i>Sedum pentandrum</i> (DC.) Boreau, 1849	EN	
Doradille de Billot	<i>Asplenium obovatum</i> subsp. <i>billotii</i> (F.W.Schultz) Kerguelen, 1998	VU	Protection régionale ; Liste Rouge Régionale
Orchis singe	<i>Orchis simia</i> Lam., 1779	EN	
Trèfle de Boccone	<i>Trifolium bocconeii</i> Savi, 1808	EN	
Arnoséris naine	<i>Arnoseris minima</i> (L.) Schweigg. & Körte, 1811	NT	Liste Rouge Régionale
Doradille du Nord	<i>Asplenium septentrionale</i> (L.) Hoffm., 1795	NT	
Buplèvre à tiges fines	<i>Bupleurum virgatum</i> Cav., 1791	DD	
Crucianelle à feuilles étroites	<i>Crucianella angustifolia</i> L., 1753	VU	
Laurier des bois	<i>Daphne laureola</i> L., 1753	LC	
Linaire de Péliissier	<i>Linaria pelisseriana</i> (L.) Mill., 1768	NT	
Luzerne raide	<i>Medicago rigidula</i> (L.) All., 1785	CR	
Mélique ciliée	<i>Melica ciliata</i> L., 1753	NT	

Plantain caréné	<i>Plantago holosteum</i> Scop., 1771	VU	
Potentille dressée	<i>Potentilla recta</i> L., 1753		
Scléranthe vivace	<i>Scleranthus perennis</i> L., 1753	NT	
Orpin rougeâtre	<i>Sedum rubens</i> L., 1753	LC	
Astérocarpe blanchâtre	<i>Sesamoides purpurascens</i> (L.) G.López, 1986	NT	
Germandrée botryde	<i>Teucrium botrys</i> L., 1753	NT	
Torilis pourpre	<i>Torilis africana</i> Spreng., 1815	DD	
Cotonnière dressée	<i>Bombycilaena erecta</i> (L.) Smoljan., 1955	LC	Déterminant ZNIEFF 79
Gesse à fruits ronds	<i>Lathyrus sphaericus</i> Retz., 1783	LC	
Lin de France	<i>Linum trigynum</i> L., 1753	LC	

2.2.2. Description des espèces végétales patrimoniales

En tenant compte du niveau de rareté et de la chorologie – aux niveaux national et départemental – des 25 espèces patrimoniales observées, il ressort **8 espèces** pour lesquelles les propriétaires et gestionnaires de la Vallée du Pressoir ont une forte responsabilité patrimoniale :

- l'Ophioglosse des Açores (*Ophioglossum azoricum*) ;
- la Gagée de Bohême (*Gagea bohemica*) ;
- la Crucianelle à feuilles étroites (*Crucianella angustifolia*) ;
- l'Orpin à cinq étamines (*Sedum pentandrum*) ;
- le Trèfle de Boccone (*Trifolium bocconeii*) ;
- l'Orchis singe (*Orchis simia*) ;
- la Luzerne rigide (*Medicago rigidula*) ;
- le Buplèvre à tiges fines (*Bupleurum virgatum*).



Figure 37: Les 8 espèces végétales prioritaires sur l'ENS de la Vallée du Pressoir (© Stéphane BARBIER)

Le site abrite une grande diversité d'**orchidées**, avec 10 des 49 espèces connues en Deux-Sèvres (SFO PCV, 2019).

- Orchis morio (*Anacamptis morio* (L.) R.M.Bateman, Pridgeon & M.W.Chase, 1997) ;
- Orchis pyramidal (*Anacamptis pyramidalis* (L.) Rich., 1817) ;
- Orchis bouc (*Himantoglossum hircinum* (L.) Spreng., 1826) ;
- Orchis brûlé (*Neotinea ustulata* (L.) R.M.Bateman, Pridgeon & M.W.Chase, 1997) ;
- Ophrys araignée (*Ophrys aranifera* Huds., 1778) ;
- Ophrys mouche (*Ophrys insectifera* L., 1753) ;
- Orchis mâle (*Orchis mascula* (L.) L., 1755) ;
- Orchis pourpre (*Orchis purpurea* Huds., 1762) ;
- Orchis singe (*Orchis simia* Lam., 1779) ;
- Orchis hybride entre les 2 précédents (*Orchis x angusticuris* Franch. ex Rouy, 1912) ;
- Orchis verdâtre (*Platanthera chlorantha* (Custer) Rchb., 1828).

S'y ajoute un hybride très intéressant : **Orchis x angusticuris** Franch. ex Rouy, 1912 (hybride entre *Orchis simia* et *Orchis purpurea*). Il ne semble pas être connu ailleurs en Deux-Sèvres. Comme les autres hybrides, ce taxon végétal ne bénéficie pas de statut de patrimonialité malgré sa grande rareté.



Figure 38: *Orchis x angusticuris* en Vallée du Pressoir le 20 mai 2019. (© Stéphane BARBIER)

Le site abrite aussi une grande diversité d'espèces de **ptéridophytes**, avec 11 des 33 espèces connues en Deux-Sèvres (DSNE 2013) :

- Capillaire noir (*Asplenium obovatum subsp. billotii* (F.W.Schultz) Kerguélen, 1998) ;
- Doradille du nord (*Asplenium septentrionale* (L.) Hoffm., 1795) ;
- Cétérac (*Asplenium ceterach* L., 1753) ;
- Capillaire des murailles (*Asplenium trichomanes* L., 1753) ;
- Dryoptéris dilaté (*Dryopteris dilatata* (Hoffm.) A.Gray, 1848) ;
- Orchis mâle (*Dryopteris filix-mas* (L.) Schott, 1834) ;
- Prêle des champs (*Equisetum arvense* L., 1753) ;
- Ophioglosse des Açores (*Ophioglossum azoricum* C.Presl, 1845) ;
- Polypode du Pays de Galles (*Polypodium cambricum* L., 1753) ;
- Polypode vulgaire (*Polypodium vulgare* L., 1753) ;
- Polystic à soies (*Polystichum setiferum* (Forssk.) T.Moore ex Woyn., 1913).

Trois hybrides de Polypodes sont connus sur le site (DSNE 2013 ; Michel Bonnessée *comm. pers.* ; Michel Boudrie 2023) :

- *Polypodium x mantoniae* Rothm. & U.Schneid., 1962 ;
- *Polypodium x shivasiae* Rothm., 1962 ;
- *Polypodium x font-queri* Rothm., 1962.

La vallée présente aussi une belle diversité de **bryophytes**. Grâce aux connaissances et prospections bénévoles de M. Jean-Michel HOUMEAU, il a été mis en avant 122 espèces d'hépatiques et de mousses en 1997 (Annexe 6). Cela représentait à l'époque 30% du cortège d'espèces connues en Deux-Sèvres dont 9 espèces étaient présentes uniquement sur ce site. Faute de spécialistes, ces taxons n'ont pas été étudiés par la suite. Il serait urgent de pouvoir dresser un nouvel inventaire actualisé.

Enfin, les marges des cultures abritent une **flore messicole** relativement banale, avec bon nombre d'espèces nitrophiles. En marge immédiate de l'ENS, sur le plateau, une espèce patrimoniale est présente : le Miroir de Vénus (*Legousia speculum-veneris*), classée NT sur la LRR ; il n'a pas été aperçu sur les parcelles cultivées dans le périmètre de l'ENS. Une autre espèce à très fort enjeu, la Buplèvre à feuilles rondes (*Bupleurum rotundifolium*), classée CR sur la LRR, avait déjà été vue à proximité du Champ des Étoiles en bordure de champ en 1991. Cette espèce n'avait à ce jour pas été revue dans le département jusqu'à sa redécouverte non loin sur un coteau à Thouars en 2023. Des discussions sont ainsi souhaitées avec l'exploitant agricole de la parcelle à proximité afin d'essayer de trouver un compromis qui serait favorable à son retour, comme la mise en place d'une bande enherbée sans traitements phytosanitaires.

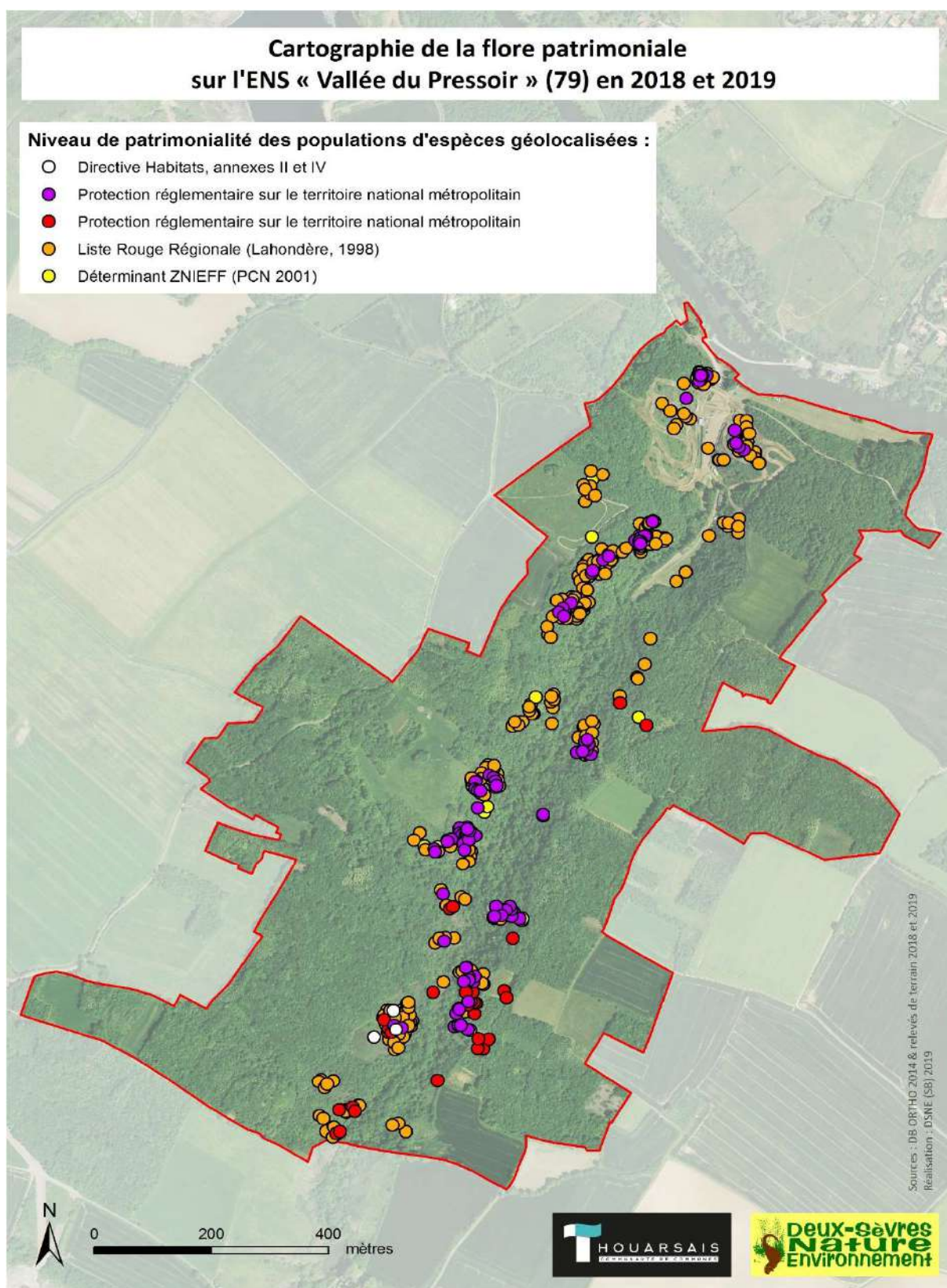


Figure 39: Cartographie de la flore patrimoniale sur l'ENS de la Vallée du Pressoir en 2018-2019 (DSNE, 2019)

2.2.3. Évolution et enjeux de conservation des espèces végétales

Une large majorité des enjeux floristiques sont associés aux habitats de pelouses et dalles rocheuses :

- 34.1/62.2 - Pelouses pionnières des dalles rocheuses et Végétations chasmophytiques des falaises siliceuses ;
- 34.32 - Pelouses calcicoles semi-arides ;
- 35.1/35.2 - Pelouses acidiphiles.

Ces habitats couvrent au total 3,3 ha (+ 12,9 ha en complexe avec d'autres habitats).

Le secteur de « la Gourde » (vers le Grand Parut), restauré et géré par pâturage caprin, concentre les enjeux les plus remarquables ; c'est ici et seulement ici qu'ont été observés en 2018-2019 l'Ophioglosse des Açores, la Crucianelle à feuilles étroites et le Trèfle de Boccone, trois des espèces prioritaires du site. Ailleurs sur le site, ce sont les pelouses au sol le plus rudimentaire (34.1/62.2) qui concentrent le plus d'enjeux et les enjeux les plus forts.

La carte des enjeux en page suivante montre ainsi l'intérêt de la prairie pâturée de « La Gourde » qui héberge les seules populations d'une espèce d'intérêt européen (Ophioglosse des Açores) et des populations d'espèces protégées. Les populations d'espèces protégées au niveau national concernent en majorité la Gagée de Bohême, ce qui fait ressortir sur cette carte l'emplacement des pelouses rudimentaires hébergeant cette espèce. On note également la présence d'espèces protégées au sein de la zone gérée pour le moto-cross pour lesquelles un travail de collaboration sera établi avec la CCT pour leur préservation.

Enfin, les espèces végétales patrimoniales dans la Vallée du Pressoir, en majorité inféodées aux pelouses, sont menacées essentiellement par la dynamique végétale naturelle progressive d'évolution vers des boisements. Le site était beaucoup moins boisé il y a un demi-siècle et l'état de population de la majorité des espèces patrimoniales aujourd'hui présentes ne doit donc pas être considéré comme un état zéro à préserver, mais comme un état intermédiaire en cours de régression et qu'il convient de restaurer par une gestion orientée vers la réouverture des milieux.

Parmi les espèces observées en 2018 et 2019, **5 présentent un statut d'espèce exotique envahissante**. 2 d'entre elles ont le plus fort des trois niveaux de menace : espèces exotiques envahissantes « avérées » (FY, 2015), alors que les 3 autres ont le plus faible des trois niveaux : espèces « à surveiller ».

Tableau 8: Espèces végétales exotiques envahissantes observées en 2018 et 2019 par DSNE sur le site ENS « Vallée du Pressoir »

Noms français	Nom latin	Statut (FY, 2015)	Abondance en 2018-2019
Jussie rampante	<i>Ludwigia peploides</i> (Kunth) P.H.Raven, 1963	Espèce exotique envahissante <u>avérée</u>	~20 m ²
Robinier faux-acacia	<i>Robinia pseudoacacia</i> L., 1753	Espèce exotique envahissante <u>avérée</u>	~1500 individus
Vigne-vierge	<i>Parthenocissus inserta</i> (A.Kern.) Fritsch, 1922	Espèce <u>à surveiller</u>	~10 m ²
Sumac Amarante	<i>Rhus typhina</i> L., 1756	Espèce <u>à surveiller</u>	8 individus
Genêt d'Espagne	<i>Spartium junceum</i> L., 1753	Espèce <u>à surveiller</u>	9 individus

La **Jussie rampante (*Ludwigia peploides*)** est présente sur les rives du Thouet et à la confluence avec le ruisseau du Pressoir. Ces populations font vraisemblablement l'objet d'un suivi et de mesures de gestion par le SMVT. L'espèce n'a pas été notée plus en amont dans le ruisseau du Pressoir.

Le **Robinier faux-acacia (*Robinia pseudoacacia*)** est très présent sur le site et problématique : il colonise rapidement bon nombre de coupes forestières dès l'année suivant la coupe, empêchant ensuite le retour de la végétation ligneuse caractéristique des chênaies pubescentes. Certains sont spontanés et d'autres sont plantés volontairement. Dans les secteurs où il est déjà présent, les coupes à blanc sont à proscrire pour limiter son installation. Il colonise localement des pelouses calcicoles où il semble avoir une dynamique lente ; il convient cependant de mettre en place des moyens de lutte de ces populations sur les pelouses au vu des forts enjeux floristiques sur cet habitat.

Les trois espèces « à surveiller » sont peu dynamiques sur le site et ne nécessitent pas de lutte particulière. Au vu de leur localisation, il s'agit vraisemblablement d'individus introduits. Par mesure de précaution, il serait souhaitable de les supprimer ; à défaut une veille est à instaurer pour s'assurer que leurs effectifs n'augmentent pas. Une autre espèce avait été observée le long des berges du ruisseau du Pressoir : la **Balsamine de l'Himalaya (*Impatiens glandulifera*)**. Présente dans le Thouet, cette plante originaire d'Asie a remonté le lit du Pressoir. Depuis 2011, l'arrachage ponctuel par la CCT a permis de diminuer fortement son nombre jusqu'à sa disparition du site. Une veille reste cependant maintenue. La présence de la **Renouée du Japon (*Reynoutria japonica*)** sur le bord du Thouet est également surveillée et contrôlée.

2.3. La faune

2.3.1. Inventaires, descriptions et enjeux de conservation des espèces faunistiques

Mammifères

Un inventaire des mammifères réalisé par Nature Environnement Conseil en 1999 et par CERA-Environnement en 2002 a permis l'identification de 26 espèces dont 10 bénéficient d'un statut de protection.

Tableau 9: Mammifères patrimoniaux présents sur la Vallée du Pressoir lors des inventaire de 1999 et 2002

ESPECE		STATUT DE PROTECTION		STATUT DE CONSERVATION		OBSERVATEUR, ANNEE
Nom scientifique	Nom vernaculaire	Protection nationale	Directive Habitats	Dét. R	Dét. 79	
<i>Eptesicus serotinus</i>	Sérotine commune	Art.2	An IV	/	/	P. Grillet & JM Thirion, 1999
<i>Erinaceus europaeus</i>	Hérisson d'Europe	Art.2		/	/	P. Grillet & JM Thirion, 1999
<i>Genetta genetta</i>	Genette	Art.2	An. V	/	/	CERA, 2002
<i>Rhinolophus ferrumequinum</i>	Grand rhinolophe	Art.2	An. II et IV	X	X	CERA, 2002
<i>Myotis daubentonii</i>	Murin de Daubenton	Art.2	An IV	X	X	CERA, 2002
<i>Myotis nattereri</i>	Murin de Natterer	Art.2	An IV	X	X	CERA, 2002
<i>Nyctalus noctula</i>	Noctule commune	Art.2	An IV	X	X	CERA, 2002
<i>Pipistrellus kuhli</i>	Pipistrelle de Kuhl	Art.2	An IV	X	X	P. Grillet & JM Thirion, 1999
<i>Pipistrellus pipistrellus</i>	Pipistrelle commune	Art.2	An IV	/	/	P. Grillet & JM Thirion, 1999
<i>Plecotus sp.</i>	Oreillard sp.	Art.2	An IV	X	X	CERA, 2002

Art.2 : Protection nationale article 2 : **Arrêté du 23 avril 2007 fixant la liste des mammifères terrestres protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection.**

An. II, An. IV : Annexes 2, 4 et 5 de la Directive 92/43/CEE (Directive européenne dite Directive Habitats-Faune-Flore).

Dét.79 : espèce déterminante en Deux-Sèvres – **Dét.R :** espèce déterminante pour la région

Concernant les mammifères « terrestres », ces premiers inventaires ont été complétés en 2020 par DSNE, par la mise en place de caméras-pièges, l'observation d'indices de présences ainsi que l'analyse des pelotes de réjection de la Chouette effraie. Au total, 16 espèces de mammifères ont été identifiées sur la Vallée du Pressoir durant cet inventaire. À cela s'ajoutent cinq espèces observées précédemment par des bénévoles naturalistes mais non contactées lors de l'inventaire que sont : la Crossope aquatique, le Lièvre d'Europe, le Sanglier d'Europe, la Loutre d'Europe et la Genette. Soit une variété de 21 mammifères terrestres, ce qui représente près de 54 % des mammifères des Deux-Sèvres. Cela constitue un résultat intéressant pour une période d'inventaire relativement ponctuelle.

Ce sont ainsi :

- 10 espèces sont inscrites à l'annexe III de la convention de Berne ;
- 4 sont protégées au niveau national ;
- 3 espèces sont déterminantes en Poitou-Charentes ;
- 2 sont inscrites sur la liste rouge des mammifères du Poitou-Charentes.

Tableau 10: Liste des mammifères « terrestres » observés lors de l'inventaire de 2020 (DSNE, 2020)

Ordre	Espèces		Protection		Vulnérabilité		Observations	
	Nom vernaculaire	Nom scientifique	France	Europe	Det. PC	LRRPC	2020	Passées
Carnivores	Blaireau européen	<i>Meles meles</i>		CBIII			X	2002
	Fouine	<i>Martes foina</i>		CBIII			X	2002
	Martre des pins	<i>Martes martes</i>		CBIII	X		X ?	
	Genette	<i>Genetta genetta</i>	X	CBIII				2002
	Loutre d'Europe	<i>Lutra lutra</i>	X	CBII	X			2013
	Renard roux	<i>Vulpes vulpes</i>					X	
Rongeurs	Campagnol agreste	<i>Microtus agrestis</i>					X	
	Campagnol des champs	<i>Microtus arvalis</i>					X	
	Campagnol des Pyrénées	<i>Microtus gerbei</i>					X	
	Campagnol roussatre	<i>Clethrionomys glareolus</i>					X	
	Ecureuil roux	<i>Sciurus vulgaris</i>	X	CBIII			X	
	Mulot sylvestre	<i>Apodemus sylvaticus</i>					X	
	Surmulot	<i>Rattus norvegicus</i>					X	
Insectivores	Crocidure musette	<i>Crocidura russula</i>		CBIII			X	
	Crossope aquatique	<i>Neomys fodiens</i>	X	CBIII	X	VU		2018
	Musaraigne couronnée	<i>Sorex coronatus</i>		CBIII			X	
	Taupe d'Europe	<i>Talpa europaea</i>					X	2002
Lagomorphes	Lapin de Garenne	<i>Oryctolagus cuniculus</i>				NT	X	2002
	Lièvre d'Europe	<i>Lepus europaeus</i>						2002
Ongulés	Sanglier	<i>Sus crofa</i>						2002
	Chevreuil européen	<i>Capreolus capreolus</i>		CBIII			X	

Un nombre non négligeable d'espèces non citées est aussi probablement présents sur la Vallée du Pressoir. En se référant à l'Atlas régional des Mammifères sauvages du Poitou-Charentes (auquel DSNE a été le référent départemental) ainsi qu'aux différents milieux présents sur la vallée et à leurs cortèges d'espèces associées, nous pourrions évoquer comme espèces potentielles complémentaires :

- Le Putois d'Europe, la Belette d'Europe ainsi que le Vison d'Amérique (Cf. potentiels individus échappés d'élevages sur l'Argenton) pour les mustélidés ;
- 5 rongeurs dont les rares et menacés Muscardin, Campagnol amphibie et Rat des moissons ;
- Le Hérisson, et la Musaraigne pygmée pour les insectivores.

Ainsi, le nombre de mammifères sur le site s'élèverait à 31 espèces, soit plus de 79% des mammifères terrestres du département. A noter que la probabilité de présence du Castor d'Europe n'a pas été retenue, malgré la dynamique de sa population sur le Thouet, au regard du faible gabarit du ruisseau (quasi temporaire) et de l'obstacle que constitue le terrain de Motocross. Avec le nouveau périmètre proposé en RNR, sa présence pourrait être attestée sur les berges du Thouet en amont.

Tableau 11: Liste des espèces de mammifères potentiellement présentes sur la Vallée du Pressoir (DSNE, 2020)

Ordre	Espèces		Statut de Protection		Statut de vulnérabilité	
	Nom vernaculaire	Nom scientifique	France	Europe	Det. PC	Liste Rouge PC
Carnivores	Belette	<i>Mustela nivalis</i>		CBIII		VU
	Putois d'Europe	<i>Mustela putorius</i>		CBIII		VU
	Vison d'Amérique	<i>Mustela vison</i>				
Rongeurs	Lérot	<i>Eliomys quercinus</i>				NT
	Loir gris	<i>Glis glis</i>				
	Muscardin	<i>Muscardinus avellanarius</i>	X		X	
	Campagnol amphibie	<i>Arvicola sapidus</i>	X		X	EN
	Rat des moissons	<i>Mycromis minutus</i>				
Insectivores	Hérisson d'Europe	<i>Erinaceus europaeus</i>	X			
	Musaraigne pygmée	<i>Sorex minutus</i>				

Ce sont ainsi quatre espèces patrimoniales, protégées et vulnérables qui ont été répertoriées sur la vallée :

- Crossopie aquatique et Loutre sur le ruisseau ;
- Genette commune et Martre des pins au sein des boisements.

Trois autres espèces figurant parmi les rongeurs sont suspectées : Campagnol amphibie, Rat des moissons et Muscardin.

La population des mammifères de la Vallée du Pressoir semble être à dominante forestière. La majorité des micromammifères identifiés sur la vallée affectionnent les zones de transitions et lisières de milieu boisé. La Martre des pins, le Sanglier d'Europe, l'Ecureuil roux et le Blaireau Européen sont aussi des espèces à forte tendance forestière. Même si présent dans tous les habitats, le Renard roux affectionne les lisières et bois. La Genette fréquente également les milieux forestiers avec escarpements rocheux proches de points d'eau, habitat typique de la Vallée du Pressoir. Les milieux ouverts du plateau du Pressoir sont plus attractifs pour le Lièvre d'Europe, le Lapin de Garenne, la Taupe d'Europe et la Crocidure musette. Les fonds de vallée sont plutôt fréquentés par la Loutre d'Europe et le Crossopède aquatique, espèces inféodées aux zones humides. Enfin, les espèces ubiquistes tel que le Rat surmulot, la Fouine ou la Musaraigne couronnée fréquentent tous les types de milieu de la vallée.

Concernant les chiroptères, un inventaire a également été réalisé en 2020 par DSNE. Pour cela, des inventaires acoustiques ont été fait sur 6 points d'écoute sur des milieux à la fois ouverts, semi-ouverts et fermés. Près de **5 espèces** de chiroptères ont pu être détectées sur la Vallée du Pressoir sur les 23 présentes en Deux-Sèvres, soit près de **21,7%** du cortège départemental. Sur ces 5 espèces, le Grand rhinolophe, la Sérotine commune, la Pipistrelle commune et le Murin de Daubenton, étaient connus sur le site en 2002 (CCT, 2016). Le Petit rhinolophe, quant à lui, a été contacté pour la première fois sur le site. La Noctule commune, la Pipistrelle de Kuhl, le Murin de Natterer et l'Oreillard indéterminé, contactés en 2002, ne l'ont pas été en 2020.

Sur les 5 espèces contactées :

- **2** sont classées **Annexe II** de la Directive Habitat Faune Flore (Grand rhinolophe et Petit rhinolophe) ;
- **1** est classée « **En danger** » (Murin de Daubenton) et **1** « **Vulnérable** » (Grand rhinolophe) sur la Liste Rouge du Poitou-Charentes.
- **Toutes** sont considérées **prioritaires** par le Plan Régional d'Actions en faveur des Chiroptères de Nouvelle-Aquitaine (PRACNA° (Grand rhinolophe, Petit rhinolophe, Sérotine commune, Pipistrelle commune et Murin de Daubenton) (PCN, 2018).
- **4** étaient déjà connues sur le site grâce aux inventaires réalisés pour les plans de gestion du site (Grand rhinolophe, Sérotine commune, Pipistrelle commune et Murin de Daubenton) et **1** est **nouvelle** sur le site (Petit rhinolophe).

Tableau 12: Liste et statuts des espèces contactées sur la Vallée du Pressoir en 2020 (DSNE, 2020)

Espèce	PN ²	DHFF ³	LRN ⁴	LRPC ⁵
Grand rhinolophe	X	Ann. II & IV	LC	VU
Petit rhinolophe	X	Ann. II & IV	LC	NT
Sérotine commune	X	Ann. IV	NT	NT
Pipistrelle commune	X	Ann. IV	NT	NT
Murin de Daubenton	X	Ann. IV	LC	EN

² PN : Protection nationale (Article L.411-1 du Code de l'environnement de 1976).

³ DHFF : Directive Habitats Faune Flore de 1992 concernant la mise en application de la Convention de Berne.

⁴ LRN : Liste Rouge des Mammifères métropolitains de 2017 (UICN, 2017).

⁵ LRPC : Liste Rouge des Mammifères de Poitou-Charentes de 2018 (PCN, 2018).

Lors de l'inventaire réalisé en 2002 par CERA Environnement (CCT, 2016), 8 espèces avaient été recensées (Grand rhinolophe, Sérotine commune, Noctule commune, Pipistrelle commune, Pipistrelle de Kuhl, Oreillard indéterminé, Murin de Daubenton et Murin de Natterer) ; ce qui porte la **richesse spécifique globale** (2002 et 2020) à **9**, soit **39,1 %** du cortège départemental. Trois cortèges se détachent des observations faites en 2002 et 2020 : forestier, bocager et mixte. Les espèces observées en 2002 mais non contactées en 2020, restent potentielles sur le site ; leur absence peut être expliquée par les différences de détectabilité des espèces selon les habitats.

Une attention particulière peut être apportée sur la **Pipistrelle commune**, espèce **prioritaire** du PRACNA. Elle présente une forte activité sur le site. Il est fort probable que des colonies soient présentes dans le secteur. C'est une espèce anthropophile et plutôt peu sélective pour ses terrains de chasse et ses proies mais qui est en **déclin** (perte de 9 % depuis 2006 selon les tendances prédictives du MNHN[1]).

Trois facteurs de risques peuvent impacter l'activité des chauves-souris dans ce secteur :

- L'**assèchement** du Pressoir et des zones humides dû aux sécheresses saisonnières de plus en plus précoces et recouvrant désormais la période de mise bas des chauves-souris engendre une perte trophique non négligeable.
- La **destruction** des linéaires de haies et ripisylves engendre une perte trophique mais également des coupures de corridors écologiques.
- L'utilisation de **pesticides** altère la qualité des cours d'eau et donc impacte la ressource trophique.

La gestion de la ripisylve est très importante pour les chiroptères (Conservation et entretien de la ripisylve – OG1FT6 du Plan de Gestion 2016-2020). Cette dernière représente un territoire de chasse grâce à une entomofaune abondante et variée, mais également un corridor de déplacements entre le Château du Pressoir notamment, et le Thouet. En effet, le Château du Pressoir, bien que non visité, représente un accueil potentiel pour des colonies de chauves-souris (combles et toiture en ardoise) et pour des individus en hibernation (tunnel et cave avec de

nombreuses cavités). Enfin, les vieux arbres représentent également des gîtes potentiels pour les espèces arboricoles.

Avifaune

L'inventaire de l'avifaune nicheuse de la Vallée du Pressoir réalisé par, Michel Fouquet (1999), Nature Environnement Conseil (1999), CERA Environnement (2002 et 2005), le Groupe Ornithologique des Deux-Sèvres (2005 et 2021/2022), et complété par des observations faites lors d'autres inventaires non spécifiques de l'avifaune ont permis de relever la présence de **106 espèces dont 85 espèces protégées au niveau national**. Parmi les 106 espèces d'oiseaux recensées, **90 sont présentes dans l'ENS de la Vallée du Pressoir**. Les 16 autres espèces présentes à proximité sont susceptibles de la fréquenter au cours de leurs déplacements quotidiens.

Sur ces 90 espèces :

- 13 espèces sont inscrites à l'Annexe I de la Directive « Oiseaux », Directive 2009/147/CE ;
- 74 espèces sont protégées (protection intégrale) ;
- 14 espèces sont inscrites sur la liste rouge des oiseaux nicheurs de France métropolitaine : 2 sont « en danger » et 12 sont « vulnérables ». Par ailleurs, 13 espèces supplémentaires sont « quasi-menacées » sur cette liste ;
- 16 espèces sont inscrites sur la liste rouge régionale des oiseaux nicheurs du Poitou-Charentes : 4 sont « en danger critique », 4 sont « en danger » et 8 sont « vulnérables ». Par ailleurs, 26 espèces supplémentaires sont « quasi-menacées » sur cette liste.

Dans le périmètre de la Vallée du Pressoir, on recense **58 espèces nicheuses** dont :

- 7 sont inscrites à l'annexe I de la directive « Oiseaux » (Directive 2009/147/CE) ;
- 46 espèces sont protégées (protection intégrale) ;
- 8 espèces « vulnérables » sont inscrites sur la liste rouge des oiseaux nicheurs de France. On note par ailleurs 20 espèces « quasi-menacée » sur cette liste ;
- 4 espèces « vulnérables » sont inscrites sur la liste rouge régionale des oiseaux nicheurs du Poitou-Charentes. Par ailleurs, 17 espèces supplémentaires sont « quasi menacées » sur cette liste.

L'analyse des enjeux permet de mettre en évidence **l'importance du site pour 14 espèces d'oiseaux répartis dans différents types d'habitats** : milieux agricoles (Œdicnème criard et Alouette lulu), haies (Pie-grièche écorcheur et Tarier pâtre), pré-forestiers (Bruant jaune, Busard Saint-Martin, Engoulevent d'Europe, Fauvette des jardins, Linotte mélodieuse et Tourterelle des bois), boisements (Gobemouche gris, Mésange nonnette et Milan noir) et aquatiques (Martin-pêcheur d'Europe).

Ce site, désigné pour l'intérêt de ses habitats et de la flore patrimoniale qui les accompagne, présente donc également des **enjeux ornithologiques importants** et des préconisations de gestion ont été formulées à la suite des inventaires pour permettre la prise en compte de l'écologie de ces espèces dans la gestion actuelle de l'ENS et pour la future RNR.

Enfin, pour permettre l'évaluation des actions mises en place par le gestionnaire, les protocoles doivent être reproduits lors du renouvellement du plan de gestion, afin de comparer l'évolution des populations d'oiseaux, de confirmer la pertinence des actions effectuées et éventuellement de réorienter certaines opérations.



Figure 40: Tarier pâtre (Saxicola rubicola), espèce protégée, classée quasi-menacée sur la liste rouge régionale et nicheuse sur la Vallée du Pressoir

Tableau 13: Liste des espèces d'oiseaux observées sur l'ENS de la Vallée du Pressoir depuis 2005

Statuts des listes rouges : DD=Données insuffisantes ; LC=Préoccupation mineure ; NT= Quasi-menacée ; VU=Vulnérable ; EN=En danger ; CR=En danger critique d'extinction. Les codes couleur indiquent le niveau de patrimonialité et d'enjeu de l'espèce par classe : jaune [1-5]=faible ; orange [6-10]=moyenne ; rouge [11-15]=forte ; rouge foncé [16-20]=très forte.

Couleur indiquant le niveau de patrimonialité et d'enjeu de l'espèce par classe : Jaune [1-5] - faible, Orange [6-10] - moyenne, Rouge [11-15] - forte, Rouge foncé [16-20] - très forte.													
Nom français	Nom scientifique	Présence	Nidification	Protection nationale	Déterminant		Régionale	Liste Rouge				Annexe	Patrimonialité
					Poitou-Charentes			France		Union	Directive européenne		
					Nicheur	Hivernant		Nicheur	Migrateur	Hivernant	européenne	"Oiseaux"	
Accenteur mouchet	<i>Prunella modularis</i>	Avérée	Possible	Protégée			LC	LC		NA c	LC		1
Aigrette garzette	<i>Egretta garzetta</i>	Avérée	Non nicheur	Protégée	OUI		LC	LC		NA c	LC	I	3
Alouette des champs	<i>Alauda arvensis</i>	Avérée	Possible	Chassable			VU	NT	NA d	LC	LC	II/2	10
Alouette lulu	<i>Lullula arborea</i>	Avérée	Probable	Protégée	OUI		NT	LC		NA c	LC	I	10
Bécasse des bois	<i>Scolopax rusticola</i>	Avérée	Non nicheur	Chassable	OUI		EN	LC	NA d	LC	LC	II/1 et III/2	5
Bécassine sourde	<i>Lymnocyrtus minimus</i>	Potentielle	Non nicheur	Chassable					NA d	DD	LC	III/2	1
Bergeronnette des ruisseaux	<i>Motacilla cinerea</i>	Avérée	Probable	Protégée			LC	LC		NA d	LC		1
Bergeronnette grise	<i>Motacilla alba</i>	Avérée	Non nicheur	Protégée			LC	LC		NA d	LC		0
Bergeronnette printanière	<i>Motacilla flava</i>	Avérée	Non nicheur	Protégée			LC	LC	DD		LC		0
Bondrée apivore	<i>Pemis apivorus</i>	Avérée	Non nicheur	Protégée	OUI		VU	LC	LC		LC	I	5
Bouscarle de Cetti	<i>Cettia cetti</i>	Avérée	Possible	Protégée			LC	NT			LC		2
Bouvreuil pivoine	<i>Pyrrhula pyrrhula</i>	Avérée	Non nicheur	Protégée	OUI		EN	VU		NA d	LC		3
Bruant des roseaux	<i>Emberiza schoeniclus</i>	Avérée	Non nicheur	Protégée	OUI		EN	EN	NA c		LC		3
Bruant jaune	<i>Emberiza citrinella</i>	Avérée	Possible	Protégée			NT	VU	NA d	NA d	LC		5
Bruant proyer	<i>Emberiza calandra</i>	Avérée	Possible	Protégée			VU	LC			LC		5
Bruant zizi	<i>Emberiza cirlus</i>	Avérée	Certain	Protégée			LC	LC	NA d		LC		1
Busard cendré	<i>Circus pygargus</i>	Avérée	Possible	Protégée	OUI		NT	NT	NA d		LC	I	11
Busard Saint-Martin	<i>Circus cyaneus</i>	Avérée	Probable	Protégée	OUI	OUI	NT	LC	NA d	NA c	LC	I	11
Buse variable	<i>Buteo buteo</i>	Avérée	Certain	Protégée			LC	LC	NA c	NA c	LC		1
Canard colvert	<i>Anas platyrhynchos</i>	Avérée	Certain	Chassable		3	LC	LC	NA d	LC	LC	II/1 et III/1	6
Chardonneret élégant	<i>Carduelis carduelis</i>	Avérée	Probable	Protégée			NT	VU	NA d	NA d	LC		5
Chevalier culblanc	<i>Tringa ochropus</i>	Potentielle	Non nicheur	Protégée					LC	NA c	LC		0
Chevalier guignette	<i>Actitis hypoleucos</i>	Potentielle	Non nicheur	Protégée	OUI		CR	NT	DD	NA c	NT		5
Choucas des tours	<i>Corvus monedula</i>	Avérée	Non nicheur	Protégée			NT	LC		NA d	LC	II/2	3
Chouette hulotte	<i>Strix aluco</i>	Avérée	Certain	Protégée			LC	LC		NA c	LC		1
Cisticole des joncs	<i>Cisticola juncidis</i>	Avérée	Probable	Protégée			NT	VU			LC		5
Corbeau freux	<i>Corvus frugilegus</i>	Avérée	Non nicheur	Chassable			LC	LC		LC	LC	II/2	2
Corneille noire	<i>Corvus corone corone</i>	Avérée	Probable	Chassable			LC	LC		NA d	LC	II/2	5
Coucou gris	<i>Cuculus canorus</i>	Avérée	Possible	Protégée			LC	LC	DD		LC		1
Cygne tuberculé	<i>Cygnus olor</i>	Potentielle	Non nicheur	Protégée			LC	LC		NA c	LC	II/2	2
Effraie des clochers	<i>Tyto alba</i>	Potentielle	Certain	Protégée			VU	LC			LC		5
Engoulevent d'Europe	<i>Caprimulgus europaeus</i>	Avérée	Possible	Protégée	OUI		LC	LC	NA c		LC	I	8
Épervier d'Europe	<i>Accipiter nisus</i>	Avérée	Certain	Protégée			LC	LC	NA d	NA c	LC		1
Étourneau sansonnet	<i>Sturnus vulgaris</i>	Avérée	Non nicheur	Chassable			LC	LC	NA c	LC	LC	II/2	2
Faisan de Colchide	<i>Phasianus colchicus</i>	Avérée	Possible	Chassable			DD	LC			LC	III/1	3
Faucon crécerelle	<i>Falco tinnunculus</i>	Avérée	Non nicheur	Protégée			NT	NT	NA d	NA d	LC		1
Faucon hobereau	<i>Falco subbuteo</i>	Avérée	Non nicheur	Protégée	OUI		NT	LC	NA d		LC		1
Faucon pèlerin	<i>Falco peregrinus</i>	Avérée	Non nicheur	Protégée	OUI		CR	LC	NA d	NA d	LC	I	7
Fauvette à tête noire	<i>Sylvia atricapilla</i>	Avérée	Probable	Protégée			LC	LC	NA c	NA c	LC		1
Fauvette des jardins	<i>Sylvia borin</i>	Avérée	Possible	Protégée			NT	NT	DD		LC		4
Fauvette grisette	<i>Sylvia communis</i>	Avérée	Certain	Protégée			NT	LC	DD		LC		3
Foulque macroule	<i>Fulica atra</i>	Potentielle	Non nicheur	Chassable		28	LC	LC	NA c	NA c	LC	II/1 et III/2	3

Gallinule poule-d'eau	<i>Gallinula chloropus</i>	Avérée	Certain	Chassable			NT	LC	NA d	NA d	LC	II/2	7
Geai des chênes	<i>Garulus glandarius</i>	Avérée	Possible	Chassable			LC	LC		NA d	LC	II/2	5
Gobemouche gris	<i>Muscicapa striata</i>	Avérée	Possible	Protégée			NT	NT	DD		LC		4
Gobemouche noir	<i>Ficedula hypoleuca</i>	Potentielle	Non nicheur	Protégée			RE	VU	DD		LC		0
Grand Cormoran	<i>Phalacrocorax carbo</i>	Potentielle	Non nicheur	Protégée			VU	LC	NA d	LC	LC		2
Grèbe castagneux	<i>Tachybaptus ruficollis</i>	Avérée	Non nicheur	Protégée			LC	LC		NA d	LC		0
Grimpereau des jardins	<i>Certhia brachydactyla</i>	Avérée	Certain	Protégée			LC	LC			LC		1
Grive draine	<i>Turdus viscivorus</i>	Avérée	Possible	Chassable			NT	LC	NA d	NA d	LC	II/2	7
Grive mauvis	<i>Turdus iliacus</i>	Avérée	Non nicheur	Chassable					NA d	LC	VU	II/2	4
Grive musicienne	<i>Turdus philomelos</i>	Avérée	Possible	Chassable			LC	LC	NA d	NA d	LC	II/2	5
Grosbec casse-noyaux	<i>Coccothraustes coccothraustes</i>	Avérée	Non nicheur	Protégée			NT	LC		NA d	LC		1
Guifette noire	<i>Chlidonias niger</i>	Avérée	Non nicheur	Protégée	OUI	5	CR	EN	DD		LC	I	8
Héron cendré	<i>Ardea cinerea</i>	Avérée	Non nicheur	Protégée	OUI		LC	LC	NA d	NA c	LC		0
Héron garde-boeufs	<i>Bubulcus ibis</i>	Potentielle	Non nicheur	Protégée	OUI		LC	LC		NA c	LC		0
Héron pourpré	<i>Ardea purpurea</i>	Avérée	Non nicheur	Protégée	OUI	OUI	VU	LC			LC	I	6
Hirondelle de fenêtre	<i>Delichon urbicum</i>	Avérée	Non nicheur	Protégée			NT	NT	DD		LC		1
Hirondelle de rivage	<i>Riparia riparia</i>	Potentielle	Non nicheur	Protégée	OUI		NT	LC	DD		LC		1
Hirondelle rustique	<i>Hirundo rustica</i>	Avérée	Non nicheur	Protégée			NT	NT	DD		LC		1
Huppe fasciée	<i>Upupa epops</i>	Avérée	Certain	Protégée			LC	LC		NA d	LC		1
Hypolaïs polyglotte	<i>Hippolaïs polyglotta</i>	Avérée	Certain	Protégée			LC	LC	NA d		LC		1
Linotte mélodieuse	<i>Linaria cannabina</i>	Avérée	Certain	Protégée			NT	VU	NA c	NA d	LC		5
Loriot d'Europe	<i>Oriolus oriolus</i>	Avérée	Probable	Protégée			LC	LC	NA c		LC		1
Martinet noir	<i>Apus apus</i>	Avérée	Non nicheur	Protégée			NT	NT	DD		LC		1
Martin-pêcheur d'Europe	<i>Alcedo atthis</i>	Avérée	Probable	Protégée			NT	VU		NA c	VU	I	15
Merle noir	<i>Turdus merula</i>	Avérée	Certain	Chassable			LC	LC	NA d	NA d	LC	II/2	5
Mésange à longue queue	<i>Aegithalos caudatus</i>	Avérée	Certain	Protégée			LC	LC	NA b		LC		1
Mésange bleue	<i>Cyanistes caeruleus</i>	Avérée	Certain	Protégée			LC	LC	NA b		LC		1
Mésange charbonnière	<i>Parus major</i>	Avérée	Certain	Protégée			LC	LC	NA d	NA b	LC		1
Mésange nonnette	<i>Parus palustris</i>	Avérée	Possible	Protégée	OUI		VU	LC			LC		6
Milan noir	<i>Milvus migrans</i>	Avérée	Possible	Protégée			LC	LC	NA d		LC	I	7
Moineau domestique	<i>Passer domesticus</i>	Avérée	Non nicheur	Protégée			NT	LC	NA b		LC		1
Mouette rieuse	<i>Chroicocephalus ridibundus</i>	Potentielle	Non nicheur	Protégée	OUI		VU	NT	NA d	LC	LC	II/2	4
Oedicnème criard	<i>Burhinus oedicnemus</i>	Potentielle	Probable	Protégée	OUI	OUI	NT	LC	NA d	NA d	LC	I	11
Perdrix rouge	<i>Alectoris rufa</i>	Avérée	Certain	Chassable			DD	LC			LC	II/1 et III/2	5
Pic épeiche	<i>Dendrocopos major</i>	Avérée	Possible	Protégée			LC	LC		NA d	LC		1
Pic épeichette	<i>Dendrocopos minor</i>	Avérée	Possible	Protégée			NT	VU			LC		5
Pic noir	<i>Dryocopus martius</i>	Avérée	Non nicheur	Protégée	OUI		VU	LC			LC	I	5
Pic vert	<i>Picus viridis</i>	Avérée	Possible	Protégée			LC	LC			LC		1
Pie bavarde	<i>Pica pica</i>	Potentielle	Certain	Chassable			LC	LC			LC	II/2	5
Pie-grièche écorcheur	<i>Lanius collurio</i>	Avérée	Certain	Protégée	OUI		NT	NT	NA d	NA c	LC	I	11
Pigeon biset domestique	<i>Columba livia</i>	Potentielle	Non nicheur	Chassable			NA	DD			LC	II/1	2
Pigeon ramier	<i>Columba palumbus</i>	Avérée	Certain	Chassable			LC	LC	NA d	LC	LC	II/1 et III/2	5
Pinson des arbres	<i>Fringilla coelebs</i>	Avérée	Probable	Protégée			LC	LC	NA d	NA d	LC		1
Pinson du Nord	<i>Fringilla montifringilla</i>	Avérée	Non nicheur	Protégée					NA d	DD	VU		2
Pipit à gorge rousse	<i>Anthus cervinus</i>	Avérée	Non nicheur	Protégée					NA d		LC		0
Pipit des arbres	<i>Anthus trivialis</i>	Avérée	Certain	Protégée			LC	LC	DD		LC		1
Pipit farouze	<i>Anthus pratensis</i>	Avérée	Non nicheur	Protégée	OUI		EN	VU	NA d	DD	VU		5
Pouillot fitis	<i>Phylloscopus trochilus</i>	Avérée	Non nicheur	Protégée	OUI		CR	NT	DD		LC		4
Pouillot véloce	<i>Phylloscopus collybita</i>	Avérée	Possible	Protégée			LC	LC	NA c	NA d	LC		1

Roitelet à triple bandeau	<i>Regulus ignicapilla</i>	Avérée	Possible	Protégée			LC	LC	NA d	NA d	LC		1
Roitelet huppé	<i>Regulus regulus</i>	Avérée	Non nicheur	Protégée			VU	NT	NA d	NA d	NT		3
Rossignol philomèle	<i>Luscinia megarhynchos</i>	Avérée	Probable	Protégée			LC	LC	NA c		LC		1
Rougegorge familier	<i>Erithacus rubecula</i>	Avérée	Certain	Protégée			LC	LC	NA d	NA d	LC		1
Rougequeue noir	<i>Phoenicurus ochruros</i>	Avérée	Certain	Protégée			LC	LC	NA d	NA d	LC		1
Serin cini	<i>Serinus serinus</i>	Avérée	Non nicheur	Protégée			NT	VU	NA d		LC		1
Sittelle torchepot	<i>Sitta europaea</i>	Avérée	Certain	Protégée			LC	LC			LC		1
Sterne pierregarin	<i>Sterna hirundo</i>	Potentielle	Non nicheur	Protégée	OUI		VU	LC	LC	NA d	LC	I	5
Tarier des prés	<i>Saxicola rubetra</i>	Avérée	Non nicheur	Protégée	OUI		CR	VU	DD		LC		4
Tarier pâle	<i>Saxicola rubicola</i>	Avérée	Certain	Protégée			NT	NT	NA d	NA d	LC		4
Tarin des aulnes	<i>Carduelis spinus</i>	Avérée	Non nicheur	Protégée				LC	NA d	DD	LC		0
Tourterelle des bois	<i>Streptopelia turtur</i>	Avérée	Probable	Chassable			VU	VU	NA c		NT	II/2	13
Tourterelle turque	<i>Streptopelia decaocto</i>	Potentielle	Possible	Chassable			LC	LC	NA d		LC	II/2	5
Troglodyte mignon	<i>Troglodytes troglodytes</i>	Avérée	Possible	Protégée			LC	LC		NA d	LC		1
Verdier d'Europe	<i>Carduelis chloris</i>	Avérée	Possible	Protégée			NT	VU	NA d	NA d	LC		5

Espace Naturel Sensible - Vallée du Pressoir Richesse spécifique par point d'écoute

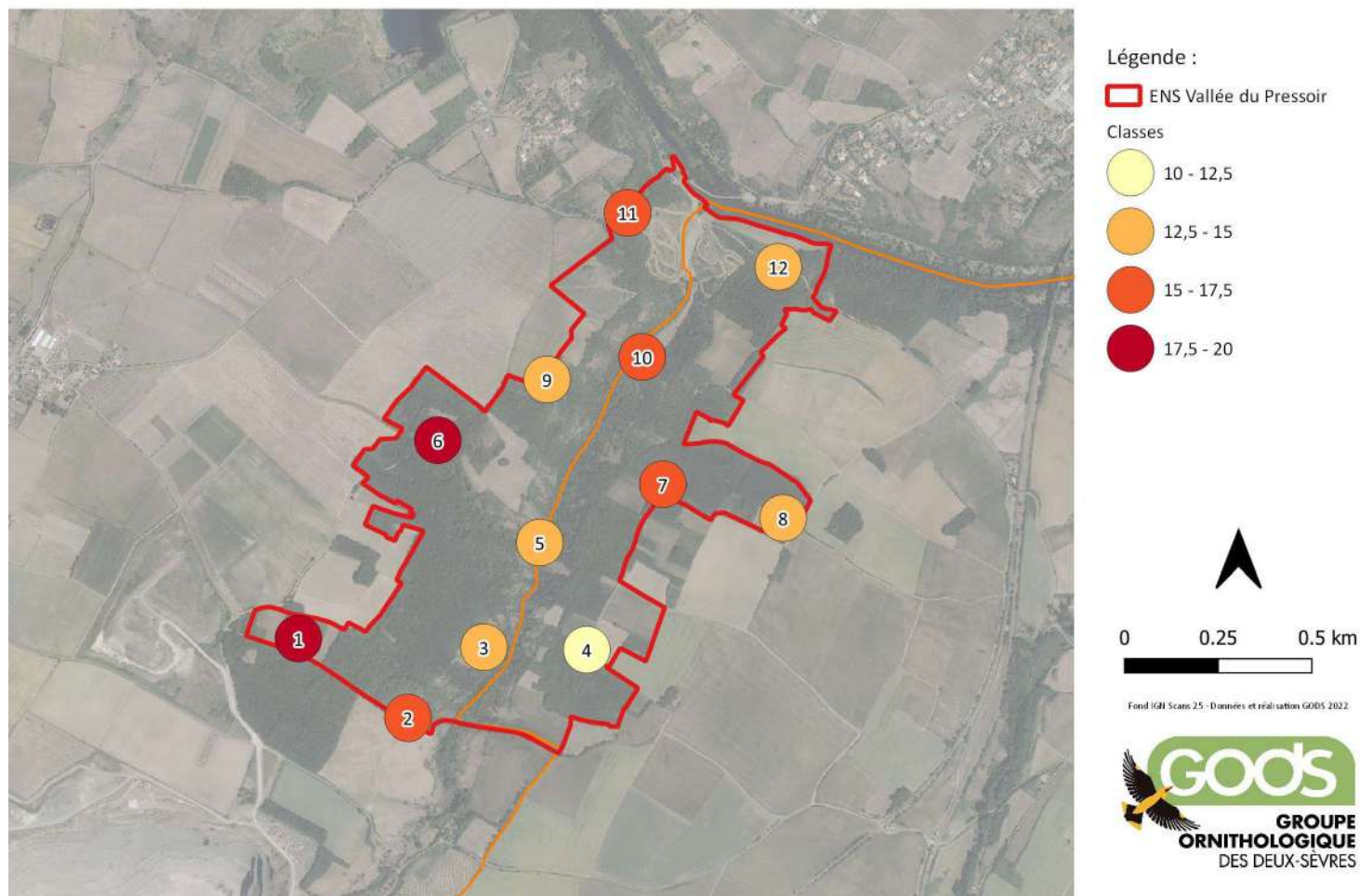


Figure 41: Richesse spécifique des oiseaux par point d'écoute dans la Vallée du Pressoir en 2021 et 2022

Amphibiens et Reptiles

En 1998 et 1999, les premiers inventaires ont permis d'identifier la présence d'une dizaine d'espèces dont trois déterminantes pour le département des Deux-Sèvres et l'ancienne région Poitou-Charentes, que sont le Triton crêté, le Pélodyte ponctué et la Rainette arboricole. La liste d'espèces a ensuite été complétée lors des prospections de CERA-Environnement de 2002 et par les observations ponctuelles de 2014 et 2015. En 2022, les protocoles POP Amphibiens et POP Reptiles ont été appliqués afin d'actualiser les connaissances.

Plus spécifiquement pour les amphibiens, les suivis ont été effectués au sein de la Vallée du Pressoir mais également à ses abords notamment au terri de la Gouraudière, issu des restes d'exploitation de la Carrière ROY implantée à Mauzé-Thouarsais. La Carrière ROY a été dès le début de sa création particulièrement sensibilisée à la proximité de la Vallée du Pressoir et des enjeux patrimoniaux présents également sur leur propriété. En effet, des dépressions ont été réalisées à la suite des passages d'engins, créant ainsi des mares temporaires au terri. L'intérêt écologique se situe essentiellement au niveau des amphibiens qui colonisent les points d'eau, temporaires ou permanents, autour du terri, sur la zone d'exploitation. La présence des bois connexes (Bois de Chasserat) est tout aussi vitale pour ces espèces. Dans ce cadre, une convention d'assistance technique a vu le jour entre la société ROY et DSNE permettant la mise en place de prospections régulières et d'une étude en 2009. Cette étude a confirmé la présence de dix espèces d'amphibiens se reproduisant sur le site du terri de la Gouraudière.

Tableau 14: Liste et statut des espèces d'amphibiens et reptiles au sein de la Vallée du Pressoir et ses alentours immédiats depuis 1998

Espèce		Statut de protection		Statut de conservation			Années d'observations
Nom scientifique	Nom vernaculaire	France	Europe (N2000)	Dét. R	Dét 79	LRPC	
<i>Lacerta bilineata</i>	Lézard à deux raies	Art.2	An. 4	-	-	LC	1998, 2002, 2015, 2022, 2023
<i>Podarcis muralis</i>	Lézard des murailles	Art.2	An. 4	-	-	LC	1998, 2002, 2015, 2022, 2023
<i>Natrix helvetica</i>	Couleuvre helvétique	Art.2	-	-	-	LC	1998, 2002, 2015, 2022
<i>Hierophis viridiflavus</i>	Couleuvre verte et jaune	Art.2	An. 4	-	-	LC	1998, 2002, 2015, 2022, 2023
<i>Natrix maura</i>	Couleuvre vipérine	Art.2	-	-	-	VU	2021, 2022
<i>Lissotriton helveticus</i>	Triton palmé	Art.3	-	-	-	LC	1998, 1999, 2002, 2009, 2015, 2022, 2023
<i>Triturus marmoratus</i>	Triton marbré	Art.2	An. 4	-	-	NT	1998, 1999, 2008, 2023

<i>Triturus cristatus</i>	Triton crêté	Art.2	An. 2, An. 4	X	X	NT	1998, 2009, 2023
<i>Bufo spinosus</i>	Crapaud épineux	Art.3	-	-	-	LC	1998, 1999, 2002, 2009, 2015, 2022, 2023
<i>Epidalea calamita</i>	Crapaud calamite	Art.2	An. 4	-	-	NT	2009
<i>Alytes obstetricans</i>	Ayte accoucheur	Art.2	An. 4	-	-	NT	1998, 2002, 2009
<i>Pelodytes punctatus</i>	Pélodyte ponctué	Art.2	-	-	X	NT	1998, 2009, 2021, 2023
<i>Hyla arborea</i>	Rainette verte	Art.2	An. 4	X	X	NT	1998, 2009, 2021, 2023
<i>Rana dalmatina</i>	Grenouille agile	Art.2	An. 4	-	-	LC	2009, 2022, 2023
<i>Pelophylax sp</i>	Complexe des Grenouilles vertes	Art.4	An.5	-	-	DD	1998, 2002, 2009, 2015, 2022, 2023

Protection européenne : An. 2, An. 4 et An. 5 : Directive 92/43/CEE (Directive européenne dite Directive Habitats-Faune-Flore) : Annexe II, Annexe IV et Annexe V .

Protection nationale : Arrêté du 19 décembre 2007 fixant les listes des amphibiens et des reptiles protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection.

Dét.79 : espèce déterminante en Deux-Sèvres - **Dét.R :** espèce déterminante pour la région

LRPC : catégorie liste rouge Poitou-Charentes des amphibiens et reptiles (2016)

Les 10 espèces d'amphibiens observées à plusieurs reprises représentent 67% de la batrachofaune départementale composée de 15 espèces au total, une diversité peu à jamais rencontrée sur le département. Toutes ces espèces sont protégées et 2 ressortent particulièrement lors de l'inventaire de 2009 :

- le Triton crêté, espèce rare en Deux-Sèvres et étant l'une des deux espèces du département ayant le statut de protection européen le plus fort (annexe II et IV de la Directive Habitats/Faune/Flore de 1992) ;
- le Pélodyte ponctué, espèce rare en Deux-Sèvres (13 populations connues), il s'agit ici de la 2e ou 3e plus importante station connue du département.

Au niveau du site du terril de la Gouraudière, deux populations distinctes sont présentes en 2009 :

- la noue située au nord-ouest : population monospécifique de Pélodyte ponctué, avec estimation de 40 mâles chanteurs (sur un total de 70 estimés) en mars 2008 ; peuplement non diversifié en raison de sa faible profondeur d'eau et son aspect certainement plus temporaire ;

- l'ensemble de mares temporaires au sud-est du site avec 7 espèces recensées, exploitant la diversité des milieux aquatiques présents (temporaires/permanents, avec/sans végétation aquatique, fonds vaseux/rocheux).



Figure 42: Évolution des mares du terril de la Gouraudière en décembre 2008, mai 2012 et août 2022 (de haut en bas)

Treize ans après l'inventaire de DSNE en 2009, le constat est plus sombre. Les mares temporaires au terril de la Gouraudière n'ont cessé de se dégrader et aujourd'hui elles ont quasiment toutes perdues leur étanchéité. De plus, avec les faibles pluviométries de ces dernières années et les périodes de sécheresse plus intenses et longues, les mares se retrouvent assec dès mars pour cette année. En 2022, plus de 60 pontes de Grenouille agile ont échouées au sein des dépressions et de la noue. En 2023, avec une bonne pluviométrie, les mares sont restées plus longtemps en eau, permettant l'observation de 7 espèces (Triton palmé, Triton marbré, Triton crêté, Pélodyte ponctué, Crapaud épineux, Grenouille agile, Rainette verte). Malgré tout, l'enjeu de conservation et de restauration de ces milieux reste majeur.

Concernant les reptiles, les précédents suivis ne respectaient pas de protocoles standardisés. La mise en place du POP Reptiles en 2022 a permis de positionner des plaques reptiles sur différents habitats et avec différents modes de gestion. Cependant, la vallée offre naturellement beaucoup de spots favorables à la thermorégulation des reptiles ce qui abaisse l'attractivité des plaques et ainsi leur détection avec ce protocole. Par exemple, la Couleuvre helvétique et vipérine ont été

observées en dehors de ce protocole, respectivement dans le ruisseau du Pressoir et sur une falaise. L'enjeu de leur conservation et ainsi le maintien de suivis restent indispensables pour ces espèces à très fort déclin.



Figure 43: Couleuvre vipérine (*Natrix maura*) observée à la Vallée du Pressoir en 2022

Enfin lors d'une pêche électrique en 2015 par la Fédération de pêche des Deux-Sèvres, 3 Xénopes lisses (*Xenopus laevis*) juvéniles ont été capturés dans le cours d'eau en amont du Château du Pressoir. Le Xénope lisse est une espèce exotique envahissante impactant de façon notable les populations d'amphibiens autochtones. Le cours d'eau fait donc office de moyen de déplacement pour cette espèce exotique. Une vigilance particulière est à mener au sein de la vallée et dans les mares du terroir de la Gouraudière. Depuis 2016, la CCT est bénéficiaire associée du programme européen LIFE CROAA (Control stRategies Of Alien invasive Amphibians) contre le Xénope lisse et la Grenouille taureau. Le Thouarsais est en effet le noyau d'origine des populations de xénope des suites de relâchés volontaires ou involontaires des animaux dans le milieu naturel après la fermeture d'un centre d'élevage pour des recherches du CNRS. Le programme a pris fin le 31 août 2022 et, pour la dernière année, une actualisation du front de colonisation du xénope a été réalisée via des piégeages par nasse dans des points d'eaux cibles. Ainsi en juin 2022, 6 nasses ont été posées pendant 1 semaine et relevées tous les jours dans l'étang du Pressoir au pied du château du Pressoir. Ce sont 11 adultes, 4 juvéniles et 19 têtards qui ont été capturés. Notons également lors de ces relevés, la présence d'1 Triton palmé et plusieurs têtards de *Pelophylax* sp.

Tableau 15: Amphibien exotique envahissant observé dans la Vallée du Pressoir

Espèce		Statut	Observations
Nom vernaculaire	Nom scientifique		
Xénope lisse	<i>Xenopus laevis</i>	Espèce envahissante réglementée par l'arrêté ministériel du 30/07/2010	Fédération de pêche 2015, CCT 2022



Figure 44: Xénope lisse (*Xenopus laevis*)

Poissons

Une pêche électrique a été réalisée en 1999 sur 3 secteurs du ruisseau aux lieux-dits « Les Blanches » (Cascade de Pommiers), « Pressoir » et « Clossais », puis en octobre 2015 par le SMVT au lieu-dit « Les Bouries » en amont du Château du Pressoir. En 1999, dix espèces ont été capturées et deux en 2015. Pour 2015, il faut noter la présence d'un ouvrage en béton à proximité de la zone de pêche ne permettant pas la libre circulation des poissons. Parmi les espèces patrimoniales, le Brochet, espèce protégée a été capturé en 1999 et 2005 sur les 4 secteurs de pêche. On note également l'Anguille européenne, espèce très fortement menacée et en danger critique d'extinction mais qui ne bénéficie malheureusement pas de statut de protection en France. Enfin, une espèce exotique envahissante a été contactée, la Perche soleil, plutôt bien présente dans tous les principaux cours d'eau en France. Ce grand taxon mériterait aussi d'être davantage suivi et complété par des analyses régulières de la qualité de l'eau.

Tableau 16: Liste et statut des espèces de poissons présents dans les cours d'eau autour de la Vallée du Pressoir en 1999 et 2005

ESPECES		STATUT			LIEU-DIT OBSERVATION			
Nom latin	Nom vernaculaire	PROT	LRN	Autre	Clos-sais	Pressoir	Cascade Pommiers (Les Blanches)	Les Bouries
<i>Anguilla anguilla</i>	Anguille d'Europe	-	CR	Convention OSPAR : Annexe V	VU		X	
<i>Phoxinus phoxinus</i>	Vairon	-	LC	-	X	X	X	X
<i>Esox lucius</i>	Brochet	PN	VU	-	X	X	X	X
<i>Cyprinus carpio</i>	Carpe commune	-	LC	-	X	X		
<i>Tinca tinca</i>	Tanche	-	LC	-	X			
<i>Squalius cephalus</i>	Chevesne commun	-	LC	-		X		
<i>Rutilus rutilus</i>	Gardon	-	LC	-		X		
<i>Carassius carassius</i>	Carassin	-	NA	-	X	X		
<i>Barbatula barbatula</i>	Loche franche	-	LC	-			X	
<i>Lepomis gibbosus</i>	Perche soleil	-	NA	-	X	X		
<i>Perca fluviatilis</i>	Perche commune	-	LC		X	X		

LRN : liste rouge des espèces menacées en France – Poissons d'eau douce de France métropolitaine, UICN (2019)

Rhopalocères

Les inventaires des papillons de jour réalisés en 1995 (LEVESQUE), 1999 (DSNE), 2005 (CERA-Environnement), 2014 (DSNE) et 2019 (DSNE) ont permis d'identifier 64 espèces dont 17 espèces avec un statut de patrimonialité. Cela représente 65 % des rhopalocères du département des Deux-Sèvres, ce qui est un résultat conséquent pour un site de petite surface. Au total, ce sont 1325 données qui ont été saisies sur Nature79 depuis 2011 sur ce site. La Vallée du Pressoir est située sur la 3ème maille la plus riche du département pour les rhopalocères, les 2 premières étant situées dans le sud-est du département avec 72 et 74 espèces.

Une de ces espèces, l'Azuré du serpolet (*Maculinea arion*), bénéficie d'un statut de protection national et européen. Ce papillon est à la fois lié à la présence de Thym serpolet ou d'Origan mais aussi à la présence de certaines espèces de fourmis notamment *Myrmica sabuleti* grâce auxquelles son cycle de vie peut aboutir via les soins apportés à la chenille. L'espèce est

découverte en 2012 sur la vallée, suite à l'observation de 2 individus par Mathieu BOULLANT (DSNE). L'Azuré du serpolet sera recontacté à plusieurs reprises entre 2012 et 2019, allant jusqu'à 12 individus contactés sur le site lors d'une même journée en 2014. En 2019, une unique femelle a été observée sur le Champ aux Étoiles. Les patches d'Origan sont localisés et peu développés, et le milieu est en voie de fermeture sur cette zone par le prunellier et le brachypode principalement. Depuis 2019, une partie du Champ des Étoiles est devenu propriété de la CCT, permettant de mettre en place un enclos afin de faire pâturer des chèvres et maintenir le milieu favorable. Cependant, la plus grande partie du champ est une propriété privée et l'état de conservation est mauvais. Avec le projet de classement en RNR, des discussions ont pu être réalisées avec le propriétaire qui a ainsi accepté d'inclure ces parcelles au sein du futur périmètre. Cela permettra ainsi d'étendre l'enclos de pâturage pour rouvrir le milieu et favoriser les populations de rhopalocères dont l'Azuré du serpolet. D'autres secteurs de la vallée présentent des patches de plantes hôtes favorables à l'espèce, mais cette dernière n'y a pas été contactée. Une gestion par fauche avec export est réalisée également en faveur d'un enjeu de conservation des orchidées.

Le bilan du statut de chacune de ces espèces est réalisé sur la Vallée du Pressoir. Si la plupart se portent bien, comme le Mercure, l'Argus bleu-céleste ou le Gazé, certaines sont nettement plus localisées et peu abondante, comme l'Azuré du serpolet ou la Thècle du prunier. Les espèces non observées en 2019 sont soit des espèces discrètes (Thècle de l'orme, Sylvandre), soit des espèces uniquement de passage ou très rares dans la vallée (Tristan, Mélitée des scabieuses), soit des espèces disparues (Petite Tortue). Cette dernière a subi une importante régression dans toute la moitié nord de la France et sa disparition de la Vallée du Pressoir n'est pas imputable à une modification de milieu.

L'Azuré du serpolet et la Thècle de l'orme doivent ainsi être recherchés spécifiquement dans les années à venir afin de surveiller l'état de leurs populations ; ces espèces semblant être les plus menacées dans la vallée.

Tableau 17: Liste et statuts des espèces de rhopalocères observées dans la vallée du Pressoir entre 1999 et 2019

Nom latin	Nom vernaculaire	Protec. Nat.	DHFF	LRN	LRR	Dét. ZNIEFF	Observation 1999 (DSNE)	Observation 2005 (CERA E.)	Observation 2014 (DSNE)	Observation 2019 (DSNE)	Observation 2011-2019 bénévoles
<i>Aglais urticae</i>	Petite Tortue			LC	NT		X				X
<i>Anthocharis cardamines</i>	Aurore			LC	LC		X		X	X	X
<i>Aphantopus hyperantus</i>	Tristan			LC	NT				X		
<i>Aporia crataegi</i>	Gazé			LC	LC		X		X	X	X
<i>Araschnia levana</i>	Carte géographique			LC	LC						X
<i>Arethusana arethusa</i>	Mercure			LC	EN	PC		X	X	X	X
<i>Argynnis aglaja</i>	Grand Nacré			LC	NT					X	
<i>Argynnis paphia</i>	Tabac d'Espagne			LC	LC		X	X	X	X	X
<i>Aricia agestis</i>	Collier de corail			LC	LC		X	X	X	X	X
<i>Boloria dia</i>	Petite Violette			LC	LC			X		X	X
<i>Brenthis daphne</i>	Nacré de la ronce			LC	LC				X	X	X
<i>Brintesia circe</i>	Silène			LC	LC			X	X	X	X
<i>Callophrys rubi</i>	Argus vert			LC	LC				X	X	X
<i>Carcharodus alceae</i>	Hespérie de l'alcée			LC	LC			X		X	X
<i>Celastrina argiolus</i>	Azuré des nerpruns			LC	LC		X	X		X	X
<i>Coenonympha pamphilus</i>	Procris			LC	LC			X	X	X	X
<i>Colias alfacariensis / hyale</i>	Fluoré / Soufre			LC	LC			X		X	X
<i>Colias croceus</i>	Souci			LC	LC			X	X	X	X
<i>Cupido alcetas</i>	Azuré de la faucille			LC	LC						X
<i>Erynnis tages</i>	Point-de-Hongrie			LC	LC				X	X	X
<i>Gonepteryx rhamni</i>	Citron			LC	LC		X		X	X	X
<i>Hipparchia fagi</i>	Sylvandre			LC	NT	PC	X				X
<i>Hipparchia semele</i>	Agreste			LC	EN	PC	X				
<i>Inachis io</i>	Paon du jour			LC	LC		X		X	X	X

<i>Iphiclides podalirius</i>	Flambé			LC	LC		X	X		X	X
<i>Issoria lathonia</i>	Petit Nacré			LC	LC			X		X	X
<i>Lasiommata megera</i>	Mégère			LC	LC		X	X	X	X	X
<i>Leptidea sinapis</i>	Piérade de la moutarde			LC	LC		X		X	X	X
<i>Limenitis camilla</i>	Petit Sylvain			LC	LC					X	X
<i>Limenitis reducta</i>	Sylvain azuré			LC	LC		X	X	X	X	X
<i>Lycaena phlaeas</i>	Cuivré commun			LC	LC			X	X	X	X
<i>Lycaena tityrus</i>	Cuivré fuligineux			LC	LC				X	X	X
<i>Lysandra coridon</i>	Argus bleu-nacré			LC	EN	PC	X				
<i>Maculinea arion</i>	Azuré du serpolet	Art. 2	Ann. IV	LC	NT	PC				X	X
<i>Maniola jurtina</i>	Myrtil			LC	LC		X	X	X	X	X
<i>Melanargia galathea</i>	Demi-deuil			LC	LC		X	X	X	X	X
<i>Melitaea cinxia</i>	Mélitée du plantain			LC	LC		X		X	X	X
<i>Melitaea didyma</i>	Mélitée orangée			LC	LC		X	X	X	X	X
<i>Melitaea parthenoides</i>	Mélitée des scabieuses			LC	LC				X		
<i>Melitaea phoebe</i>	Mélitée des centaurees			LC	LC				X	X	X
<i>Neozephyrus quercus</i>	Thècle du chêne			LC	LC		X		X		X
<i>Nymphalis antiopa</i>	Morio			LC	EN	PC	X				
<i>Nymphalis polychloros</i>	Grande Tortue			LC	LC					X	X
<i>Ochlodes sylvanus</i>	Sylvaine			LC	LC		X	X	X	X	X
<i>Papilio machaon</i>	Machaon			LC	LC		X	X	X	X	X
<i>Pararge aegeria</i>	Tircis			LC	LC		X	X	X	X	X
<i>Pieris brassicae</i>	Piérade du chou			LC	LC		X	X	X	X	X
<i>Pieris napi</i>	Piérade du navet			LC	LC		X	X	X	X	X
<i>Pieris rapae</i>	Piérade de la rave			LC	LC		X	X	X	X	X
<i>Polygonia c-album</i>	Robert-le-diable			LC	LC		X		X	X	X
<i>Polyommatus bellargus</i>	Argus bleu céleste			LC	LC			X	X	X	X
<i>Polyommatus icarus</i>	Azuré commun			LC	LC			X	X	X	X

<i>Pyrgus cf.armoricanus</i>	Hespérie des potentilles			LC	LC						X
<i>Pyronia tithonus</i>	Amaryllis			LC	LC		X	X	X	X	X
<i>Satyrrium ilicis</i>	Thècle de l'yeuse			LC	LC					X	X
<i>Satyrrium pruni</i>	Thècle du prunier			LC	NT	PC				X	X
<i>Satyrrium w-album</i>	Thècle de l'orme			LC	NT	PC					X
<i>Spialia sertorius</i>	Hespérie des sanguisorbes			LC	NT			X	X	X	X
<i>Thecla betulae</i>	Thècle du bouleau			LC	LC				X		
<i>Thymelicus acteon</i>	Hespérie du chiendent			LC	LC			X	X	X	X
<i>Thymelicus lineola</i>	Hespérie du dactyle			LC	LC						X
<i>Thymelicus sylvestris</i>	Hespérie de la houque			LC	LC		X	X	X	X	X
<i>Vanessa atalanta</i>	Vulcain			LC	LC		X	X	X	X	X
<i>Vanessa cardui</i>	Belle Dame			LC	LC					X	X
TOTAL							31	31	41	50	57

L'hétérogénéité des habitats présents dans la Vallée du Pressoir est un facteur prépondérant pour expliquer la richesse spécifique du site. Cette mosaïque paysagère accueille des cortèges d'espèces différents, permettant à chacune d'elles de trouver leur préférendum écologique. Il est primordial de conserver cet ensemble d'habitats dans un état écologique satisfaisant.

Tableau 18: Liste des espèces patrimoniales de rhopalocères et leurs grands types d'habitats associés

Nom latin	Nom vernaculaire	Pelouse sèche	Boisement	Fourré	Prairie
<i>Aglais urticae</i>	Petite Tortue				X
<i>Aphantopus hyperantus</i>	Tristan				X
<i>Aporia crataegi</i>	Gazé			X	
<i>Arethusana arethusa</i>	Mercure	X			
<i>Argynnis aglaja</i>	Grand Nacré		X		
<i>Hipparchia fagi</i>	Sylvandre		X		
<i>Hipparchia semele</i>	Agreste	X			
<i>Lysandra coridon</i>	Argus bleu-nacré	X			
<i>Maculinea arion</i>	Azuré du serpolet	X			
<i>Melitaea didyma</i>	Mélitée orangée				X
<i>Melitaea parthenoides</i>	Mélitée des scabieuses				X
<i>Nymphalis antiopa</i>	Morio		X		
<i>Polyommatus bellargus</i>	Argus bleu céleste	X			
<i>Satyrrium pruni</i>	Thècle du prunier			X	
<i>Satyrrium w-album</i>	Thècle de l'orme			X	
<i>Spialia sertorius</i>	Hespérie des sanguisorbes	X			
<i>Thymelicus acteon</i>	Hespérie du chiendent	X			
TOTAL		7	3	3	4



Figure 45: Azuré du serpolet (*Maculinea arion*), © Paulin MERCIER

Hétérocères

Le premier état des lieux des hétérocères de la Vallée du Pressoir, réalisé par DSNE et publié en 1999, présente une première liste de 208 espèces de macro-hétérocères, et déjà, plusieurs espèces sont mises en avant pour leur statut précaire ou leur rareté à l'échelle du département ou du Poitou-Charentes.

Le renouvellement de cet inventaire 20 ans plus tard a permis de compléter les connaissances acquises en 1999, et surtout de pouvoir comparer et analyser les résultats obtenus entre ces deux pas de temps. Ce sont **314 espèces d'hétérocères** qui ont été observées en 2019, soit 274 macro-hétérocères et 40 micro-hétérocères. Cela représente **36% de la faune connue des macro-hétérocères des Deux-Sèvres**. Par rapport à l'inventaire de 1999, 148 espèces nouvelles ont été observées, contre 72 qui n'ont pas été retrouvées, ce qui porte la richesse spécifique de la vallée à **345 espèces en cumulant les données des 2 années, soit 46% de la faune du département**. Ce résultat est conséquent et est encore améliorable.

Au total, **22 espèces patrimoniales** ont été recensées dans la vallée entre 1999 et 2019, avec **1 espèce protégée** à l'échelle nationale, **2 espèces Directive Habitat-Faune-Flore**, **8 espèces Déterminantes ZNIEFF** et **13 espèces rares** à l'échelle départementale mais sans statut. Parmi ces espèces, 8 n'ont pas été retrouvées en 2019, mais il est difficile de statuer sur une réelle disparition de ces papillons en 1 seule année d'inventaire, de nombreux facteurs entrant en compte concernant la présence d'une espèce à un instant t, ces dernières pouvant facilement passer inaperçu lors des inventaires. La découverte d'une nouvelle espèce pour le département est aussi à mentionner : le Périzome du Silène penché (*Perizoma hydrata*), qui figure dans la liste des espèces Déterminantes ZNIEFF.

L'analyse des cortèges d'espèces de la vallée fait apparaître **4 grands cortèges**, la plupart divisés en sous-cortèges plus précis. Le cortège des milieux boisés est le plus diversifié, avec 49 espèces caractéristiques, mais présente peu d'espèces à enjeux (n=4). Les milieux ouverts thermophiles où figurent les pelouses sèches écorchées et les falaises (entre autres), présentent 24 espèces caractéristiques et près de la moitié sont patrimoniales (n=11), ce qui est un précieux indicateur pour l'état de conservation de ces milieux. Les landes et fourrés accueillent 21 espèces caractéristiques, dont 5 patrimoniales. On observe cependant un glissement des espèces liées aux landes en faveur des espèces des fourrés. Il faut peut-être y voir un régresserment des landes à Bruyères et Genêt, colonisées par les fourrés à Prunellier. Ce constat est à vérifier et à confirmer dans les années à venir. Enfin, les espèces des milieux hygrophiles ne présentent que 3 représentants, dont 1 espèce patrimoniale, ce qui est logique car ce milieu est peu représenté dans la vallée et a été peu échantillonné.

Il sera intéressant de continuer ces inventaires et de comparer d'une année sur l'autre l'évolution des cortèges d'espèces, ce qui peut donner des indications sur des modifications d'habitats, certaines espèces étant très liées à un biotope en particulier (espèce sténoèce).

Tableau 19: Liste des espèces d'hétérocères et de leurs statuts en fonction des cortèges et sous-cortèges identifiés dans la Vallée du Pressoir

	Caract. cort.	Diff. cort.	Protec. Nat.	Det. ZNIEFF	Esp. Pat.	1999	2019
Cortège des boisements							
Forêts claires thermophiles							
<i>Apoda limacodes</i>		X				X	X
<i>Campaea honoraria</i>	X				X	X	
<i>Catocala promissa</i>		X					X
<i>Comibaena bajularia</i>	X						X
<i>Cyclophora porata</i>	X					X	X
<i>Cyclophora ruficilaria</i>	X						X
<i>Dichonia aprilina</i>		X					X
<i>Dicycla oo</i>	X					X	X
<i>Drymonia querna</i>	X					X	X
<i>Drymonia ruficornis</i>		X				X	
<i>Drymonia velitaris</i>	X					X	X
<i>Dryobotodes roboris</i>	X						X
<i>Jodia croceago</i>	X						X
<i>Orthosia miniosa</i>		X					X
<i>Phyllodesma tremulifolia</i>	X						X
<i>Thaumetopoea processionea</i>		X					X
Ripisylves et boisements humides							
<i>Acronicta megacephala</i>		X				X	
<i>Apamea epomidion</i>	X						X
<i>Catocala nupta</i>		X				X	X
<i>Clostera curtula</i>		X				X	
<i>Clostera pigra</i>		X				X	
<i>Cosmia affinis</i>		X				X	X
<i>Cosmia diffinis</i>		X				X	X
<i>Earias clorana</i>	X					X	
<i>Gastropacha populifolia</i>	X				X		X
<i>Gluphisia crenata</i>		X				X	
<i>Hydrelia flammeolaria</i>	X					X	
<i>Laothoe populi</i>		X				X	
<i>Meganephria bimaculosa</i>		X		X	X	X	
<i>Paradarisa consonaria</i>	X					X	
<i>Smerinthus ocelatta</i>		X				X	
Boisements de résineux							
<i>Bupalus pininaria</i>	X					X	
<i>Dendrolimus pini</i>	X					X	

<i>Hylaea fasciaria</i>	X						X
<i>Thaumatopoea pityocampa</i>	X						X
<i>Thera obeliscata</i>	X					X	
Lichens et bryophytes épiphytes							
<i>Apaidia mesogona</i>	X			X			X
<i>Cleorodes lichenaria</i>	X					X	X
<i>Cryphia algae</i>	X					X	X
<i>Cybosia mesomella</i>	X					X	X
<i>Eilema caniola</i>	X					X	
<i>Eilema complana</i>	X					X	X
<i>Eilema depressa</i>	X						X
<i>Eilema griseola</i>	X					X	X
<i>Eilema lurideola</i>	X					X	X
<i>Eilema sororcula</i>	X					X	X
<i>Laspeyria flexula</i>	X					X	X
<i>Lithosia quadra</i>	X						X
<i>Miltochrista miniata</i>	X					X	X
Cortège des milieux ouverts thermophiles							
Pelouses sèches écorchées							
<i>Aspitates gilvaria</i>	X						X
<i>Dyspessa ulula</i>	X			X	X	X	X
<i>Epilecta linogrisea</i>	X				X	X	X
<i>Euclidia mi</i>	X					X	X
<i>Hadena filograna</i>	X			X	X		X
<i>Hyles euphorbiae</i>	X				X	X	X
<i>Hyphoraia testudinaria</i>	X			X	X	X	
<i>Leucochlaena oditis</i>		X				X	
<i>Mythimna sicula</i>		X					X
<i>Petrophora narbonea</i>	X			X	X	X	
<i>Scotopteryx luridata</i>	X					X	
Escarpements rocheux et falaises							
<i>Bryophila domestica</i>	X					X	
<i>Bryophila ravula</i>	X					X	
<i>Charissa mucidaria</i>	X				X		X
<i>Charissa variegatus</i>	X				X	X	
<i>Hadena albimacula</i>		X			X	X	X
<i>Nyctobrya muralis</i>		X				X	X
<i>Perizoma hydrata</i>		X		X	X		X
Friches							
<i>Aspitates ochrearia</i>	X					X	X
<i>Cucullia absinthii</i>	X				X	X	X
<i>Lygephila cracca</i>	X						X
<i>Scopula tessellaria</i>	X						X

<i>Siona lineata</i>		X				X	X
<i>Thalera fimbrialis</i>	X					X	
Cortège des zones humides							
Prairies mésophiles à hygrophiles							
<i>Callimorpha dominula</i>	X			X		X	
<i>Hydraecia micacea</i>	X					X	
<i>Mythimna pudorina</i>	X					X	
Cortège des landes et fourrés							
Landes sèches à <i>Erica</i> et <i>Ulex</i>							
<i>Chesias legatella</i>	X						X
<i>Chesias rufata</i>	X					X	
<i>Isturgia famula</i>	X				X	X	
<i>Lycophotia porphyrea</i>	X					X	
<i>Pachycnemia hippocastanaria</i>	X					X	
<i>Perconia strigillaria</i>	X					X	X
<i>Pseudoterpna pruinata</i>	X					X	X
<i>Rhodostrophia vibicaria</i>	X				X	X	X
<i>Xestia agathina</i>	X						X
<i>Xestia castanea</i>	X					X	X
Fruticées à <i>Prunus spinosa</i>							
<i>Aglaope infausta</i>	X				X		X
<i>Cilix hispanica</i>		X					X
<i>Crocallis tusciaria</i>	X						X
<i>Cryopega bajaria</i>	X						X
<i>Diloba caeruleocephala</i>	X					X	X
<i>Eriogaster catax</i>	X		X	X	X	X	
<i>Eriogaster lanestris</i>	X					X	
<i>Nola cucullatella</i>	X						X
<i>Rhagades pruni</i>	X				X		X
<i>Saturnia pavonia</i>		X				X	X
<i>Trichiura crataegi</i>		X				X	X

Légende : Caract. cort = Espèce caractéristique du cortège ; Diff. Cort. = Espèce différentielle du cortège ; Protec. Nat. = Protection nationale ; Dét. ZNIEFF = Espèce Déterminante ZNIEFF ; Esp. Pat. = Espèce patrimoniale sans statut.

Orthoptères

Plusieurs inventaires ont été réalisés en 1995, 1999 et 2014 par DSNE ainsi qu'en 2005 par CERA-Environnement. En 2014, les inventaires ont été réalisés uniquement sur deux pelouses pâturées. L'actualisation des données a eu lieu en 2022 sur l'ensemble des pelouses et zones semi-ouvertes.

Pas moins de **35 espèces d'Orthoptères** figurent sur les données récoltées par les bénévoles, salariés et partenaires de DSNE (N79) entre 1907 et 2021 (573 données). Cela représente près de 54 % des espèces connues des Deux-Sèvres (65). **20 espèces d'Orthoptères** ont été inventoriées sur la totalité du site en 2005 (CERA-Environnement). En 2022, **33 espèces d'Orthoptères** ont été contactées sur la Vallée du Pressoir (367 données), ce qui représente plus de 50% des espèces présentes dans le département. Ce sont 13 Sauterelles, 3 Grillons et 17 Criquets qui ont été notés sur les différents milieux de la Vallée du Pressoir.

La plupart de ces Orthoptères sont liés aux pelouses sèches calcicoles. Le Caloptène italien, Les Criquets de barbarie, des grouettes, de la palène, duettiste, l'Ædipode turquoise, l'Éphippigère des vignes et le Phanéroptère liliacé sont présents sur les formations herbeuses ponctuées de buissons, pour ne citer qu'eux. Le Criquet des bois est présent sur l'ensemble des boisements du site.

Ce sont 4 espèces notées depuis 2014 dans la base de données Nature79 qui n'ont pas été recontactées en 2022. Ces espèces sont très certainement encore présentes sur le site :

- Le **Conocéphale gracieux**, *Ruspolia nitidula*, espèce commune des prairies hautes, a été observé en 2019.
- Le **Criquet des grouettes**, *Omocestus petraeus*, n'a pas été observé depuis 2014 sur le site, la dernière observation de ce criquet patrimonial a été noté en 2014 sur les pelouses pâturées du sud du site. Seulement 2 individus avaient été observés.
- Le **Phanéroptère commun**, *Phaneroptera falcata*, a été noté en 2005 sur les pelouses du site. Cette espèce patrimoniale n'a pas été contactée depuis. Ce Phanéroptère fréquente les milieux herbacés avec une strate arbustive, les landes, présentant un bon ensoleillement.
- Le **Sténobothre nain**, *Stenobothrus stigmaticus*, a été observé sur plusieurs pelouses du site. Il n'a pas été revu depuis 2015. Ce Sténobothre est une espèce des prairies pâturées anciennes à végétation rase.

Deux espèces qui n'avaient pas encore été contactées sur le site ont été notées en 2022 :

- Le **Criquet vert échine** *Chorthippus dorsatus dorsatus*, a été observé en 2022 proche de la ripisylve. Ce Criquet fréquente les prairies mésophiles à humides.

- **La Decticelle bariolée, *Roeseliana roeselii***, elle affectionne les prairies à végétation haute et dense.

La richesse spécifique connue sur le site de la Vallée du Pressoir est de **37 espèces d'Orthoptères** en prenant en compte toutes les espèces mentionnées lors des diagnostics DSNE et les espèces notées sur la base de données Nature79.org (563 données). Cela représente près de **57 % des Orthoptères présents en Deux-Sèvres**.

Tableau 20: Liste et catégorie de vulnérabilité des orthoptères l'ensemble de l'ENS de la Vallée du Pressoir en 2022

Famille	Nom vernaculaire	Nom latin	LRR	Dét.znieff
Tettigoniidae	Ephippigère des vignes	<i>Ephippiger diurnus diurnus</i>	LC	
	Conocéphale bigarré	<i>Conocephalus fuscus</i>	LC	
	Decticelle bariolée	<i>Roeseliana roeselii</i>	LC	
	Decticelle carroyée	<i>Tessellana tessellata</i>	LC	
	Decticelle chagrinée	<i>Platycleis albopunctata</i>	LC	
	Decticelle côtière	<i>Platycleis affinis</i>	LC	X
	Grande Sauterelle verte	<i>Tettigonia viridissima</i>	LC	
	Leptophye ponctuée	<i>Leptophyes punctatissima</i>	LC	
	Méconème fragile	<i>Meconema meridionale</i>	LC	
	Méconème tambourinaire	<i>Meconema thalassinum</i>	LC	
	Phanéroptère liliacé	<i>Tylopsis lilifolia</i>	NT	X
	Phanéroptère méridional	<i>Phaneroptera nana</i>	LC	
Gryllidae	Pholidoptère cendrée	<i>Pholidoptera griseoaptera</i>	LC	
	Grillon champêtre	<i>Gryllus campestris</i>	LC	
	Grillon des bois	<i>Nemobius sylvestris</i>	LC	
Acrididae	Grillon d'Italie	<i>Oecanthus pellucens pellucens</i>	LC	
	Aïolope automnale	<i>Aiolopus strepens</i>	LC	
	Aïolope émeraude	<i>Aiolopus thalassinus thalassinus</i>	LC	
	Caloptène italien	<i>Calliptamus italicus</i>	LC	
	Criquet blafard	<i>Euchorthippus elegantulus</i>	LC	
	Criquet de Barbarie	<i>Calliptamus barbarus</i>	LC	
	Criquet de la Palène	<i>Stenobothrus lineatus</i>	EN	X
	Criquet des bromes	<i>Euchorthippus declivus</i>	LC	
	Criquet des pâtures	<i>Pseudochorthippus parallelus</i>	LC	
	Criquet des pelouses	<i>Chorthippus mollis mollis</i>	VU	X
	Criquet des pins	<i>Chorthippus vagans</i>	LC	
	Criquet duettiste	<i>Chorthippus brunneus brunneus</i>	LC	
	Criquet marginé	<i>Chorthippus albomarginatus</i>	LC	
	Criquet mélodieux	<i>Chorthippus biguttulus</i>	LC	
	Criquet noir-ébène	<i>Omocestus rufipes</i>	LC	
	Criquet pansu	<i>Pezotettix giornae</i>	LC	
	Criquet vert-échine	<i>Chorthippus dorsatus dorsatus</i>	LC	
	Oedipode turquoise	<i>Oedipoda caerulea caerulea</i>	LC	

Sur les parcelles du site de la Vallée du Pressoir, **4 espèces patrimoniales** (protégées et/ou menacées et/ou déterminantes pour la désignation des ZNIEFF) ont été observées en 2022. Ces espèces affectionnent essentiellement les pelouses sèches calcicoles.

Deux sauterelles et deux criquets patrimoniaux ont ainsi été observés en 2022 sur le site :

- **La Decticelle côtière, *Platycleis affinis***, est une espèce **déterminante** pour la désignation ZNIEFF en Poitou-Charentes.
- **Le Phanéroptère liliacé, *Tylopsis lilifolia***, est considéré **Quasi Menacé** sur la liste rouge régionale et **déterminant** pour la désignation ZNIEFF en Poitou-Charentes.
- **Le Criquet de la palène, *Stenobothrus lineatus***, est considéré **En Danger** sur la liste rouge régionale et **déterminant** pour la désignation ZNIEFF en Poitou-Charentes.
- **Le Sténobothre nain, *Stenobothrus stigmaticus***, est considéré **Vulnérable** sur la liste rouge des Orthoptères régionale et **déterminant** pour la désignation ZNIEFF en Poitou-Charentes.

En prenant en compte les espèces observées les années précédentes, **7 espèces patrimoniales seraient présentes sur l'ENS de la Vallée du Pressoir :**

- 4 Criquets : **Le Criquet des grouettes, le Criquet de la palène, le Criquet des pelouses, le Sténobothre nain ;**
- 3 Sauterelles : **la Decticelle côtière, le Phanéroptère commun et le Phanéroptère liliacé.**

La gestion actuellement mise en place par la Communauté de Commune du Thouarsais est plutôt favorable aux populations orthoptériques, en particulier pour le Phanéroptère liliacé bien présent. Les divers types de gestion des pelouses du site semblent propice au maintien de diverses strates herbacées. La colonisation par les ligneux de plusieurs parcelles ainsi que la dégradation par le Brachypode sont néanmoins préjudiciable. Afin d'évaluer les actions de gestion sur les différentes pelouses, la mise en place d'un inventaire pluriannuel serait nécessaire.

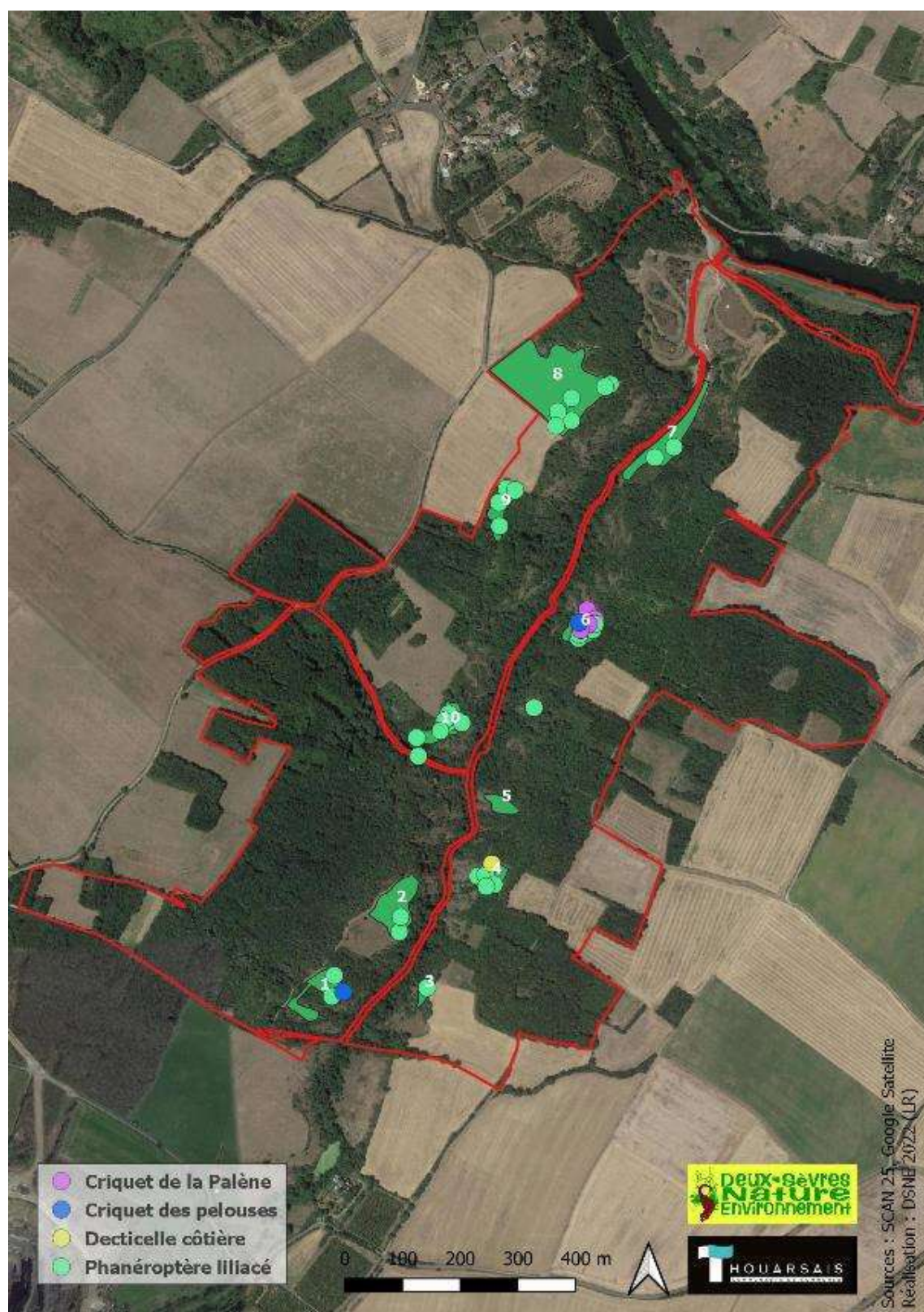


Figure 46: Localisation des espèces patrimoniales d'orthoptères de l'ENS de la Vallée du Pressoir en 2022

Odonates

Les inventaires réalisés en 1999 par DSNE ainsi qu'en 2005 par CERA-Environnement complétés par des observations occasionnelles ont permis d'inventorier 21 espèces d'odonates sur le site. Parmi ces espèces, 7 sont classées Quasi-menacée (NT) sur la liste rouge du Poitou-Charentes. À noter la présence de la **Cordulie à corps fin (*Oxygastra curtisii*)**, espèce déterminante pour la région, qui bénéficie d'une protection nationale et européenne.

La réalisation de nouveau inventaire n'avait pas été programmée dans le plan de gestion de 2016 à 2020. L'actualisation des connaissances sur ce taxon est nécessaire et un inventaire est prévu en 2024 en interne par la CCT.

Tableau 21: Liste et statuts des espèces d'Odonates observés sur la Vallée du Pressoir

ESPECES		STATUT					Années d'observations
Nom latin	Nom vernaculaire	DH	LRN	PROT	LRR	Det PC	
<i>Aeshna affinis</i>	Aeshne affine				NT		1999
<i>Anax imperator</i>	Anax empereur				LC		1999
<i>Calopteryx virgo meridionalis</i>	Calopteryx vierge				LC		2005
<i>Calopteryx splendens</i>	Caloptéryx éclatant				LC		1999
<i>Coenagrion puella</i>	Agrion jouvencelle				LC		1999
<i>Cordulegaster boltonii</i>	Cordulégastré annelé				NT		1999, 2005
<i>Gomphus pulchellus</i>	Gomphe gentil				LC		1999
<i>Ischnura elegans</i>	Agrion élégant				LC		1999
<i>Lestes barbarus</i>	Leste sauvage				LC		1999
<i>Lestes viridis</i>	Leste vert				LC		1999
<i>Libellula depressa</i>	Libellule déprimée				LC		1999, 2005
<i>Libellula fulva</i>	Libellule fauve				NT		1999
<i>Libellula quadrimacula</i>	Libellule à quatre tâches				NT		1999
<i>Orthetrum brunneum</i>	Orthétrum brun				NT		2005
<i>Oxygastra curtisii</i>	Cordulie à corps fin	II et IV	VU	N	NT	x	2012
<i>Platycnemis acutipennis</i>	Agrion orangé				LC		1999
<i>Platycnemis pennipes</i>	Agrion à larges pattes				LC		1999, 2005
<i>Somatochlora metallica</i>	Cordulie métallique				NT		2005
<i>Sympecma fusca</i>	Leste brun				LC		2005
<i>Sympetrum sanguineum</i>	Sympétrum rouge sang				LC		1999, 2005
<i>Sympetrum striolatum</i>	Sympétrum strié				LC		1999, 2005

Protection européenne : An. 2 et An. 4 : Directive 92/43/CEE (Directive européenne dite Directive Habitats-Faune-Flore) : Annexes II et IV

Protection nationale : **Arrêté du 23 avril 2007** fixant les listes des insectes protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection.

Dét.PC : **espèce déterminante en Poitou-Charentes**

LRR : Liste rouge des odonates du Poitou-Charentes (2018)

Coléoptères

Un inventaire global sur les coléoptères a été mené en 1999 par DSNE. Ce groupe étant particulièrement diversifié, la liste proposée ne se veut pas exhaustive (Annexe 7). Ce sont ainsi 56 espèces recensées dont 2 coléoptères patrimoniaux observés en 2014 : le **Lucane cerf-volant** (*Lucanus cervus*) qui bénéficie d'une protection européenne et surtout celle du **Grand capricorne** (*Cerambyx cerdo*) protégé au niveau national. Ces deux espèces sont liées à la présence de bois sénescents et morts dans les milieux forestiers.

Tableau 22: Liste et statut des coléoptères patrimoniaux présents dans la Vallée du Pressoir (2014)

Espèce		Statut de protection		Statut de conservation		
Nom scientifique	Nom vernaculaire	France	Europe (N2000)	Dét. R	Dét 79	LRE
<i>Lucanus cervus</i>	Lucane cerf-volant	-	An. 2	-	-	NT
<i>Cerambyx cerdo</i>	Grand capricorne	X	An.2 et An.4	X	X	NT

Protection européenne : An. 2 et An. 4 : Directive 92/43/CEE (Directive européenne dite Directive Habitats-Faune-Flore) : Annexes II et IV

Protection nationale : **Arrêté du 23 avril 2007** fixant les listes des insectes protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection.

Dét.79 : espèce déterminante en Deux-Sèvres - **Dét.R** : espèce déterminante pour la région

LRE : Liste rouge européenne des espèces menacées



Figure 47: Grand capricorne (*Cerambyx cerdo*)

2.4. La fonge et les lichens

La fonge est largement représentée dans la vallée sur l'ensemble des habitats mais sa diversité n'a pas fait l'objet d'inventaires. Quelques naturalistes bénévoles ont sans doute réalisé des observations mais nous ne les avons pas à notre connaissance. Ce règne à part entière est aujourd'hui reconnu comme un véritable bio-indicateur de l'état de conservation ou de mode de gestion d'un site (Sellier *et al.*, 2021). La mycologie reste malgré tout encore une spécialité restreinte, ce qui nécessitera la mobilisation d'un mycologue pour la réalisation de futurs inventaires.

De nouveau grâce aux connaissances de Jean-Michel HOUMEAU, naturaliste bénévole, un premier profil de la diversité de lichens peut être dressé au sein de la vallée. Il a ainsi observé **176 espèces, soit 28% des lichens des Deux-Sèvres** (Annexe 6). De par son expérience de plus de 40 ans sur ce taxon, il estime que cette vallée est la plus riche station du département et sans doute une des plus riches de la région. Cette appréciation sera à actualiser par la réalisation d'un inventaire des lichens dans la vallée par un des quelques experts lichénologue du territoire français.

2.5. Patrimoine géologique

La Vallée du Pressoir figure au sein de l'**Inventaire National du Patrimoine Géologique (INPG)** qui est actuellement en cours d'élaboration et d'actualisation permanente. L'INPG est un programme qui a pour objectif de recenser les sites géologiques d'intérêt patrimonial en France. Ce travail inédit mobilise l'ensemble de la communauté des géosciences en France depuis plusieurs années. Dans le Poitou-Charentes, ce sont environ 145 sites d'identifiés dans ce projet.

La Vallée du Pressoir est ainsi considérée comme un **géotope**, un site d'intérêt géologique, principalement du fait de sa **géomorphologie**. Elle est définie par une vallée subrectiligne, étroite et profonde, à l'allure de canyon avec une rupture de pente ayant généré une cascade. Ce profil est particulièrement rare à l'échelle départementale des Deux-Sèvres. D'autres intérêts géologiques secondaires sont soulignés comme :

- **Géochronologie** : avec un microgranite de Thouars daté à 519 +14/-10 millions d'années par la méthode U-PB sur zircons, soit du Cambrien moyen
- **Métamorphisme** : avec des cornéennes développées dans les roches métamorphiques du Groupe des Mauges lors de la mise en place du complexe volcano-plutonique du Cholet-Thouars
- **Plutonisme** : avec deux types de magmas pénécontemporains, chimiquement très différents, l'un granitique, l'autre doléritique, associées (contact « en feuilles de chêne »)
- **Tectonique** : avec des failles et diaclases très nombreuses, de direction moyenne NW-SE conforme à celle de la faille de Ligrion (et ses récurrences), identifiée à proximité et en surface sur une dizaine de kilomètres de long.

L'évaluation de la valeur patrimoniale géologique et des besoins de protection du site suit la méthode du Vade-mecum pour l'inventaire du Patrimoine Géologique National du Muséum National d'Histoires Naturelle (MNHM) (De Wever *et al.*, 2006). La valeur patrimoniale des différents intérêts géologiques identifiés est définie par une note de 20 sur 48, attribuant 1 étoile sur 3 au site. La Vallée du Pressoir est donc considérée comme un site d'intérêt géologique moyen. Les menaces qui pèsent sur ce patrimoine géologique sont considérées comme inexistantes. De plus des mesures de protection existent déjà sur le site comme les sites inscrits de la Cascade de Pommiers et du château du Pressoir, ainsi que les zones de protection de ZNIEFF 1 et de l'ENS. Ainsi, le patrimoine géologique de la Vallée du Pressoir n'est pas considéré en danger (classé 3 sur une échelle de 12).

Enfin concernant les restes de fossiles des crinoïdes évoqués précédemment au sein du « Champ des étoiles », ils ne présentent pas d'enjeux de conservation majeur. Cependant, garantir leur protection permet de conserver un patrimoine géologique qui lui est épuisable. Ainsi, il est souhaité de pouvoir conserver ces fossiles en interdisant tout prélèvements, une pratique qui pourrait également être la source de dégradation de la prairie où ici l'enjeu de conservation de la biodiversité est majeur avec la présence de l'Azuré du serpolet.

3. Réglementation

3.1. Actuelle réglementation de l'ENS de la Vallée du Pressoir

Avec l'aménagement de la vallée et son classement en ENS, une réglementation a été mise en place et s'applique sur les propriétés de la CCT :

- l'accès est interdit en dehors des sentiers ;
- l'accès est interdit aux vélos et véhicules motorisés ;
- l'accès est autorisé aux chiens uniquement tenus en laisse ;
- le camping, stationnement hors des zones dédiées et les feux sont interdits ;
- la baignade dans la cascade est interdite ;
- la cueillette est interdite ;
- il est interdit de nourrir, toucher et entrer dans les enclos où les animaux pâturent.



Figure 48: Pictogrammes réglementaires présents sur les différents panneaux d'accueil et d'information aux entrées de la Vallée du Pressoir

Cependant, cette réglementation s'apparente plutôt à des recommandations de bons gestes en faveur de la préservation du site car le classement en ENS n'est pas un statut réglementaire. Face à un irrespect de la réglementation, un rappel du statut du site et de ses enjeux sont exposés et expliqués aux passants. Selon la compréhension et bonne volonté de chacun, cette sensibilisation est plus ou moins efficace.

3.2. Future réglementation de la RNR Vallée du Pressoir

Le statut de protection réglementaire qu'offre un classement en RNR permet d'encadrer voire d'interdire certaines activités humaines selon leur degré d'impact sur la préservation des habitats et des espèces. Conformément aux termes de la loi « Démocratie de proximité » 2002-92 du 22 janvier 2002 et du décret d'application n° 2005-491 du 18 mai 2005, codifiés au chapitre Réserves Naturelles du Code de l'Environnement, articles L. 332-1 à L. 332-27, R.332-30 à R.332-48 et R.332-68 à R. 332-81 et modifiés par l'ordonnance n ° 2012-9 du 5 janvier 2012 relative aux réserves naturelles, peuvent donc être réglementés ou interdits : **« la chasse, la pêche, les activités agricoles, forestières, pastorales, industrielles, commerciales, sportives et touristiques, l'exécution de travaux publics ou privés, l'utilisation des eaux, la circulation ou le stationnement des personnes, des véhicules et des animaux. »**.

À la suite des réunions d'information, la future réglementation de la réserve a pu être discutée et élaborée avec les propriétaires et usagers volontaires lors de trois groupes de travail autour de différentes thématiques (cf. partie 5.3). La réglementation présentée ci-dessous ne pourra s'appliquer que sur les parcelles pour lesquelles nous avons les accords écrits des propriétaires. En considérant à la fois les enjeux écologiques du site et les usages actuels, il est proposé le projet de réglementation suivant :

1. Protection des espèces

Article 1.1 : La faune

Il est interdit, sur l'ensemble du territoire de la réserve, excepté dans le cadre des actions prévues au plan de gestion de la réserve :

1° d'introduire des animaux, quel que soit leur stade de développement ;

2° de porter atteinte, de quelque manière que ce soit, aux animaux, ainsi qu'à leurs larves, œufs, couvées, portées ou nids ;

3° de déplacer ou d'emporter en dehors de la réserve naturelle, mettre en vente, vendre ou acheter des animaux d'espèces en provenance de la réserve naturelle ;

4° de troubler ou de déranger les animaux par quelque moyen que ce soit ;

5° de nourrir la faune, sous quelque forme que ce soit.

Des dérogations à ces interdictions peuvent être accordées, notamment à des fins de gestion ou scientifiques, dans le respect des lois, règlements et des objectifs définis par le plan de gestion de la réserve naturelle, par le Préfet pour les espèces protégées après avis du Conseil régional Scientifique du Patrimoine Naturel et par le Président du Conseil Régional de Nouvelle-Aquitaine pour les autres espèces, après avis du Comité Consultatif de Gestion de la Réserve.

Article 1.2 : La flore et la fonge

Il est interdit, sur l'ensemble du territoire de la réserve, excepté dans le cadre des actions prévues au plan de gestion de la réserve et dans le cadre de l'activité forestière (3.7) :

1° d'introduire toute espèce, notamment les espèces exotiques envahissantes sous quelque forme que ce soit (graines, semis, greffons, boutures, spores, etc.) ;

2° de déplacer, de porter atteinte, de quelque manière que ce soit à l'intégrité des espèces du règne végétal (fruits, branchages...), notamment par la cueillette ou de les emporter hors de la réserve ;

3° de déplacer, de porter atteinte, de quelque manière que ce soit à l'intégrité des espèces du règne de la fonge (champignons, lichens, et à défaut les myxomycètes) ou de les emporter hors de la réserve ;

Des dérogations à ces interdictions peuvent être accordées, notamment à des fins de gestion, de sensibilisation ou scientifiques, dans le respect des lois, règlements et des objectifs définis par le plan de gestion de la réserve par le Préfet pour les espèces protégées après avis du Conseil régional Scientifique du Patrimoine Naturel et par le Président du Conseil Régional de Nouvelle-Aquitaine pour les autres espèces après avis du Comité Consultatif de Gestion de la Réserve.

Article 1.3 : Patrimoine géologique

Il est interdit de porter atteinte de quelque manière que ce soit au patrimoine géologique du site ou de prélever, de déplacer, d'emporter les objets géologiques hors de la réserve naturelle, les mettre en vente, les vendre ou les acheter.

Toutefois, des dérogations à ces interdictions peuvent être accordées par le président du conseil régional après avis du comité consultatif et du conseil scientifique de la réserve naturelle dans le respect des objectifs définis dans le plan de gestion de la réserve naturelle approuvé par le conseil

régional, notamment à des fins scientifiques.

2. Protection des milieux

Article 2.1 : Circulation et stationnement des personnes

La circulation et le stationnement des personnes à pied sont interdits en dehors des sentiers piétons autorisés et balisés (cf Figure 49). La circulation et le stationnement des personnes, que ce soit à cheval, à vélo ou par tout autre moyen non motorisé (excepté pour les personnes à mobilité réduite) sont interdits en dehors des chemins carrossables et agricoles. (cf Figure 49)

Toutefois, peuvent circuler en dehors de ces itinéraires :

- les organismes gestionnaires, leurs mandataires désignés dans le cadre des opérations de gestion, de sensibilisation et des études scientifiques de la réserve ;
- les personnes participant à des activités de gestion, sensibilisation ou d'études scientifiques encadrées par le gestionnaire et telles que prévues dans le plan de gestion ;
- les agents cités à l'article L.332-20 du code de l'environnement dans l'exercice de leurs missions de police de l'environnement ;
- les personnes exerçant une activité de sauvetage de secours ou de police,
- les agriculteurs éleveurs autorisés à exercer leur activité sur le site dans le cadre de la mise en œuvre du plan de gestion
- les propriétaires pour l'accès à leurs propriétés

Le bivouac, le campement sous une tente, dans un véhicule ou dans tout autre abri, sont interdits.

Article 2.2 : Circulation et stationnement des véhicules à moteur

L'accès, la circulation et le stationnement de tout véhicule terrestre à moteur sont interdits sur l'ensemble du territoire de la réserve.

À l'exception :

- de l'accès aux parkings dédiés, des chemins carrossables et agricoles cadastrés pouvant être au sein de la réserve et à sa limite (cf Figure 49),
- des véhicules utilisés par les organismes gestionnaires ou leurs mandataires pour la gestion et la surveillance de la réserve ; lors des opérations de police, de sauvetage ou de secours ; et pour les activités agricoles, pastorales ou scientifiques ; inscrites dans le plan de gestion.

Article 2.3 : Circulation des animaux domestiques

En dehors des activités agricoles et pastorales, les animaux domestiques sont interdits sur l'ensemble de la réserve à l'exception :

- des chiens de particuliers tenus en laisse ;
- des chiens d'aide pour les personnes en situation de handicap ;
- des chiens non tenus en laisse qui participent à des missions de police, de gardiennage, de conduite pastorale, de recherche ou de sauvetage.

Article 2.4 : Atteintes au milieu

Il est interdit, sur l'ensemble du territoire de la réserve, excepté dans le cadre des actions prévues au plan de gestion de la réserve :

1° de déposer, d'abandonner ou de jeter tous produits, ordures, déchets de quelque nature que ce soit ;

2° de réaliser des inscriptions autres que celles qui sont nécessaires à l'information du public ou aux délimitations foncières et réalisées dans le cadre de la mise en œuvre du plan de gestion établi;

3° d'utiliser le feu ;

4° de dégrader par quelque action que ce soit les bâtiments, installations, mobiliers et matériels du site ;

5° de troubler la tranquillité des lieux en utilisant tout instrument sonore ou lumineux.

3. Réglementation des activités

Article 3.1 : Activités touristiques, sportives et manifestations

Sont interdites sur tout le territoire de la réserve, à l'exception des actions prévues dans le cadre du plan de gestion :

1° toutes autres manifestations de loisirs, artistiques, culturelles ou sportives, à l'exception de l'organisation d'événements culturels, artistiques ou de randonnées par des associations locales et respectant une jauge maximum de 80 personnes, après validation conjointe du gestionnaire et de l'autorité de gestion. Pour toute manifestation de plus de 80 personnes, une autorisation exceptionnelle pourra être délivrée par le Président du Conseil Régional de Nouvelle-Aquitaine,

après avis du comité consultatif de gestion de la réserve et du Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel.

2° les activités d'aéromodélisme, incluant l'usage des drones, ou autorisation exceptionnelle délivrées par le Président du Conseil Régional de Nouvelle-Aquitaine, après avis du comité consultatif de gestion de la réserve et du Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel.

Article 3.2 : Baignade

Toute activité de baignade est interdite sur l'ensemble de la réserve au sein du ruisseau du Pressoir et de la cascade de Pommiers.

Article 3.3 : Chasse

La chasse est interdite sur l'ensemble de la réserve.

Article 3.4 : Pêche

Il est interdit sur l'ensemble de la réserve, à l'exception des actions prévues dans le cadre du plan de gestion, l'activité de la pêche dans le ruisseau du Pressoir et la pêche de nuit.

La pêche est interdite dans le Thouet, à l'exception des propriétaires au sein de leurs parcelles ou pour toute autre personne autorisée par celui-ci, selon les prescriptions du plan de gestion.

Article 3.5 : Cueillette

Toute activité de cueillette et de ramassage interdite, à l'exception des actions prévues dans le plan de gestion.

Article 3.6 : Activités agricoles et pastorales

Les activités agricoles et pastorales sont interdites, à l'exception de celles qui s'exercent au sein des parcelles agricoles incluses dans le périmètre et pour la gestion des habitats dans le respect des modalités définies par le plan de gestion établi.

Toute atteinte ou dérangement est interdit sur les animaux en pâturage.

Article 3.7 : Activités forestières

Les travaux d'exploitation forestière sont interdits sur l'ensemble de la réserve, exceptés ceux prévus au plan de gestion concernant notamment les coupes de bois à usage personnel par les propriétaires ou mandataire sur autorisation du propriétaire, dans le respect des prescriptions du plan de gestion concernant la méthode et période de coupe, la gestion des résidus de coupe et du bois mort ainsi que la régénération naturelle.

Article 3.8 : Activités industrielles, minières et autres travaux

Toutes activités industrielles, minières, autres travaux d'exploitation ou de modification de l'état ou de l'aspect du site sont interdites, à l'exception des travaux, installations, constructions prévues dans le cadre du plan de gestion de la réserve.

Article 3.9 : Publicité et commerce

Toute publicité, quelle qu'en soit la nature, est interdite à l'intérieur de la réserve naturelle conformément à l'article L332-14 du code de l'environnement. L'utilisation à des fins publicitaires, par toute autre personne que le gestionnaire ou l'autorité de gestion et sous quelque forme que ce soit, de la dénomination de la réserve ou de l'appellation « Réserve Naturelle Régionale », à l'intérieur ou en dehors de la réserve, est soumise aux modalités prévues dans le plan de gestion.



Figure 49: Conditions d'accès réglementaire au sein du périmètre de la future RNR de la Vallée du Pressoir

4. Gestion

4.1. Présentation du gestionnaire actuel : la Communauté de Communes du Thouarsais

La Communauté de Communes du Thouarsais regroupe 24 communes sur un territoire de 620 km². Le 1er janvier 2019, trois communes nouvelles ont été créées : Thouars (fusion de Thouars, Mauzé-Thouarsais, Sainte-Radegonde, Missé), Loretz-d'Argenton (fusion de Bouillé-Loretz et d'Argenton-l'Église), Plaine-et-Vallées (fusion de Brie, Oiron et Saint-Jouin de Marnes). Elle représente une population municipale de 36 058 habitants.

Ce sont 462 agents qui travaillent actuellement à la CCT, dont 235 au Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS), répartis sur 5 pôles et une dizaine d'équipements. En août 1994, le service « Patrimoine et tourisme » voit le jour avec la mise en place de la gestion de la Réserve Naturelle Nationale du Toarcien. Très rapidement, une réflexion se développe autour des autres espaces naturels remarquables sur le territoire et tout particulièrement de la Vallée du Pressoir. La Vallée du Pressoir est déjà cartographiée dans le cadre des ZNIEFF depuis 1978. Ce lieu est emblématique de par son attrait paysager mais aussi culturel avec sa célèbre Cascade de Pommiers. Dès 1995, un stagiaire est recruté afin de réaliser un état des lieux sur le foncier de la vallée. S'en suit un travail de 10 mois jusqu'en 1997 sur la réflexion d'un plan d'aménagement du lieu avec pour objectif de préserver le site et son patrimoine. C'est ainsi qu'une barrière a pu être installée à l'entrée du site pour éviter l'accès aux voitures sur les pelouses, où se déroulait régulièrement des rassemblements. Les zones dangereuses en bord de falaises ont également été sécurisées. À partir de 1998, la réflexion a évolué sur la réalisation d'un plan de gestion qui prendra forme à partir de 2005. Par la suite des plans de gestion ont été élaborés et mis en œuvre jusqu'à aujourd'hui. En 2019, le nom du service devient « Biodiversité, Eau, Espaces Naturels » (BEEN) et se dédie exclusivement aux sujets de la biodiversité et la gestion des Espaces Naturels Sensibles. La conservation du patrimoine géologique avec la gestion de la RNN du Toarcien devient une cellule à part entière sous le nom de « Conservation du patrimoine géologique et mégalithique ». Actuellement, le service BEEN est composé d'une équipe de 6 membres avec une cheffe de service, une assistante administrative, un médiateur scientifique, un chargé de mission biodiversité et d'une gestionnaire des ENS. La gestion des ENS est renforcée avec l'aide d'un gestionnaire de l'éco-pâturage du service BEEN, d'un agent technique du service des espaces verts, ainsi qu'une graphiste du service communication externe. Ces différents services permettent de proposer une équipe multidisciplinaire regroupant l'ensemble des compétences requises pour une gestion et valorisation optimale des ENS du Thouarsais et de porter un nouveau projet de RNR.



Figure 50: Communes du territoire de la Communauté de Communes du Thouarsais

4.2. Historique de gestion de la Vallée du Pressoir

À partir des années 1995, la Communauté de Communes du Thouarsais a ainsi entamé la mise en place d'une politique et d'actions en faveur de la préservation de la Vallée du Pressoir :

- 1995 / 1996 : état des lieux initial (Poncet et Celerau, 1995 ; Celerau, 1996) ;
- 1997 : un premier plan d'aménagement a été élaboré en partenariat avec le Conservatoire d'Espaces Naturels de Poitou-Charentes et le Conseil départemental des Deux-Sèvres (Launay et Poncet, 1997) ;
- 1999 : inventaire des coléoptères ;
- 1998-2000 : outre l'amélioration des connaissances sur le patrimoine biologique, diverses actions ont été engagées : diagnostics préalables à la restauration du ruisseau du Pressoir (Launay, 1998 ; Grillet et Thirion, 1999 ; Launay, 2000), acquisitions foncières des secteurs sensibles, installation d'équipements pour l'accueil, l'information et la protection du public (chicanes anti-cycles, panonceaux d'information, tables de lecture...) ;
- 2005 : un plan de gestion spécifiquement axé sur les pelouses sèches (CERA-

Environnement, 2006) a permis de définir les travaux nécessaires au maintien de ces milieux fragiles menacés par la colonisation des espèces ligneuses ;

- 2008 : une opération de restauration écologique des coteaux de La Grande Gourde a été mise en œuvre : débroussaillage de 1500 m² de fruticée, installation de deux enclos électrifiés et d'une cabane pour des animaux. L'entretien de ces coteaux est depuis assuré par pâturage (moutons, chèvres poitevines, ânes) ;
- 2009 : installation de 3 passerelles enjambant le ruisseau ;
- 2010 : sécurisation des escaliers surplombant la cascade ;
- 2011 : création d'un parking côté Grand Parut ;
- 2013 : inauguration officielle de l'Espace Naturelle Sensible de la Vallée du Pressoir ;
- 2014 : amélioration de l'accès aux coteaux de La Grande Gourde ;
- 2015 : ouverture du dernier tronçon du sentier « Vallée du Pressoir » et installation de marches ;
- 2015 : rédaction du second plan de gestion pour 5 ans ;
- 2016 : mise en place du second plan de gestion pour 5 ans ;
- 2018 : installation de clôtures pour pâturage ovin et caprin aux « Champs des Étoiles », prairie à Azuré du serpolet ;
- 2021 : évaluation du plan de gestion 2016-2020 ;
- 2021 : initiation du projet de classement en Réserve Naturelle Régionale ;
- 2022 : restauration écologique des pelouses en rive gauche ;
- 2023 : restauration écologique des pelouses en rive droite ;
- 2023 : dépôt du dossier de demande de classement en Réserve Naturelle Régionale à la région Nouvelle-Aquitaine.

4.3. La gestion actuelle de l'ENS de la Vallée du Pressoir et son évaluation

La gestion actuelle de la Vallée du Pressoir est soumise et encadrée par un plan de gestion. Un premier plan de gestion est paru sur la période de 2006 à 2010, puis un second de 2016 à 2020. Le dernier plan de gestion a été évalué en 2021, faisant le bilan de 5 années d'application.

Plusieurs enjeux de conservation avaient alors été identifiés. Avec la présence d'une diversité de substrats et de reliefs, la Vallée du Pressoir est composée d'une mosaïque d'habitats présentant ainsi l'originalité d'accueillir à la fois des espèces végétales calcicoles et silicicoles dont 58 possèdent un statut de protection et/ou de conservation. Certains habitats comme les pelouses sont menacés de disparaître en raison de l'expression de la dynamique naturelle végétale dû à l'abandon des pratiques pastorales. Il s'agit donc de les restaurer par débroussaillage et mise en place d'une fauche régulière ou d'un pâturage. Le maintien des pelouses sèches est favorable à tout un cortège d'espèces inféodées aux conditions particulières de ce type de milieu (orthoptères, rhopalocères, orchidées et autres espèces végétales associées). Les affleurements rocheux accueillent une végétation chasmophytique non menacée mais qu'il convient de

surveiller. Les éléments boisés représentent un habitat pour de nombreux mammifères, oiseaux cavernicoles et insectes xylophages. Le ruisseau du Pressoir dont la qualité et l'intérêt écologique est menacé par le développement d'espèces invasives et l'introduction de polluants d'origines diverses (engrais, phytosanitaires, rejets domestiques, etc.) doit faire l'objet d'actions particulières.

Une attention toute particulière a aussi été portée aux espèces patrimoniales dont la Gagée de Bohème (*Gagea bohemica*) et l'Ophioglosse des Açores (*Ophioglossum azoricum*), deux espèces végétales bénéficiant d'un statut de protection nationale. Les suivis ont été poursuivis concernant ces deux espèces notamment dans le cadre de l'évaluation des impacts des opérations de gestion sur leur habitat. Par ailleurs, l'impact du pâturage mis en place sur les coteaux de La Grande Gourde sur la végétation a été suivi afin d'optimiser la gestion du milieu. Les connaissances naturalistes accumulées à travers les différents inventaires menés sur le site ont continué d'être actualisé. Cela concerne entre autres les chiroptères, les reptiles, les lépidoptères et les micromammifères. Le suivi de la Loutre d'Europe est poursuivi dans le cadre d'un réseau de partenaires du département coordonné par l'OFB et l'Agglomération du Bocage Bressuirais. Parmi l'ensemble de ces suivis on distingue deux types de suivis : ceux permettant de vérifier l'impact de la gestion sur les espèces et les milieux et les autres suivis qui permettent une actualisation des connaissances du site.

Afin de mettre en œuvre une gestion cohérente du site et de favoriser les interventions, la politique d'acquisition foncière a été entreprise avec l'achat de quelques parcelles situées dans des secteurs à enjeux de conservation des habitats.

En termes de valorisation, la Vallée du Pressoir a déjà bénéficié de financements départementaux dédiés à sa valorisation auprès du grand public. Dans ce cadre, plusieurs aménagements (marches, plate-forme, tables de lectures, parking...) ont été entrepris afin de favoriser l'accès des promeneurs en leur proposant une boucle de promenade autour du site. La valorisation du site a été poursuivie via l'amélioration des cheminements (recalibrage de certaines sections, pose de marches dans les endroits les plus pentus, installation de garde-corps, etc.) et de la signalétique. L'édition et la diffusion de plaquettes de présentation du site ainsi que l'écriture d'articles concernant la vie du site ont été aussi réalisés (Annexes 9 et 10). Enfin, la vallée offre d'intéressantes potentialités pour une valorisation pédagogique et de vulgarisation scientifique. Les diverses animations sur les thématiques liées à la biodiversité et au fonctionnement des écosystèmes ont ainsi été poursuivies. Des chantiers nature ont aussi eu lieu permettant de sensibiliser différemment le public grâce à une plus forte implication locale à la préservation du site.

Ce sont ainsi quatre objectifs généraux qui se sont dégagés pour la gestion 2016-2020 de l'ENS de la Vallée du Pressoir :

- I. Préserver les espèces, les habitats patrimoniaux et les milieux associés ;
- II. Évaluer l'évolution naturelle du site et l'impact de la gestion mise en place ;
- III. Assurer l'ouverture et la valorisation du site au grand public, ainsi que sa sensibilisation à l'intérêt du site, des milieux et des espèces présentes ;
- IV. Assurer un suivi administratif du site par un bilan régulier sur l'avancement des actions de gestion.

Chacun des objectifs généraux sont ainsi composés d'objectifs opérationnels, qui eux-mêmes sont développés par le biais d'actions. Chacune des actions est individualisée par une fiche technique numérotée.

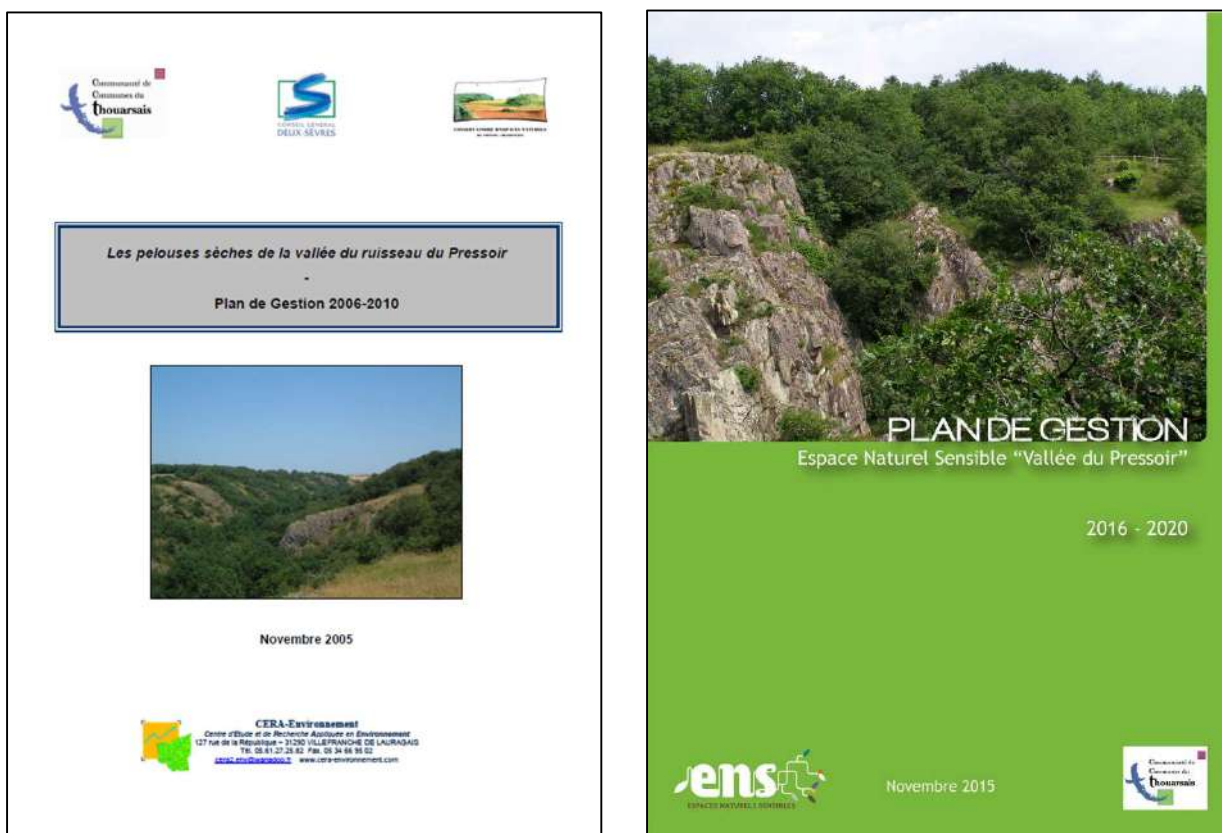


Figure 51: Les deux plans de gestion de la Vallée du Pressoir sur les périodes de 2006 à 2010 et de 2016 à 2020

Tableau 23: Modalités de gestion de l'ENS "Vallée du Pressoir" d'après le plan de gestion 2016-2020

Objectifs généraux	Objectifs opérationnels	Actions	N° fiche technique
OG1 : Conservation des habitats et des espèces	Préserver les habitats de pelouses sèches et les espèces associées	Entretien pastoral des pelouses sèches	FT 1
		Gestion mécanique des pelouses sèches	FT 2
	Favoriser la diversité et la complémentarité des milieux et les espèces associées	Entretien des prairies par fauche	FT 3
		Conservation des landes sèches à <i>Erica</i> et <i>Ulex</i>	FT 4
		Entretien des friches et des fruticées	FT 5
		Conservation et entretien de la ripisylve	FT 6
		Lutte contre la Balsamine de l'Himalaya	FT 7
	Constituer un îlot de gestion cohérent	Maîtriser le foncier	FT 8
	Mise en place d'un statut de protection réglementaire	Créer une Réserve Naturelle Régionale	FT 9
OG2 : Suivi écologique	Suivi faunistique	Inventaire des chiroptères	FT 10
		Suivi de la Loutre d'Europe	FT 11
		Étude des micromammifères	FT 12
		Suivi des reptiles	FT 13
		Inventaire des Lépidoptères	FT 14
	Suivi floristique	Suivi des stations de Gagée de Bohême	FT 15
		Suivi des stations d'Ophioglosse des Açores	FT 16
		Inventaire des orchidées	FT 17
		Suivi floristique des pelouses pâturées de La Grande Gourde	FT 18
	Suivi des habitats	Actualisation de la carte des habitats	FT 19
		Mise en place d'un observatoire photographique	FT 20

OG3 : Sensibilisation	Communication	Outils de communication hors site	FT 21
		Amélioration du chemin de randonnée	FT 22
		Réalisation d'une exposition itinérante	FT 23
	Médiation	Création d'animation et/ou d'événementiels pour le grand public	FT 24
		Création d'animation et/ou d'événementiels pour les scolaires	FT 25
		Organisation de chantiers nature	FT 26
OG4 : Suivi administratif du site	Suivi administratif du site	Comité annuel de gestion du site	FT 27
		Bilan et évaluation du plan de gestion	FT 28

L'évaluation du plan de gestion a permis d'apprécier l'efficacité et l'efficience des opérations effectuées pour atteindre les objectifs. Afin d'apporter une évaluation standardisée, qualitative et objective, il a été suivi la méthodologie d'évaluation des plans de gestion d'espaces naturels développé par le Syndicat Mixte Eden62 (Driencourt *et al.*, 2013). L'application du plan de gestion s'est déroulée sur 5 années de 2016 à 2020. À son terme, parmi les 10 objectifs opérationnels définis, 3 sont considérés comme atteints, 5 comme partiellement atteints et 2 comme non atteints.

Tableau 24: Niveau d'atteinte des objectifs opérationnels du plan de gestion 2016-2020 de l'ENS de la Vallée du Pressoir

Objectifs opérationnels	Atteint	Partiellement atteint	Non atteint
Préserver les habitats de pelouses sèches et les espèces associées		x	
Favoriser la diversité et la complémentarité des milieux et les espèces associées		x	
Constituer un îlot de gestion du site cohérents		x	
Mise en place d'un statut de protection réglementaire			x
Suivi faunistique	x		
Suivi floristique		x	
Suivi des habitats	x		
Communication		x	
Médiation	x		
Suivi administratif du site			x

Certains objectifs sont considérés comme partiellement atteints, voir non atteints lorsque le taux de réalisation des actions et leur suivi est insuffisant. De façon globale, 73% des actions ont été réalisées dont 41% ont un taux de réalisation considéré comme très bon. Les actions non réalisées sont à hauteur de 27%. L'absence prolongée du gestionnaire des ENS sans remplacement explique entre autres l'absence de réalisation de plusieurs actions du plan de gestion et à terme des objectifs opérationnels non atteints. Aujourd'hui, le poste de gestionnaire des ENS au sein de la CCT est bien établi pour les années à venir.

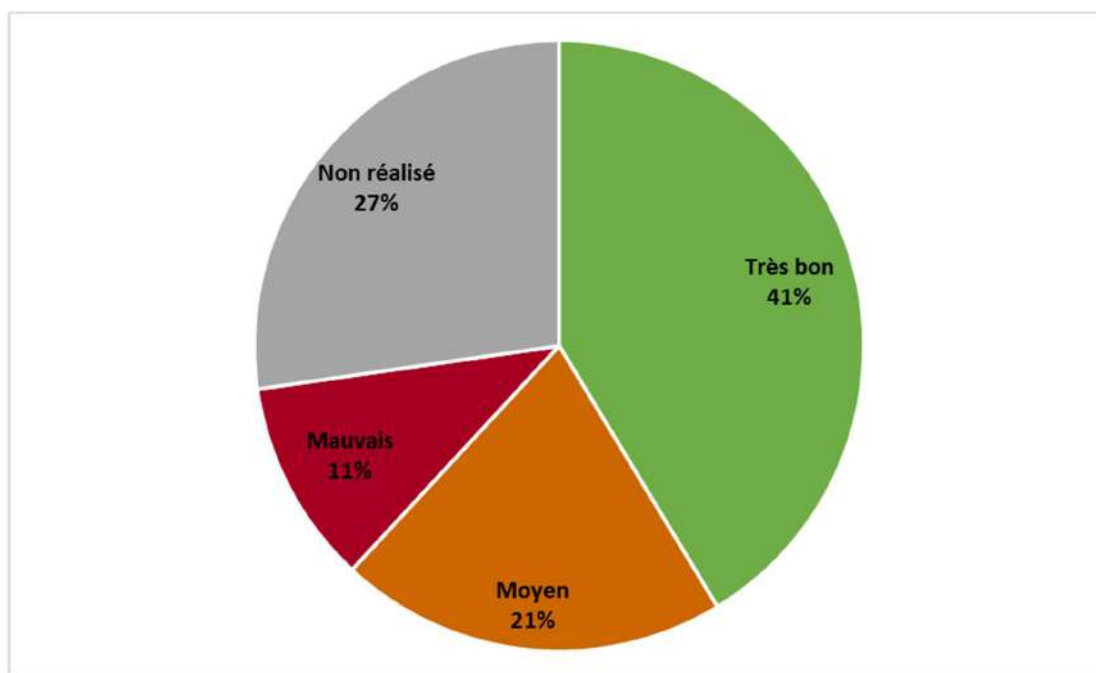


Figure 52: Taux de réalisation de l'ensemble des objectifs opérationnels du plan de gestion de l'ENS de la Vallée du Pressoir

Malgré la fin du plan de gestion, la gestion au sein de l'ENS de la Vallée du Pressoir se poursuit en menant à bien les actions non réalisées. Il a ainsi été entrepris en 2021 et 2022 : la mise en place du pâturage estival, la réalisation d'inventaires (avifaune, amphibiens, reptiles, orthoptères et flore patrimoniale), des travaux de restauration des pelouses, l'organisation de sorties nature et la reprise des démarches du classement en RNR.

4.4. La gestion future de la RNR Vallée du Pressoir

La gestion future de la RNR de la Vallée du Pressoir pourra dans un premier temps se baser sur l'ancien plan de gestion de 2016-2020. L'ensemble des objectifs opérationnels pourront être reconduits hormis celui concernant la création d'une RNR « Mise en place d'un statut de protection réglementaire » (cf. Tableau 23). Ces objectifs opérationnels pourront être affinés et complétés par de nouvelles actions.

Les actions prioritaires concernent **la préservation des habitats d'intérêt communautaire et la flore associée**. La conservation de la flore patrimoniale de la Vallée du Pressoir passe par la préservation des milieux pelousaires, menacés essentiellement par la dynamique végétale naturelle progressive d'évolution vers des boisements. Ainsi, la gestion à envisager pour la préservation de ces habitats et des taxons à statut qu'ils hébergent consistera principalement en :

- la gestion des pelouses rudimentaires aux abords des dalles par arrachage ou à défaut par coupe des ligneux (tous les 2 à 10 ans selon la dynamique constatée) et éventuelle mise en pâturage (12 taxons à statut concernés) ;
- la gestion des autres pelouses (acidiphiles ou calcicoles), par arrachage ou à défaut par coupe des ligneux (tous les 1 à 3 ans selon la dynamique constatée) et fauche annuelle de la végétation herbacée avec exportation et/ou mise en pâturage (11 taxons à statut concernés) ;
- la perturbation modérée et régulière du sol, par pâturage et/ou par le piétinement occasionnel des promeneurs (12 taxons à statut concernés).

En cas de **mise en pâturage**, l'apport de nourriture (foin) est à proscrire : cela revient à augmenter le niveau trophique moyen du sol, dans la mesure où cette matière organique ingérée sera redistribuée sur le site via les excréments des animaux. En raison de la forte progression des boisements au détriment des pelouses depuis plus d'un demi-siècle, l'état des populations de la majorité des espèces patrimoniales aujourd'hui présentes doit être considéré comme un état intermédiaire en cours de régression et qu'il convient de restaurer. Enfin, cinq **espèces exotiques envahissantes** sont présentes sur le site ; 4 d'entre elles ne semblent pas présenter de menace majeure sur le site, à l'inverse du Robinier faux-acacia (*Robinia pseudoacacia*) qui colonise de nombreuses coupes forestières et certaines pelouses. Dans les secteurs où il est déjà présent, les coupes à blanc sont à proscrire pour limiter son installation. Sur les quelques pelouses calcicoles où il est présent, il convient de lutter contre ces populations, via par exemple un arrachage annuel jusqu'à épuisement des racines persistantes.

Au regard des enjeux du site, qu'ils soient biologiques, pédagogiques ou de fréquentations, il est primordial de conserver la Vallée du Pressoir en **zone de non-chasse**. Ce qui contribuera encore d'avantage à en faire un véritable réservoir de biodiversité au sein d'un plateau cultivé. Pour cela, la fréquentation doit notamment être mieux redéfinie. Ainsi, certains sentiers seront à fermer pour relocaliser les déplacements sur des sentiers officiels et éviter la circulation anarchique. La gestion conservatoire en libre évolution de la zone boisée rivulaire est également un enjeu important. Ces sites constituent des zones de calme et de tranquillité pour la faune mammalogique et notamment la Loutre d'Europe ou la Crossope aquatique, sensibles au dérangement. Il est ainsi important de ne pas créer de nouveau sentier sur ces espaces qui constituent des zones de refuge.

La conservation des milieux ouverts et des espaces de transition (ronciers et fourrés en lisière forestière) tend également à favoriser la diversité des habitats et ainsi de tous les taxons faunistiques présents dans la vallée. Pour les **boisements**, il sera préconisé une évolution libre des arbres de façon à générer un écosystème forestier le plus résilient et riche en biodiversité. Les **suivis écologiques** se poursuivront sur les taxons déjà étudiés et sur de nouveaux comme la fonge, les lichens, les hyménoptères ou encore les araignées.

Des **animations nature** pour les scolaires et le grand public se poursuivront avec le médiateur scientifique de la CCT, la gestionnaire et les associations partenaires (DSNE, GODS, SMVT). Le développement des supports de communication au sein de la vallée et en dehors seront aussi à développer en accord avec la chartre graphique de RNF afin d'apporter la connaissance sur ce nouveau classement et sa réglementation associée. Pour cela, il sera aussi nécessaire de réaliser des patrouilles de **sensibilisation et de veilles de police** pour encourager les bons comportements au sein de la RNR sur le long terme par la population.

L'effort de **maitrise foncière** pourra aussi continuer afin de tendre vers un périmètre le plus continu possible en priorisant l'achat de parcelles limitrophes du foncier actuel de la CCT et avec la présence d'enjeux écologiques majeurs. Dans le cadre de ce projet, la sollicitation des propriétaires a déjà permis d'évoquer plusieurs propositions de vente et de dons de parcelle à la CCT.

L'ensemble de ces éléments de gestion seront rédigés au sein d'un plan de gestion en respectant la méthodologie et les exigences du réseau des Réserves Naturelles de France. La rédaction de ce **plan de gestion** s'étendra sur environ 1 an afin d'être ensuite soumis au comité consultatif de gestion, la Région Nouvelle-Aquitaine et le CSRPN.

Pour la mise en place de cette future gestion, **la Communauté de Communes du Thouarsais souhaite rester gestionnaire dans le cadre d'une RNR**. En effet, la CCT a œuvré depuis plus de 20 ans pour la préservation de cette vallée et également en assurant la gestion de la RNN du Toarcien depuis 1994. La connaissance du site et l'ancrage territoriale de la collectivité est un atout. Le service BEEN s'est au fur et à mesure agrandi avec un poste de chargé de mission pour la gestion des ENS en temps plein. La multiplicité des services au sein de la collectivité permet de disposer de l'ensemble des compétences administratives, techniques et scientifiques pour assurer la gestion d'une future RNR. Ainsi l'actuelle gestionnaire des ENS pourra se proposer comme conservatrice de la RNR et, afin de répondre à des missions de surveillance, il est souhaité qu'elle puisse être assermentée. Ainsi la surveillance pourra également être menée régulièrement lors des passages sur site par la gestionnaire. Afin d'accompagner la CCT dans la gestion d'une future RNR, un **comité consultatif de gestion** devra être défini. La composition du comité fera l'objet d'échanges entre la Région Nouvelle-Aquitaine et le gestionnaire à la suite du classement.

5. Le projet de classement en Réserve Naturelle Régionale

5.1. Synthèse des enjeux écologiques

La Vallée du Pressoir abrite **une mosaïque d'habitat complexe avec une végétation remarquable**, notamment du fait de la présence de deux roches mères : granitique et sédimentaire avec une faible pluviométrie. On dénombre la présence de 7 habitats d'intérêt communautaire principalement représentés par des pelouses. On retrouve également de nombreuses espèces végétales dont 58 sont patrimoniales et 7 sont protégées, ainsi de plus de 600 espèces d'animaux dont 130 sont patrimoniales et/ou protégées.

Tableau 25: Tableau de synthèse des enjeux écologiques de la Vallée du Pressoir et leurs menaces

		Richesse spécifique	Statut de patrimonialité	Statut de protection	Menaces
HABITAT		44	7 d'intérêt communautaire	-	Fermeture des pelouses, pollutions, dégradations, fréquentation, morcellement cadastral
FLORE		450	58	7	Fermeture des pelouses, pollutions, dégradations, cueillette
FAUNE	<i>Mammifères</i>	26	11	9	Dégradations des milieux, pollutions, fréquentation, dérangement
	<i>Reptiles</i>	5	5	5	
	<i>Amphibiens</i>	10	10	10	
	<i>Oiseaux</i>	106	49	85	
	<i>Poissons</i>	11	1	1	
	<i>Rhopalocères</i>	64	17	1	
	<i>Hétérocères</i>	345	22	1	
	<i>Orthoptères</i>	22	5	0	
	<i>Odonates</i>	21	7	1	
	<i>Coléoptères</i>	56	2	2	
FONGE	<i>Lichens</i>	176	-	-	Dégradations des milieux, pollutions

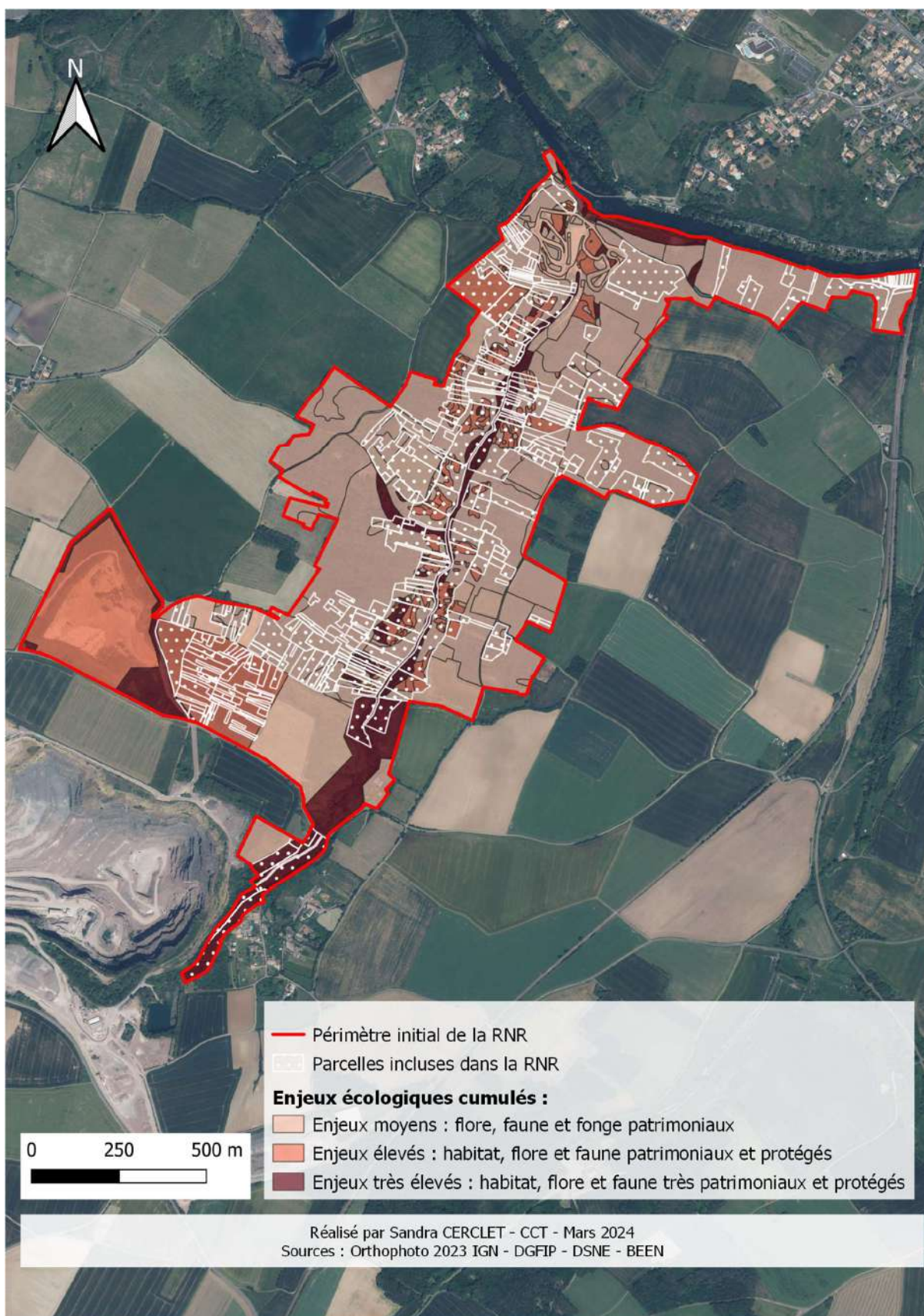


Figure 53 : Cartographie des enjeux écologiques cumulés de la Vallée du Pressoir

Cette richesse biologique et écologique cumulée fait ainsi ressortir la Vallée du Pressoir comme un hotspot de biodiversité à l'échelle régionale de niveau maximum, représenté en noir sur les cartes suivantes (Collectif, 2021). Ce site constitue à part entière un réservoir de biodiversité et est un point clé dans la Trame Verte et Bleue régionale.

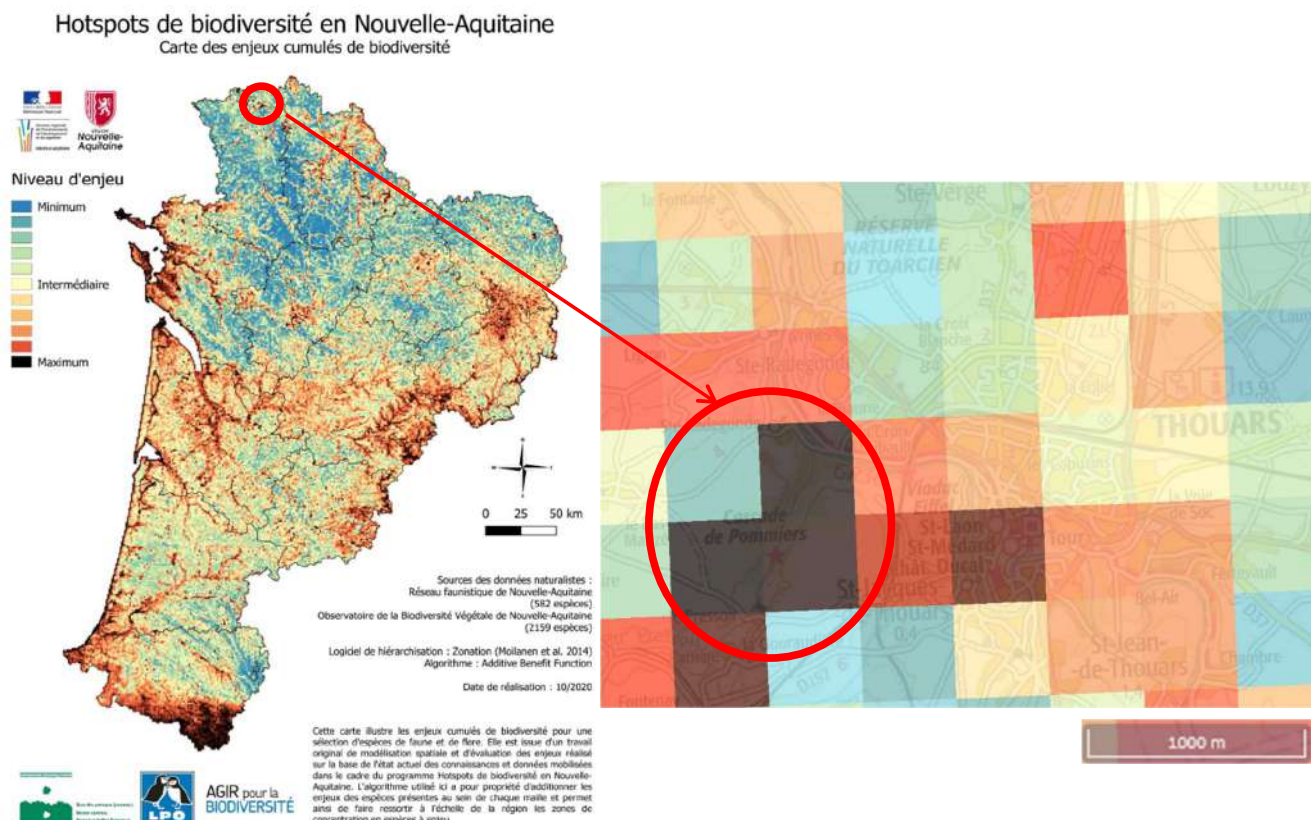


Figure 54: Localisation de la Vallée du Pressoir (cercle rouge) d'après la carte des hotspots de biodiversité en Nouvelle – Aquitaine obtenues via l'algorithme ABF (à gauche) et zoom des mailles affichant un niveau d'enjeu maximum en noir (à gauche) (©Région Nouvelle-Aquitaine et OBV)

5.2. Motivation de la demande

Depuis 1995, la CCT œuvre à la préservation de la Vallée du Pressoir et a permis son classement comme « Espace Naturel Sensible » en 2013. Ce classement a permis de réaliser des acquisitions foncières, une préservation court-terme avec des actions de gestion définies dans un plan de gestion appliqué sur 5 ans et le développement des connaissances écologiques du site via des inventaires d'habitats et d'espèces. Aujourd'hui, les études menées montrent que la Vallée du Pressoir est un site remarquable aux enjeux de préservation de niveau départemental, régional et national. Cependant, le site reste fragile et fait face à plusieurs menaces. D'un côté, l'évolution naturelle des boisements qui tendent à coloniser et dégrader les pelouses, considérées comme habitats d'intérêt communautaire. De l'autre, la méconnaissance du grand public des enjeux de conservation et le non-respect de la réglementation. Face à ces constats, l'équilibre entre

« protection » et « fréquentation » est rompu. L'objectif est de rétablir cet équilibre indispensable à la préservation sur le long terme de la Vallée du Pressoir et le classement en Réserve Naturelle Régionale semble être la solution logique face aux limites actuelles du statut d'ENS.

Tableau 26: Limites du statut ENS face aux avantages d'un classement en RNR



Les limites	Les avantages
Préservation court terme Plan de gestion de 5 ans	Préservation long-terme Plan de gestion de 10 ans
Réglementation de protection faible	Réglementation de protection forte
Absence d'un réseau de gestionnaire ENS	Réseau des gestionnaires RNF
Identité peu connue auprès du public	Identité connue auprès du public
Financements limités	Financements supérieurs

Ainsi le classement de la Vallée du Pressoir en Réserve Naturelle Régionale permettrait :

- ✓ une reconnaissance des enjeux de conservation du patrimoine naturel au niveau régional,
- ✓ la mise en place d'une préservation à long terme avec un plan de gestion de 10 ans,
- ✓ une augmentation des moyens techniques et financiers, d'actions de gestion et de médiation du site,
- ✓ une augmentation de la capacité de protection du site par un nouveau statut réglementaire plus exigeant avec une veille de police,
- ✓ l'intégration d'un réseau d'experts nationaux des Réserves Naturelles de France, permettant des retours d'expériences et la mutualisation de moyens,
- ✓ une contribution dans la Stratégie Nationale pour les Aires Protégées d'ici 2030.

5.3. Connaissance et acceptabilité du projet de réserve par la population locale

Le projet de classement de la Vallée du Pressoir en Réserve Naturelle Régionale est inscrit au sein du plan de gestion de 2016-2020 comme un objectif opérationnel. L'absence prolongée du gestionnaire de l'époque n'a pas permis de faire évoluer ce projet en temps voulu. Cependant, cet objectif reste prioritaire pour la préservation de la vallée ; c'est pourquoi les démarches pour faire classer le site en RNR ont été entreprises de nouveau en 2021. Pour cela, une première rencontre avec la région a été réalisée le 23 septembre 2021 afin de présenter le projet et ainsi obtenir un avis d'opportunité favorable. En parallèle, la constitution du dossier est réalisée par la CCT avec plusieurs présentations en février et juillet de l'avancement du projet en commission auprès des maires et élus municipaux des communes et en bureau communautaire regroupant le président et les vice-présidents de la CCT.

Ce projet de RNR est également essentiellement dépendant des nombreux propriétaires et usagers concernés. Ainsi, un travail d'information, d'échange et de concertation a été mené de façon à pouvoir fédérer au maximum l'ensemble des acteurs autour de ce projet. Dans un premier temps, 344 courriers ont été envoyés début avril aux propriétaires et usagers pour les informer du projet et les inviter à une réunion d'information. Dans un second temps, deux réunions d'informations ont eu lieu les 26 et 28 avril 2022, respectivement à l'attention des propriétaires et des usagers. Ce sont 67 propriétaires et 9 usagers qui ont fait le déplacement. Ces premiers temps d'échanges avaient pour but de présenter plus précisément la biodiversité et la gestion menée sur la Vallée du Pressoir, le fonctionnement d'une Réserve Naturelle Régionale, les incidences possibles de ce classement et commencer à prendre en compte les différents usages présents. Les personnes présentes ainsi que celles qui ne pouvaient pas être présentes et qui nous ont communiqué leurs coordonnées, ont par la suite reçu un document synthétique des informations communiquées lors des réunions. Les premiers retours à ce projet étaient très majoritairement favorables.

Trois groupes de travail ont été organisés par la suite dans le but de définir les modalités d'usage et d'encadrement de certaines activités humaines en concertation avec les propriétaires et usagers volontaires. Même absents, les propriétaires et usagers ont été sollicités et invités à nous transmettre leurs avis ou remarques. La future réglementation de la réserve a ainsi pu être discutée et élaborée lors des moments présentés dans le tableau ci-dessous. Des compromis ont été trouvés avec les différents acteurs. Cependant, cela a été plus difficile avec le monde agricole. Par conséquent, la majorité des parcelles agricoles ont été exclues du projet de RNR à la suite de ces échanges.

Tableau 27: Organisation des groupes de travail sur la réglementation et leur participant

Date	Thématiques abordées	Participants	Absents
Mercredi 15 juin 2022	Tourisme et sport	Communauté de Communes du Thouarsais, Deux-Sèvres Nature Environnement, Groupe Ornithologique des Deux-Sèvres, Office du tourisme – Maison du Thouarsais, Vélo Club Thouarsais, US Thouars Athlétisme, Motoclub Thouarsais et 1 propriétaire	Mauzé Sport Nature (excusé), Les Galopins du Thouet, Les Milles Pattes Thouarsais, Thouars triathlon
Jeudi 16 juin 2022	Chasse, pêche et cueillette	Communauté de Communes du Thouarsais, Deux-Sèvres Nature Environnement, Groupe Ornithologique des Deux-Sèvres, ACCA Mauzé-Thouarsais, ACCA Saint Jacques de Thouars, Office Français de la Biodiversité, Fédération des Chasseurs de Deux-Sèvres	ACCA Sainte Radegonde, APPMA Nénuphar Thouarsais, Fédération de pêche des Deux-Sèvres
Mardi 28 juin 2022	Agriculture et sylviculture	Communauté de Communes du Thouarsais, Deux-Sèvres Nature Environnement, Groupe Ornithologique des Deux-Sèvres, Chambre d'Agriculture des Deux-Sèvres, Centre National de la Propriété Forestière, 5 agriculteurs et 2 propriétaires	3 agriculteurs

À l'issue de ces différents échanges, un document synthétique concernant le bilan des groupes de travail et présentant la potentielle future réglementation a été diffusé à l'ensemble des propriétaires et usagers avec qui nous avons pu maintenir un contact. Bénéficiant de l'ensemble des informations nécessaires, le recueil des accords des propriétaires s'est étendu jusqu'à fin août, définissant ainsi le périmètre de ce projet de réserve.

En parallèle de l'avancement de la constitution du dossier de demande de classement en RNR, une étude de perception sur les ENS a été réalisée par le service BEEN aidé d'une stagiaire, Sarah IRIOUT, étudiante en première année de BTS Gestion et Protection de la Nature (GPN). Cette étude s'est déroulée sur 2 mois de juin à août dans le cadre de la fin des plans de gestion des 4 ENS gérés par la CCT et en vue de la rédaction des futurs plans de gestion. L'objectif de cette étude est de mieux connaître la perception des ENS par les habitants du Thouarsais et ses alentours. Il a également été cherché à connaître leur perception sur ce qu'est une Réserve Naturelle Régionale

et dans quelle mesure l'enjeu de la biodiversité au sein du territoire est important pour eux. Pour se faire, un questionnaire a été diffusé sur internet via différents réseaux sociaux pendant un mois et Sarah IRIOUT allait aussi directement à la rencontre des habitants lors du marché hebdomadaire à Thouars.

Votre avis sur les Espaces Naturels Sensibles du Thouarsais nous intéresse :



Figure 55: Affiche avec un QR code pour accéder au questionnaire qui a été diffusée directement sur internet ainsi qu'au niveau des entrées des quatre ENS du Thouarsais, comme ici à l'entrée nord de la Vallée du Pressoir (à droite)

60 réponses ont été obtenues via le questionnaire dont 43 lors du marché à Thouars. Cet échantillonnage ne permet pas de faire une généralité pour l'ensemble des habitants du Thouarsais mais il dessine déjà une tendance assez concrète. Concernant l'ENS de la Vallée du Pressoir, 73 % des personnes interrogées le connait et il s'agit du plus connu parmi les 4 ENS du territoire. Les personnes étaient invitées à formuler le premier mot que leur inspirait la Vallée du Pressoir, représenté par la carte mentale ci-dessous (Figure 56).

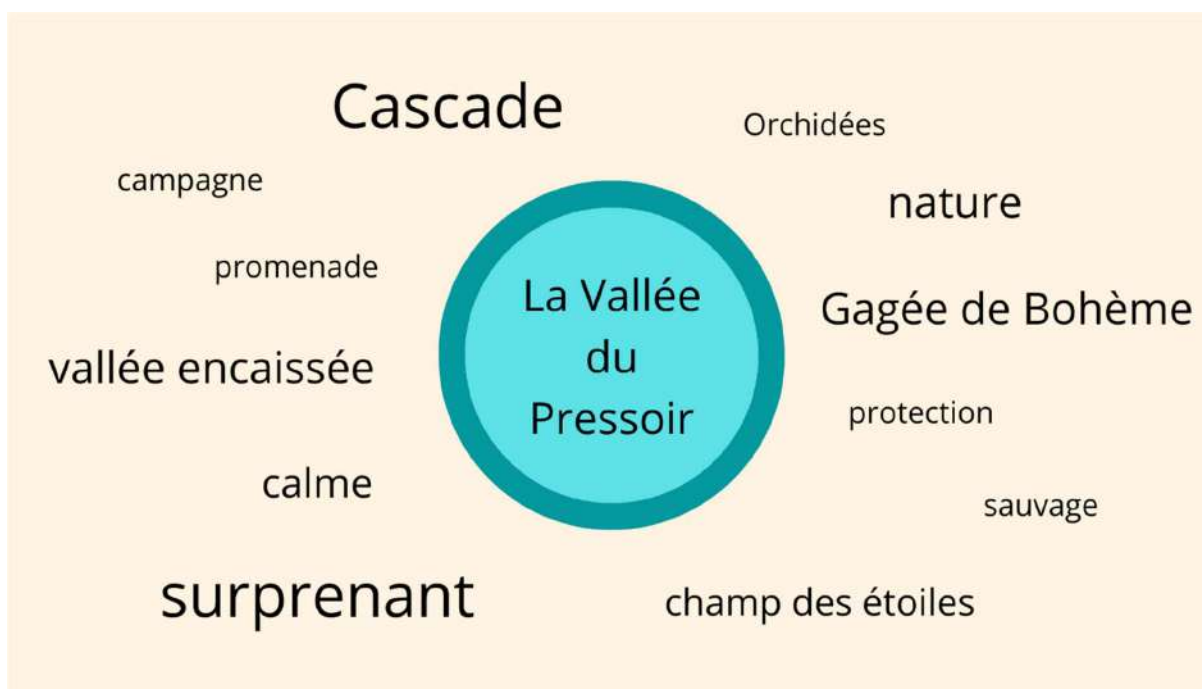


Figure 56: Mots cités par les participants de l'étude de perception pour définir l'ENS de la Vallée du Pressoir. Plus la taille du mot est grande, plus ce mot a été cité.

La randonnée est l'activité principale exercée au sein des l'ENS pour 61% des personnes interrogées. Viennent ensuite le vélo, la photographie et la promenade avec son chien. Concernant la perception sur la gestion des sites, les habitants la considèrent comme correcte ou à améliorer, comme une meilleure signalisation, des panneaux d'interprétations et plus de surveillance. Cette étude a également permis d'informer sur la différence entre un ENS et une RNR et le souhait de classer l'ENS de la Vallée du Pressoir en RNR, dont l'ensemble des personnes interrogées ont émis un avis positif pour ce projet. Enfin, sur l'enjeu plus global de la préservation de la biodiversité, 50% des personnes participantes le considère comme important et 30% comme prioritaire. Enfin, pour 100% des personnes, l'accès à des espaces naturels préservés à proximité de chez eux est important.

Le projet de classement en RNR a aussi été régulièrement évoqué dans la presse (Courrier de l'Ouest et la Nouvelle République), ainsi qu'à la radio (France bleu, le 26 octobre 2022) et la télévision locale (France 3 Poitou, le 7 décembre 2022).



Mieux protéger la vallée du Pressoir



la Nouvelle République du Centre-Ouest, 18/10/2022, p. 1

Vallée du Pressoir : une réserve naturelle régionale en 2024 ?

Aujourd'hui classée en espace naturel sensible, l'aire remarquable pourrait, par ses enjeux écologiques, être davantage protégée par un nouveau statut.

Site emblématique du Thouarsais, la vallée du Pressoir pourrait monter en grade et devenir une réserve naturelle régionale, à l'horizon 2024. « Nous avons lancé les démarches », souligne en tout cas Sandra Cerclet, gestionnaire des Espaces naturels sensibles au sein du service biodiversité, eau, espaces naturels de la communauté de communes du Thouarsais.

Pour aller plus loin, le dossier doit tout de même être validé par le conseil régional de Nouvelle-Aquitaine. Rien n'est donc encore officialisé. Néanmoins, la jeune écologue se montre plutôt optimiste quant aux chances du dossier d'aboutir : « Il y a un consensus sur les informations scientifiques majeures. La vallée du Pressoir est connue comme un lieu important à l'échelle régionale en termes de biodiversité », assure-t-elle.

Des moyens « en cohérence avec les besoins »

C'est d'ailleurs cet enjeu qui a poussé la collectivité à s'engager dans la démarche. « Cela nous dotera de davantage de moyens pour nous aider dans



La vallée du Pressoir et sa cascade de Pommiers est un des lieux naturels les plus agréables où se promener en Thouarsais.

notre mission de préserver la biodiversité et les espèces rares et fragiles qu'on trouve sur le secteur », poursuit Sandra Cerclet, comme la gage de l'ébène (gaga bohemica) ou l'ophioglosses des Açores (ophioglossum azoricum). En obtenant ce statut, le site passerait dans une autre dimension en termes de protection. Son label actuel d'espace naturel sensible ouvre droit à des dotations du conseil départemental des Deux-Sèvres pour la mise en place d'actions de gestion, mais n'est pas protégé par la loi. En revanche, un parc naturel régional est davantage encadré, et bénéficie de moyens supplémentaires, « en cohérence avec les besoins du site », dit Sandra Cerclet. Mais c'est aussi la possibilité de renforcer la protection du site, « pour le préserver sur le long terme et cadrer les activités humaines ». C'est ainsi que pourrait se constituer une police de l'environnement, en mesure de verbaliser ceux qui ne respecteraient pas les règles établies. « Aujourd'hui, on demande par exemple de tenir les chiens en laisse, car ils peuvent avoir un impact sur la biodiversité. On

(Photo archives M6, Jean-André Boulier)

fait de la pédagogie auprès des maîtres qui ne jouent pas le jeu. En obtenant le statut, on serait en mesure de les verbaliser », explique l'écologue. Et donc de devenir plus dissuasifs. Ce statut ne s'appliquerait en revanche qu'à la vallée du Pressoir, mais les autres espaces naturels sensibles gérés par la communauté de communes du Thouarsais (des Petits-Sablons, le coteau et la prairie de Châtelier, ainsi que les Eboulis) garderaient le même label.

Janlou Chaput-Morin

Des attaques de chiens sur les chèvres

Sur le site de la vallée du Pressoir, les chèvres sont autorisées si tenues en laisse. Et cette injonction est nécessaire à respecter.

D'une part parce que les canidés n'ont pas tout perdu de leurs instincts naturels et peuvent effrayer, voire tuer, des animaux sauvages. Mais aussi parce que la communauté de communes déploie régulièrement, les différents étés, des petites patrouilles de chèvres ou de moutons utilisés pour l'écopâturage du site.

« Dans sa gestion, la collectivité utilise ces animaux au printemps ou l'été car les plantes sont stimulées par le piétinement et le broutement », précise Sandra Cerclet, écologue. D'autre part, ces animaux sont de bons vecteurs pour la dispersion des plantes. »



Des chèvres du Poitou, animaux rustiques et locaux, sont utilisées pour l'écopâturage.

(Photo Sandra Cerclet)

Et, s'ils sont dans des enclos fermés, entourés de fils électriques, après que différents patrouilleurs aient annoncé leur présence bien en amont aux randonneurs, des chiens divagants attaquent régulièrement des troupeaux, et en tuent. Rien

que sur les trois derniers étés, au moins quatre bêtes ont été tuées, et deux chèvres ont disparu.

« Ces attaques constituent pour nous et pour les animaux un stress, ainsi qu'une logistique lourde pour faire venir le vétérinaire qui réalise l'autopsie, amener le corps à l'équarrissage, etc. Parfois, quand on retrouve les chiens, il faut les faire identifier. Ce n'est pas toujours possible. En tout cas, nous déplorons plainte à chaque fois », assure Sandra Cerclet, qui en confirme six sur les dernières années.

Ces actes inciviques représentent évidemment un surcoût pour la collectivité, et donc pour ceux qui la financent : les citoyens.

J. CM

la Nouvelle République du Centre-Ouest, 18/10/2022, p. 17

Figure 57: Différents articles parus dans la presse locale le 20 février 2022 dans le Courrier de l'Ouest (haut à gauche) et le 18 octobre 2022 dans la Nouvelle-République (bas à gauche et droite)

La visite de la Vallée du Pressoir par le vice-président en charge de la transition écologique et énergétique à la Région, Monsieur Guillaume RIOU, ainsi que les services de la direction Environnement de la Région Nouvelle-Aquitaine, a également été un temps fort du projet de classement en RNR. Cette visite a été l'occasion de découvrir la richesse patrimoniale de la vallée, l'engagement de la CCT dans sa préservation et de mieux cerner ce besoin de protection plus fort pour assurer une meilleure pérennité du site dans le temps.

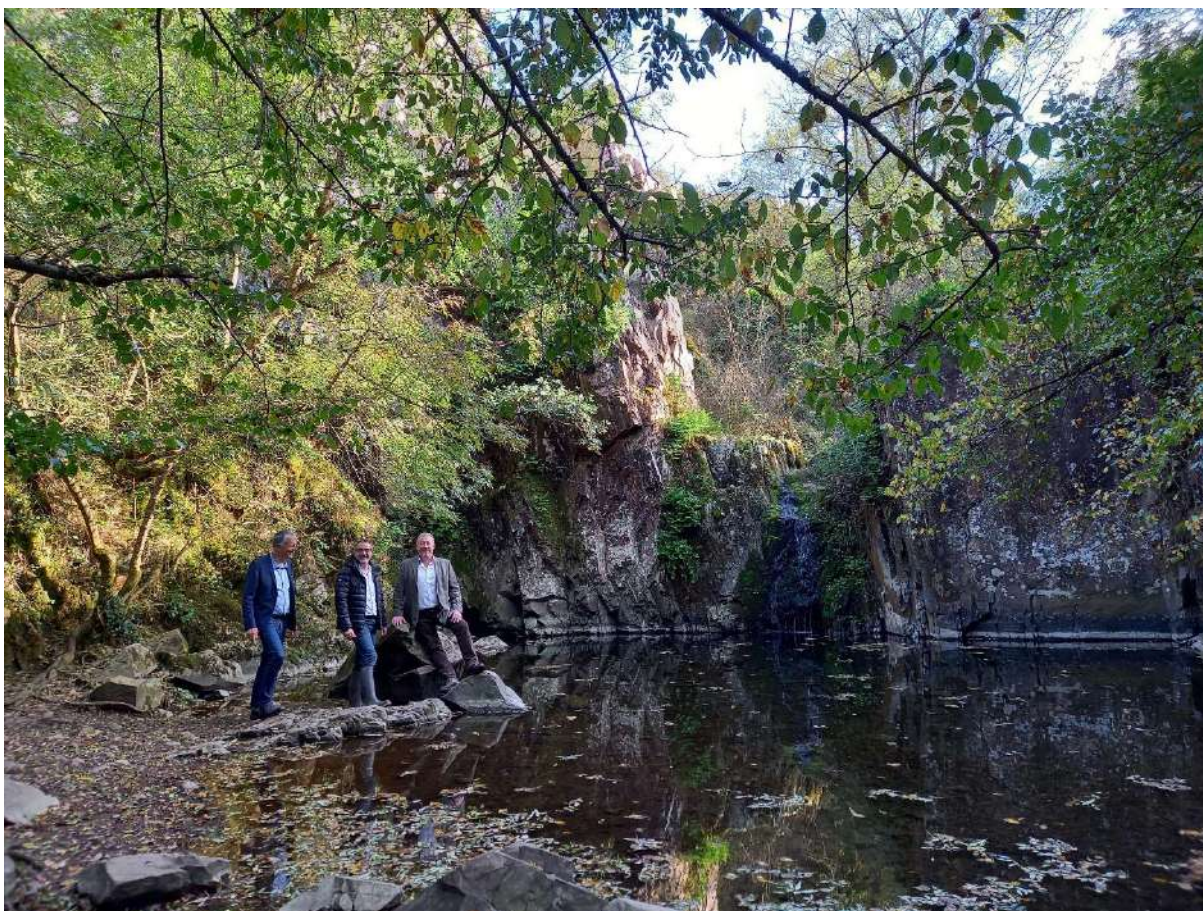


Figure 58: Visite de Guillaume RIOU avec le Président de la CCT, Bernard PAINEAU, et Emmanuel CHARRÉ le vice-président en charge de l'aménagement du territoire et de l'habitat et conseiller régional, à la Cascade de Pommiers

À notre connaissance, nous avons reçu qu'un seul retour de la part d'un habitant usager des sites se questionnant de façon plus globale sur le devenir des ENS du Thouarsais (notamment l'ENS Vallée du Pressoir et l'ENS Coteau des Petits Sablons). Une lettre ouverte, envoyée également à la presse et au Département, à laquelle nous avons répondu afin d'expliquer davantage les raisons d'un classement en RNR, sa procédure et la constitution de la future réglementation qui a déjà fait l'œuvre de dialogue avec les propriétaires et usagers.

La Vallée suscite des réserves

Précieux patrimoine naturel, la vallée du Pressoir, à Thouars, doit être protégée au titre de Réserve naturelle régionale d'ici 2024. La future réglementation en fait tousser certains.

D'ici 2024, la vallée du Pressoir devrait être classée parmi les Réserves naturelles régionales (RNR) de Nouvelle-Aquitaine. Ce bijou de patrimoine naturel et sa fameuse cascade, situés à Thouars, sont aujourd'hui répertoriés comme espace naturel sensible (ENS) : il recèle une biodiversité particulièrement riche et notamment des espèces végétales devenues très rares en France. Mais le classement, et les potentielles restrictions d'accès au public qui l'accompagneront, suscitent des remous chez certains habitants du site. « Est-il vraiment plus écologique d'interdire son accès à tous les véhicules, même les vélos, mais en même temps de convenir que supra des touristes sur ces chemins qui deviennent par conséquent très fréquentés avec les conséquences connexes (assèchement, détérioration d'une partie de la végétation) ? », réagit notamment Bernard Jean, un usager historique. D'autant que « s'en est suivi en continu les aménagements, à savoir l'habiller des escaliers par endroits, mettre en place des patios ponts, débroussailler... »



Vedette locale, la cascade de Pommières est le point d'orgue de toute sortie dans la vallée du Pressoir, à quelques minutes à pied du centre-ville.

Le règlement n'est pas encore fixé

C'est la Région qui confiera la gestion de la Réserve à la communauté de communes. Bernard Paineau, son président, a assuré que « la vallée ne sera pas cadenassée ». Les futures règles de la Réserve ne sont pas encore définies, précises s'agit d'un lieu collectif, sollicité. « Pour le moment, cela reste une trame, il n'y a rien de fixe. Nous parlons encore avec la Région sur le règlement. C'est elle qui aura le dernier mot », explique Sandra Cerret, gestionnaire des espaces naturels sensibles (ENS) pour la communauté de communes. Le règlement ne devrait être communiqué que courant 2023. Le statut de Réserve, officialisé en 2001. Le but de la Réserve : protéger le patrimoine naturel, que ce soit la faune, la flore ou la géologie du site. « Toute altération sera interdite », fixe la responsable. Reste à définir ce qu'est une altération. Des assouplissements

« ou au par pas » peuvent être trouvés pour ce qui touche « aux activités humaines » : sport, tourisme, pêche, chasse... En juin, des groupes de travail ont été constitués avec les usagers de la vallée, notamment les clubs sportifs. Le but : « Connaître précisément leurs usages et trouver des compromis ».

Comment s'y retrouver dans les différents statuts ?

Espaces naturels sensibles (ENS), Natura 2000, Znieff (Zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et d'ornement), réserves naturelles régionales et nationales... comment les différencier ? « L'ENS, c'est une reconnaissance faite par le Conseil départemental. Mais elle ne porte pas de réglementation. La loi ne permet pas de les protéger », explique Sandra Cerret. Idem pour la Znieff, qui indique simplement une valeur scientifique. Natura 2000, classement à l'échelle européenne, offre

une protection mais un statut « beaucoup plus faible qu'une réserve ». La réserve naturelle régionale ou nationale est, en revanche, un outil réglementaire, qui « nous donne les moyens de faire appliquer la loi. C'est un statut de protection beaucoup plus fort ». En Deux-Sèvres, la réserve naturelle nationale du Tourcien bénéficie du statut de protection le plus puissant qui existe. Le statut de réserve naturelle régionale doit donc profiter la vallée du Pressoir est également « très fort ».

Curt GUILLET

30

HECTARES

La Réserve naturelle du Pressoir s'étend sur au moins 30 hectares. C'est la surface qu'il possède la communauté de communes. Une grande partie de la vallée est com-

truite de parcelles agricoles, en majorité privées. « Le patrimoine foncier dépendant des accords trouvés avec les propriétaires privés », précise Sandra Cerret.

À SAVOIR Cinq ENS en Thouarsais

Le Thouarsais possède cinq Espaces naturels sensibles : la vallée du Pressoir, le coteau des Petits-Salons (Saint-Jacques-de-Thouars), les cotons et prairies du Châtelet (Mauzé), les Escoules à Massais (Mauzé) et d'anciennes Natura 2000 en les vallées de la Vienne à Availles-Thouarsais. On peut y ajouter la Clos de l'Orléans Georges, à Angoulême.

le Courrier de l'Ouest, 13/12/2022, p. 12

Figure 59: Article de presse dans le Courrier de l'Ouest à la suite d'une lettre ouverte d'un habitant du Thouarsais

Au travers de ces différents événements, on peut considérer que l'information et acceptabilité du projet de classement de la Vallée du Pressoir en RNR est plutôt positif et bienvenue sur le territoire de la part des habitants.

5.4. Soutien de la Région Nouvelle - Aquitaine lors de la phase de pré-classement

Dans le cadre de sa démarche pour classer la Vallée du Pressoir en RNR, la Communauté de Communes du Thouarsais a pu bénéficier d'un premier soutien de la part de la Région Nouvelle-Aquitaine en 2022. Deux actions prioritaires ont été identifiées pour amorcer cette démarche : (i) des travaux d'urgence de **restauration des pelouses**, et (ii) une étude préalable sur **l'inventaire des Orthoptères** (cf partie 2.3.1, page 89).

Le soutien de la Région a constitué une aide significative dans la gestion conservatoire des pelouses, habitats d'intérêt communautaire regroupant les plus forts enjeux de biodiversité. Jusqu'ici, quelques chantiers nature de bénévoles avaient été organisés afin de débroussailler des pelouses sur environ 1 500 m² pour une surface totale à restaurer de 5,3 ha. Ces mobilisations

ponctuelles n'avaient pas permis d'agir efficacement à temps sur l'ensemble du site. En 2022, il a ainsi été possible de restaurer environ 16 pelouses fortement colonisées représentant une surface de 3,8 ha soit 55 %. Les pelouses restantes seront restaurées en 2023. Ainsi en seulement 2 ans, grâce à la mobilisation de moyens adéquats face aux objectifs de gestion, il aura été possible de limiter la dégradation des habitats. Le bon déroulé de l'ensemble de ces actions ont fait l'objet d'un rapport d'activités déposé auprès de la Région Nouvelle-Aquitaine le 18 janvier 2023.



Figure 60: Exemple de restauration d'une pelouse pionnière des dalles rocheuses avant (en haut) et après (en bas) en 2022

5.5. Avis d'opportunité du Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel

Le 4 octobre 2022, les référents en charge du dossier du projet de RNR de la Vallée du Pressoir à la CCT, se sont présentés devant le Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel (CSRPN) pour obtenir un avis d'opportunité avec vote. Après examen du dossier, les membres du CSRPN ont votés et émis à l'unanimité un **avis favorable** avec des remarques, à l'opportunité de création de la RNR de la Vallée du Pressoir (Annexe 10).

Les remarques portent sur **les efforts de limitation des impacts potentiels des activités** qui se dérouleront sur le site et à proximité, en particulier :

- **la pratique du motocross**, notamment lors des compétitions générant un pic de fréquentation ;
- **la pratique de la chasse ;**
- **les activités de la carrière ROY, mitoyenne du site.** Un suivi de l'impact sédimentaire de la carrière Roy pourrait être mis en place à travers 2 paramètres : les rejets directs dans le cours d'eau et les rejets indirects liés aux transports de particules fines par le vent.

Pratique du motocross

Le Motoclub Thouarsais pratique et organise des événements de motocross au sein de leur terrain aménagés en conséquence (cf partie 1.3.6 – Motocross). Dans le cadre de leur activité, le club est soumis à différentes normes qui concernent notamment : le bruit, la poussière, la sécurisation des pistes, la prévention à la pollution environnementale et l'accueil du public. Pour cela, un commissaire technique de la Fédération Française de Motocyclisme vient effectuer des contrôles et valide le permis d'activité. L'homologation de l'association a lieu tous les 8 ans et la prochaine sera pour janvier 2024.

Concernant **la prévention de pollution dans l'environnement**, toutes les manipulations mécaniques des véhicules ont lieu dans une zone prédéfinie et sur un tapis environnemental, qui permet de protéger le sol de toute pollution. Ces tapis sont capables d'absorber 1 litre de liquide au m² et sont homologués par la Fédération Française de Motocyclisme (FFM) et par la Fédération Internationale de Motocyclisme (FIM). Les équipes sont particulièrement vigilantes puisque toute fuite d'huile ou autre, a pour conséquence la disqualification du pilote.

Concernant **l'accueil du public et des pilotes lors de l'organisation de compétition**, les zones de cheminement et de stationnement sont définies. Deux zones accueillent les stands des équipes qui incluent les zones de contrôle mécanique. Pour le public, un point d'accueil est placé à l'entrée du terrain et une fois à l'intérieur, le public n'a pas d'autres voies de sortie. La circulation

du public est donc close et restreinte entre la zone d'entrée, le cheminement jusqu'à la zone d'observation et la buvette à proximité. Ainsi les 2 500 de personnes pouvant être accueillis au maximum sur place restent sur un espace délimité et au sein du terrain de motocross. Les déchets pouvant être générés sur place sont collectés avec des poubelles et un système de gobelet consigné a été mis en place pour réduire la quantité de déchets. Enfin, des toilettes sont présentes sur site avec 3 fosses septiques en système autonome et circuit fermé. Les fosses sont vidées tous les ans. Les parkings mis en place pour le public se situe de l'autre côté du Thouet, sur des champs mis à disposition soit par des particuliers ou par la CCT.

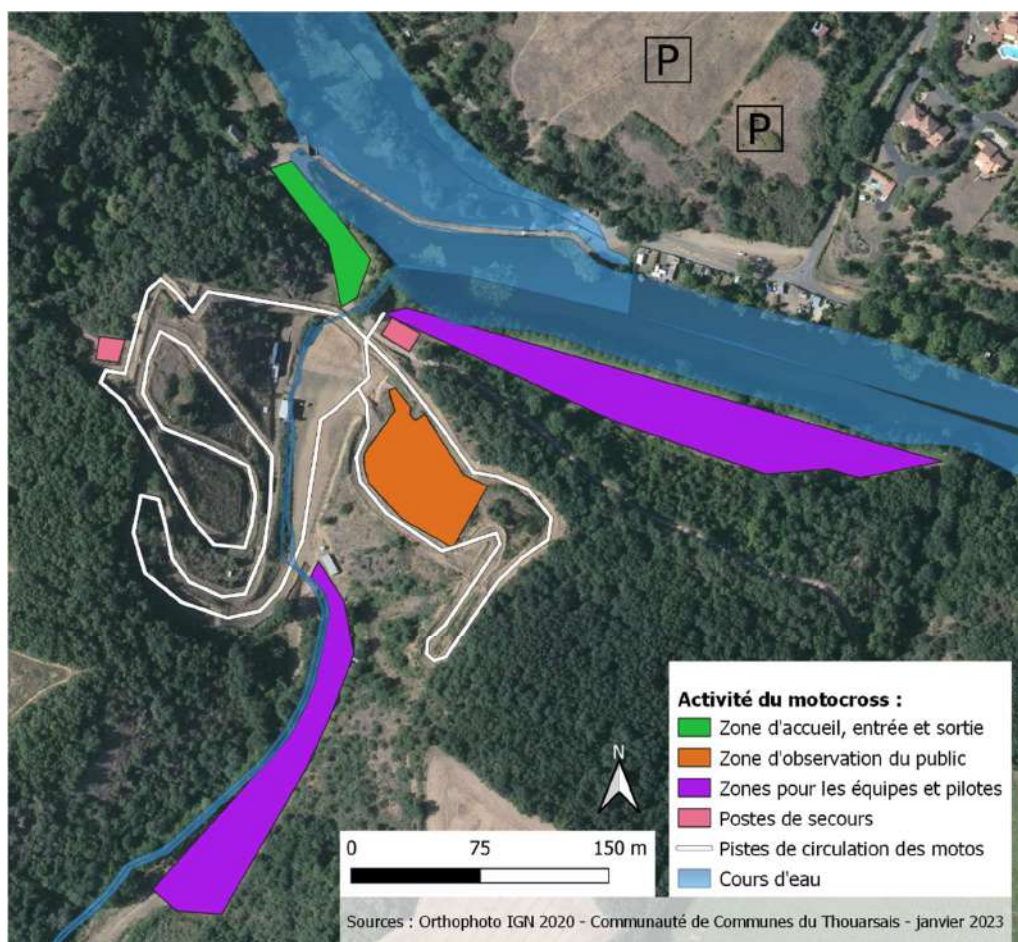


Figure 61: Zonage du terrain de motocross lors de l'organisation d'une compétition

Concernant **la prévention au bruit**, une norme impose aux motos un son maximum de 113 décibels. Cela équivaut à une enceinte au volume maximal dans une voiture. Il s'agit d'un niveau de bruit non négligeable qui impacte forcément la faune à l'entour. En considérant que l'impact du bruit est bien présent mais avec une durée d'exposition ponctuelle, il peut être supposé que cela ne met pas en péril le cycle de vie complet d'une espèce à proximité. Des suivis pourraient être menés pour tenter de mieux quantifier l'impact du bruit avec des prise de mesure à différents points sur l'ensemble de la vallée. Pour les risques de poussière, le club a l'obligation d'arroser régulièrement les pistes pour limiter leur envol.

Le Motoclub Thouarsais est sensible et vigilant à leur impact sur l'environnement de la vallée. Après discussion avec le club, il a été décidé de sortir les parcelles qui incluent les pistes et zones aménagées. Les contraintes réglementaires auraient été trop compliquées à gérer à la fois pour le club et pour le gestionnaire dans l'application de sa gestion. Malgré tout, il a été convenu de mettre en place une **convention de gestion entre la CCT et le Motoclub Thouarsais** afin de continuer à travailler ensemble pour la préservation des pelouses et espèces protégées présentes au sein du terrain. Les autres parcelles non aménagées, dont le club est propriétaire, restent incluses dans le périmètre de la future RNR.

Pratique de la chasse

La pratique de la chasse est actuellement autorisée partout au sein de la Vallée du Pressoir (cf partie 1.3.6 – Chasse). Avec un classement du site en RNR, il est souhaité **d'interdire la pratique de la chasse sur l'ensemble du périmètre**. Cette interdiction concerne l'ensemble des pratiques possibles de la chasse (individuelle, battue, piégeage, etc). Cela concernera aussi bien les ACCA locales que les propriétaires. Cette interdiction est motivée au regard des forts enjeux de préservation de la faune sauvage sur le site, qui représente un réservoir de biodiversité des plus importants sur le territoire et ainsi indispensable à la quiétude et au développement du cycle de vie de beaucoup d'espèces. Vient également la notion de prévention des risques de conflits entre d'autres activités, notamment avec la forte fréquentation en tout temps du site par des promeneurs et l'activité centrale de pâturage par des animaux domestiques pour la conservation des pelouses. Cette zone de non-chasse garantira ainsi la sécurité de tous. La prévention de pollution dans l'environnement est aussi prise en compte dans le cadre de cette interdiction, notamment la pollution au plomb issue des billes et les dépôts de cartouches en plastiques abandonnées sur place. Enfin, il s'agit aussi de stopper tous types de relâchés d'animaux d'élevages dans la vallée, afin de limiter toute pollution génétique au sein des populations sauvages. Dans le cas des Faisans de Colchide, où la prédation avérée sur les reptiles est importante, cela permettra aussi de réduire des pressions sur les populations sauvages d'espèces en déclin (Graitson & Taymans, 2022).

Les différents échanges avec les ACCA de Sainte-Radegonde, Saint-Jacques-de-Thouars et Mauzé-Thouarsais, ainsi que la Fédération Départementale des Chasseurs des Deux-Sèvres ont permis de trouver ce compromis d'interdiction de la chasse au sein du périmètre de la RNR. Pour cela, l'ensemble des propriétaires concernés feront une demande de retrait de leurs propriétés du territoire de chasse des ACCA. Afin de combler des éventuelles trouées au sein du périmètre, il pourra être proposé aux ACCA de classer certaines parcelles en « Réserve de Chasse et de Faune Sauvage » afin de délimiter un territoire clair et le plus continu possible de non-chasse. Enfin concernant les éventuels dégâts agricoles pouvant être causés en périphérie de la RNR par les sangliers, un protocole de prévention pourra être établi. Dans un premier temps, la vérification de la présence de sangliers au sein de la réserve pourra être réalisée par photo-piège ou caméra thermique. Par la suite en cas de présence avérée, différents moyens d'interventions pourront

être mis en place comme une battue d'effarouchement pour décantonner des individus avant de déclencher une battue administrative. Ces éléments pourront être formalisés au sein du plan de gestion sur validation du CSRPN et le Conseil Régional.

Activités de la carrière ROY

La société ROY exploite la carrière de la Gouraudière, qui se situe au sud de la Vallée du Pressoir sur la commune de Mauzé-Thouarsais, sur une surface de 170 ha. L'exploitation concerne des matériaux d'origine magmatique (microgranite rouge de Thouars et diorite bleue) particulièrement recherché pour le gravillonnage et les ballasts.

La politique environnementale de la société ROY se décline sous plusieurs objectifs qui sont d'une part : mieux maîtriser les risques de pollution accidentelle majeure, et d'autre part : de réduire les nuisances sonores, les vibrations dues aux tirs, les émissions de poussières, les rejets de produits polluants dans les rivières et ruisseaux et les risques liés au trafic des poids lourds.

Concernant **les rejets directs dans le cours d'eau du ruisseau du Pressoir** à proximité, des analyses sont effectuées par un organisme extérieur tous les ans, conformément à l'article 1.5.2 de l'Arrêté Préfectoral de la carrière datant de 2002 et modifié en 2004 et 2012. Les prélèvements sont réalisés en amont et en aval du ruisseau du Pressoir, en sortie de bassin de décantation. Les paramètres relevés sont la température, le pH, la couleur, l'oxygène, les matières en suspension et la présence d'hydrocarbure. Les résultats transmis des trois dernières années, respecte les normes et ne montrent pas de source de pollution venant de l'activité de la carrière (Annexe 11). L'exploitation de la carrière n'a donc pas entraîné de pollution des eaux superficielles ou souterraines pouvant impacter la Vallée du Pressoir.

Concernant **les rejets indirects liés aux transports de particules fines par le vent**, 7 points de mesure collectent les données de retombées de poussières en continu tout autour de la carrière. Les relevés et analyses sont réalisés par un organisme extérieur et un bilan est effectué tous les trimestres. Le point de mesure le plus proche de la Vallée du Pressoir est positionné à proximité du Château du Pressoir et nommé « b1 » (Figure 59). Les données transmises depuis les 3 dernières années montrent que la sonde de mesure « b1 » est conforme avec des retombés largement inférieurs à la norme de $< 500 \text{ mg/m}^2/\text{j}$. Dans l'ensemble, les 7 points de mesures sont tous largement conformes depuis les 3 dernières années (Annexe 12). Les vents les plus forts se dirigent majoritairement vers le Nord-Est, soit en direction de Mauzé-Thouarsais. La Vallée du Pressoir se situe elle plutôt au Nord-Ouest où les vents ne sont pas dominants. L'exploitation de la carrière n'a donc pas entraîné de rejets de particules fines par le vent de façon significative pouvant impacter la Vallée du Pressoir.

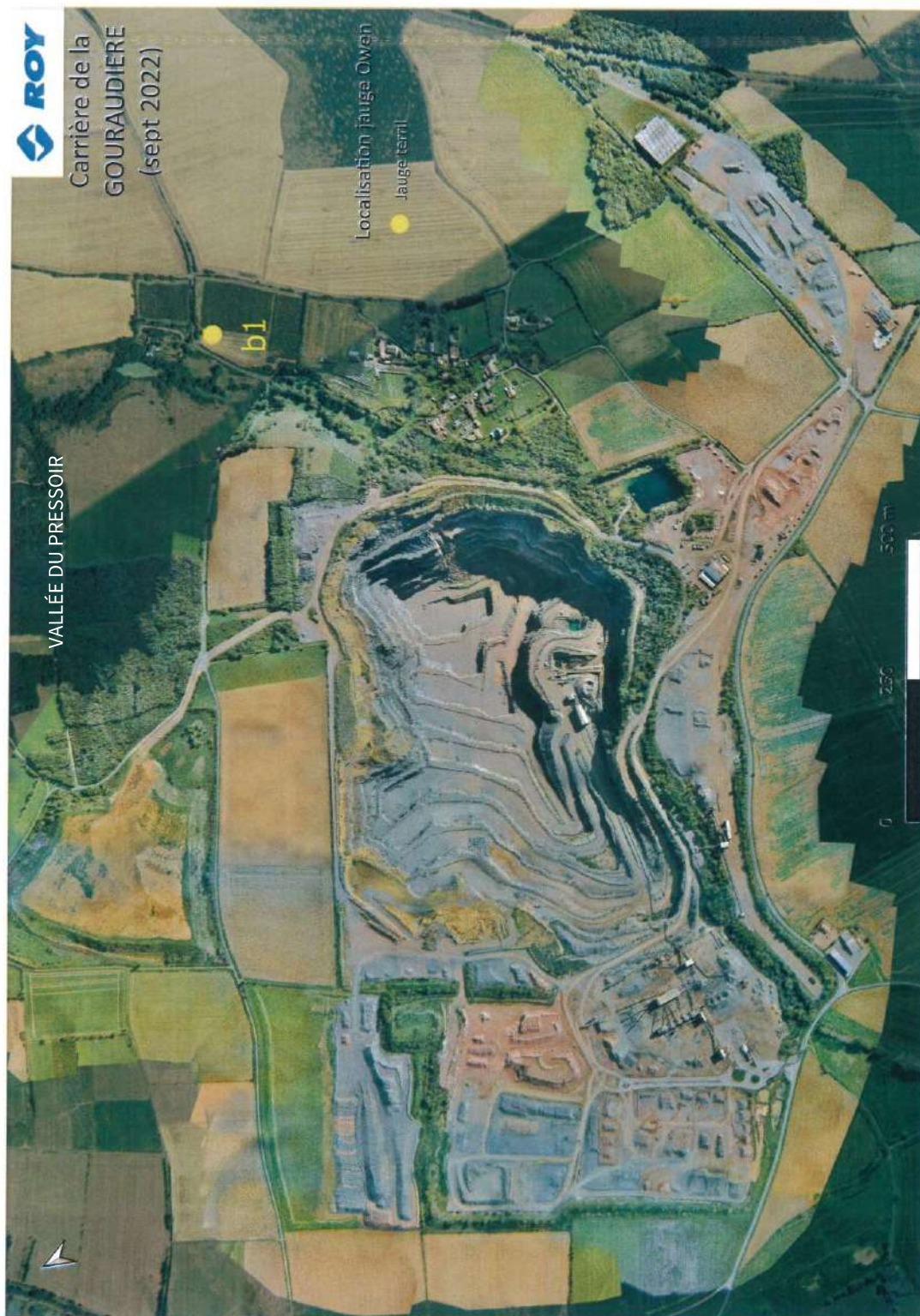


Figure 62: Localisation de la sonde « b1 » de mesure des retombées de poussières la plus proche de la Vallée du Pressoir

6. Références bibliographiques

Celerau C., 1996. Protection et gestion de la « Cascade de Pommiers » ou vallée du ruisseau du Pressoir. Inédit, 43p. [rapport de stage BTS GPN (Melle), en dépôt à la Communauté de Communes du Thouarsais].

CERA Environnement. 2005. Plan de gestion des pelouses sèches de la vallée du ruisseau du Pressoir 2006-2010. Centre d'Étude et de Recherche en Environnement, 92 p.

Collectif, 2021. Cartographie des hotspots de biodiversité et des lacunes de protection en Nouvelle-Aquitaine. Conservatoire Botanique National Sud-Atlantique et Ligue de Protection des Oiseaux (coord.) : 105p.

Communauté de Communes du Thouarsais, 2016 – Plan de gestion ENS « Vallée du Pressoir » 2016-2020. Rapport d'étude, 88 p.

Daniel Joly, Thierry Brossard, Hervé Cardot, Jean Cavailhes, Mohamed Hilal et Pierre Wavresky, « Les types de climats en France, une construction spatiale », Cybergeog: European Journal of Geography [En ligne], Cartographie, Imagerie, SIG, document 501, mis en ligne le 18 juin 2010, consulté le 04 août 2022. URL : <http://journals.openedition.org/cybergeog/23155>; DOI : <https://doi.org/10.4000/cybergeog.23155>

Dhoste M., Legendre, Coubès L. 1987 – Carte géologique de la France à 1/50 000, feuille Thouars (539). Orléans-la-Source, BRGM.

Deux-Sèvres Nature Environnement, 2013. Suivi et inventaire de la flore sur deux parcelles de pelouses gérées par la Communauté de Communes du Thouarsais dans la vallée du Pressoir (Sainte-Radégonde). Deux-Sèvres Nature Environnement, 18 p.

Deux-Sèvres Nature Environnement, 2013 – Pelouses sèches des Deux-Sèvres : présentation des 11 sites majeurs. Rapport d'étude pour le Conseil Départemental des Deux-Sèvres. 89 p. (22 p + fiches descriptives des sites).

Deux-Sèvres Nature Environnement, 2013 – Fougères et plantes alliées des Deux-Sèvres. Ed. DSNE. 136 p.

Deux-Sèvres Nature Environnement, 2014. Suivi et inventaire de l'entomofaune sur deux parcelles de pelouses gérées par la Communauté de Communes du Thouarsais dans la Vallée du Pressoir (Sainte-Radégonde). Deux-Sèvres Nature Environnement. 25 p + annexes.

Deux-Sèvres Nature Environnement, 2017 – Suivi et inventaire de la flore sur deux parcelles de pelouses gérées par la Communauté de Communes du Thouarsais dans la vallée du Pressoir (Sainte-Radégonde) – 2ème relevé (2017). Rapport d'étude pour la Communauté de Communes du Thouarsais. 25p+ annexes.

Deux-Sèvres Nature Environnement, 2019 – Inventaire des Lépidoptères Hétérocères de l'ENS de la vallée du Pressoir. Rapport d'étude pour la Communauté de Communes du Thouarsais. 50 p + annexes.

Deux-Sèvres Nature Environnement, 2019 – Suivi des Rhopalocères patrimoniaux de l'ENS de la vallée du Pressoir. Rapport d'étude pour la Communauté de Communes du Thouarsais. 51p

Deux-Sèvres Nature Environnement, 2019. Cartographie de la flore patrimoniale et des habitats de l'ENS « Vallée du Pressoir » (79). Rapport d'étude pour la Communauté de Communes du Thouarsais. Deux-Sèvres Nature Environnement, 91 p.

Deux-Sèvres Nature Environnement, 2020. Inventaire des Chiroptères de l'ENS de la Vallée du Pressoir (79). Rapport d'étude pour la Communauté de Communes du Thouarsais. 24p.

Deux-Sèvres Nature Environnement, 2020. Inventaire des Mammifères « terrestres » de l'ENS de la vallée du Pressoir. Rapport d'inventaire pour la Communauté de Communes du Thouarsais. 36 p.

De Wever P., Le Nechet Y. & Cornee A., 2006. Vade-mecum pour l'inventaire du patrimoine géologique national. Mémoire Hors-série de la Société Géologique de France, 12 – 162 p.

Driencourt, A., Cossement, B., Pilon, V., & Debrabant, C., 2013. Proposition d'une méthode d'évaluation de plan de gestion d'espace naturel. Eden 62, 38p.

Fy F., 2015 – Liste provisoire des espèces exotiques envahissantes de Poitou-Charentes. Rapport d'étude, Conservatoire Botanique National Sud-Atlantique, 8 p.

Graitson & Taymans, 2022. Impacts des lâchers massifs de faisans de Colchide (*Phasianus colchicus* L.) sur les squamates (*Reptilia Squamata*). DOI : 10.48716/bullshf.180-2

Grillet P. et Thirion J-M., 1999. Étude préalable à la restauration du Ruisseau du Pressoir. Faune – Flore. Inédit, 18 p. [étude en dépôt à la Communauté de Communes du Thouarsais]

Joubert J.-M., Thiéblemont D., Karnay G., Wyns R., 2000a. Carte géologique de la France à 1/50000, feuille Montreuil-Bellay (512). Orléans-la-Source, BRGM.

Joubert J.-M., Thiéblemont D., Karnay G., Wyns R., Poncet D. 2000b. Notice explicative, Carte géologique de la France à 1/50 000, feuille Montreuil-Bellay (512). Orléans-la-Source, BRGM, 110 p.

Launay S. et Poncet D., 1997. Protection, gestion et valorisation de la vallée du Ruisseau du Pressoir. Inédit, fasc. 1 : 155p. ; fasc.2 : 70 p. ; fasc.3 : 32 p. ; fasc.4 : 39 p. [+ 6 cartes hors-texte] [étude en dépôt à la Communauté de Communes du Thouarsais]

Launay S., 1998. Analyses physico-chimiques du Ruisseau du Pressoir. Inédit, 103 p. [étude en dépôt à la Communauté de Communes du Thouarsais]

Launay S., 2000. Étude préalable à la restauration du Ruisseau du Pressoir. Inédit, 77 p. [annexes + 11 planches] [étude en dépôt à la Communauté de Communes du Thouarsais]

Legendre, Dhoste M., Coubès L., 1989. Notice explicative, Carte géologique de la France à 1/50000, feuille Thouars (539). Orléans-la-Source, BRGM, 34 p.

ORACLE Observatoire Régional sur l'Agriculture et le Changement climatique de Nouvelle-Aquitaine, 2020. État des lieux sur le réchauffement climatique et ses incidences agricoles en région Nouvelle-Aquitaine. Chambre régionale d'agriculture Aquitaine, 198p.

Poitou - Charentes Nature, 2001. Liste des espèces animales et végétales déterminantes en Poitou-Charentes. Edition Poitou-Charentes Nature, Fontaine-le-Comte, 36 p.

Poitou - Charentes Nature, 2006. Catalogue des habitats naturels du Poitou-Charentes. Edition Poitou-Charentes Nature, Fontaine-le-Comte, 68 p.

Poncet D. et Celerau C., 1995. Vers la gestion de la vallée du ruisseau du Pressoir à la Cascade de Pommiers (Saint-Jacques-de-Thouars / Sainte-Radegonde-des-Pommiers). Deux-Sèvres Nature Environnement. 24 (2-3) : 33-38.

Sardet, E. & Defaut, B. (coord.), 2004. Les Orthoptères menaces en France. Liste rouge nationale et listes rouges par domaines biogéographiques. Matériaux Orthoptériques et Entomocénétiques, **9**, 125-137.

Sellier Y., Dupont V., Sugny D., Gruhn G., Corriol G., Hanneiro C., Hériveau P., Deconchat C., Hervé R., Lefort F., Léauté J., Coué B., Huart D., Garrigue J., Hairaud M., Gardiennet A., Lagardère V. & Debaive N., 2021. Prise en compte de la fonge dans les espaces naturels. Biologie, ressources documentaires, inventaires, suivis, analyses des données, bioindication, évaluation des impacts de gestion, intégration dans les plans de gestion. Cahier Technique des Réserves Naturelles de France. Édité par Réserves Naturelles de France, Dijon, France. 295 p.

SFO PCV (Société Française d'Orchidophilie Poitou-Charentes Vendée), 2019 – Cartographie
79. Document électronique : <http://www.orchidee-poitou-charentes.org/spip.php?article1093> (consulté le 20/10/2019).

UICN France, FCBN et MNHN, 2012 – Liste rouge des espèces menacées en France – Chapitre
Flore vasculaire de France métropolitaine : premiers résultats pour 1 000 espèces, sous-
espèces et variétés. Document électronique :
http://www.uicn.fr/IMG/pdf/Dossier_presse_Liste_rouge_flore_vasculaire_de_metropole.pdf

7. Annexes

Annexe 1 : Délibération du Conseil général des Deux-Sèvres pour la création et délégation d'une zone de préemption au sein de l'ENS de la Vallée du Pressoir à la Communauté de Communes du Thouarsais (1998)



COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL GENERAL DES DEUX-SEVRES

Séance du 27 Avril 1998

DELIBERATION n° 7

ESPACES NATURELS SENSIBLES

Vallée du Ruisseau du pressoir

- Création d'une zone de préemption**
- Délégation du droit de préemption**

Vu le Code général des collectivités territoriales, pris en ses articles L.1111-1, L.1111-2, L.1111-4, L.3121-17 alinéa 1, L.3131-1 à L.3131-6, L.3211-1, L.3211-2, L.3221-1 et L.3313-1 ;

Vu la loi n° 85-729 du 18 juillet 1985 relative aux espaces naturels sensibles du département et notamment les articles L. 142.1 et 142.2 ;

Vu la délibération du 12 juillet 1990 par laquelle le Conseil Général a institué la taxe départementale des espaces naturels sensibles (TDENS) ;

Vu la délibération du 18 décembre 1995 par laquelle le Conseil Général propose la répartition du produit de la T.D.E.N.S. et adopte le règlement d'attribution d'aides financières pour la mise en valeur pédagogique des milieux naturels du Département ;

Vu la délibération du 29 mai 1997 par laquelle le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Jacques-de-Thouars a émis un avis favorable quant à la mise en préemption de la Vallée du Pressoir ;

Vu la délibération du 30 Mai 1997 par laquelle le Conseil Municipal de la Commune de Sainte-Radégonde-des-Pommiers a émis un avis favorable quant à la mise en préemption de la Vallée du Pressoir ;

Vu la délibération du 27 mars 1998 par laquelle le Conseil Général a délégué l'exercice d'une partie de ses attributions à la Commission Permanente ;

Considérant que la mise en valeur de la Vallée du Ruisseau du Pressoir représente un intérêt écologique, paysager et pédagogique majeur ;

Considérant que le projet du District de Thouars est conforme aux objectifs de préservation et de mise en valeur des Espaces Naturels ;

LA COMMISSION PERMANENTE, après en avoir délibéré,

D E C I D E

Article 1

d'instituer une zone de préemption au titre des Espaces Naturels Sensibles pour la Vallée du Ruisseau du Pressoir, telle que mentionnée dans le dossier joint.

Article 2

de déléguer le droit de préemption au District de Thouars concernant l'intégralité de la zone définie dans le dossier joint.

Article 3

d'approuver la convention, dont le projet est joint en annexe, relative aux conditions de délégation du droit de préemption au District de Thouars pour la Vallée du Ruisseau du Pressoir, et d'autoriser M. le Président à signer ce document.

Pour extrait conforme
Acte reçu par le Représentant de l'Etat
Le 12-05-98, sous le n° 0.12.184
et certifié exécutoire

Le Responsable
du Secrétariat des Assemblées



Maria-Astrid PROTEAU

Fait à NIORT, le 27 avril 1998



Président,

André DULAIT

Annexe 2 : Fiche de la ZNIEFF 1 n° 540003520 « Vallée du Pressoir »



Date d'édition : 09/07/2018
<https://inpn.mnhn.fr/zone/znief/540003520>



VALLEE DU PRESOIR (Identifiant national : 540003520)

(ZNIEFF Continentale de type 1)

(Identifiant régional : 00000243)

La citation de référence de cette fiche doit se faire comme suite : MA.FONTENEAU,
R.LEVESQUE, .- 540003520, VALLEE DU PRESOIR. - INPN, SPN-
MNHN Paris, 20P. <https://inpn.mnhn.fr/zone/znief/540003520.pdf>

Région en charge de la zone : Poitou-Charentes
Rédacteur(s) : MA.FONTENEAU, R.LEVESQUE
Centroïde calculé : 403775°-2223536°

Dates de validation régionale et nationale

Date de premier avis CSRPN : 31/01/2002
Date actuelle d'avis CSRPN : 31/01/2002
Date de première diffusion INPN : 01/01/1900
Date de dernière diffusion INPN : 18/06/2014

1. DESCRIPTION	2
2. CRITERES D'INTERET DE LA ZONE	3
3. CRITERES DE DELIMITATION DE LA ZONE	3
4. FACTEUR INFLUENCANT L'EVOLUTION DE LA ZONE	4
5. BILAN DES CONNAISSANCES - EFFORTS DES PROSPECTIONS	4
6. HABITATS	4
7. ESPECES	6
8. LIENS ESPECES ET HABITATS	18
9. SOURCES	20

1. DESCRIPTION

1.1 Localisation administrative

- Département : Deux-Sèvres
- Commune : Saint-Jacques-de-Thouars (INSEE : 79258)
- Commune : Sainte-Radegonde (INSEE : 79292)

1.2 Superficie

24,23 hectares

1.3 Altitude

Minimale (mètre): 60
Maximale (mètre): 100

1.4 Liaisons écologiques avec d'autres ZNIEFF

Non renseigné

1.5 Commentaire général

Vallée de la marge sud du Massif armoricain présentant des éléments géo-morphologiques originaux dans le contexte planitiaire du Poitou-Charentes : falaises et escarpements de roches siliceuses (schistes) surmontées de dépôts calcaires marneux, ruisseau à courant rapide, topographie tourmentée favorisant le développement de micro-climats contrastés etc.

INTERET BOTANIQUE : exceptionnel

- sur le plan floristique : pelouses calcifuges (partie inférieure) et calcicoles (partie supérieure des coteaux) sèches à humides hébergeant un cortège exceptionnellement riche d'espèces rares/menacées, parmi lesquelles de nombreuses d'origine méridionale, souvent proches de leur limite absolue de répartition vers le nord : Gagée de Bohême (*Gagea bohemica*), Buplèvre de Gérard (*Bupleurum Gerardii*), Teesdale à feuilles de sénébière (*Teesdalea coronopifolia*), Tulipe australe (*Tulipa australis*) etc.

- sur le plan phytocénotique : remarquable système de corniches rocheuses en ambiance climatique thermo-atlantique, avec de nombreux syntaxons originaux.

INTERET ENTOMOLOGIQUE : de très haut niveau malgré des prospections trop récentes et encore insuffisantes.

Présence d'espèces méridionales peu communes et/ou protégées : *Eriogaster catax*, *Proserpina proserpina*. La zone joue également un rôle de "sanctuaire" pour de nombreuses espèces des lieux secs et boisés qui existaient un peu partout dans la région avant l'avènement de l'agriculture moderne.

1.6 Compléments descriptifs

1.6.1 Mesures de protection

- Aucune protection

Commentaire sur les mesures de protection

aucun commentaire

1.6.2 Activités humaines

- Tourisme et loisirs

Commentaire sur les activités humaines

aucun commentaire

1.6.3 Géomorphologie

- Ruisseau, torrent
- Vallée
- Affleurement rocheux
- Escarpement, versant pentu

Commentaire sur la géomorphologie

aucun commentaire

1.6.4 Statut de propriété

- Propriété d'une association, groupement ou société

Commentaire sur le statut de propriété

aucun commentaire

2. CRITERES D'INTERET DE LA ZONE

Patrimoniaux	Fonctionnels	Complémentaires
- Faunistique - Insectes - Floristique - Ptéridophytes - Phanérogames	- Fonction d'habitat pour les populations animales ou végétales	- Paysager - Géologique

Commentaire sur les intérêts

aucun commentaire

3. CRITERES DE DELIMITATION DE LA ZONE

- Répartition des espèces (faune, flore)
- Degré d'artificialisation du milieu ou pression d'usage
- Contraintes du milieu physique

Commentaire sur les critères de délimitation de la zone

Profonde vallée avec cascade, bien délimitée par la nature géologique des lieux. Au-dessus de la vallée, plateau avec pelouses silicoles sèches (pluviométrie locale de 500mm seulement alors que la moyenne départementale est de 900mm, et atteint même 1000mm à moins de 20km dans la "gâtine").

4. FACTEURS INFLUENCANT L'EVOLUTION DE LA ZONE

Facteur d'évolution	Effet négatif	Effet significatif	Réalité de l'impact
Equipements sportifs et de loisirs	Intérieur	Indéterminé	Réel
Abandons de systèmes cultureux et pastoraux, apparition de friches	Intérieur	Indéterminé	Réel
Sports et loisirs de plein-air	Intérieur	Indéterminé	Réel
Fermeture du milieu	Intérieur	Indéterminé	Réel

Commentaire sur les facteurs

aucun commentaire

5. BILANS DES CONNAISSANCES - EFFORTS DES PROSPECTIONS

5.1 Espèces

Nulle	Faible	Moyen	Bon
- Algues - Amphibiens - Autre Faunes - Bryophytes - Lichens - Mammifères - Oiseaux - Poissons - Reptiles - Mollusques - Crustacés - Arachnides - Myriapodes - Odonates - Orthoptères - Diptères - Hyménoptères - Autres ordres d'Hexapodes - Hémiptères - Ascomycètes - Basidiomycètes - Autres Fonges		- Lépidoptères - Coléoptères	- Phanérogames - Ptéridophytes

5.2 Habitats

6. HABITATS

6.1 Habitats déterminants

EUNIS	CORINE biotopes	Habitats d'intérêt communautaire	Source	Surface (%)	Observation
	62.2 Végétation des falaises continentales siliceuses				

EUNIS	CORINE biotopes	Habitats d'intérêt communautaire	Source	Surface (%)	Observation
	62.3 <i>Dalles rocheuses</i>				
	35.2 <i>Pelouses siliceuses ouvertes médio- européennes</i>				
	31.2 <i>Landes sèches</i>				

6.2 Habitats autres

EUNIS	CORINE biotopes	Habitats d'intérêt communautaire	Source	Surface (%)	Observation
	41 <i>Forêts caducifoliées</i>				
	53 <i>Végétation de ceinture des bords des eaux</i>				
	87 <i>Terrains en friche et terrains vagues</i>				
	38.1 <i>Pâtures mésophiles</i>				

6.3 Habitats périphériques

EUNIS	CORINE biotopes	Habitats d'intérêt communautaire	Source	Surface (%)	Observation
	84.4 <i>Bocages</i>				

6.4 Commentaire sur les habitats

aucun commentaire

7. ESPECES

7.1 Espèces déterminantes

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nom vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
Autres	107707	<i>Medicago rigidula</i>		Reproduction indéterminée	Bibliographie : CONTRE E.				
	122982	<i>Sesamoides caesiensis</i>		Reproduction indéterminée	Informateur : M.A. FONTENEAU				
Lépidoptères	53370	<i>Aethusa anethusa</i> (Doris & Schaffersdörfer, 1775)	Mercurio (Le), Petit Agreste (Le)	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CHRISTIAN LEMOINE	Moyen			
	249052	<i>Callimorpha dominula</i> (Linnaeus, 1758)	Ecuille marbrée (L.), Ecuille lustrée (L.)	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CHRISTIAN LEMOINE	Faible			
	53959	<i>Clossiana euphrosyme</i> (Linnaeus, 1758)	Grand collier argenté (L.), Nacré sagitté (Le)	Reproduction certaine ou probable	Informateur : ROBERT LEVESQUE	Moyen			
	54762	<i>Enigaster calax</i> (Linnaeus, 1758)	Bombix Evénie (Le) Laineuse du Prunellier (Le)	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CHRISTIAN LEMOINE	Faible			
	53376	<i>Hipparchia fagi</i> (Scopoli, 1763)	Sylvandre (Le), Portier de la forêt (Le), Sibraie (Le), Grand Sylvandre (Le)	Reproduction certaine ou probable	Informateur : ROBERT LEVESQUE	Moyen			
	53733	<i>Nymphalis antropa</i> (Linnaeus, 1758)	Moto (Le), Marteau royal (L.), Volture (Le), Marteau-de-deuil (L.)	Reproduction certaine ou probable	Informateur : M.A. FONTENEAU	Moyen			

-6/ 20 -

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nom vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	219755	<i>Satyrus w-album</i> (Knoch, 1792)	Thécla de l'Orme (Le), Thécla à W blanc (Le), W blanc (Le), Thécla W-album (Le), Thécla W-Blanc (Le), Porte-Queue brun à une ligne blanche (Le)	Reproduction certaine ou probable	Informateur : ROBERT LEVESQUE	Faible			
Phanérogames	83890	<i>Amosotis minima</i> (L.) Schweigg. & Korte, 1811	Amosotis naine	Reproduction certaine ou probable	Bibliographie : CONTRE E.				
	85703	<i>Beladialia trixago</i> (L.) All., 1785	Belardie, Bortire trixago, Belardie Germandrée	Reproduction certaine ou probable	Bibliographie : CONTRE E.				
	87027	<i>Bupleurum baldense</i> Turra, 1764	Buplèvre du Mont Baldo, Buplèvre opaque	Reproduction certaine ou probable	Informateur : GASTON BONNI (Cercle des naturalistes 79)				
	87053	<i>Bupleurum gerardi</i> All., 1773	Buplèvre de Gérard	Reproduction certaine ou probable	Informateur : PATRICK GATIGNOL				
	87095	<i>Bupleurum rotundifolium</i> L., 1753	Buplèvre à feuilles rondes, Oreille-de-lévre	Reproduction certaine ou probable	Informateur : PATRICK GATIGNOL				1981
	93295	<i>Crucianella angustifolia</i> L., 1753	Crucianelle à larges feuilles, Crucianelle à feuilles étroites	Reproduction certaine ou probable	Informateur : PATRICK GATIGNOL				1992
	99200	<i>Gagea saxatilis</i> (Mert. & W.D.J.Koch) Schult. & Schult.f.	Gagée des rochers	Reproduction certaine ou probable	Informateur : M.A. FONTENEAU				
	104889	<i>Lamium maculatum</i> (L.) L., 1753	Lamier maculé, Lamier à feuilles panachées	Reproduction certaine ou probable	Informateur : M.A. FONTENEAU				
	105261	<i>Lathyrus sphaericus</i> Retz., 1783	Gesse à fruits ronds, Gesse à graines rondes	Reproduction certaine ou probable	Informateur : GASTON BONNI (Cercle des naturalistes 79)				

-7/ 20 -

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	105400	<i>Leersia oryzoides</i> (L.) Sw., 1768	Léersie faux Riz	Reproduction certaine ou probable	Bibliographie : CONTRE E.				
	106201	<i>Linum pelisseriana</i> (L.) Mill., 1768	Linum de Pélissier	Reproduction certaine ou probable	Bibliographie : CONTRE E.				
	106266	<i>Linum gallicum</i> L., 1762	Lin de France	Reproduction certaine ou probable	Informateur : M.A. FONTENEAU				
	137721	<i>Melica ciliata</i> subsp. <i>glauca</i> (F. W. Schultz) Nyman, 1882	Mélique ciliée	Reproduction certaine ou probable	Bibliographie : CONTRE E.				
	113945	<i>Piantago recurvata</i> sensu P.Fourn., 1938	Plantain recourbé	Reproduction certaine ou probable	Informateur : M.A. FONTENEAU				
	115620	<i>Potentilla recta</i> L., 1753	Potentille dressée, Potentille droite	Reproduction certaine ou probable	Informateur : M.A. FONTENEAU				
	121639	<i>Scleranthus perennis</i> L., 1753	Solérhanthe vivace	Reproduction certaine ou probable	Informateur : M.A. FONTENEAU				
	125826	<i>Teesdalia coronopifolia</i> (J.P. Bergère) Thell., 1912	Teesdale à feuilles en corne de Cerf	Reproduction certaine ou probable	Bibliographie : CONTRE E.				
	125076	<i>Teucrium botrys</i> L., 1753	Gemandrée botryde	Reproduction certaine ou probable	Bibliographie : CONTRE E.				
	126869	<i>Torilis purpurea</i> (Ten.) Guss., 1827	Torilis pourpre	Reproduction certaine ou probable	Bibliographie : CONTRE E.				
	127243	<i>Trochilium boozoni</i> Savi	Tréfle de Boccone	Reproduction certaine ou probable	Informateur : PATRICK GATIGNOL				1991

-8/ 20 -

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	127917	<i>Tulipa australis</i> Link., 1799	Tulipe des Alpes, Tulipe du Midi	Reproduction certaine ou probable	Informateur : M.A. FONTENEAU		2	5	1995
Pteridophytes	84496	<i>Asplenium lanceolatum</i> Huds., 1778	Asplénum lancéolé	Reproduction certaine ou probable	Bibliographie : CONTRE E.				
	84526	<i>Asplenium septentrionale</i> (L.) Hoffm., 1795	Doradille du Nord, Doradille septentrionale	Reproduction certaine ou probable	Informateur : M.A. FONTENEAU				
	110306	<i>Ophioglossum azoricum</i> C.Presl, 1845	Ophioglosse des Açores	Reproduction certaine ou probable	Informateur : M.A. FONTENEAU				

7.2 Espèces autres

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
Coléoptères	12336	<i>Cerambyx cado</i> Linnaeus, 1758	Grand Capricorne (Le)	Reproduction certaine ou probable	Informateur : ROBERT LEVESQUE	Faible			
	10502	<i>Lucanus cervus</i> (Linnaeus, 1758)	Cerf-volant (mâle), Lucane (femelle), Lucane	Reproduction certaine ou probable	Informateur : ROBERT LEVESQUE	Fort			
Lépidoptères	53783	<i>Apatura ilia</i> (Denis & Schiffermüller, 1775)	Petit Mars changeant (Le), Petit Mars (Le), Miroir (Le)	Reproduction certaine ou probable	Informateur : ROBERT LEVESQUE	Moyen			
	159442	<i>Euplogia quadripunctaria</i> (Podá, 1761)	Écaille chinée (L.)	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CHRISTIAN LEMOINE	Fort			
	54843	<i>Hyles euphorbiae</i> (Linnaeus, 1758)	Sphinx de l'Euphorbe (Le)	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CHRISTIAN LEMOINE	Moyen			

-9/ 20 -

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nom vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif intérieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
Phanérogames	54837	<i>Proserpinus proserpina</i> (L.) (Pallas, 1772)	Sphinx de l'Epithème (L.) Sphinx de l'Oenothème (L.)	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CHRISTIAN LEMOINE	Faible			
	54322	<i>Quercus quercus</i> (Linnaeus, 1758)	Thécla du Chêne (L.) Porte-Queue bleu à une bande blanche (L.)	Reproduction indéterminée	Informateur : ROBERT LEVESQUE	Moyen			
	459030	<i>Spiraea striata</i> (Linnaeus, 1758)	Ecaillé striée (L.)	Reproduction certaine ou probable	Informateur : ROBERT LEVESQUE	Moyen			
	54319	<i>Thecla betulae</i> (Linnaeus, 1758)	Thécla du Bouleau (L.) Thécla du Bouleau (L.) Porte-Queue à bandes jaunes (L.)	Reproduction certaine ou probable	Informateur : ROBERT LEVESQUE	Faible			
	79991	<i>Acinos arvensis</i> (L.) Dandy, 1946	Calament acinos, Thym basilic, Cinopode des champs, Petit Basilic	Reproduction certaine ou probable	Bibliographie : CONTRE E.				
	80978	<i>Ajuga chamaepitys</i> (L.) Schreb., 1773	Bugle jaune, Bugle petit-pin, Petit Ivroite	Reproduction certaine ou probable	Bibliographie : CONTRE E.				
Phanérogames	101109	<i>Alchemilla microcarpa</i> Bors. & Reut., 1842	Alchémille des champs, Aphane des champs	Reproduction certaine ou probable	Informateur : GASTON BONIN (Cercle des naturalistes 79)				
	81203	<i>Alisma lanceolatum</i> Web., 1796	Plantain d'eau à feuilles lancéolées, Alisma lancéolée	Reproduction certaine ou probable	Bibliographie : CONTRE E.				
	81644	<i>Althaea hirsuta</i> L., 1753	Mauve hérissée	Reproduction certaine ou probable	Bibliographie : CONTRE E.				
	83777	<i>Anisotoma clematis</i> L., 1753	Aristolochie clématite, Poison de terre	Reproduction certaine ou probable	Bibliographie : CONTRE E.				

-10/ 20 -

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nom vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif intérieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
Phanérogames	84843	<i>Astragalus glycyphyllos</i> L., 1753	Régisse sauvage, Astragale à feuilles de Régisse	Reproduction certaine ou probable	Bibliographie : CONTRE E.				
	87540	<i>Calla palustris</i> L., 1753	Populage des marais, Sarbaulotte	Reproduction certaine ou probable	Bibliographie : CONTRE E.				
	87933	<i>Cardamine impatiens</i> L., 1753	Cardamine impatiens, Cardamine impatiens, Herbe au diable	Reproduction certaine ou probable	Bibliographie : CONTRE E.				
	88885	<i>Carex spicata</i> Huds., 1762	Laiche en épis	Reproduction certaine ou probable	Informateur : GASTON BONIN (Cercle des naturalistes 79)				
	92237	<i>Centum maculatum</i> L., 1753	Grande cigüe, Cigüe tachée	Reproduction certaine ou probable	Informateur : M.A. FONTENEAU				
	93114	<i>Crepis pectinata</i> L., 1753	Crépe élégante, Crépe jolte	Reproduction certaine ou probable	Bibliographie : CONTRE E.				
	93487	<i>Cucubalus baccata</i> L., 1753	Cucubale couchée	Reproduction certaine ou probable	Bibliographie : CONTRE E.				
	94716	<i>Dianthus carthusianorum</i> L., 1753	Oeillet des Chartreux	Reproduction certaine ou probable	Informateur : M.A. FONTENEAU				
	94798	<i>Dianthus proterus</i> L., 1754	Oeillet de Nanteuil	Reproduction certaine ou probable	Bibliographie : CONTRE E.				
	97490	<i>Euphorbia cyparissias</i> L., 1753	Euphorbe petit-cyprès, Euphorbe faux Cyprès	Reproduction certaine ou probable	Informateur : GASTON BONIN (Cercle des naturalistes 79)				
	97511	<i>Euphorbia exigua</i> L., 1753	Euphorbe fluette	Reproduction certaine ou probable	Informateur : M.A. FONTENEAU				

-11/ 20 -

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nom vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	97556	<i>Euphorbia latifolia</i> L., 1753	Euphorbe épurge, Euphorbe des jardins	Reproduction certaine ou probable	Informateur : M.A. FONTENEAU				
	97676	<i>Euphorbia stricta</i> L., 1759	Euphorbe raide	Reproduction certaine ou probable	Bibliographie : CONTRE E.				
	98699	<i>Filago minima</i> (Sm.) Pers., 1807	Cotonnière naine, Gnaphale nain	Reproduction certaine ou probable	Informateur : GASTON BONNI (Cercle des naturalistes 79)				
	98707	<i>Filago vulgaris</i> Lam., 1779	Immortelle d'Allemagne	Reproduction certaine ou probable	Bibliographie : CONTRE E.				
	98718	<i>Falipendula vulgaris</i> Moench, 1794	Falipendule vulgaire, Spérie falipendule	Reproduction certaine ou probable	Bibliographie : CONTRE E.				
	98756	<i>Foeniculum vulgare</i> Mill., 1759	Fenouil commun	Reproduction certaine ou probable	Informateur : M.A. FONTENEAU				
	98868	<i>Fragaria vesca</i> Weston, 1771	Fraisier vert	Reproduction certaine ou probable	Informateur : GASTON BONNI (Cercle des naturalistes 79)				
	100132	<i>Geranium purpureum</i> Vit., 1786	Géranium pourpre	Reproduction certaine ou probable	Informateur : M.A. FONTENEAU				
	102317	<i>Hieracium polsterianum</i> Mérat, 1812	Piloselle de Lepétière	Reproduction certaine ou probable	Informateur : GASTON BONNI (Cercle des naturalistes 79)				
	102671	<i>Hieracium umbellatum</i> L., 1753	Epervière en ombelle, Accipitrine	Reproduction certaine ou probable	Bibliographie : CONTRE E.				
	102842	<i>Hippocrepis comosa</i> L., 1753	Hippocrepis à toupet, Fer-à-cheval	Reproduction certaine ou probable	Informateur : M.A. FONTENEAU				

-12/ 20 -

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nom vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	103031	<i>Humulus lupulus</i> L., 1753	Houblon grimpant	Reproduction certaine ou probable	Informateur : M.A. FONTENEAU				
	103364	<i>Hypochaeris glabra</i> L., 1753	Porcelle glabre, Porcelle des sables	Reproduction certaine ou probable	Bibliographie : CONTRE E.				
	103547	<i>Impatiens glandulifera</i> Royle, 1833	Balsamine de l'Himalaya, Balsamine géante, Balsamine rouge	Reproduction certaine ou probable	Bibliographie : CONTRE E.				
	103737	<i>Iris germanica</i> L., 1753	Iris d'Allemagne	Reproduction certaine ou probable	Informateur : GASTON BONNI (Cercle des naturalistes 79)				
	106401	<i>Lithospermum purpuraceum</i> L., 1753	Thé d'Europe	Reproduction indéterminée	Informateur : M.A. FONTENEAU				
	107090	<i>Lysimachia vulgaris</i> L., 1753	Lysimachie commune, Lysimachie vulgaire	Reproduction certaine ou probable	Bibliographie : CONTRE E.				
	107786	<i>Melampyrum arvense</i> L., 1753	Melampyre des champs	Reproduction certaine ou probable	Bibliographie : CONTRE E.				
	107790	<i>Melampyrum cristatum</i> L., 1753	Melampyre à crêtes	Reproduction certaine ou probable	Informateur : M.A. FONTENEAU				
	109348	<i>Nardus hefteri</i> (Viv.) Fiori & Paol., 1896	Catapode des graviers	Reproduction certaine ou probable	Informateur : GASTON BONNI (Cercle des naturalistes 79)				
	111012	<i>Orchis ustulata</i> L., 1753	Orchis brûlé	Reproduction certaine ou probable	Informateur : M.A. FONTENEAU				
	111454	<i>Orobancha amethystea</i> Thuill., 1799	Orobanchée violette, Orobanchée du Panicaud	Reproduction certaine ou probable	Informateur : GASTON BONNI (Cercle des naturalistes 79)				

-13/ 20 -

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nom vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif intérieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	111561	<i>Orobancha hederacea</i> Vaucher ex Duby, 1828	Orobanche du lierre	Reproduction certaine ou probable	Informateur : GASTON BONIN (Cercle des naturalistes 79)				
	111686	<i>Orobancha leucra</i> Holandre, 1829	Orobanche de la germandrée	Reproduction certaine ou probable	Informateur : GASTON BONIN (Cercle des naturalistes 79)				
	112303	<i>Papaver dubium</i> L., 1753	Pavot douteux	Reproduction certaine ou probable	Informateur : GASTON BONIN (Cercle des naturalistes 79)				
	113219	<i>Phisum phisoides</i> (L.) H. Karst., 1890	Ficelle de Boshmer, Ficelle fausse Ficelle	Reproduction certaine ou probable	Bibliographie : CONTRE E.				
	114517	<i>Polycarpon tetraphyllum</i> (L.) L., 1759	Polycarpon à quatre feuilles, Polycarpe à quatre feuilles	Reproduction certaine ou probable	Informateur : GASTON BONIN (Cercle des naturalistes 79)				
	114761	<i>Polygonum lapathifolium</i> L., 1753	Renouée à feuilles de palme, Renouée gonflée	Reproduction certaine ou probable	Informateur : M.A. FONTENEAU				
	114785	<i>Polygonum mitis</i> Schrank, 1789	Renouée douce	Reproduction certaine ou probable	Bibliographie : CONTRE E.				
	115407	<i>Potentilla argenta</i> L., 1753	Potentille argentée	Reproduction certaine ou probable	Informateur : GASTON BONIN (Cercle des naturalistes 79)				
	115560	<i>Potentilla montana</i> Brot., 1804	Potentille des montagnes, Potentille brillante	Reproduction certaine ou probable	Informateur : M.A. FONTENEAU				
	115695	<i>Potentilla verna</i> sensu L., 1753	Potentille à grandes fleurs	Reproduction certaine ou probable	Informateur : M.A. FONTENEAU				
	116703	<i>Quercus humilis</i> Mill., 1768	Chêne pubescent	Reproduction certaine ou probable	Informateur : M.A. FONTENEAU				

-14/ 20 -

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nom vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif intérieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	117135	<i>Ranunculus nemorosus</i> DC., 1817	Renoncule des bois, Renoncule tubéreuse	Reproduction certaine ou probable	Informateur : M.A. FONTENEAU				
	117151	<i>Ranunculus paludosus</i> Poir., 1789	Renoncule des marais, Renoncule à feuilles de cerfeuil	Reproduction certaine ou probable	Informateur : M.A. FONTENEAU				
	117945	<i>Rorippa pyrenaica</i> auct.	Rorippe des Pyrénées	Reproduction certaine ou probable	Informateur : M.A. FONTENEAU				
	118916	<i>Rubia perigrina</i> L., 1753	Garance voyageuse, Petite garance	Reproduction certaine ou probable	Informateur : M.A. FONTENEAU				
	123037	<i>Seseli montanum</i> L., 1753	Séséli des montagnes	Reproduction certaine ou probable	Informateur : M.A. FONTENEAU				
	123568	<i>Silene nutans</i> L., 1753	Silène nutans, Silène penché	Reproduction certaine ou probable	Informateur : GASTON BONIN (Cercle des naturalistes 79)				
	124408	<i>Sparganium erectum</i> L., 1753	Rubisier dressé, Ruban-d'eau	Reproduction certaine ou probable	Bibliographie : CONTRE E.				
	124798	<i>Stachys palustris</i> L., 1753	Épiaire des marais, Ortie bourbicière	Reproduction certaine ou probable	Bibliographie : CONTRE E.				
	125631	<i>Teesdalia nudicaulis</i> (L.) R.Br., 1812	Teesdalie à tige nue	Reproduction certaine ou probable	Informateur : M.A. FONTENEAU				
	125961	<i>Teucrium chamaedrys</i> L., 1753	Germandrée petit-chêne, Chénelle	Reproduction certaine ou probable	Informateur : M.A. FONTENEAU				
	126837	<i>Tordylium maximum</i> L., 1753	Tordyle majeur	Reproduction certaine ou probable	Informateur : GASTON BONIN (Cercle des naturalistes 79)				

-15/ 20 -

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nom vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	127326	<i>Trifolium glomeratum</i> L., 1753	Trèfle aggloméré, Petit Trèfle à boules	Reproduction certaine ou probable	Bibliographie : CONTRE E.				
	127470	<i>Trifolium scabrum</i> L., 1753	Trèfle rude, Trèfle scabre	Reproduction certaine ou probable	Bibliographie : CONTRE E.				
	127486	<i>Trifolium strictum</i> L., 1755	Trèfle raide	Reproduction certaine ou probable	Bibliographie : CONTRE E.				
	128602	<i>Verbascum lychnitis</i> L., 1753	Molène lychnide, Bouillon femelle	Reproduction certaine ou probable	Bibliographie : CONTRE E.				
	129323	<i>Vicia tenuissima</i> auct. non (M.Bieb.) Schinz & Thell., 1913	Vesce à fleurs lâches	Reproduction certaine ou probable	Bibliographie : CONTRE E.				
	129586	<i>Viola hirta</i> L., 1753	Violette hérissée	Reproduction certaine ou probable	Bibliographie : CONTRE E.				
	129632	<i>Viola odorata</i> L., 1753	Violette odorante	Reproduction certaine ou probable	Bibliographie : CONTRE E.				
Pléiophytes	110313	<i>Ophioglossum vulgatum</i> L., 1753	Ophioglosse commun, Langue de serpent, Ophioglosse Langue-de-serpent	Reproduction certaine ou probable	Informateur : PHILIPPE JOURDE				
	114942	<i>Polypodium cambricum</i> L., 1753	Polypode austral	Reproduction certaine ou probable	Informateur : M.A. FONTENEAU				
	115016	<i>Polypodium vulgare</i> L., 1753	Réglisse des bois, Polypode vulgaire	Reproduction certaine ou probable	Bibliographie : CONTRE E.				

-16/ 20 -

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nom vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	115070	<i>Polystichum setiferum</i> (Forsk.) T.Moore ex Wojn., 1913	Polystic à frondes soyeuses, Fougère des fleurières, Aspidium à cils raides	Reproduction certaine ou probable	Informateur : M.A. FONTENEAU				
	121888	<i>Scolopendrium officinale</i> DC., 1805	Scolopendre, Scolopendre officinale	Reproduction certaine ou probable	Bibliographie : CONTRE E.				

-17/ 20 -

7.3 Espèces à statut réglementé

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Espèce (nom scientifique)	Statut de détermination	Réglementation
Insectes	10502	<i>Lucanus cervus</i> (Linnaeus, 1758)	Autre	Directive 92/43/CEE (Directive européenne dite Directive Habitats-Faune-Flore) (lien)
	12336	<i>Cerambyx cerdo</i> Linnaeus, 1758	Autre	Directive 92/43/CEE (Directive européenne dite Directive Habitats-Faune-Flore) (lien) Liste des insectes protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection (lien)
	54762	<i>Eriogaster catax</i> (Linnaeus, 1758)	Déterminante	Directive 92/43/CEE (Directive européenne dite Directive Habitats-Faune-Flore) (lien) Liste des insectes protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection (lien)
	54837	<i>Proserpinus proserpina</i> (Pallas, 1772)	Autre	Directive 92/43/CEE (Directive européenne dite Directive Habitats-Faune-Flore) (lien) Liste des insectes protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection (lien)
	159442	<i>Euplagia quadripunctaria</i> (Poda, 1761)	Autre	Directive 92/43/CEE (Directive européenne dite Directive Habitats-Faune-Flore) (lien)
Angiospermes	94716	<i>Dianthus carthusianorum</i> L., 1753	Autre	Liste des espèces végétales sauvages pouvant faire l'objet d'une réglementation préfectorale permanente ou temporaire (lien)
Ptéridophytes	110306	<i>Ophioglossum azoricum</i> C. Presl, 1845	Déterminante	Liste des espèces végétales protégées sur l'ensemble du territoire français métropolitain (lien)
	115076	<i>Polystichum setiferum</i> (Forssk.) T. Moore ex Woy., 1913	Autre	Liste des espèces végétales sauvages pouvant faire l'objet d'une réglementation préfectorale permanente ou temporaire (lien)

8. LIENS ESPECES ET HABITATS

Espèce	Habitat	Statut(s) biologique(s)	Sources
10502 <i>Lucanus cervus</i> (Linnaeus, 1758)		Reproduction certaine ou probable	Informateur ROBERT LEVESQUE
12336 <i>Cerambyx cerdo</i> Linnaeus, 1758		Reproduction certaine ou probable	Informateur ROBERT LEVESQUE
53370 <i>Arethusana arethusa</i> (Denis & Schiffermüller, 1775)		Reproduction certaine ou probable	Informateur CHRISTIAN LEMOINE
53376 <i>Hipparchia fagi</i> (Scopoli, 1763)		Reproduction certaine ou probable	Informateur ROBERT LEVESQUE
53733 <i>Nymphalis antiopa</i> (Linnaeus, 1758)		Reproduction certaine ou probable	Informateur M.A. FONTENEAU
53783 <i>Apatura illa</i> (Denis & Schiffermüller, 1775)		Reproduction certaine ou probable	Informateur ROBERT LEVESQUE
53959 <i>Clossiana euphrosyne</i> (Linnaeus, 1758)		Reproduction certaine ou probable	Informateur ROBERT LEVESQUE
54319 <i>Thecla betulae</i> (Linnaeus, 1758)		Reproduction certaine ou probable	Informateur ROBERT LEVESQUE
54762 <i>Eriogaster catax</i> (Linnaeus, 1758)		Reproduction certaine ou probable	Informateur CHRISTIAN LEMOINE

Espèce	Habitat	Statut(s) biologique(s)	Sources
54837 <i>Proserpinus proserpina</i> (Pallas, 1772)		Reproduction certaine ou probable	Informateur CHRISTIAN LEMOINE
54843 <i>Hyles euphorbiae</i> (Linnaeus, 1758)		Reproduction certaine ou probable	Informateur CHRISTIAN LEMOINE
83890 <i>Amoseris minima</i> (L.) Schweigg. & Körte, 1811		Reproduction certaine ou probable	Bibliographie CONTRE E.
84496 <i>Asplenium lanceolatum</i> Huds., 1778		Reproduction certaine ou probable	Bibliographie CONTRE E.
84526 <i>Asplenium septentrionale</i> (L.) Hoffm., 1795		Reproduction certaine ou probable	Informateur M.A. FONTENEAU
85703 <i>Bellardia trixago</i> (L.) Ail., 1785		Reproduction certaine ou probable	Bibliographie CONTRE E.
87053 <i>Bupleurum gerardi</i> Ail., 1773		Reproduction certaine ou probable	Informateur PATRICK GATIGNOL
87095 <i>Bupleurum rotundifolium</i> L., 1753		Reproduction certaine ou probable	Informateur PATRICK GATIGNOL
93295 <i>Crucianella angustifolia</i> L., 1753		Reproduction certaine ou probable	Informateur PATRICK GATIGNOL
99200 <i>Gagea saxatilis</i> (Merf. & W.D.J.Koch) Schult. & Schult.f.		Reproduction certaine ou probable	Informateur M.A. FONTENEAU
104889 <i>Lamium maculatum</i> (L.) L., 1763		Reproduction certaine ou probable	Informateur M.A. FONTENEAU
106201 <i>Linaria pelisseriana</i> (L.) Mill., 1768		Reproduction certaine ou probable	Bibliographie CONTRE E.
110306 <i>Ophioglossum</i> <i>azoricum</i> C.Presl, 1845		Reproduction certaine ou probable	Informateur M.A. FONTENEAU
113945 <i>Plantago recurvata</i> sensu P.Fourn., 1938		Reproduction certaine ou probable	Informateur M.A. FONTENEAU
115620 <i>Potentilla recta</i> L., 1753		Reproduction certaine ou probable	Informateur M.A. FONTENEAU
121839 <i>Scleranthus perennis</i> L., 1753		Reproduction certaine ou probable	Informateur M.A. FONTENEAU
125826 <i>Teesdalia coronopifolia</i> (J.P.Bergeret) Thell., 1912		Reproduction certaine ou probable	Bibliographie CONTRE E.
125976 <i>Teucrium botrys</i> L., 1753		Reproduction certaine ou probable	Bibliographie CONTRE E.
126869 <i>Tonlis purpurea</i> (Ten.) Guss., 1827		Reproduction certaine ou probable	Bibliographie CONTRE E.
127243 <i>Tritolium bocconi</i> Savi		Reproduction certaine ou probable	Informateur PATRICK GATIGNOL
127917 <i>Tulipa australis</i> Link, 1799		Reproduction certaine ou probable	Informateur M.A. FONTENEAU
137721 <i>Melica ciliata</i> subsp. <i>glauca</i> (F.W.Schultz) Nyman, 1882		Reproduction certaine ou probable	Bibliographie CONTRE E.

Espèce	Habitat	Statut(s) biologique(s)	Sources
159442 <i>Euplagia quadripunctaria</i> (Poda, 1761)		Reproduction certaine ou probable	Informateur CHRISTIAN LEMOINE
219755 <i>Satyrion w-album</i> (Knoch, 1782)		Reproduction certaine ou probable	Informateur ROBERT LEVESQUE
249052 <i>Callimorpha dominula</i> (Linnaeus, 1758)		Reproduction certaine ou probable	Informateur CHRISTIAN LEMOINE
459036 <i>Spiris striata</i> (Linnaeus, 1758)		Reproduction certaine ou probable	Informateur ROBERT LEVESQUE

9. SOURCES

Type	Auteur	Année de publication	Titre
Bibliographie	CONTRE E.	1979	Compte-rendu de l'excursion du 4 juin 1978 aux environs de Thouars (Deux-Sèvres), Bull SBCO n°10, pp 275-285.
	DE FOUCAULT B.	1988	Contribution à la connaissance phytosociologique des corniches rocheuses de la vallée de l'Argenton entre Argenton-Château et Massais (Deux-Sèvres), Bull SBCO n°19 pp 39-65
Informateur	CHRISTIAN LEMOINE		
	GASTON BONIN (Cercle des naturalistes 79)		
	M.A. FONTENEAU		
	PATRICK GATIGNOL		
	PHILIPPE JOURDE		
	ROBERT LEVESQUE		

MINISTÈRE
DE
L'INSTRUCTION PUBLIQUE
ET DES BEAUX-ARTS.
BEAUX-ARTS.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

ARRÊTÉ.

*Le Sous-Secrétaire d'Etat des Beaux-Arts
La Ministre de l'Instruction publique
et des Beaux-Arts*

Vu la loi du 2 Mai 1930 réorganisant la protection des monuments naturels et des sites de caractère artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque et notamment l'art. 4;

Sur la proposition de la Commission départementale des monuments naturels et des sites des Deux-Sèvres dans sa séance du 28 Octobre 1932;

A R R Ê T É :

Article premier

La Cascade de la Gouraudière ou du Pommier et la partie de la Vallée du ruisseau de Coulonges s'étendant, en amont, au bouquet d'arbres et aux rochers situés à environ 150m de la cascade; en aval sur une longueur d'environ 300m et comprenant les parcelles cadastrales ci-dessous énumérées des communes de St-Jacques de Thouars et de Ste Radegonde (Deux-Sèvres) sont inscrites à l'inventaire des Monuments Naturels et des Sites dont la conservation présente un intérêt général.

1°/ -Commune de St-Jacques de Thouars.

Parcelle N° 1403 -Section E appartenant à la Société Salvia

2°/ -Commune de Ste Radegonde.

Parcelles N° 1229 -Section B appartenant à Mme Vve Roulleau,
à Ste Radegonde

" " 1228 - " " " " à M. Jean Habie à
Lauze Thouarais

Parcelles N° 1227 -Section B appartenant à M. Charles Cottenceau, à
Ste Radegonde

"	"	1226 -	"	"	"	"	à M. Journault, à la Cap- nière de Mauzé Thouarais
"	"	1223 -	"	"	"	"	à M. Emile Charton, à Mauzé Thouarais
"	"	1221 -	"	"	"	"	à la Société Salvien
"	"	122Op	"	"	"	"	à M. Louis Tauchenau, à Belleville, Commune de St-Verge
"	"	122Op	"	"	"	"	à M. Jean Hablé, à Mauzé- Thouarais
"	"	1219p	"	"	"	"	à M. Louis Richard, au Bas- Mauzé, Commune de Mauzé- Thouarais
"	"	1211p	"	"	"	"	à M. Maurice Olivier, à Rigné
"	"	1211p	"	"	"	"	à M. Edouard Pichot, au Pichot, Commune de Mauzé- Thouarais.

Article 2.

Le présent arrêté sera notifié au Préfet du départe-
ment pour les archives de la préfecture, aux Maires des Communes
de St-Jacques-de-Thouars et de Ste-Radegonde et aux propriétai-
res ci-dessus indiqués qui seront responsables, chacun en ce qui
le concerne, de son exécution.

Fait à Paris, le 6 DECE 1932

A. A. H.

Château du Pressoir

Désignation

Dénomination de l'édifice :

Château

Titre courant :

Château du Pressoir

Localisation

Localisation :

Nouvelle-Aquitaine ; Deux-Sèvres (79) ; Mauzé-Thouarsais

Précision sur la localisation :

Anciennement région de : Poitou-Charentes

Références cadastrales :

ZM 306, 307, 334.

Historique

Siècle de la campagne principale de construction :

12e siècle, 13e siècle, 15e siècle

Description historique :

Il s'agit d'un petit édifice médiéval disposant d'éléments datant du 12e-13e siècle et offrant un aspect caractéristique du 15e siècle. Il possède des parties remarquables : une cheminée à hotte courbe, une chapelle en partie haute du logis et un pigeonnier fortifié. Du château subsistent une cour intérieure entourée de bâtiments : un corps de logis servant de ferme et des ruines de murs à l'est du logis. En retour à l'est, au-dessus d'un souterrain taillé dans le rocher, se trouvent des bâtiments comportant des parties très anciennes. Au sud se trouvent des ruines d'enceinte avec tours et archères. A l'ouest, une terrasse donnant sur la vallée comportait des défenses, en particulier une tour carrée servant de pigeonnier, semblant remonter aux 12e et 13e siècles.

Description

Protection

Nature de la protection de l'édifice :

Inscrit MH

Date et niveau de protection de l'édifice :

2014/12/15 : Inscrit MH

Précision sur la protection de l'édifice :

L'ensemble des bâtiments constituant le château (logis et dépendances) ainsi que les parcelles sur lesquelles ils se situent (cad. ZM 306, 307, 334) : Inscription par arrêté du 15 décembre 2014

Nature de l'acte de protection :

Arrêté



À propos de la notice

Référence de la notice :

PA00101262

Nom de la base :

Patrimoine architectural (Mérimée)

Date de versement de la notice :

1993-10-08

Date de la dernière modification de la notice :

2022-03-28

Copyright de la notice :

© Monuments historiques, 1992

Contactez-nous :

Mediatheque.patrimoine@culture.gouv.fr

Voir aussi

https://archives-map.culture.gouv.fr/archive/resultats/simple/lin-eaire/n:19?RECH_S=PA00101262&type=simple

Intérêt de l'édifice :

A signaler

Observations concernant la protection de l'édifice :

Inscription 09 09 1933 (ruines du Château du Pressoir) (arrêté) abrogée.

Statut juridique**Statut juridique du propriétaire :**

Propriété privée

Références documentaires**Copyright de la notice :**

© Monuments historiques, 1992

Date de rédaction de la notice :

1992

Cadre de l'étude :

Recensement immeubles MH

Typologie du dossier :

Dossier de protection

Annexe 5 : Liste et statut des espèces floristiques patrimoniales à la Vallée du Pressoir observées jusqu'en 2015 (CCT, 2016)

Nom vernaculaire	Nom scientifique	Valeur patrimoniale		
		Protection	Catégorie LRR	Statut
Aigremoine odorante	<i>Agrimonia procera</i>		NT	Liste Rouge Régionale
Flouve aristée	<i>Anthoxanthum aristatum</i>		NT	Liste Rouge Régionale
Arnoséris naine	<i>Arnoseris minima</i>		NT	Liste Rouge Régionale
Asplenium de Billot	<i>Asplenium obovatum</i> ssp. <i>lanceolatum</i>	PR	VU	Liste Rouge Régionale
Doradille septentrionale	<i>Asplenium septentrionale</i>		NT	Liste Rouge Régionale
Bellardie Germandrée	<i>Bellardia trixago</i>		NT	Liste Rouge Régionale
Petite amourette	<i>Briza minor</i>		NT	Liste Rouge Régionale
Buplèvre opaque	<i>Bupleurum aristatum</i>		LC	Déterminante Deux-Sèvres
Buplèvre de Gérard	<i>Bupleurum gerardii</i>		-	Liste Rouge Nationale Liste Rouge Régionale
Buplèvre à feuilles rondes	<i>Bupleurum rotundifolium</i>		CR	Liste Rouge Régionale
Cicendie filiforme	<i>Cicendia filiformis</i>		NT	Liste Rouge Régionale
Crucianelle à feuilles étroites	<i>Crucianella angustifolia</i>		VU	Liste Rouge Régionale
Daphné lauréole	<i>Daphne laureola</i>		LC	Liste Rouge Régionale
Gagée de Bohème	<i>Gagea bohemica</i>	PN	EN	Liste Rouge Nationale
Glaïeul d'Illyrie	<i>Gladiolus illyricus</i>	PR	-	Liste Rouge Régionale
Millepertuis à feuilles de lin	<i>Hypericum linariifolium</i>	PR	NT	Liste Rouge Régionale
Jonc en tête	<i>Juncus capitatus</i>		NT	Déterminante Deux-Sèvres
Lamier maculée	<i>Lamium maculatum</i>		NT	Liste Rouge Régionale
Gesse à graines rondes	<i>Lathyrus sphaericus</i>		LC	Déterminante Deux-Sèvres
Linaire de Pélissier	<i>Linaria pelisseriana</i>		NT	Liste Rouge Régionale
Lin à trois styles	<i>Linum trigynum</i>		LC	Déterminante Deux-Sèvres
Luzerne droite	<i>Medicago rigidula</i>		CR	Liste Rouge Régionale

Mélique ciliée	<i>Melica ciliata</i> ssp. <i>ciliata</i>		NT	Liste Rouge Régionale
Millet de Printemps ou Millet scabre	<i>Milium vernale</i> subsp. <i>scabrum</i>	PR	EN	Liste Rouge Nationale Liste Rouge Régionale
Muscari botryoïde	<i>Muscari botryoides</i>	PR	-	Liste Rouge Régionale
Faux nénuphar	<i>Nymphoides peltata</i>	PR	VU	Liste Rouge Régionale
Ophioglosse des Açores	<i>Ophioglossum</i> <i>azoricum</i>	DH (an. II et IV) PN	VU	Liste Rouge Nationale Liste Rouge Régionale
Orchis singe	<i>Orchis simia</i>	PR	EN	Liste Rouge Régionale
Plantain à feuilles carénées	<i>Plantago holosteum</i>		VU	Liste Rouge Régionale
Plantain caréné	<i>Plantago subulata</i>		-	Liste Rouge Régionale
Potentille droite	<i>Potentilla recta</i>		-	Liste Rouge Régionale
Chêne tauzin	<i>Quercus pyrenaica</i>		LC	Déterminante Deux-Sèvres
Rorippe d'Islande	<i>Rorippa islandica</i>		-	Liste Rouge Régionale
Scléranthe pérenne	<i>Scleranthus</i> <i>perennis</i> ssp <i>perennis</i>		NT	Liste Rouge Régionale
Orpin d'Angers	<i>Sedum</i> <i>andegavense</i>	PN	EN	Liste Rouge Nationale Liste Rouge Régionale
Orpin de Forster	<i>Sedum forsterianum</i>		DD	Liste Rouge Régionale
Orpin velu	<i>Sedum villosum</i> ssp. <i>villosum</i>	PR	-	Liste Rouge Nationale Liste Rouge Régionale
Astérocarpe pourpre	<i>Sesamoides</i> <i>purpurascens</i> coll.		NT	Liste Rouge Régionale
Silène de Bastard	<i>Silene vulgaris</i> ssp <i>bastardii</i>	PR	-	Liste Rouge Nationale Liste Rouge Régionale
Spergule de Morison	<i>Spergula morisonii</i>		NT	Liste Rouge Régionale
Consoude à tubercules	<i>Symphytum</i> <i>tuberosum</i>		LC	Déterminante Deux-Sèvres
Tessdalie à cornes de cerf	<i>Teesdalia</i> <i>coronopifolia</i>		VU	Liste Rouge Régionale
Germandrée botryde	<i>Teucrium botrys</i>		NT	Liste Rouge Régionale
Torilis pourpre	<i>Torilis arvensis</i> ssp. <i>purpurea</i> var. <i>heterophylla</i>		DD	Liste Rouge Régionale
Châtaigne d'eau	<i>Trapa natans</i>		EN	Liste Rouge Nationale Liste Rouge Régionale
Trèfle à feuilles étroites	<i>Trifolium</i> <i>angustifolium</i>		LC	Déterminante Deux-Sèvres

Trèfle de boccone	<i>Trifolium bocconeii</i>	PR	EN	Liste Rouge Régionale
Trèfle rampant	<i>Trifolium patens</i>		NT	Liste Rouge Régionale

DH An. II, An. IV : Annexes 2 et 4 de la Directive 92/43/CEE (Directive européenne dite Directive Habitats-Faune-Flore).

PN : Protection nationale

PR : Protection régionale

Annexe 6 : Rapport d'observation des bryophytes et des lichens dans la Vallée du Pressoir, par Jean-Michel HOUMEAU

FLORE BRYOLOGIQUE ET LICHENOLOGIQUE DE LA VALLEE DU RUISSEAU DU PRESSEUR (DEUX SEVRES)

par Jean-Michel HOUMEAU

La vallée du Ruisseau du Pressoir présente un caractère pittoresque évident, qui lui vaut une certaine et grandissante réputation touristique. Aux yeux du naturaliste, la beauté de ce site est augmentée par sa richesse biologique, qui contraste avec la relative banalité des plaines du Thouarsais, occupées par l'agriculture intensive.

Le présent rapport essaie d'établir un bilan provisoire de la biodiversité de cette vallée pour deux groupes de végétaux en général peu étudiés, faute de spécialistes : les bryophytes et les lichens.

ORIGINE DES DONNEES

Cette vallée a retenu l'attention des botanistes depuis au moins le milieu du XIX^{ème} siècle. Au cours de la deuxième moitié de ce même siècle et jusque vers la première guerre mondiale, Olivier-Jules Richard, Fernand Camus, Paul de Loynes, Emile Bescherelle, pour ne citer que les plus connus, y ont herborisé. Il semble que la majeure partie de leurs observations aient été publiées.

Entre les deux guerres mondiales, les seules données dont je dispose sont celles de Louis Rallet, puis, après 1945, celles de Louis Rallet, Paul Biget, Emile Contré.

C'est Paul Biget qui m'a fait connaître ce site vers 1974. J'y ai personnellement herborisé une dizaine de fois jusqu'en 1981, puis, après une interruption de quinze ans, de nouveau en mai 1996 et en 1997. J'ai publié certaines de mes observations dans le Bulletin de la SBCO.

Pour les **Bryophytes**, je me suis basé sur le Catalogue des Muscinées du département des Deux-Sèvres, publié par L. Rallet en 1966. Il y compilait les données des anciens auteurs, les siennes propres, ainsi que celles de Paul Biget et Emile Contré. J'y ai ajouté mes propres observations ainsi que celles faites en compagnie du bryologue Raymond B. Pierrot en octobre 1981.

Pour les **Lichens**, mon point de départ est constitué par le Catalogue des Lichens des Deux-Sèvres, publié par O.-J. Richard en 1878. J'y ai ajouté les observations non publiées de L. Rallet (communiquées par P. Biget), celles de P. Biget, les nombreuses miennes propres ainsi que celles faites en compagnie du lichénologue Claude Roux (directeur de recherches au CNRS à Marseille, coauteur avec G. Clauzade de la flore des lichens d'Europe occidentale) en juillet 1978.

Il me semble donc que, sans prétendre à l'exhaustivité, l'ensemble de ces données regroupent l'essentiel des observations bryologiques et lichénologiques faites sur ce site depuis plus d'un siècle.

La lecture des listes ci-dessous fait apparaître à un œil averti un curieux mélange d'espèces calcicoles et d'espèces calcifuges, phénomène déjà noté par d'autres auteurs pour la flore phanérogamique et tenant aux caractéristiques géologiques de la vallée et de ses environs immédiats.

LICHENS

La nomenclature utilisée est celle du Catalogue des lichens et champignons lichénicoles de France métropolitaine.

Selon ce Catalogue, le nombre de taxons lichéniques actuellement connus en Deux-Sèvres est de 629. Dans son catalogue, O.-J. Richard en recensait 496.

Actuellement, le nombre de taxons de lichens observés dans ce site est de 176 soit presque 28 % de la flore lichénique deux-sévrienne. Il est certain que ce nombre sera dépassé si d'autres investigations sont conduites.

L'expérience que j'ai pu acquérir en plus de quarante ans de pratique de la lichénologie m'amène à affirmer que cette vallée est la plus riche station du département et sans doute une des plus riches de la région dans le domaine des lichens.

Taxon	présence en Nouvelle Aquitaine dans les départements
<u>Acrocordia gemmata</u> (Ach.) Massal.	16, 17, 19, 23, 24, 33, 40, 47, 64, 79, 86, 87
<u>Alyxoria culmigena</u> (Lib.) Ertz.	16, 17, 23, 24, 33, 47, 79, 86, 87
<u>Amandinea punctata</u> (Hoffm.) Coppins et Scheid.	16, 17, 19, 23, 24, 33, 40, 64, 79, 86, 87
<u>Anaptychia ciliaris</u> (L.) Ach.	16, 17, 19, 23, 24, 33, 40, 47, 64, 79, 86, 87
<u>Arthonia atra</u> (Pers.) A. Schneid.	16, 17, 19, 24, 33, 40, 47, 79, 86, 87
<u>Arthonia radiata</u> (Pers.) Ach.	16, 17, 19, 23, 24, 33, 40, 47, 64, 79, 86, 87
<u>Aspicilia caesiocinerea</u> (Nyl. ex Malbr.) Arnold	16, 17, 19, 23, 24, 47, 64, 79, 86, 87
<u>Aspicilia contorta</u> (Hoffm.) Krempelh.	16, 17, 19, 24, 47, 64, 79, 86, 87
<u>Aspicilia intermutans</u> (Nyl.) Arnold	23, 79, 86
<u>Bacidia arceutina</u> (Ach.) Arnold	17, 23, 24, 33, 40, 47, 64, 79, 86
<u>Bacidia baqleitiana</u> (Massal. et De Not.) Jatta	23, 33, 47, 64, 79, 87
<u>Bacidia laurocerasi</u> (Del. ex Duby) Zahlbr.	17, 19, 24, 33, 40, 47, 64, 79, 87
<u>Bacidia rubella</u> (Hoffm.) Massal.	16, 17, 23, 24, 33, 40, 47, 79, 87
<u>Bacidina phacodes</u> (Korb.) Vězda	16, 17, 23, 24, 33, 40, 64, 79, 87
<u>Buellia aethalea</u> (Ach.) Th. Fr.	19, 33, 64, 79, 86, 87
<u>Buellia ocellata</u> (Flot.) Korb.	19, 64, 79, 86, 87
<u>Buellia saxorum</u> Massal.	17, 47, 64, 79, 86
<u>Buellia spuria</u> (Schaer.) Anzi	33, 47, 64, 79, 86, 87
<u>Buellia stellulata</u> (Tayl.) Mudd	33, 47, 64, 79, 87
<u>Caloplaca cerinella</u> (Nyl.) Flagey	16, 17, 19, 24, 47, 79
<u>Caloplaca crenularia</u> (With.) Laund.	16, 17, 19, 47, 79, 86, 87

<u>Caloplaca ferruginea</u> (Huds.) Th. Fr.	16, 17, 19, 24, 33, 40, 64, 79, 86, 87
<u>Caloplaca scotoplaca</u> (Nyl.) H. Magn.	79, 87
<u>Candelariella vitellina</u> (Hoffm.) Müll. Arg.	16, 17, 19, 23, 47, 64, 79, 86, 87
<u>Catillaria atomarioides</u> (Müll. Arg.) Kilius	79
<u>Catillaria chalybeia</u> (Borr.) Massal.	16, 19, 23, 24, 33, 40, 79, 86, 87
<u>Catillaria nigroclavata</u> (Nyl.) Schuler	17, 23, 24, 33, 40, 64, 79, 86, 87
<u>Cetraria aculeata</u> (Schreb.) Fr. morpho. <u>aculeata</u>	16, 17, 19, 23, 24, 33, 40, 64, 79, 86, 87
<u>Chrysothrix candelaris</u> (L.) Laund.	16, 17, 23, 24, 33, 40, 47, 79, 86, 87
<u>Cladonia cervicornis</u> (Ach.) Flot. ssp. <u>verticillata</u> (Hoffm.) Ahti	16, 17, 19, 33, 47, 79, 87
<u>Cladonia chlorophaea</u> (Flörke ex Sommerf.) Spreng.	17, 19, 23, 33, 40, 47, 64, 79, 86, 87
<u>Cladonia ciliata</u> Stirr. var. <u>tenuis</u> (Flörke) Ahti	16, 17, 24, 40, 79, 86, 87
<u>Cladonia foliacea</u> (Huds.) Willd. ssp. <u>foliacea</u>	16, 17, 19, 24, 33, 40, 79, 86, 87
<u>Cladonia foliacea</u> subsp. <u>endiviifolia</u> (Dicks.) Boistel	16, 17, 24, 33, 40, 79, 86
<u>Cladonia furcata</u> (Huds.) Schrad.	16, 17, 33, 40, 64, 79, 86, 87
<u>Cladonia glauca</u> Flk.	17, 19, 23, 33, 40, 64, 79, 87
<u>Cladonia gracilis</u> (L.) Willd.	16, 17, 19, 23, 33, 40, 64, 79, 86, 87
<u>Cladonia macilenta</u> Hoffm. v. <u>macilenta</u>	16, 17, 19, 23, 24, 33, 40, 47, 64, 79, 86, 87
<u>Cladonia peziziformis</u> (With.) Laund.	47, 79
<u>Cladonia portentosa</u> (Duf.) Coem.	16, 17, 19, 23, 24, 33, 40, 47, 64, 79, 87
<u>Cladonia pyxidata</u> (L.) Hoffm.	16, 17, 19, 23, 33, 40, 47, 64, 79, 86, 87
<u>Cladonia ramulosa</u> (With.) Laund.	17, 19, 23, 24, 33, 40, 64, 79, 86, 87
<u>Cladonia rangiformis</u> Hoffm.	16, 17, 19, 24, 40, 64, 79, 86, 87
<u>Cladonia squamosa</u> (Scop.) Hoffm. v. <u>subsquamosa</u> (Nyl.) Th. Fr.	16, 33, 47, 79, 87
<u>Cladonia uncialis</u> (L.) Wigg.	19, 79, 86, 87
<u>Collema flaccidum</u> (Ach.) Ach.	16, 17, 19, 24, 33, 40, 64, 79, 86, 87
<u>Coniocarpon cinnabarinum</u> DC.	16, 17, 19, 23, 24, 33, 40, 47, 64, 79, 86, 87
<u>Dendrographa decolorans</u> (Turner et Borrer ex Sm.) Ertz et Tehler morpho. <u>decolorans</u>	16, 17, 23, 24, 33, 40, 47, 64, 79, 86, 87
<u>Dermatocarpon luridum</u> (With.) Laund.	16, 17, 19, 23, 64, 79, 86, 87
<u>Diploschistes actinostoma</u> (Pers. ex Ach.) Zahlbr.	17, 23, 33, 47, 64, 79, 86
<u>Diploschistes muscorum</u> (Scop.) R. Sant.	16, 19, 23, 24, 33, 47, 79, 87
<u>Diploschistes scruposus</u> (Schreb.) Norm. ssp. <u>scruposus</u>	16, 17, 19, 23, 24, 33, 47, 64, 79, 86, 87
<u>Diploschistes scruposus</u> (Schreb.) Norman morpho. <u>interpediens</u>	79

<u>Enchylium tenax</u> (Sw.) Gray var. <u>tenax</u>	17, 19, 24, 33, 47, 79, 86, 87
<u>Enterographa crassa</u> (DC.) Fée	16, 17, 33, 40, 47, 64, 79
<u>Enterographa hutchinsiae</u> (Leight.) Massal.	24, 64, 79
<u>Enterographa zonata</u> (Korb.) Källsten	19, 23, 24, 64, 79, 87
<u>Evernia prunastri</u> (L.) Ach.	16, 17, 19, 23, 24, 33, 40, 47, 64, 79, 86, 87
<u>Flavoparmelia caperata</u> (L.) Hale	16, 17, 19, 23, 24, 33, 40, 47, 64, 79, 86, 87
<u>Flavoparmelia soredians</u> (Nyl.) Hale	16, 17, 19, 24, 33, 40, 47, 64, 79, 86
<u>Fulgensia fulgens</u> (Sw.) Elenk.	16, 33, 47, 64, 79, 86
<u>Graphis scripta</u> (L.) Ach.	16, 17, 19, 23, 24, 33, 40, 47, 64, 79, 86, 87
<u>Gvallecta truncigena</u> (Ach.) Hepp v. <u>truncigena</u>	17, 19, 33, 47, 64, 79
<u>Haematomma ochroleucum</u> (Neck.) Laund.	19, 23, 64, 79, 86, 87
<u>Hypogymnia physodes</u> (L.) Nyl.	16, 17, 19, 23, 24, 33, 40, 47, 64, 79, 86, 87
<u>Hypotrachyna britannica</u> (D. Hawksw. et P. James) P. James	19, 64, 79, 86, 87
<u>Lecania naegelii</u> (Hepp) Diederich et van den Boom	16, 17, 23, 24, 33, 40, 64, 79, 86
<u>Lecanora campestris</u> (Schaer.) Hue	16, 17, 19, 24, 33, 40, 47, 79, 86, 87
<u>Lecanora carpinea</u> (L.) Vain.	16, 17, 19, 23, 24, 33, 40, 64, 79, 86, 87
<u>Lecanora cenisia</u> Ach.	64, 79
<u>Lecanora chlorotera</u> Nyl.	16, 17, 19, 23, 24, 33, 40, 47, 64, 79, 86, 87
<u>Lecanora confusa</u> Almb.	17, 79
<u>Lecanora expallens</u> Ach.	16, 17, 23, 24, 33, 79, 86
<u>Lecanora gangaleoides</u> Nyl.	17, 24, 47, 64, 79, 87
<u>Lecanora impudens</u> Degel.	17, 79
<u>Lecanora orosthea</u> (Ach.) Ach.	19, 23, 47, 64, 79, 86, 87
<u>Lecanora praepostera</u> Nyl.	64, 79
<u>Lecanora ripartii</u> Lamy	23, 79
<u>Lecanora rupicola</u> (L.) Zahlbr.	19, 23, 64, 79, 86, 87
<u>Lecanora subcarnea</u> (Lillieb.) Ach.	19, 47, 64, 79, 86, 87
<u>Lecanora swartzii</u> (Ach.) Ach.	64, 79, 87
<u>Lecanora symmicta</u> (Ach.) Ach.	16, 17, 19, 24, 33, 40, 64, 79, 87
<u>Lecidea fuliginosa</u> Tayl.	19, 23, 47, 64, 79, 87
<u>Lecidea fuscoatra</u> (L.) Ach.	17, 19, 23, 47, 64, 79, 86, 87
<u>Lecidea fuscoatra</u> (L.) Ach. v. <u>grisella</u> (Flörke) Nyl.	19, 23, 24, 47, 64, 79, 86, 87

<u>Lecidella carpathica</u> Korb.	19, 23, 24, 33, 47, 64, 79, 86, 87
<u>Lecidella elaeochroma</u> (Ach.) Choisy	16, 17, 19, 23, 24, 33, 40, 47, 64, 79, 86, 87
<u>Lepra albescens</u> (Huds.) Hafellner morpho. <u>albescens</u>	16, 17, 19, 23, 24, 40, 47, 64, 79, 86, 87
<u>Lepra amara</u> (Ach.) Hafellner var. <u>amara</u>	16, 17, 19, 23, 24, 33, 40, 47, 64, 79, 86, 87
<u>Lepra amara</u> var. <u>flotowiana</u> (Flörke) Nimis	19, 79, 86
<u>Lepra corallina</u> (L.) Hafellner	19, 23, 64, 79, 86, 87
<u>Lepra excludens</u> (Nyl.) Hafellner	23, 24, 64, 79
<u>Lepra leucosora</u> (Nyl.) Hafellner	23, 24, 79, 87
<u>Lepraria crassissima</u> (Hue) Lett.	79
<u>Lepraria incana</u> (L.) Ach.	16, 17, 23, 24, 64, 79, 86, 87
<u>Lepraria membranacea</u> (Dicks.) Vain.	16, 17, 19, 23, 24, 64, 79, 86, 87
<u>Lepraria neolecta</u> sensu Vain.	23, 79, 86, 87
<u>Leprocaulon quisquiliare</u> (Leers) M. Choisy	19, 23, 64, 79, 86, 87
<u>Lobothallia radiosa</u> (Hoffm.) Hafellner chemo. <u>radiosa</u>	16, 17, 79, 86, 87
<u>Melanelixia fuliginosa</u> (Fr. ex Duby) O. Blanco, A. Crespo, Divakar, Essl., D. Hawksw. et Lumbsch	16, 17, 19, 23, 24, 33, 47, 64, 79, 86, 87
<u>Melanelixia subaunifera</u> (Nyl.) O. Blanco, A. Crespo, Divakar, Essl., D. Hawksw. et Lumbsch	16, 17, 19, 23, 24, 33, 40, 47, 64, 79, 86, 87
<u>Micarea nitschkeana</u> (Lahm. ex Rabenh.) Harm.	47, 64, 79, 87
<u>Monerolechia badia</u> (Fr.) Kalb	19, 23, 47, 79, 86
<u>Normandina pulchella</u> (Borr.) Nyl.	16, 17, 19, 23, 24, 33, 40, 47, 64, 79, 86, 87
<u>Ochrolechia parella</u> (L.) Massal.	16, 17, 19, 23, 24, 33, 40, 47, 64, 79, 86, 87
<u>Opegrapha lithyrga</u> Ach.	47, 64, 79, 87
<u>Opegrapha vulgata</u> Ach. non (Ach.) Ach.	16, 17, 24, 33, 40, 47, 64, 79, 86, 87
<u>Pachnolepia pruinata</u> (Pers.) Frisch et G. Thor	16, 17, 19, 23, 24, 33, 40, 47, 64, 79, 87
<u>Paralecanographa grumulosa</u> (Dufour) Ertz et Tehler	17, 47, 64, 79, 86
<u>Parmelia omphalodes</u> (L.) Ach. subsp. <u>omphalodes</u>	19, 23, 64, 79, 87
<u>Parmelia saxatilis</u> (L.) Ach.	16, 17, 19, 23, 33, 40, 47, 64, 79, 86, 87
<u>Parmelia sulcata</u> Tayl.	16, 17, 19, 23, 24, 33, 40, 47, 64, 79, 86, 87
<u>Parmotrema perlatum</u> (Huds.) M. Choisy	16, 17, 19, 23, 24, 33, 40, 47, 64, 79, 86, 87
<u>Peltigera canina</u> (L.) Willd.	16, 17, 19, 23, 24, 33, 40, 47, 64, 79, 86, 87
<u>Peltigera horizontalis</u> (Huds.) Baumg.	16, 17, 19, 23, 24, 33, 40, 47, 64, 79, 86, 87
<u>Peltigera membranacea</u> (Ach.) Nyl.	16, 19, 23, 24, 33, 40, 47, 64, 79, 87
<u>Peltigera praetextata</u> (Flörke ex Sommerf.) Zopf	16, 17, 19, 23, 24, 33, 40, 47, 64, 79, 87

<u>Peltigera rufescens</u> (Weis) Humb.	16, 17, 19, 24, 64, 79, 86, 87
<u>Pertusaria flavicans</u> Lamy	19, 64, 79, 87
<u>Pertusaria pseudocorallina</u> (Lilieb.) Ach.	19, 24, 64, 79, 87
<u>Phlyctis argena</u> (Spreng.) Flot.	16, 17, 19, 23, 24, 33, 40, 47, 64, 79, 86, 87
<u>Physcia adscendens</u> (Fr.) Oliv.	16, 17, 19, 23, 24, 33, 40, 47, 64, 79, 86, 87
<u>Physcia aipolia</u> (Ehrh. ex Humb.) Fűrrohr	16, 17, 19, 23, 24, 33, 40, 47, 64, 79, 86, 87
<u>Physcia caesia</u> (Hoffm.) Fűrrohr	17, 19, 33, 40, 47, 64, 79, 86, 87
<u>Physcia dubia</u> (Hoffm.) Lett.	19, 40, 64, 79, 87
<u>Physcia leptalea</u> (Ach.) DC.	16, 17, 19, 23, 24, 33, 40, 47, 64, 79, 86, 87
<u>Physcia tenella</u> (Scop.) DC.	16, 17, 19, 23, 24, 33, 40, 47, 64, 79, 86, 87
<u>Physconia distorta</u> (With.) Laund.	16, 17, 19, 23, 24, 33, 40, 47, 64, 79, 86, 87
<u>Pleurosticta acetabulum</u> (Neck.) Elix et Lumbsch v. <u>acetabulum</u>	16, 17, 19, 23, 24, 33, 40, 47, 79, 86, 87
<u>Polysporina simplex</u> (Davis) Vezda	19, 23, 64, 79, 86, 87
<u>Porina aenea</u> (Wallr.) Zahlbr.	16, 17, 19, 23, 24, 33, 40, 47, 64, 79, 87
<u>Porina chlorotica</u> (Ach.) Müll. Arg.	23, 64, 79, 87
<u>Porina leptalea</u> (Dur. et Mont.) A. L. Sm.	17, 33, 64, 79
<u>Porocyphus coccoodes</u> (Flot.) Korb.	79
<u>Porpidia cinereoatra</u> (Ach.) Hertel et Knoph	16, 17, 23, 24, 33, 47, 64, 79, 87
<u>Porpidia rugosa</u> (Taylor) Coppins et Fryday	64, 79, 87
<u>Protoparmeliopsis muralis</u> (Schreb.) M. Choisy	16, 17, 19, 23, 24, 33, 64, 79, 86, 87
<u>Psilolechia lucida</u> (Ach.) Choisy	19, 23, 47, 64, 79, 86, 87
<u>Punctelia borrieri</u> (Sm.) Krog	17, 19, 24, 33, 40, 64, 79, 86
<u>Pyrenula chorospila</u> (Nyl.) Arnold	16, 17, 24, 40, 64, 79
<u>Ramalina farinacea</u> (L.) Ach.	16, 17, 19, 23, 24, 33, 40, 47, 64, 79, 86, 87
<u>Ramalina fastigiata</u> (Pers.) Ach.	16, 17, 19, 23, 24, 33, 47, 64, 79, 86, 87
<u>Ramalina fraxinea</u> (L.) Ach.	16, 17, 19, 23, 33, 40, 64, 79
<u>Ramalina pollinaria</u> (Westr.) Ach.	16, 17, 19, 23, 24, 47, 64, 79, 86, 87
<u>Ramalina polymorpha</u> (Lilieb.) Ach. ssp. <u>polymorpha</u>	64, 79, 87
<u>Rhizocarpon geographicum</u> (L.) DC.	16, 17, 23, 33, 64, 79, 86, 87
<u>Rhizocarpon richardii</u> (Lamy ex Nyl.) Zahlbr. ssp. <u>richardii</u>	79, 87
<u>Rinodina biloculata</u> (Nyl.) Scheard	33, 64, 79
<u>Rinodina occulta</u> (Korb.) Scheard	79, 87

<u>Romularia lurida (Ach.) Timdal</u>	24, 33, 47, 64, 79, 87
<u>Schaereria fuscocinerea (Nyl.) Clauzade et Cl. Roux morpho. fuscocinerea</u>	19, 64, 79, 87
<u>Schaereria fuscocinerea (Nyl.) Clauzade et Cl. Roux morpho. sorediata</u>	79 station princeps
<u>Scytinium lichenoides (L.) Otálora, P. M. Jørg. et Wedin</u>	16, 17, 19, 24, 33, 40, 47, 64, 79, 86, 87
<u>Scytinium pulvinatum (Hoffm.) Otálora, P. M. Jørg. et Wedin</u>	17, 19, 23, 33, 47, 64, 79, 86, 87
<u>Scytinium teretiusculum (Wallr.) Otálora, P. M. Jørg. et Wedin</u>	33, 40, 47, 64, 79, 86, 87
<u>Solenopora candicans (Dicks.) Steiner</u>	16, 24, 33, 40, 47, 79, 87
<u>Sporodophoron cretaceum (Hue) Ertz et Frisch</u>	17, 79
<u>Squamaria oleosa (Zahlbr.) Poelt</u>	64, 79
<u>Sticta fuliginosa (Hoffm.) Ach.</u>	19, 23, 24, 33, 40, 64, 79, 86, 87
<u>Teloschistes chrysophthalmus (L.) Th. Fr.</u>	16, 17, 19, 23, 24, 33, 40, 47, 64, 79, 86, 87
<u>Tephromela atra (Huds.) Hafellner</u>	16, 17, 19, 23, 33, 47, 64, 79, 86, 87
<u>Trapelia involuta (Tayl.) Hertel</u>	23, 47, 79, 86, 87
<u>Umbilicaria grisea Hoffm.</u>	23, 64, 79, 86, 87
<u>Umbilicaria polyphylla (L.) Baumg.</u>	19, 23, 64, 79, 87
<u>Umbilicaria pustulata (L.) Hoffm.</u>	19, 23, 47, 64, 79, 86, 87
<u>Usnea esperantiana P. Clerc</u>	16, 17, 19, 24, 33, 40, 47, 79, 86, 87
<u>Usnea flavocardia Rasanen</u>	16, 17, 19, 24, 33, 40, 47, 79, 86
<u>Verrucaria hydrela Ach.</u>	24, 64, 79, 86, 87
<u>Verrucaria nigrescens Pers.</u>	16, 17, 19, 23, 24, 33, 40, 47, 64, 79, 86, 87
<u>Xanthoparmelia loxodes (Nyl.) O. Blanco, A. Crespo, Elix, D. Hawksw. et Lumbsch</u>	19, 33, 47, 64, 79, 87
<u>Xanthoparmelia pulla (Ach.) O. Blanco, A. Crespo, Elix, D. Hawksw. et Lumbsch ssp. pulla v. pulla</u>	16, 17, 19, 23, 33, 47, 64, 79, 86, 87
<u>Xanthoparmelia stenophylla (Ach.) Ahti et D. Hawksw. (chémo. stenophylla)</u>	47, 64, 79
<u>Xanthoparmelia tinctoria (Maheu et A. Gillet) Hale</u>	19, 40, 47, 64, 79, 86, 87
<u>Xanthoria parietina (L.) Th. Fr.</u>	16, 17, 19, 23, 24, 33, 40, 47, 64, 79, 86, 87
<u>Xanthoria polycarpa (Hoffm.) Müll. Arg.</u>	16, 17, 19, 24, 47, 79, 86, 87

BRYOPHYTES

Les bryophytes, ou muscinées, comprennent les hépatiques, les sphaignes et les mousses. Aucune espèce de sphaigne n'a été pour l'instant et à ma connaissance observée dans ce site. Le total des taxons d'hépatiques et de mousses observés s'élève à 122. Il n'est pas déraisonnable de supposer que ce nombre pourrait être un peu augmenté.

A titre de comparaison, le nombre de taxons de bryophytes connus en Deux-Sèvres est aux alentours de 410 et dans le Centre-Ouest (incluant la Vendée) d'environ 570. Il est intéressant de remarquer que cette vallée est l'unique station connue dans le département pour 9 taxons, et que sur une surface somme toute assez réduite, elle rassemble presque 30 % des taxons de bryophytes du département et un peu plus de 20 % de ceux du Centre-Ouest.

Je ne pratique plus guère la bryologie, faute de temps, et ces listes reflètent l'état de mes connaissances bryologiques de cette station en 1997. Je ne dispose pas de documents récents me permettant d'en mettre à jour la nomenclature. Dans ces listes, certains noms sont suivis d'un ou deux nombres : le premier indique le nombre de stations de ce taxon connues dans le département des Deux-Sèvres, le second, entre parenthèses, le nombre de stations connues dans le Centre-Ouest (départements 16, 17, 79, 85, 86), du moins quand j'en dispose. Ceci permettant, je l'espère, de mettre en évidence les taxons les plus intéressants.

HEPATIQUES : la nomenclature utilisée est celle de Grolle (1983)

<u>Cephaloziella divaricata (Sm.) Schiffn.</u>		
<u>Cephaloziella gallica Douin</u>	1	(4)
<u>Cololejeunea minutissima (Sm.) Schiffn.</u>		5
<u>Cololejeunea rossettiana (Mass.) Schiffn.</u>	4	
<u>Frullania dilatata (L.) Dum.</u>		
<u>Frullania tamansci (L.) Dum.</u>		
<u>Lejeunea cavifolia (Ehrh.) Lindb.</u>		
<u>Lejeunea ulicina (Tayl.) Gott. et al.</u>		
<u>Lophocolea bidentata (L.) Dum.</u>		
<u>Lunularia cruciata (L.) Lindb.</u>		
<u>Metzgeria furcata (L.) Dum.</u>		
<u>Pellia endiviifolia (Dicks.) Dum. f. furcigera</u>		
<u>Plagiochila porelloides (Torr. ex Nees) Lindb.</u>		
<u>Porella arboris-vitae (With.) Grolle</u>		
<u>Porella platyphylla (L.) Pfeiff.</u>		
<u>Radula complanata (L.) Dum.</u>		
<u>Reboulia hemisphaerica (L.) Raddi</u>		
<u>Riccia bischoffii Hub.</u>		
<u>Riccia sorocarpa Bisch.</u>		
<u>Riccia subbifurca Warnst. ex Crozals</u>	1	(6)
<u>Riccia warnstorffii Limpr.</u>		

<u>Scapania compacta (A.Roth) Dum.</u>	2	
<u>Sphaerocarpus michelii Bellardi</u>		
<u>Tarionia hypophylla L.</u>		
<u>Tritomania quinqueidentata (Huds.) Buch</u>	1	(3)

MOUSSES : la nomenclature utilisée est celle de Corley et al. (1981)

<u>Amblystegium riparium (Hedw.) B., S. et G.</u>		
<u>Amblystegium serpens (Hedw.) B., S. et G.</u>		
<u>Amblystegium tenax (Hedw.) C. Jens.</u>		
<u>Anomodon viticulosus (Hedw.) Hook. et Tayl.</u>		
<u>Archidium alternifolium (Hedw.) Schimp.</u>		
<u>Aulacomnium androgynum (Hedw.) Schwaegr.</u>		
<u>Barbula convoluta Hedw.</u>		
<u>Bartramia pomiformis Hedw.</u>		
<u>Bartramia stricta Brid.</u>		
<u>Brachythecium populeum (Hedw.) B., S. et G.</u>		
<u>Brachythecium rivulare B., S. et G.</u>		
<u>Brachythecium velutinum (Hedw.) B., S. et G.</u>		
<u>Bryum algovicum Sendtn. ex C. Müll.</u>		
<u>Bryum provinciale Phil.</u>		
<u>Bryum bicolor Dicks.</u>		
<u>Bryum capillare Hedw.</u>		
<u>Campylopus flexuosus (Hedw.) Brid.</u>		
<u>Campylopus fragilis (Brid.) B., S. et G.</u>		
<u>Campylopus pilifer Brid.</u>		
<u>Ceratodon purpureus (Hedw.) Brid.</u>		
<u>Cheilothea chloropus (Brid.) Lindb.</u>	1	(9)
<u>Cinclidotus fontinaloides (Hedw.) P. Beauv.</u>		
<u>Cinclidotus mucronatus (Brid.) Mach.</u>		
<u>Cinclidotus riparius (Brid.) Arnott</u>		1
<u>Cirriophyllum crassinervium (Tayl.) Loeske et Fleisch.</u>		
<u>Cirriophyllum piliferum Grout</u>		
<u>Cratoneuron filicinum (Hedw.) Spruce</u>		
<u>Cryphea heteromalla (Hedw.) Brid.</u>		
<u>Ctenidium molluscum (Hedw.) Mitt.</u>		
<u>Cynodontium bruntonii (Sm.) B., S. et G.</u>		
<u>Dicranum scoparium Hedw.</u>		
<u>Didymodon insularis (De Not.) M. Hill</u>		

<u>Didymodon tophaceus (Brid.) Lisa</u>		
<u>Entodon concinnus (De Not.) Par.</u>		
<u>Entosthodon fascicularis (Hedw.) C. Müll.</u>		
<u>Encalypta vulgaris Hedw.</u>		
<u>Eucladium verticillatum (Brid.) B., S. et G.</u>		
<u>Eurhynchium hians (Hedw.) Sande Lac.</u>		
<u>Eurhynchium praelongum (Hedw.) B., S. et G.</u>		
<u>Fissidens bryoides Hedw.</u>		
<u>Fissidens cristatus Wils. ex Mitt.</u>		
<u>Fissidens mildeanus Schimp.</u>		
<u>Fissidens taxifolius Hedw.</u>		
<u>Funaria muhlenbergii Turm.</u>		
<u>Grimmia cincta Brid.</u>		
<u>Grimmia decipiens (K. F. Schultz) Lindb.</u>		
<u>Grimmia laevigata (Brid.) Brid.</u>		
<u>Grimmia montana B. et S.</u>		
<u>Grimmia orbicularis Bruch ex Wils.</u>		
<u>Grimmia trichophylla Grey.</u>		
<u>Hedwigia ciliata (Hedw.) P. Beauv.</u>		
<u>Homalia trichomanoides (Hedw.) Brid.</u>		
<u>Homalothecium sericeum (Hedw.) B., S. et G.</u>		
<u>Hypnum cupressiforme Hedw.</u>		
<u>Leskea polycarpa Hedw.</u>		
<u>Leucodon sciuroides (Hedw.) Schwaegr.</u>		
<u>Neckera complanata (Hedw.) Hüb.</u>		
<u>Neckera crispa Hedw.</u>		
<u>Orthotrichum affine Brid.</u>		
<u>Orthotrichum ivellii Hook. et Tayl.</u>		
<u>Orthotrichum nudum Dicks.</u>	1	(3)
<u>Orthotrichum rivulare Turm.</u>		
<u>Orthotrichum striatum Hedw.</u>		
<u>Philonotis amellii Husn.</u>		
<u>Plagiomnium affine (Bland.) T. Kop.</u>		
<u>Plagiomnium undulatum (Hedw.) T. Kop.</u>		
<u>Plagiothecium nemorale (Mitt.) Jaeg.</u>		
<u>Pleurochaete squarrosa (Brid.) Lindb.</u>		
<u>Pogonatum nanum (Hedw.) P. Beauv.</u>		
<u>Pohlia nutans (Hedw.) Lindb.</u>		
<u>Polytrichum juniperinum Hedw.</u>		

<i>Polytrichum piliferum</i> Hedw.		
<i>Pottia lanceolata</i> (Hedw.) C. Müll.		
<i>Pterogonium gracile</i> (Hedw.) Sm.		
<i>Pylaisia polyantha</i> (Hedw.) Schimp.	1	
<i>Racomitrium elongatum</i> Frisvold		
<i>Racomitrium lanuginosum</i> (Hedw.) Brid.		
<i>Rhynchostegium confertum</i> (Dicks.) B., S. et G.		
<i>Rhynchostegium riparioides</i> (Hedw.) Card.		
<i>Rhytidiadelphus squarrosus</i> (Hedw.) Warnst.		
<i>Rhytidium rugosum</i> (Hedw.) Kindb.	3	
<i>Schistidium apocarpum</i> (Hedw.) B., S. et G. f. gracile	2	(2)
<i>Scleropodium cespitosum</i> (C. Müll.) L. Koch		
<i>Scleropodium purum</i> (Hedw.) Limpr.		
<i>Scoropium circinatum</i> (Brid.) Fleisch. et Loeske		
<i>Thamnobryum alopecurum</i> (Hedw.) Nieuwl.		
<i>Thuidium tamariscinum</i> (Hedw.) B., S. et G.		
<i>Tortella humilis</i> (Hedw.) Jenn.	1	(3)
<i>Tortula intermedia</i> (Brid.) De Not.		
<i>Tortula laevipila</i> (Brid.) Schwaegr.		
<i>Tortula papillosa</i> Wils.		
<i>Tortula ruraliformis</i> (Besch.) Grout		
<i>Trichostomum brachydontium</i> Bruch	1	
<i>Trichostomum crispulum</i> Bruch		
<i>Trichostomum littorale</i> Mitt.		3
<i>Ulotia crista</i> (Hedw.) Brid.		
<i>Weissia brachycarpa</i> (Nees et Hornsch.) Jur.		
<i>Zygodon viridissimus</i> Dicks.) Brid.		

REMARQUES

Pour diverses raisons (essentiellement familiales et professionnelles), je ne suis pas retourné dans cette vallée entre octobre 1981 et mai 1996. Ce laps de temps m'a permis d'avoir une certaine idée de l'évolution du milieu. Lors de cette dernière visite, j'ai revu certaines espèces rares observées autrefois, mais j'ai eu à déplorer le fait suivant : le ruisseau du Pressoir et ses berges présentaient encore en 1981 une flore bryo-lichénique variée et bien développée dont la liste suivante donne une idée : *Lunularia cruciata*, *Pellia endivivifolia*, *Amblystegium riparium*, *Brachythecium rivulare*, *Cinclidotus fontinaloides*, *Cinclidotus mucronatus*, *Orthotrichum rivulare*, *Rhynchostegium riparioides*, *Thamnobryum alopecurum*, pour les bryophytes et *Dermatocarpon luridum*, *Verrucaria hydrela* pour les lichens. On pouvait également observer sur certains petits galets immergés dans le ruisseau les taches rouge vineux d'une des rares espèces d'algues rouges dulçaquicoles : *Hildenbrandia rivularis* (Liebm.) Ag.. Autre observation : des éponges d'eau douce du genre *Spongilla* (vraisemblablement *Spongilla lacustris* L.) ont été observés dans le ruisseau du Pressoir, notamment le 29/07/1963 par P. Biget et E. Contré. Nous ne l'avons

pas retrouvée lors de l'excursion du 4/06/1978, comme le note E. Contré dans son compte-rendu. Le 26/10/1981, nous l'avons revue avec R. B. Pierrot en remarquant qu'elle y était abondante. En mai 1996, je n'ai pu observer aucune de ces espèces de mousses, d'hépatiques, de lichens, non plus que l'algue rouge ni la Spongille. Dans l'eau du ruisseau ondulaient des filaments jaunâtres et gluants caractéristiques d'une forte pollution organique. Une brève visite il y a quelques d'années en compagnie de Michel Bonnessée nous a permis de constater que cette pollution semblait beaucoup moins évidente, mais le ruisseau n'avait pas encore retrouvé son état ancien et notamment ni *Spongilla* ni *Hildenbrandia*.

CONCLUSION

Bien que des études complémentaires soient encore nécessaires pour avoir une connaissance plus exhaustive de la flore de cette station, l'ensemble des données réunies dans ce rapport fait d'ores et déjà clairement apparaître l'importante biodiversité bryophytique et lichénique de la vallée du Ruisseau du Pressoir, à peu près unique en Deux-Sèvres. Seule la vallée des Tines de Chobert et le Puits d'Enfer s'en rapprochent. Il serait hautement souhaitable de protéger cette richesse, dont l'altération a déjà commencé, car elle fait partie de notre patrimoine naturel commun.

BIBLIOGRAPHIE SOMMAIRE

- CAMUS F., 1892.- une liste de ses récoltes effectuées en nord Deux-Sèvres figure en annexe de la publication de P. de Loynes citée plus loin.
- CLAUZADE G. et ROUX C., 1985.- *Likenoj de Okcidenta Eŭropo. Ilustrita determinlibro*. Royan, S.B.C.O. ed., Soc. Bot. Centre-Ouest, *num. spéc.* 7, 893 +2 p.
- CLAUZADE G. et ROUX C., 1987.- *Likenoj de Okcidenta Eŭropo. Suplemento 2a*. Bull. Soc. Bot. Centre-Ouest, *nouv. sér.*, 18 : 177-214.
- CLAUZADE G. et ROUX C., 1989.- *Likenoj de Okcidenta Eŭropo. Suplemento 3a*. Bull. Soc. Linn. Provence, 40 : 73-110.
- CONTRE E., 1979.- Compte-rendu de l'excursion aux environs de Thouars (Deux-Sèvres). Bull. Soc. Bot. Centre-Ouest, *nouv. sér.*, 10 : 275-284.
- CORLEY M. F. V., CRUNDWELL A. C., DÜLL R., HILL M. O. and SMITH A. J. E., 1981.- Mosses of Europe and the Azores : an annotated list of species, with synonyms from the recent literature. J. Bryol., 11 : 609-689.
- GROLLE R., 1983.- Hepatics of Europe including the Azores : an annotated list of species, with synonyms from the recent literature. J. Bryol., 12 : 403-459.
- HOUMEAU J.-M. et ROUX C., 1982.- Champignons lichénisés et lichénicoles du Centre-Ouest : espèces nouvelles et intéressantes. Bull. Soc. Bot. Centre-Ouest, *nouv. sér.*, 13 : 273-277.
- HOUMEAU J.-M. et ROUX C., 1984.- Champignons lichénisés et lichénicoles du Centre-Ouest : espèces nouvelles et intéressantes (II). Bull. Soc. Bot. Centre-Ouest, *nouv. sér.*, 15 : 143-150.
- LOYNES P. de, 1892.- Catalogue des Muscinées de l'Ouest (Vienne et Deux-Sèvres). Bull. Soc. Bot. Deux-Sèvres.
- PIERROT R.B., 1983.- L'année bryologique dans le Centre-Ouest, 1982. Bull. Soc. Bot. Centre-Ouest, *nouv. sér.*, 14 : 155-157.
- RALLET L., 1966.- Catalogue des Muscinées du Département des Deux-Sèvres. Rev. Éd. Fr. Soc. Sc. Nat., 3^{ème} sér., tome 5, 19 : 1-50.
- RICHARD O.-J., 1878.- Catalogue des Lichens des Deux-Sèvres. Niort. L. Clouzot, libraire-éditeur. 18 + 50 p.
- RICHARD O.-J., 1886.- Liste des Muscinées recueillies dans les quatre départements de Poitou et Saintonge. Bull. Soc. Statistique, Sciences, Lettres et Arts des Deux-Sèvres.
- ROUX C. et coll., 2020.- Catalogue des lichens et champignons lichénicoles de France métropolitaine. 3^e édition revue et augmentée (2020). Éd. Association française de lichénologie (AFL), Fontainebleau, 1769 p. (téléchargeable gratuitement sur le site lichenologue.org)
- WERNER J., 1994.- *Cheilothea chloropus* (Brid.) Broth. en Bretagne, et quelques autres observations de Bryophytes dans le Finistère. Bull. Soc. Bot. Centre-Ouest, *nouv. sér.*, 25 : 379-383.

Annexe 7 : Liste et statut des espèces de coléoptères observées dans la Vallée du Pressoir entre 1995 et 2014

COLEOPTERES		STATUT						OBSERVATEUR		
Nom latin	Nom vernaculaire	DH	LRN	PROT	LRR	Déterminant	Commentaire	LEVEQUE, 1995	DSNE, 1999	TRICOT, 2014
<i>Abdera biflexuosa</i>									X	
<i>Agapanthia cardui</i>	Agapanthe du chardon								X	
<i>Agapanthia dahl</i>									X	
<i>Aleochara curtula</i>								X	X	
<i>Anthicus antherinus</i>								X	X	
<i>Archicarabus nemoralis</i>	Carabe des bois								X	
<i>Bembidion ustulatum</i>								X	X	
<i>Berosius signaticollis</i>								X	X	
<i>Brachyleptura cordigera</i>	Lepture porte-cœur								X	
<i>Brachyleptura fulva</i>	Lepture fauve								X	
<i>Calamobius filum</i>									X	
<i>Cerambyx cerdo</i>	Grand capricorne	II, IV	I	N		PC, 79	Berne an.2			X
<i>Clytra quadripunctata</i>	Clytre à quatre points								X	
<i>Clytus arietis</i>	Clyte bélier								X	
<i>Coenorhinus aequatus</i>	Rhynchite rouge du pommier (<i>Rhynchites bacchus</i>)								X	
<i>Colymbetes fuscus</i>	Dytique noir							X	X	
<i>Cryptocephalus quadripunctatus</i>	Cryptocéphale à 4 points								X	
<i>Cryptocephalus vittatus</i>	Cryptocéphale rayé								X	
<i>Deilus fugax</i>	Capricorne du genêt								X	
<i>Delester dicrasus</i>								X	X	
<i>Exosoma lusitanica</i>	Lupérus portugais								X	
<i>Galerucella lutealis</i>									X	
<i>Grammoptera ruficornis</i>	Grammoptère à antennes rousses								X	
<i>Harpalus pubescens</i>								X	X	
<i>Hispella atra</i>	Hispé hirsute								X	
<i>Hydrobius fuscipes</i>	Hydrobe à pattes rouges							X	X	
<i>Hymenalia rufipes</i>									X	
<i>Isomira murina</i>									X	
<i>Lagria hirta</i>	Lagrie hérissée,							X	X	
<i>Larinus carlinae</i>									X	
<i>Lema cyanella</i>									X	
<i>Lema melanopa</i>									X	
<i>Lucanus cervus</i>	Lucane cerf-volant	II					Berne an.3			X
<i>Calomicrus circumfusus</i>									X	
<i>Lygistopterus sanguineus</i>	Lycie sanguine							X	X	
<i>Metallina lampros</i>								X	X	
<i>Notaris scirpi</i>								X	X	
<i>Opsilia caerulea</i>									X	
<i>Oxytelus piceus</i>								X	X	
<i>Oxytelus rugosus</i>								X	X	
<i>Pachytychius sparsutus</i>									X	
<i>Paradromius linea</i>									X	
<i>Plagiodera versicolora</i>	Chrysomèle versicolore du saule							X	X	
<i>Pseudallosterna livida</i>	Lepture livide								X	
<i>Ptosima flavoguttata</i>	Ptosime à taches jaunes								X	
<i>Rhizotrogus marginipes</i>	Hanneton gourmand								X	
<i>Rhynchites auratus</i>	Charançon								X	
<i>Ruguloscolytus rugulosus</i>									X	
<i>Stenopterus rufus</i>									X	
<i>Stenurella melanura</i>	Lepture à suture noire								X	
<i>Stenurella nigra</i>	Lepture noir								X	
<i>Trachys minutus</i>									X	
<i>Telephorus lateralis</i>									X	
<i>Timarcha tenebricosa</i>	Crache-sang									X
<i>Trichodes alvearius</i>	Clairon des ruches								X	
<i>Xylotrechus arvicola</i>	Clyte bélier							X	X	
Total recensé	56									

Annexe 8 : Plaquette de présentation de l'ENS de la Vallée du Pressoir réalisée par le département des Deux-Sèvres (2013)

La vallée du Pressoir, une diversité incroyable d'espèces !

La vallée du Pressoir est connue de longue date pour la diversité de sa flore qui compte près de 400 espèces dont certaines rares et fragiles : Gagée de Bohême, Ophioglosse des Açores... S'y ajoutent des lichens et des mousses (250 espèces) aux couleurs parfois étonnantes, d'innombrables insectes (370 espèces de papillons !), des oiseaux, des mammifères. Cette diversité caractérise également les milieux (falaises, pelouses sèches, landes à ajoncs et genêts, bois de feuillus...) qui composent un paysage original.

Un Espace Naturel Sensible

Afin de préserver la richesse de son patrimoine environnemental, la vallée du Pressoir a été désignée Espace Naturel Sensible. A ce titre, ce site bénéficie de la politique de préservation et d'éducation à l'environnement du Conseil général des Deux-Sèvres.




Orchis singe Mélitée orangée

La vallée du Pressoir

Venez découvrir un extraordinaire patrimoine naturel et un paysage enchanteur dans un site qui n'a certainement pas encore révélé toutes ses richesses !



Située à 3 km à l'ouest de Thouars, la vallée du Pressoir est accessible :

- depuis Mauzé-Thouarsais ou St-Jacques-de-Thouars en prenant la direction du château du Pressoir ;
- depuis St-Radegonde en suivant l'itinéraire « Thouet à vélo » qui longe la rive droite du Thouet.

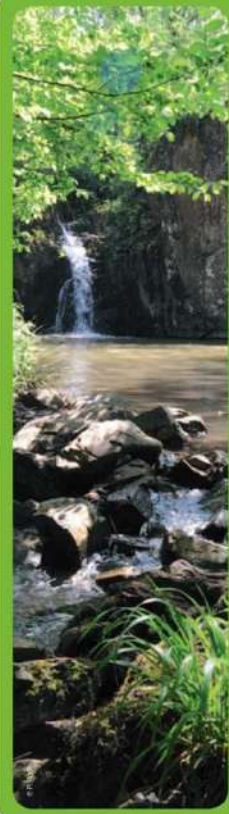
Long : 0° 15' 10,6" O Lat : 46° 58' 13,9" N





Conseil général des Deux-Sèvres
Service biodiversité et éducation à l'environnement
05 49 06 78 47 - biodiversiteCG79@cg79.fr
www.deux-sevres.com

Communauté de Communes du Thouarsais
Service patrimoine et tourisme
05 49 66 42 18
cigt@thouars-communaute.fr



S^t-Jacques-de-Thouars
S^t-Radegonde-des-Pommiers
Vallée du Pressoir



ESPACE NATUREL SENSIBLE



Bienvenue dans la vallée du Pressoir !

Étroite et encaissée, la vallée du Pressoir est un site pittoresque bien connu des Thouarsais. Avec le château du Pressoir et la « Cascade de Pommiers », protégée depuis le 6 décembre 1932, cette vallée est réputée pour la richesse de son patrimoine naturel (flore et faune). Depuis une quinzaine d'années, la Communauté de Communes du Thouarsais a engagé diverses actions qui visent à protéger ce patrimoine. Par exemple, pour contenir l'enfrichement de milieux à forte valeur patrimoniale, des chèvres poitevines sont mises à l'herbe au printemps.



--- zone inondable en période de crue

La Vallée du Pressoir c'est :

- un espace naturel d'une quarantaine d'hectares dont près de vingt sont propriété de la Communauté de communes du Thouarsais ;
- la célèbre « Cascade de Pommiers » nichée au pied de falaises impressionnantes ;
- un chemin de randonnée d'environ 2,5 km qui offre quelques panoramas remarquables sur le site et son environnement proche ;
- des animations régulières assurées par la Communauté de Communes du Thouarsais.

Pando
en Deux-Sèvres

Pour randonner à proximité, découvrez les circuits :

- « Les eaux de Bilazais » (1h45) au départ de Oiron
- « La promenade des remparts » (1h30) au départ de Thouars
- « Le Thouet et le Thouaret » (3h) au départ de Maulais

Renseignements : deux-sevres.ffrandonnee.fr



En respectant la réglementation de cet espace naturel sensible, vous participez à sa préservation.

Annexe 9 : Plaquette de présentation de l'ENS de la Vallée du Pressoir réalisée par le service BEEN de la CCT (2018)

GESTION

Pour mettre en œuvre des actions compatibles avec le maintien de la biodiversité, un plan de gestion a été rédigé. Ce plan doit être évalué tous les 5 ans. Dans la Vallée du Pressoir, la collectivité est en phase d'application du deuxième plan de gestion. Il est prévu au cours des prochaines années de restaurer plusieurs secteurs de pelouses puis de les entretenir par pâturage. Des suivis scientifiques sont régulièrement menés dans le but d'observer l'impact de la gestion sur les habitats, la faune et la flore, l'objectif étant d'améliorer les actions en cours si nécessaire.

PROTECTION

Afin de préserver son patrimoine naturel et paysager, la Vallée du Pressoir a été désignée Espace Naturel Sensible (ENS). À ce titre, elle bénéficie de la politique de préservation et d'éducation à l'environnement du Conseil départemental. Trois autres ENS sont gérés par la collectivité sur son territoire : les Eboulis, le Coteau des Petits Sablons et le Coteau et prairie du Châtelier. Tous sont ouverts au public.



Suivi scientifique



Déroussaillage



Pâturage

PLAN DE SITUATION



CONTACT

Service conservation du patrimoine et de la biodiversité
Anciennes écuries du château
Rond-Point du 19 mars 1962
79100 Thouars

05 49 66 42 18 - 05 49 66 43 44

www.thouars-communaute.fr

cigt@thouars-communaute.fr



Conception : M. Lapeyronie - CCT Thouarsais 2018



La Vallée du Pressoir fait l'objet d'une attention particulière depuis une vingtaine d'années de la part de la Communauté de Communes de Thouarsais. En effet, elle abrite un grand nombre d'espèces d'intérêt patrimonial dont certaines protégées au niveau régional voire national. Propriétaire de près de 30 ha grâce à des acquisitions réalisées à l'amiable, la collectivité s'investit quotidiennement dans la préservation de ce patrimoine remarquable.

Le saviez-vous ?

La Vallée du Pressoir ce sont :
→ 11 habitats naturels dont 7 d'intérêt européen ;
→ près de 450 espèces végétales et plus de 550 espèces animales dont 10% et 20% respectivement ont un statut de protection et/ou de conservation.



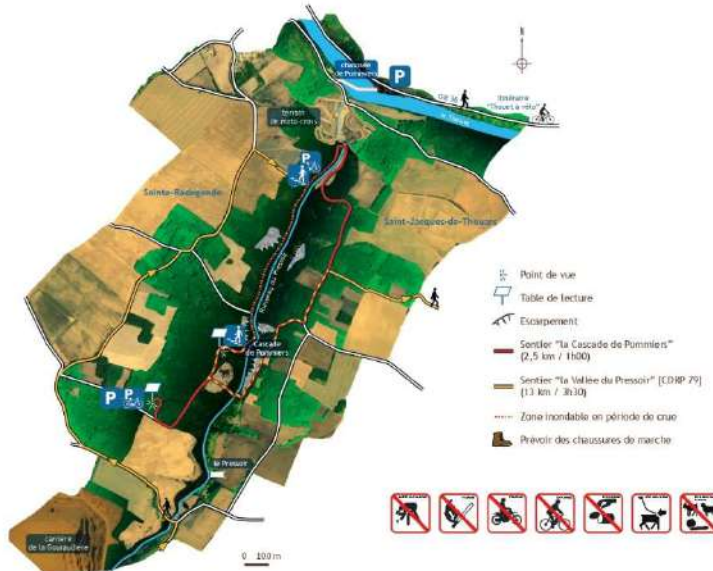
Gagea de l'Europe



Gagea



Gagea



Lichens



Forêt de la Vallée du Pressoir

Annexe 10 : Avis n° 2022-34 du Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel de Nouvelle-Aquitaine sur le projet de création de la RNR de la Vallée du Pressoir

Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel de Nouvelle-Aquitaine	
Conseil Scientifique Territorial de Poitiers	
Catégorie : Espaces protégés	Source de la saisine : Conseil Régional
Avis n° 2022-34	
Date d'examen : 04/10/2022	Objet : projet de création de la RNR de la Vallée du Pressoir, en Deux-Sèvres.

Contexte et objectif de la demande

La Vallée du Pressoir est classée depuis 2013 en «Espace Naturel Sensible» (ENS) par le département des Deux-Sèvres. La Communauté de Communes du Thouarsais en est le gestionnaire et assure des actions de préservation du patrimoine naturel (pâturage, restauration de pelouses, suivis scientifiques, sortie nature, etc), cadrés dans différents plans de gestion d'une durée de 5 ans.

La Vallée du Pressoir présente plusieurs habitats d'intérêts communautaires rares et en danger de disparition comme des pelouses pionnières des dalles rocheuses. On retrouve également de nombreuses espèces végétales dont 7 sont protégées et d'autres menacées, et plus de 600 espèces d'animaux dont 130 à enjeux et/ou protégées. Au-delà d'une biodiversité exceptionnellement riche, la vallée offre aussi un paysage grandiose. Ainsi ce sont 7 000 visiteurs recensés par an et 300 personnes accueillies lors d'animations nature.

La Vallée du Pressoir reste fragile et en danger, les principales menaces identifiées sont la régression des pelouses au profit des boisements et le non-respect de la réglementation menant à des dépôts de déchets, des chiens divagants et autres incivilités.

Dans le but de retrouver un équilibre vertueux entre protection de la biodiversité et activités humaines, la Communauté de Communes du Thouarsais propose le classement de ce site en Réserve Naturelle Régionale afin de le doter d'un statut réglementaire de protection pour assurer sa pérennité sur le long terme.

L'objectif de l'examen en CSRPN est d'émettre un avis d'opportunité sur le projet de création de la RNR de la Vallée du Pressoir.

Examen du dossier en CSRPN

Le dossier présenté par la Communauté de Communes du Thouarsais est complet et clair. Il présente de manière relativement exhaustive les enjeux du site. La démarche du projet de classement en RNR est également bien explicitée.

Enjeux naturalistes

Le périmètre initial de travail de 150 ha est extrêmement riche sur le plan naturaliste. Il s'agit d'un des premiers sites des Deux-Sèvres en termes d'enjeux, et un site important de Poitou-Charentes. Il a une envergure régionale voir nationale pour la conservation de la biodiversité. Cette richesse est liée à la géologie du site, situé à l'interface des substrats siliceux et calcaires. Les pentes escarpées, les sols squelettiques et pauvres de cette vallée ainsi que les suintements présents sur les versants sont à l'origine d'habitats de pelouses et de dalles très originaux, xérophiles en majorité, mais temporairement inondées au niveau des suintements.

Au total, en fonction des inventaires et des listes rouges disponibles, le site héberge au moins 40 espèces de faune et de flore menacées en Poitou-Charentes, et 7 espèces menacées en France, suivant les critères UICN. Sachant que des compléments d'inventaires sont à prévoir notamment au niveau entomologique, des bryophytes, des champignons et des lichens.

Le site accueille un remarquable complexe de pelouses pionnières sur dalles rocheuses, végétations chasmophytiques et pelouses oligotrophiles acidiphiles à basophiles. 7 habitats d'intérêt communautaire sont identifiés.

L'intérêt botanique est exceptionnel, avec une espèce menacée en France et 11 espèces menacées en Poitou-Charentes. Les pelouses sèches hébergent notamment d'importantes populations de Miliet scabre (*Milium scabrum*, quasi-menacé et rare en France) et de Buplèvre à tiges fines (*Bupleurum virgatum*, également très rare en France). La présence de suintements au niveau de certaines dalles siliceuses offre un habitat au Sedum à cinq étamines (*Sedum pentandrum*, en danger d'extinction en France).

Parmi les espèces présentes sur le site, sont recensées : 3 espèces de mammifères menacées en Poitou-Charentes (le Crossope aquatique, le Murin de Daubenton et le Grand rhinolophe) ; 6 espèces d'oiseaux menacées en France (Chardonneret élégant, Cisticole des joncs, Linotte mélodieuse, Martin-Pêcheur, Tarier des prés, Tourterelle des bois) et 17 espèces d'oiseaux menacées en Poitou-Charentes ; 11 espèces de poissons dont 2 espèces menacées en Poitou-Charentes (l'Anguille européenne et le Brochet).

Le site est un des plus diversifiés en reptiles et amphibiens des Deux-Sèvres, avec une présence des deux tiers des espèces observées dans le département. Présence de la Couleuvre vipérine, espèce menacée en Poitou-Charentes.

Au niveau entomologique, la Vallée du Pressoir est un des 3 secteurs les plus riches des Deux-Sèvres pour les rhopalocères (4 espèces menacées en Poitou-Charentes : Mercure, Agreste, Argus bleu nacré, Morio). Les inventaires permettent de dénombrer 208 espèces d'hétérocères et 22 espèces d'orthoptères dont 2 menacées en Poitou-Charentes (le Criquet des grouettes et le Sténobothre de la Palène).

Il s'agit d'un des sites les plus riches du département pour les lichens, avec 176 espèces.

Le site obtient un score de 22/30 en suivant la grille de bioévaluation des RNR du CSRPN Nouvelle-Aquitaine (score provisoire dans l'attente d'informations concernant notamment les espèces de faune en limite d'aire).

Principales pressions mettant en péril la conservation du site

Le problème de colonisation des pelouses et dalles par les boisements est très préoccupant (environ 60% des pelouses colonisées). Ces dernières années, la Communauté de communes a mis en place une gestion en régie d'un troupeau de chèvres, et une forte extension des surfaces gérées par pâturage. **C'est un facteur clé de réussite**, sachant que la gestion mécanique n'est pas efficace sur ce type de milieu. Il y a néanmoins des difficultés liées à des attaques de chiens, la négligence répétée des propriétaires n'étant pas sanctionnée.

On observe également un assèchement du ruisseau du Pressoir et des suintements de pentes, plus prononcé avec le dérèglement climatique avec notamment un impact nourrissage pour les chiroptères. Les impacts sur la flore sont potentiels mais pas encore observés aujourd'hui.

Le site est très fréquenté, ce qui est susceptible de causer du dérangement.

Périmètre proposé au classement en RNR

Sur les 150 ha de périmètre initial de projet, 79 ha sont aujourd'hui classables en RNR compte tenu des contraintes foncières liées au parcellaire très morcelé (928 parcelles pour une surface moyenne de 0,16 ha). S'ajoute à ce morcellement les problèmes de retard d'actualisation des données du cadastre (3 ans), des parcelles sans suivi de successions chez les notaires et les problèmes classiques d'indivisions.

La connectivité écologique de ce premier secteur de classement semble cependant suffisante, et ce premier bloc permettra d'impulser un progrès des démarches de gestion et d'acquisitions/classements de la vallée.

Délibération et avis du CSRPN

L'outil RNR apparaît bien adapté pour ce site et permettrait d'aller plus loin en matière de conservation et de pérenniser sa gestion.

En conclusion, le CSRPN Nouvelle-Aquitaine apporte un avis favorable avec remarques. Le CSRPN sera attentif aux efforts de limitation **des impacts potentiels des activités qui se dérouleront sur le site et à proximité**, en particulier :

Secrétariat du Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel - CST de Poitiers
15 rue Arthur Ranc, 86020 POITIERS CEDEX 05.49.55.65.92 / 05.56.93.32.82

- la **pratique du motocross**, notamment lors des compétitions générant un pic de fréquentation ;
- la **pratique de la chasse** ;
- les **activités de la carrière Roy, mitoyenne du site**. Un suivi de l'impact sédimentaire de la carrière Roy pourrait être mis en place à travers 2 paramètres : les rejets directs dans le cours d'eau et les rejets indirects liés aux transports de particules fines par le vent.

Au regard du niveau d'enjeux présents sur le site, l'intérêt d'un classement en RNN pourra être étudié.

La proposition est soumise au vote :

Le CSRPN N-A, après délibération et vote, formule à l'unanimité un avis favorable avec remarques formulées en séance et énumérées ci-dessus, à l'opportunité de création de la RNR de la Vallée du Pressoir, en Deux-Sèvres.

Le Président du CSRPN N-A
Christian ARTHUR
Le 7/11/22



Annexe 11 : Résultats d'analyses de la qualité de l'eau du ruisseau du Pressoir en amont et en aval à la suite de l'activité de la carrière ROY pour les années de 2020, 2021 et 2022



Laboratoire agréé par les Ministères
chargés de la Santé et de l'Environnement
(détails sur demande)



ROY
LA NOUBLEAU

79330 ST VARENT

Commande : 22-004263
Dossier : D22-04-1391

RAPPORT D'ESSAIS N°E22-16201

1. REFERENCE ECHANTILLON

Echantillon réceptionné le 27 avril 2022.

Température à réception (°C) : 6

Carrière la Gouraudière - Amont Le Pressoir

2. PRELEVEMENT

Date : 26 avril 2022

Heure : 09:29.

Prélèvement effectué par Baptiste SAVIN (IANESCO) selon la norme FD T 90-523-1* (Avril 2019).

- Météorologie : ensoleillée

- Aspect : eau inodore, limpide, jaunâtre.

3. RESULTATS

Paramètres	Méthodes	Résultats	Unités
Mesures in situ			
Température de l'eau (IN SITU)	Méthode interne MA-PLVT-304 (sonde)*	10	°C
pH (IN SITU)	NF EN ISO 10523*	7,8	unités pH
Paramètres organoleptiques			
Couleur (en Pt)	NF EN ISO 7887 (méthode D)* (d)	35	mg/L
Paramètres physico-chimiques			
ST-DCO	ISO 15705* (gamme des tubes appropriée)*	31	mgO ₂ /L
Matières en suspension (MES)	NF EN 872 (filtre fibre de verre SARTORIUS)*	6	mg/L
Hydrocarbures			
Indice hydrocarbure (C10-C40)	NF EN ISO 9377-2 (L/L - GCFID)*	<80	µg/l

(d) réalisé hors délai normal.

Début des essais le 27 avril 2022.

Commentaire :

Pour le dosage des MES, la masse de résidu sec obtenue sur le filtre est inférieure à 2 mg avec un volume d'échantillon filtré inférieur à 1L.

Scannez et donnez
nouveau votre avis



L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation, qui sont identifiés par le symbole *. La reproduction de ce rapport d'essais n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 2 page(s) sans les annexes éventuelles. Les résultats mentionnés ne sont applicables qu'aux échantillons tels qu'ils sont soumis à IANESCO. IANESCO n'est pas responsable des données fournies par le client. Incertitudes communiquées sur demande.



IANESCO • INSTITUT D'ANALYSES ET D'ESSAIS EN CHIMIE DE L'OUEST • BIOFOLE • 6 RUE CAROL HEITZ • BP 90974 • F-86098 POITIERS CEDEX
TÉL. 33(0)5 49 44 76 14 • FAX 33(0)5 49 44 70 22 • www.ianesco.fr • info@ianesco.fr

IANESCO SAS au capital de 2 900 000 € - SIRET 815 404 041 00015 - N°S 21209

ROY
LA NOUBLEAU
79330 ST VARENT

Commande : 22-004263
Dossier : D22-04-1391

RAPPORT D'ESSAIS N°E22-16202

1. REFERENCE ECHANTILLON

Echantillon réceptionné le 27 avril 2022.
Carrière la Gouraudière - Aval Le Pressoir

Température à réception (°C) : 6

2. PRELEVEMENT

Date : 26 avril 2022 Heure : 08:17.
Prélèvement effectué par Baptiste SAVIN (IANESCO) selon la norme FD T 90-523-1* (Avril 2019).
- Météorologie : ensoleillée
- Aspect : eau inodore, limpide, jaunâtre.

3. RESULTATS

Paramètres	Méthodes	Résultats	Unités
Mesures in situ			
Température de l'eau (IN SITU)	Méthode interne MA-PLVT-304 (sonde)*	11	°C
pH (IN SITU)	NF EN ISO 10523*	8,2	unités pH
Paramètres organoleptiques			
Couleur (en Pt)	NF EN ISO 7887 (méthode D)* (d)	30	mg/L
Paramètres physico-chimiques			
ST-DCO	ISO 15705* (gamme des tubes appropriée)*	28	mgO2/L
Matières en suspension (MES)	NF EN 872 (filtre fibre de verre SARTORIUS)*	7	mg/L
Hydrocarbures			
Indice hydrocarbone (C10-C40)	NF EN ISO 9377-2 (L/L - GC/FID)*	<50	µg/l

(d) réalisé hors délai normal.

Début des essais le 27 avril 2022.

Conclusion :

L'exigence fixée par l'arrêté préfectoral 3906 est respectée : La modification de couleur du milieu récepteur mesurée en un point représentatif de la zone de mélange ne doit pas dépasser 100 mg P/L. En effet, la couleur est pratiquement similaire en amont (35 mg/l) et en aval (30 mg/l) du rejet.

Note : en ce qui concerne la déclaration de conformité ou non à la spécification, il n'a pas été tenu compte des incertitudes associées aux résultats

Scannez et donnez
nous votre avis



L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation, qui sont identifiés par le symbole *. La reproduction de ce rapport d'essais n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 2 page(s) sans les annexes éventuelles. Les résultats mentionnés ne sont applicables qu'aux échantillons tels qu'ils sont soumis à IANESCO. IANESCO n'est pas responsable des données fournies par le client. Incertitudes communiquées sur demande.



IANESCO • INSTITUT D'ANALYSES ET D'ESSAIS EN CHIMIE DE L'OUEST • BIOFOLE • 6 RUE CAROL HEITZ • BP 90974 • F-85056 POITIERS CEDEX
Tél. 33(0)5 49 44 76 14 • Fax 33(0)5 49 44 76 22 • www.ianesco.fr • info@ianesco.fr

IANESCO SARL AU CAPITAL DE 5 000 000 € - SIÈGE SOCIAL 85100 ST-JEAN-DE-MURS - APE 7120Z

**CARRIERES ROY
LA NOUBLEAU**

79330 ST VARENT

Commande : 20-003361
Dossier : D21-03-0493

RAPPORT D'ESSAIS N°E21-08746

1. REFERENCE ECHANTILLON

Echantillon réceptionné le 12 mars 2021.
LA GOURAUDIERE - Le Pressoir - Amont

Température à réception (°C) : 6

2. PRELEVEMENT

Date : 11 mars 2021 Heure : 08:30.
Prélèvement effectué par Baptiste SAVIN (IANESCO) selon la norme FD T 90-523-1* (Avril 2019).
- Météorologie : pluie
- Aspect : eau inodore, limpide, incolore.

3. RESULTATS

Paramètres	Méthodes	Résultats	Unités
Mesures in situ			
Température de l'eau (IN SITU)	Méthode interne MA-PLVT-304 (sonde)*	9	°C
pH (IN SITU)	NF EN ISO 10523*	7,8	unités pH
Paramètres organoleptiques			
Couleur (en Pt)	NF EN ISO 7887 (méthode D)* (d)	15	mg/L
Paramètres physico-chimiques			
ST-DCO	ISO 15705* (gamme des tubes appropriée)*	20	mgO2/L
Matières en suspension (MES)	NF EN 872 (filtre fibre de verre SARTORIUS)*	4	mg/L
Hydrocarbures			
Indice hydrocarbure (C10-C40)	NF EN ISO 9377-2 (L/L - GC/FID)*	<50	µg/l

(d) réalisé hors délai normal.

Début des essais le 12 mars 2021.

à Poitiers, le 29/03/2021

Nathalie VANDIER
Chargée d'affaires



Scannez et donnez
nous votre avis



L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation, qui sont identifiés par le symbole *. La reproduction de ce rapport d'essais n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 1 page(s) sans les annexes éventuelles. Les résultats mentionnés ne sont applicables qu'aux échantillons soumis à IANESCO. IANESCO n'est pas responsable des données fournies par le client. Incertitudes communiquées sur demande.



IANESCO • INSTITUT D'ANALYSES ET D'ESSAIS EN CHIMIE DE L'OUEST • BIOPOLE • 6 RUE CAROL HEITZ • BP 90974 • F-86096 POITIERS CEDEX
Tél. 33(0)5 49 44 76 14 • Fax 33(0)5 49 44 76 22 • www.ianesco.fr • info@ianesco.fr

IMPRIMERIE GARE par Suprajet 4x 3-800 000 L - IMPRIMERIE ECO 40x 540 000 L - APV 15100

**CARRIERES ROY
LA NOUBLEAU**

79330 ST VARENT

Commande : 20-003361
Dossier : D21-03-0493

RAPPORT D'ESSAIS N°E21-08747

1. REFERENCE ECHANTILLON

Echantillon réceptionné le 12 mars 2021.
LA GOURAUDIERE - Le Pressoir - Aval

Température à réception (°C) : 6

2. PRELEVEMENT

Date : 11 mars 2021 Heure : 08:45.
Prélèvement effectué par Baptiste SAVIN (IANESCO) selon la norme FD T 90-523-1* (Avril 2019).
- Météorologie : pluie
- Aspect : eau inodore, limpide, incolore.

3. RESULTATS

Paramètres	Méthodes	Résultats	Unités
Mesures in situ			
Température de l'eau (IN SITU)	Méthode interne MA-PLVT-304 (sonde)*	9	°C
pH (IN SITU)	NF EN ISO 10523*	8,0	unités pH
Paramètres organoleptiques			
Couleur (en Pt)	NF EN ISO 7887 (méthode D)* (d)	15	mg/L
Paramètres physico-chimiques			
ST-DCO	ISO 15705* (gamme des tubes appropriée)*	18	mgO ₂ /L
Matières en suspension (MES)	NF EN 872 (filtre fibre de verre SARTORIUS)*	4	mg/L
Hydrocarbures			
Indice hydrocarbure (C10-C40)	NF EN ISO 9377-2 (L/L - GC/FID)*	<50	µg/l

(d) réalisé hors délai normal.

Début des essais le 12 mars 2021.

Commentaire :

L'exigence fixée par l'arrêté préfectoral 3906 est respectée : La modification de couleur du milieu récepteur mesurée en un point représentatif de la zone de mélange ne doit pas dépasser 100 mg PVL. En effet, la couleur est similaire en amont et en aval du rejet.

Note : en ce qui concerne la déclaration de conformité ou non à la spécification, il n'a pas été tenu compte des incertitudes associées aux résultats

Scannez et donnez
nous votre avis



L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation, qui sont identifiés par le symbole *. La reproduction de ce rapport d'essais n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 2 page(s) sans les annexes éventuelles. Les résultats mentionnés ne sont applicables qu'aux échantillons soumis à IANESCO. IANESCO n'est pas responsable des données fournies par le client. Incertitudes communiquées sur demande.



IANESCO • INSTITUT D'ANALYSES ET D'ESSAIS EN CHIMIE DE L'OUEST • BIOPÔLE • 6 RUE CAROL HEITZ • BP 90074 • F-86036 POITIERS CEDEX
Tél. 33(0)5 49 44 76 14 • Fax 33(0)5 49 44 76 22 • www.ianesco.fr • infos@ianesco.fr

LABORATOIRE N° 1-4201 - POITIERS - ENREGISTRÉE SUR WWW.COFRAC.FR

**CARRIERES ROY
LA NOUBLEAU**

79330 ST VARENT

Commande : 20-002761
Dossier : D20-02-0662

RAPPORT D'ESSAIS N°E20-05094

1. REFERENCE ECHANTILLON

Echantillon réceptionné le 19 février 2020.
Carrières ROY La Goursudière - LE PRESOIR - Amont

2. PRELEVEMENT

Date : 18 février 2020 Heure : 09:00.
Prélèvement effectué par Baptiste SAVIN (IANESCO) selon la norme FD T 90-523-1* (Avril 2019).
- Météorologie : humide
- Aspect : eau inodore, turbide, marron clair.

3. RESULTATS

Paramètres	Méthodes	Résultats	Unités
Mesures in situ			
Température de l'eau (IN SITU)	Méthode interne MA-PLVT-304 (sonde)*	8	°C
pH (IN SITU)	NF EN ISO 10523*	7,7	unités pH
Paramètres organoleptiques			
Couleur (en Pt)	NF EN ISO 7887 (méthode D)* (d)	40	mg/L
Paramètres physico-chimiques			
ST-DCO	ISO 15705*	42	mgO2/L
Matières en suspension (MES)	NF EN 872 (filtre fibre de verre SARTORIUS)*	24	mg/L
Hydrocarbures totaux (HCT)			
Indice hydrocarbure (C10-C40)	NF EN ISO 9377-2 (L/L - GC/FID)*	<50	µg/l

(d) réalisé hors délai normatif.

Début des essais le 19 février 2020.

à Poitiers, le 17/03/2020

Nathalie VANDIER

Chargée d'affaires



Scannez et donnez
nous votre avis



L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation, qui sont identifiés par le symbole *. La reproduction de ce rapport d'essais n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 1 page(s) sans les annexes éventuelles. Les résultats mentionnés ne sont applicables qu'aux échantillons soumis à IANESCO. IANESCO n'est pas responsable des données fournies par le client. Incertitudes communiquées sur demande.



IANESCO - INSTITUT D'ANALYSES ET D'ESSAIS EN CHIMIE DE L'OUEST - 810 POLE - 6 RUE CAROL HEITZ - BP 90074 - F-86038 POITIERS CEDEX
Tél. 02 03 5 49 84 76 14 - Fax 02 03 5 49 84 75 22 - [www.ianesco.fr](mailto:info@ianesco.fr) - info@ianesco.fr

IANESCO est un laboratoire accrédité par le COFRAC pour les essais suivants : (voir liste)

**CARRIERES ROY
LA NOUBLEAU**

79330 ST VARENT

Commande : 20-002761
Dossier : D20-02-0662

RAPPORT D'ESSAIS N°E20-05095

1. REFERENCE ECHANTILLON

Echantillon réceptionné le 19 février 2020.
Carrières ROY La Gouraudière - LE PRESSOIR - Aval

2. PRELEVEMENT

Date : 18 février 2020 Heure : 08:35
Prélèvement effectué par Baptiste SAVIN (IANESCO) selon la norme FD T 90-523-1* (Avril 2019).
- Météorologie : humide
- Aspect : eau inodore, turbide, marron clair.

3. RESULTATS

Paramètres	Méthodes	Résultats	Unités
Mesures in situ			
Température de l'eau (IN SITU)	Méthode interne MA-PLVT-304 (sonde)*	8	°C
pH (IN SITU)	NF EN ISO 10523*	7,9	unités pH
Paramètres organoleptiques			
Couleur (en Pt)	NF EN ISO 7887 (méthode DJ)* (d)	40	mg/L
Paramètres physico-chimiques			
ST-DCO	ISO 15705*	41	mgO2/L
Matières en suspension (MES)	NF EN 872 (filtre fibre de verre SARTORIUS)*	25	mg/L
Hydrocarbures totaux (HCT)			
Indice hydrocarbure (C10-C40)	NF EN ISO 9377-2 (L/L - GC/FID)*	<50	µg/l

(d) réalisé hors délai normatif.

Début des essais le 19 février 2020.

Conclusion :

L'exigence fixée par l'arrêté préfectoral 3906 est respectée : La modification de couleur du milieu récepteur mesurée en un point représentatif de la zone de mélange ne doit pas dépasser 100 mg PVL. En effet, la couleur est similaire en amont et en aval du rejet.

Note : en ce qui concerne la déclaration de conformité ou non à la spécification, il n'a pas été tenu compte des incertitudes associées aux résultats

Scannez et donnez
nous votre avis



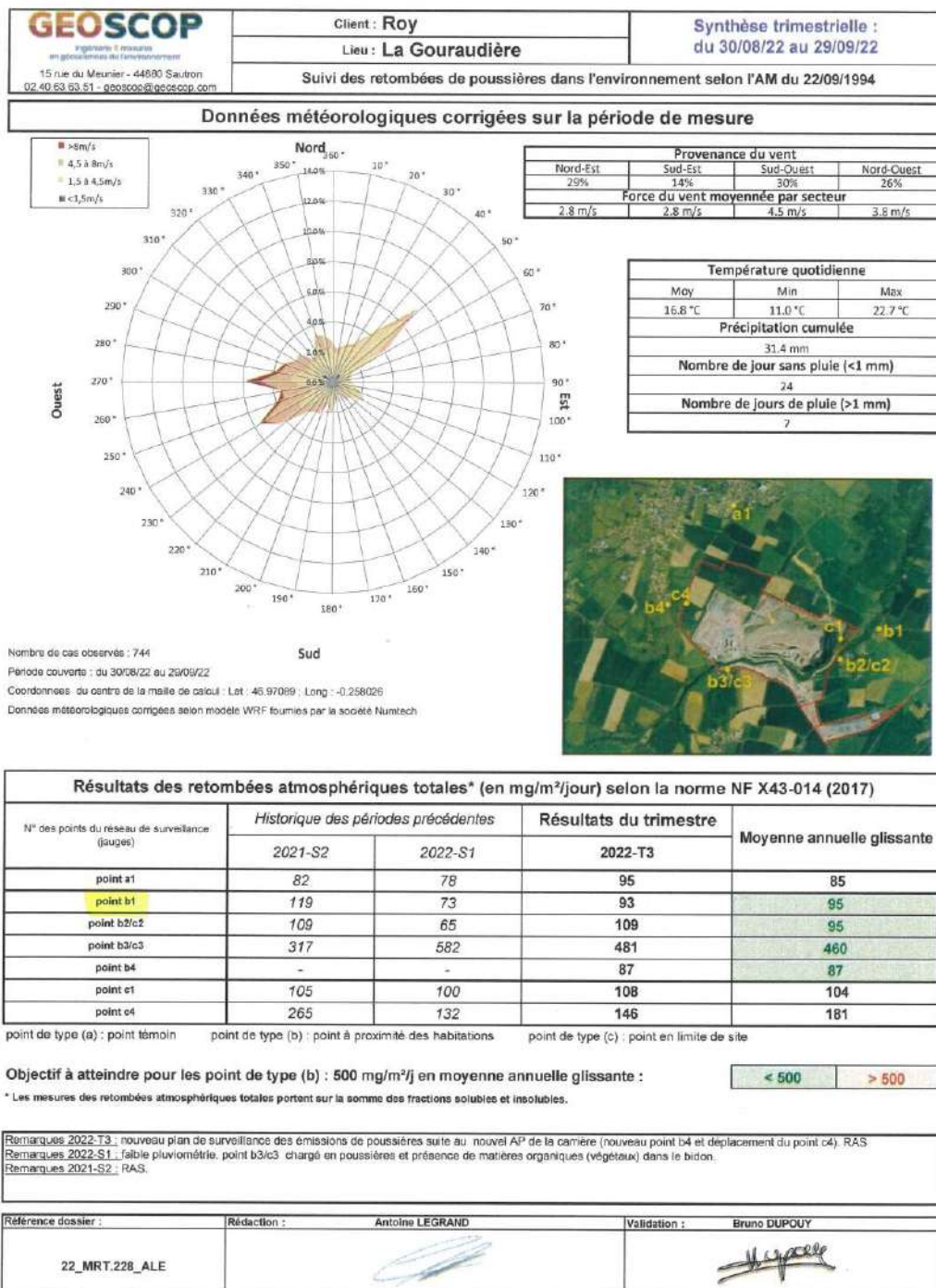
L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation, qui sont identifiés par le symbole *. La reproduction de ce rapport d'essais n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 2 page(s) sans les annexes éventuelles. Les résultats mentionnés ne sont applicables qu'aux échantillons soumis à IANESCO. IANESCO n'est pas responsable des données fournies par le client. Incertitudes communiquées sur demande.



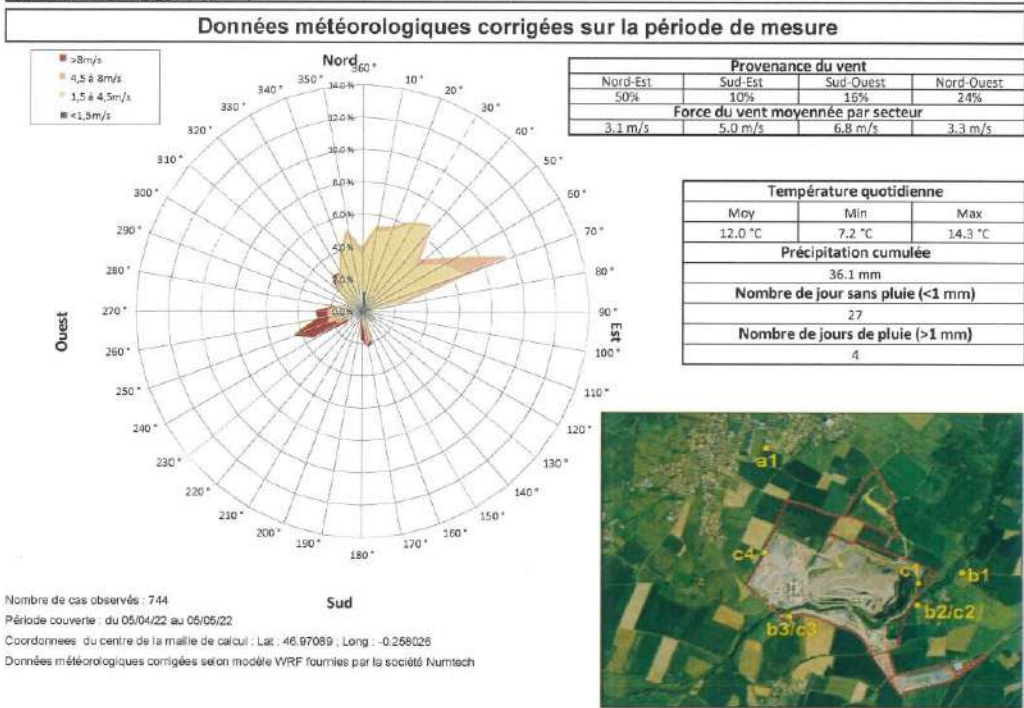
IANESCO • INSTITUT D'ANALYSES ET D'ESSAIS EN CHIMIE DE L'OUEST • BIOPÔLE • 6 RUE CAROL HEITZ • BP 90074 • F-85036 POITIERS CEDEX
TEL. 33(0)5 49 46 76 14 • FAX 33(0)5 43 80 76 22 • info@iansesco.fr • iansesco.fr

LABORATOIRE D'ANALYSES ET D'ESSAIS EN CHIMIE DE L'OUEST • 85036 POITIERS CEDEX

Annexe 12 : Résultats des suivis des retombées de poussières dans l'environnement dans le cadre de l'activité de la carrière ROY pour les années de 2020, 2021 et 2022

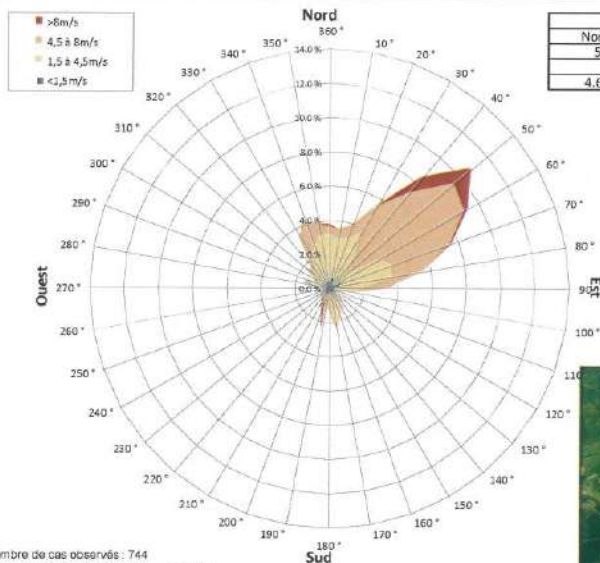


GEO SCOP ingénierie et mesures environnementales de l'air et du bruit 15 rue du Meunier - 44880 Sautron 02 40 83 63 51 - geoscorp@geoscorp.com	Cliant : Roy	Synthèse semestrielle : du 05/04/22 au 05/05/22
	Lieu : La Gouraudière	
	Suivi des retombées de poussières dans l'environnement selon l'AM du 22/09/1994	



GEOSCOP ingénierie & mesures en génie des sols et de l'environnement 15 rue du Maurier - 44890 Sautron 02 40 63 63 51 - geoscop@geoscop.com	Client : Roy	Synthèse semestrielle : du 30/03/21 au 29/04/21
	Lieu : La Gouraudière	
	Suivi des retombées de poussières dans l'environnement selon l'AM du 22/09/1994	

Données météorologiques corrigées sur la période de mesure



Provenance du vent			
Nord-Est	Sud-Est	Sud-Ouest	Nord-Ouest
58%	13%	8%	21%
Force du vent moyennée par secteur			
4.6 m/s	2.9 m/s	5.5 m/s	3.4 m/s

Température quotidienne		
Moy	Min	Max
9.2 °C	3.5 °C	14.1 °C
Précipitation cumulée		
5.5 mm		
Nombre de jour sans pluie (<1 mm)		
29		
Nombre de jours de pluie (>1 mm)		
2		

Nombre de cas observés : 744
 Période couverte : du 30/03/21 au 29/04/21
 Coordonnées du centre de la maille de calcul : Lat : 46.97089 ; Long : -0.258026
 Données météorologiques corrigées selon modèle WRF fournies par la société Numétech



Résultats des retombées atmosphériques totales* (en mg/m²/jour) selon la norme NF X43-014 (2017)					
N° des points du réseau de surveillance (gauges)	Historique des périodes précédentes			Résultats du semestre	Moyenne annuelle glissante
	2020-T2	2020-T3	2020-T4	2021-S1	
point a1	51	43	41	42	44
point b1	53	70	51	46	55
point b2/c2	75	79	61	57	68
point b3/c3	382	385	82	883	433
point c1	44	91	210	52	99
point c4	88	126	235	503	238

point de type (a) : point témoin point de type (b) : point à proximité des habitations point de type (c) : point en limite de site

Objectif à atteindre pour les point de type (b) : 500 mg/m²/j en moyenne annuelle glissante :

< 500

> 500

* Les mesures des retombées atmosphériques totales portent sur la somme des fractions solubles et insolubles.

Remarques 2021-S1 : RAS.
 Remarques 2020-T4 : lors de la récupération des dispositifs, présence de végétation dans les entonnoirs des points c1 et c4.
 Remarques 2020-T3 : RAS.
 Remarques 2020-T2 : RAS.

Référence dossier :	Rédaction :	Validation :
21DTQ_MRT.040	Antoine LEGRAND	Bruno DUPOUY

